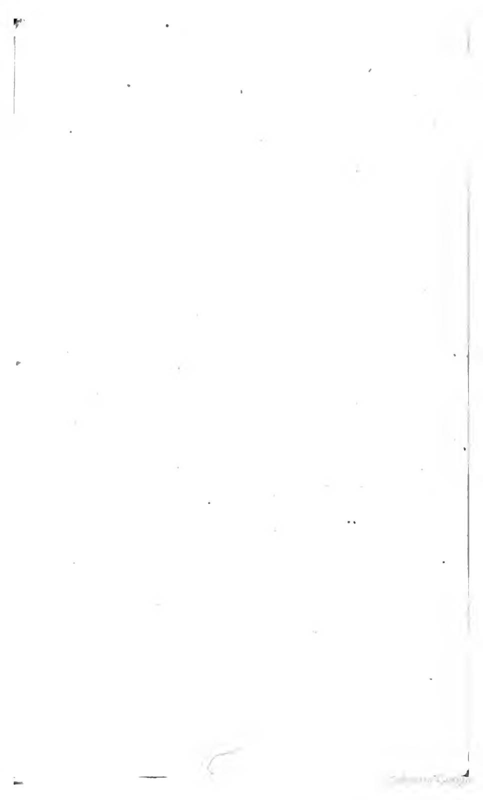




VOYAGES
EN FRANCE,
PENDANT LES ANNÉES
1787 — 88 — 89 et 90.

TOME TROISIÈME.

VOYAGES
EN FRANCE,
PENDANT LES ANNÉES
1787 — 88 — 89 et 90.

Entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'Agriculture, des Richesses, des Ressources et de la Prospérité de cette Nation;

Par ARTHUR YOUNG, Écuyer.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR F. S.

SECONDE ÉDITION.

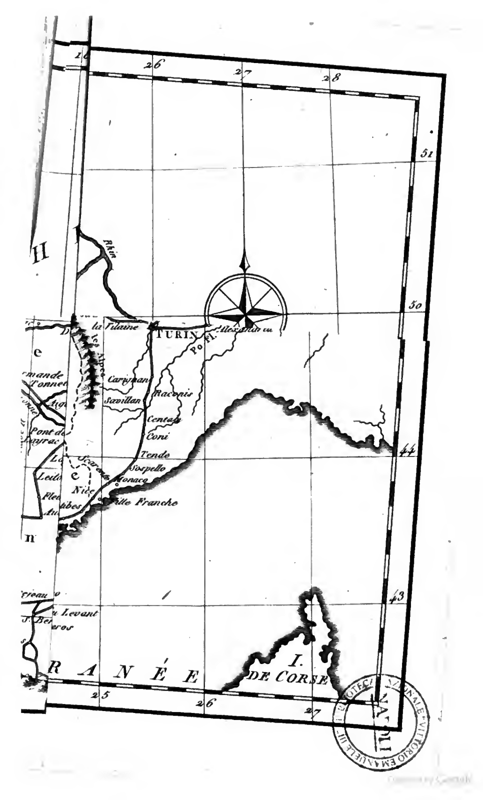
Avec des corrections considérables et une nouvelle Carte.

On y a joint des Notes et Observations par M. DE CASEAUX, et des Cartes géographiques de la Navigation, du Climat, et des différens Sols de la France.

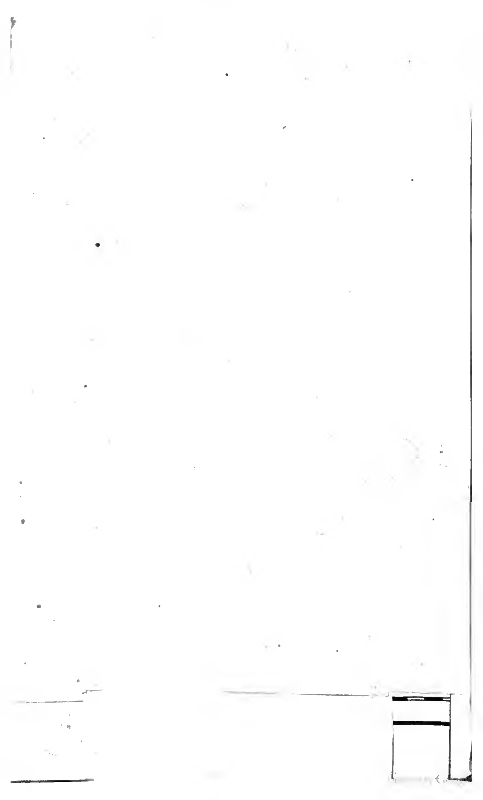
TOME TROISIÈME.

A PARIS,
Chez BUISSON, Imprim.-Libr., rue Hautefeuille, N°. 20.

(1794 vieux style.)
L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE.



26
27
28
51
50
44
43
H
Rhin
la Vilaine
TURIN
Po Fl.
les Alpes
Carignan
Savillan
Raconis
Centale
Coni
Tende
Sospello
Monaco
Nice
Ville Franche
Pont de
Leito
u Levant
R A N É E
I.
DE CORSE
25
26
27



VOYAGES
EN FRANCE.

CHAPITRE XII.

Tenure et grandeur des Fermes en France.

IL y a cinq circonstances dans la manière d'occuper les terres en France, qui sont pleinement détaillées dans les nombreuses notes que j'ai prises dans toutes les provinces ; mais il seroit trop long de les insérer ici : 1°. les petites propriétés des paysans ; 2°. les baux à prix d'argent, comme en Angleterre ; 3°. les tenures féodales ; 4°. le monopole des terres louées en gros pour argent, et sous-louées aux paysans ; 5°. les métayers, qui cultivent pour la moitié ou le tiers du produit.

I. Les paysans ont par-tout de petites propriétés, à un point dont nous n'avons pas d'idée en Angleterre ; cela a lieu dans toutes les parties du royaume, même dans les provinces où les autres modes de tenure

prévalent ; mais dans le Quercy, le Languedoc, tout le pays des Pyrénées, du Béarn, de la Gascogne, dans une partie de la Guyenne, de l'Alsace, de la Flandre et de la Lorraine, c'est extrêmement commun. En Flandre, en Alsace, sur les bords de la Garonne et dans le Béarn, je trouvai plusieurs habitans, vivant avec aisance, que l'on peut plutôt appeler de petits fermiers que des propriétaires ; et dans la Basse-Bretagne il s'en trouve quelques-uns de riches ; mais en général ils sont pauvres et misérables, ce qui vient de la trop grande division des petites fermes entre tous leurs enfans. Dans la Lorraine et dans cette partie de la Champagne qui lui est contigue, ils sont malhèureux ; j'ai plus d'une fois vu cette division portée à un tel excès, qu'un simple arbre fruitier, dans environ dix perches de terres, formoit une ferme et la situation locale d'une famille.

II. Les baux à prix d'argent sont la coutume générale de la Picardie, de l'Artois, d'une partie de la Flandre, de la Normandie (excepté le pays de Caux), de l'Isle de France et de la Beauce ; cette pratique

est même suivie dans quelques endroits du Béarn et dans les environs de Navarreins. On connoît aussi ce genre de tenure dans les provinces où prévalent les autres méthodes; mais, calcul modéré, il n'existe pas encore dans la sixième ou septième partie du royaume.

III. Les tenures féodales. — Ce sont des fiefs accordés par les seigneurs de paroisses, sous la réserve de reliefs, cens, forfaitures, services, etc. Je les trouvai en très-grand nombre dans le Limosin, le Berri, la Marche et la Bretagne, etc., où ils sont répandus dans tout le pays; mais il s'en trouve plus ou moins dans toutes les parties du royaume. Dans les environs de Vierzon, de Vatan, etc., dans le Berri, on se plaignoit tellement de ces fardeaux, que le mode de les lever doit faire une grande partie du mal; ils sont par-tout plus onéreux qu'ils ne le paroissent à cause de cette circonstance. On assure que les adjudications de la loi sont très-rigoureuses contre le tenancier en faveur du seigneur.

IV. Le monopole. — Il se pratique ordinairement dans les diverses provinces où il y a des métayers; les gens riches prennent

àrente de grandes étendues de terres, qu'ils sous-louent en petites portions à des métayers, qui les leur payent la moitié du produit. J'ai entendu plusieurs plaintes là-dessus dans la Marche, le Berri, le Poitou et l'Angoumois; et les autres provinces ne sont pas exemptes de cette pratique; elle paroît provenir des difficultés inhérentes au système de culture par métayers; mais c'est une méthode abominable, bien connue en Irlande, d'où ces hommes mitoyens sont presque tous bannis.

V. Les métayers. — La tenure par métayers est peut-être celle des sept huitièmes des terres de France; elle comprend presque toute la Sologne, le Berri, la Marche, le Limosin, l'Anjou, la Bourgogne, le Bourbonnois, le Nivernois, l'Auvergne, etc. On la trouve même en Bretagne, dans le Maine, en Provence et dans toutes les provinces méridionales. En Champagne il y a beaucoup de terres à tiers-franc, qui est le tiers du produit; mais en général c'est la moitié. Le propriétaire fournit ordinairement le bétail et la moitié de la semence, et le métayer le travail,

les ustensiles, et paye les impôts ; mais dans quelques cantons, le propriétaire supporte une partie de cette dépense. Dans le Berri il y a des métayers pour la moitié, d'autres pour le tiers et même pour le quart du produit. Dans le Roussillon le propriétaire paye la moitié des impositions, et dans la Guyenne, depuis Auch jusqu'à Fleurance, plusieurs propriétaires les payent toutes. Près d'Aiguillon, sur la Garonne, les métayers fournissent la moitié des bestiaux. Près de Falaise en Normandie, j'ai vu des métayers dans des endroits où l'on ne devoit guère espérer d'en trouver, dans des fermes tenues par les propriétaires mêmes ; la conséquence de cela est que les fermes de ces propriétaires doivent être les plus mal cultivées de tout le voisinage. — Cette circonstance honteuse n'a pas besoin de commentaire. A Nangis, dans l'Isle de France, je vis un accord par lequel le propriétaire s'étoit engagé à fournir le bétail, les harnois, les ustensiles, et à payer les impôts ; le métayer donnoit son travail et payoit sa capitation. — Le propriétaire étoit obligé aux réparations de la maison et des portes ; le métayer à celles

des fenêtres. — Le propriétaire fournissoit la semence de la première année ; le métayer, celle de la dernière ; dans les années intermittentes ils fournissoient moitié par moitié. Le produit vendu pour de l'argent étoit partagé. Le beurre et le fromage, dont on faisoit usage à discrétion dans la famille du métayer, étoient compensés par une rétribution de six francs par vache. Dans le Bourbonnois, le propriétaire fournit toutes les espèces de bestiaux, et cependant c'est le métayer qui vend, échange et achète à volonté ; l'intendant tenant un compte de toutes ces mutations, car le propriétaire a la moitié du produit des ventes, et paye la moitié des achats. Les chariots du tenancier sont obligés de porter la moitié du grain à la grange du château, et d'y retourner ensuite pour reprendre la paille ; les conséquences de cet absurde système sont frappantes ; des terres, qui se loueroient en Angleterre douze livres, ne valent que trois livres, y compris les bestiaux.

Au premier coup-d'œil, il paroît que ce sont les propriétaires qui souffrent le plus

du systême de cultiver par métayer; mais, après un plus sérieux examen, on trouve les tenanciers dans la plus grande pauvreté, et quelques-uns mêmes dans la misère. A Vatan, dans le Berri, on m'a assuré que les métayers étoient presque tous les ans obligés d'emprunter leur pain du seigneur avant le retour de la moisson. Ce pain ne vaut cependant guère la peine d'être emprunté, car c'est un mêlange de seigle et d'orge; j'en goûtai suffisamment pour plaindre bien sincèrement ces pauvres malheureux; mais les gens du commun ne mangent pas ici de pain de froment. Avec toute cette misère, chez les fermiers, on peut juger de l'état du seigneur par la rente qu'il reçoit. A Salbris, en Sologne, le propriétaire recevoit environ 800 livres pour sa moitié, d'un terrein qui nourrissoit sept cents moutons, et de deux cents acres anglais d'autre terre; donc toute la rente des terres et des bestiaux ne montoit pas à plus de 24 sols par tête de mouton! Dans le Limosin les métayers ne sont guère considérés que comme des domestiques, que l'on renvoie à volonté, et qui sont obligés de se conformer en tout aux

caprices de leurs seigneurs ; on compte que la moitié des tenanciers doivent beaucoup au propriétaire, de sorte qu'il est souvent obligé de les renvoyer avec la perte de ces dettes, pour empêcher que ses terres ne restent en friche.

De toutes les méthodes de tenir les terres ; celle des petites fermes est la plus mauvaise. Il y en a de grandes en Picardie, dans l'Isle de France, dans la Beauce, en Artois et en Normandie ; mais cela n'est pas général dans le reste du royaume. La division des fermes et la population sont si grandes, que la misère qui en dérive est dans plusieurs endroits extrême ; du moment où vous entrez dans une ville, un jour de marché, vous vous appercevez de la fainéantise du peuple. Il s'y trouve des essaims de paysans. A Landivisiau, en Bretagne, je vis un homme qui avoit fait deux lieues et demie pour apporter deux poulets au marché, qui ne valoient pas, selon lui, 24 sols la couple. Je rencontrai à Avranches des gens avec chacun un cheval, portant environ quatre boisseaux d'herbes de mer. Près d'Isenheim, en Alsace, je vis des

femmes, au milieu de la moisson, où leur travail est, pour ainsi dire, aussi précieux que celui des hommes, cueillir de l'herbe pour leurs vaches à côté de la grande route.

OBSERVATIONS.

Il s'élève ici trois questions principales; la première, les inconvéniens de cultiver par le moyen des métayers, et les avantages de la tenure par argent; la seconde, la grandeur des fermes; la troisième, jusqu'à quel point les petites propriétés sont-elles utiles?

I. *Métayers.*

Ce sujet ne doit pas demander beaucoup de tems, car il est impossible de prononcer un seul mot en faveur de cette coutume, et il y a mille argumens contre elle. Tout ce que l'on pourroit dire en sa faveur seroit, que la nécessité n'a pas de loi; que la pauvreté des fermiers est telle, que le propriétaire se trouve absolument obligé de fournir toutes les provisions de la ferme; autrement, que ses terres resteroient incultes. C'est un cruel fardeau

pour un propriétaire d'être ainsi forcé de courir la plupart des dangers des cultivateurs, de la manière la moins avantageuse, en confiant sa propriété à des gens généralement ignorans, souvent négligens et quelquefois méchans. Entr'autres propriétaires que j'ai personnellement connus, j'en ai vu un à Bagnères de Luchon, qui fut obligé de vendre sa terre, parce qu'il étoit hors d'état d'en renouveler les bestiaux, ses moutons étant tous morts d'une maladie épidémique, provenant sans doute de la méthode détestable des métayers, qui les entassent dans des étables aussi chaudes que des fours, et sur du fumier brûlant; fermant, selon la coutume du reste du royaume, toutes les ouvertures qui pourroient leur donner de l'air. — Par cette méthode de louer les terres, qui est la plus pitoyable de toutes, après avoir couru les risques de pertes semblables, qui sont très-souvent funestes, le propriétaire dupé reçoit une misérable rente. — Le fermier reste dans le dernier degré de pauvreté; —les terres se trouvent mal cultivées et la nation souffre autant que les parties intéressées.

La question de savoir comment cette coutume fut bannie de la Picardie, de la Normandie et de l'Isle-de-France seroit curieuse. Les richesses des grandes villes ont pu y contribuer en quelque chose, mais pas matériellement; car Bordeaux, Marseille, et sur-tout Lyon et Nantes, n'ont rien fait à cet égard; cependant on doit les mettre au rang des villes les plus riches de l'Europe, et les regarder comme supérieures à Rouen, à Abbeville et à Amiens, etc.—Si cette cause doit être attribuée au voisinage de la capitale, pourquoi n'a-t-elle pas procuré une aussi bonne culture que la rente payée en argent?—Le fait est, néanmoins, que ces trois provinces, avec l'Artois et la Flandre, où nous ne devrions pas être surpris de trouver un changement, puisque ce sont des pays conquis sur un état libre, comparativement parlant, sont les seules du royaume où cette pratique salutaire prévaille en général. On la trouve, à la vérité, d'une manière irrégulière dans d'autre endroits; mais elle n'est nulle part établie comme dans ces provinces. On ne sauroit douter que la pauvreté des

tenanciers, qui a donné lieu à cette coutume pernicieuse, ne provienne des principes d'un gouvernement arbitraire. De grands impôts sur les fermiers, dont la noblesse et le clergé étoient exempts ; et ces impôts, levés arbitrairement, selon le caprice des intendans et de leurs subdélégués, furent des causes suffisantes pour appauvrir les basses classes de la société. On auroit cru, par les énormes abus et la cruauté de ce mode d'imposition, que son but étoit autant de tenir le peuple dans un état de pauvreté que d'enrichir le roi. Comme l'on faisoit profession de lever la taille, en proportion du revenu de chacun, cela avoit l'effet pernicieux de toutes les taxes *égales* sur les terres, même quand on les lève avec équité ; car les bénéfices du fermier, — ses succès, — son mérite étoient imposés en proportion de ce qu'il en avoit ; méthode certaine d'anéantir les bénéfices, les succès et le mérite. Les fermiers sont généralement pauvres, ou paroissent l'être, puisqu'un homme riche affecte un air de pauvreté, afin de se soustraire à un impôt arbitraire, qu'on lui fait payer en proportion de ses

facultés. De-là, de pauvres bestiaux, de pauvres ustensiles et de pauvre fumier, même dans les fermes de ceux qui seroient en état d'y mettre ce qu'il y a de mieux.

Quel systême ruineux et détestable, et qu'il est bien fait pour arrêter le cours des richesses du souverain et de celles de son peuple! — Quel est l'homme, avec le sens commun, qui peut regretter la chûte d'un gouvernement qui se conduisoit selon de pareils principes? Et qui peut, avec justice, condamner la violence du peuple, en arrachant à la noblesse et au clergé ces priviléges et ces distinctions, dont ils avoient si indignement fait usage, pour la dépression et la ruine des classes inférieures. Ces taxes, ainsi que les droits féodaux et les impositions des seigneurs, empêchoient de placer sur les terres aucun capital qui n'étoit pas susceptible d'être repris à volonté. Ce n'étoit pas tant un manque général de capitaux dans le royaume, que la crainte de les mettre sur des terres où ils seroient nécessairement exposés à la rapine des royales et nobles harpies. On trouve la preuve de ce que j'avance, en jetant les yeux sur les riches

pâturages de la Normandie, qui n'ont jamais éprouvé de manque de capitaux, quoique ces terres demandent de plus grandes sommes pour les faire valoir qu'aucune autre; des sommes suffisantes pour améliorer les sols les plus pauvres et les plus difficiles. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas les provisions nécessaires pour les terres de labour, aussi bien que pour les pâturages? pour une raison bien évidente. — Les capitaux placés sur de bons bœufs et de bons moutons peuvent se reprendre en un instant; et se renouvelant tous les ans, le fermier a toujours l'occasion de se retirer des affaires; il jouit conséquemment d'une espèce d'indépendance, tout-à-fait étrangère au cultivateur, qui a la moindre idée d'améliorer ses terres ou de conserver une provision suffisante d'ustensiles et d'engrais. La connoissance de cette circonstance retient les tyrans, et leur fait mettre avec modération des impôts qui, pouvant être éludés, laisseroient les meilleures terres du royaume dépourvues de moyens de production.

Quelqu'agréables que soient les sensations des amis du genre humain, en voyant

une nation secouer le joug de ces fardeaux abominables, ils ne peuvent s'empêcher de condamner les idées chimériques de ces pseudopolitiques, *les économistes*, qui ont tellement infecté l'assemblée nationale, qu'elle a même accueilli la proposition de mettre un impôt territorial *proportionnel* de 300,000,000. Les principes démocratiques actuels le conserveront sûrement toujours *proportionnel*, puisqu'il n'y a que les riches qui puissent faire des améliorations ; et les pauvres, ayant le pouvoir en main, auront toujours soin de taxer les améliorations des riches. Si ce nouveau systême n'est pas amendé par des clauses, dont il n'y a encore aucun indice, l'agriculture du royaume ne pourra pas plus lever la tête que dans l'ancien régime. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette importante question. Quant au meilleur moyen de remédier aux maux d'affermer à des métayers, ce seroit que le propriétaire cultivât lui-même ses terres, jusqu'à ce qu'elles fussent améliorées ; qu'il les louât ensuite pour de l'argent, sans bestiaux et ustensiles, s'il trouvoit des fermiers ; mais s'il n'en trouvoit pas, qu'il

prêtât le bétail et les outils à intérêt. Avec cette assistance et l'abolition des dîmes, les fermiers, sous un bon gouvernement, ne tarderoient pas à devenir riches, et acquitteroient probablement la dette en vingt-cinq ou trente ans; ils pourroient même le faire avec un bail de vingt-un ans, en adoptant une bonne méthode d'agriculture; mais, selon leur misérable système, et avec leur manque de bestiaux et de moutons, ils ne pourroient pas en venir à bout en un siècle. Si un propriétaire n'avoit ni la capacité, ni la volonté de faire valoir lui-même; la seconde méthode seroit de louer ses terres et ses bestiaux à prix d'argent, sur un bail de vingt-un ans, le tenancier étant tenu de lui payer, à l'expiration du bail, la valeur originaire du bétail, et assujétis à toutes les pertes et accidens. Il n'y auroit aucun doute qu'un pareil système, une bonne méthode d'impositions, et une exemption de dîmes, ne rendissent le métayer, dans cet espace de tems, capable au moins de faire ses affaires lui-même, sans avoir, par la suite, besoin de son seigneur.

II.

II. *Grandeur des Fermes.*

J'ai traité ce sujet en grand dans mon *tour d'Angleterre*, et dans les *Annales d'Agriculture*, tome 7, page 510; c'est pourquoi je ne ferai maintenant que toucher quelques circonstances plus particulièrement analogues à l'agriculture de France. Je commence donc par assurer le public avec confiance, que je n'ai jamais vu un seul exemple de bonne agriculture dans une petite ferme, excepté dans les sols les plus fertiles. La Flandre est toujours exceptée; sur ce sol riche, profond et humide, dans la plaine féconde de l'Alsace, et sur les rives fertiles de la Garonne, la terre est si bonne, qu'il n'y auroit que la perversité qui pourroit produire une mauvaise agriculture; mais sur les sols inférieurs, c'est-à-dire, dans les neuf dixièmes du royaume, et même quelquefois sur des terres excellentes, comme en Normandie, l'agriculture est exécrable. J'observerai d'ailleurs que toutes les fois qu'il se trouve une mauvaise gestion dans ces riches et fertiles cantons, c'est toujours dans les petites fermes qu'elle

arrive. C'est pourquoi, quand je vis dans plusieurs cahiers des trois ordres (1), une demande de borner la grandeur des fermes et de grands éloges sur les petites fermes, je ne pus m'empêcher de conclure que les *bourgeois*, qui avoient donné ces instructions, ne connoissoient de l'agriculture-pratique que les erreurs vulgaires, répandues dans tous les pays sur ce sujet. Cette recherche est d'une telle importance pour toutes les nations, qu'elle doit, autant que possible, être fondée sur des faits, et conséquemment traitée par des gens qui connoissent la pratique ainsi que la théorie de l'agriculture. Les questions suivantes se présentent naturellement. Est-ce le produit brut de l'agriculture que l'on doit principalement considérer ? ou le plus grand produit qui peut être porté au marché ? ou est-ce le bénéfice net ? La population, provenant de l'agriculture, doit-elle servir de guide, ou ne doit-on avoir en vue que l'aisance et la prospérité des

---

(1) *Cahier de Dourdan*, page 17. — *Crépy*, page 5. — *Estampes*, page 27. — *Paris*, page 41. — *Provins et Montereau*, pag. 51.

cultivateurs ? On pourroit multiplier ces questions, mais elles suffisent pour nous guider dans cette recherche. On trouvera probablement qu'il ne faut pas s'attacher à un seul de ces points ; mais qu'ils doivent tous collectivement faire l'objet de notre attention d'une manière proportionnelle.

I. Il est impossible de calculer sur le produit brut seul, pour une raison fort simple : c'est qu'il faudroit peut-être tant de bras pour le réaliser, qu'il n'en resteroit aucune partie pour le marché ; dans ce cas là, il n'y auroit ni villes, ni manufactures, sinon celles de la famille ; ni armée, ni marine. Un pareil arrangement, quoique parfaitement conforme au système de Mirabeau, de la dispersion égale d'un peuple sur tout le territoire de l'empire, est cependant si chimérique, qu'il ne mérite pas un moment de notre attention.

II. Le bénéfice net ne sauroit non plus nous servir de guide, parce que les terres les plus incultes sont susceptibles d'un plus grand bénéfice net, en raison du capital employé, que les plus riches jardins, comme les garennes, les terreins à moutons, etc.

III. La population n'est pas non plus un

guide assuré dans cette recherche, parce que, seule considérée, elle se détruit elle-même par un excès de misère. Un systême qui ne feroit naître les hommes que pour les affamer n'auroit guère de mérite ; il faut donc avoir en vue la nourriture et l'emploi aussi bien que la population.

IV. Il n'y a que l'aisance et la félicité des cultivateurs qui puissent nous servir de guides, parce qu'ils peuvent être plus à l'aise et plus heureux dans un désert, que dans les jardins de Montreuil.

V. Je ne suis pas absolument satisfait de la donnée du *plus grand produit que l'on puisse porter au marché ;* mais elle approche plus de la vérité qu'aucune des autres : elle comprend un produit brut considérable, un grand bénéfice net, et elle indique, en proportion du montant, la population des villes, et celle qui peut compter sur les manufactures ; elle assure l'aisance de la classe agricole ; elle met le fermier en état d'employer beaucoup de bras, et, ce qui est de plus d'importance, de les bien payer.

Cette proposition majeure, étant jusques-là déterminée d'une manière satisfaisante,

comparativement aux autres, nous sommes en état de décider que la grandeur la plus avantageuse des fermes en général, est celle qui fournit le plus grand produit au *marché*, ou en d'autres termes, qui fait le plus d'argent. Or, pour se procurer ce grand surplus au-delà de ce qui est consommé par les individus employés à l'agriculture, ou qui en dépendent, il faut faire les plus vigoureux efforts dans tous les genres. Il faut améliorer les terres déjà cultivées; entretenir de grands troupeaux de bestiaux et de moutons; chercher par-tout des engrais, et les employer utilement; il faut dessécher, arroser, parquer, marler, fumer, enclore, mettre de la chaux; en un mot, il faut user rigoureusement de toutes les ressources de l'industrie. — Il ne faut laisser aucun morceau de terre inculte ou négligé. — Tout doit avoir son prix; tout doit tendre à la perfection, et le fermier doit être encouragé par les bénéfices de ses entreprises, à placer ses épargnes dans d'autres spéculations agricoles, afin de recevoir ce double intérêt, qu'il est si facile au bon cultivateur de retirer. La ferme d'une grandeur susceptible d'effectuer tous

ces travaux, portera certainement le plus grand surplus de produit au marché. J'ai étudié, avec beaucoup de soin et d'impartialité, le résultat de cette recherche dans tout le royaume ; et quoique, dans plusieurs provinces, l'agriculture soit si affreuse, qu'elle ne laisse que le choix d'un mal, je puis cependant assurer qu'il est infiniment meilleur pour les fermes, depuis trois cents jusqu'à six cents acres, que pour les petites ; et que les premières portent au marché un produit, en proportion, très-supérieur à celui des dernières. Mais par des fermes, j'entends toujours des *occupations*, et non pas celles qui sont louées à des hommes mitoyens, pour sous-louer ensuite à des métayers.

Il n'y a rien d'étonnant que les petites fermes soient mal cultivées ; je veux dire celles au-dessous de cent arpens ; et même depuis cent jusqu'à deux cents ; les proportions entre les ustensiles nécessaires et le travail et la terre, choses très-intelligibles aux gens de l'art, sont défavorables dans de pareilles fermes. Le fermier est pauvre ; aucun cultivateur pauvre n'est en état de faire les efforts qu'exige la bonne agri-

culture. (1); et il faut nécessairement que sa pauvreté soit proportionnée à la petitesse de sa ferme. Les bénéfices d'une grande ferme soutiennent le cultivateur et sa famille, et laissent un surplus qui peut servir à des améliorations; ceux d'une petite terre ne font simplement que soutenir le fermier, et ne laissent rien pour les améliorations. Le dernier est proportionnellement obligé d'entretenir plus de chevaux que le premier, ce qui absorbe une grande partie des profits. La division du travail, qui, dans toutes les branches d'industrie, donne de la célérité et des connoissances, ne sauroit à la vérité avoir lieu dans les plus grandes fermes, au point où on la voit dans les manufactures; mais dans les petites fermes elle est tout-à-fait impossible. — Le même homme fait tour-à-tour tous les travaux

(1) « Les richesses, dit un écrivain français, entre les mains des fermiers deviennent fatales à l'agriculture ». *Essai sur l'état de la culture Belgique, in-8°.* 1784, pag. 7. Qui peut être surpris qu'un royaume, qui abonde en politiques de cette espèce, soit mal cultivé?

de la ferme ; dans les fermes plus grandes il y a des laboureurs, des batteurs, des faiseurs de haies, des bergers, des vachers, des bouviers, des porchers, des brûleurs de chaux, des gens pour dessécher, et d'autres chargés des arrosemens. — Cette circonstance est très-importante, et prouve que tous les travaux doivent être mieux exécutés dans une grande ferme que dans une petite ; l'une des choses les plus utiles de la bonne agriculture, une bergerie, ne peut se trouver que dans une grande ferme, ou le travail qu'elle exige en *absorbe le bénéfice.* On a souvent allégué que les petites fermes étoient des pépinières de population ; cela est vrai sous différens rapports ; mais elles sont souvent pernicieuses en proportion ; car elles sont abondantes en misères, et engendrent une multitude de bouches, sans fournir les moyens de les nourrir. En France la population, étant plus grande qu'il ne le faudroit, devient un mal public, et doit être soigneusement arrêtée ; mais nous reviendrons sur ce fait, si visible dans tout le royaume, dans un autre chapitre. Les fermes, que je prendrois de pré-

férence en France, seroient celles de deux cent cinquante à trois cent cinquante acres sur des sols fertiles; et de quatre cents jusqu'à six cents dans des terreins médiocres.

L'Angleterre a fait plus de progrès dans l'agriculture qu'aucun autre pays de l'Europe; et ce sont les grandes fermes qui ont tout fait; tellement qu'il seroit impossible de trouver une amélioration importante dans une petite. Que les étrangers, que le comte de Hertzberg (1) vienne en Angle-

(1) Ce ministre, dans un de ses discours à l'académie de Berlin, dit : « C'est le principe que le » cultivateur anglais Young soutient, dans son arith- » métique politique, sur l'utilité des grandes fermes. » M. Young paroît avoir tort à l'égard d'un gouver- » nement républicain, tel que celui de la Grande- » Bretagne, qui a plus besoin qu'un autre d'une » grande population ». Ici, comme dans plusieurs autres écrits, on suppose que les grandes fermes ne sont pas favorables à la population, parce que leur produit se consomme dans les villes. Le Comte a-t-il donné aucune raison pour nous faire croire que le produit d'une grande ferme, consommé dans une ville, n'indique pas une population proportionnée à la quantité de consommation, aussi bien que le produit d'une petite ferme, consommé par ceux qui la cul-

terre et examine notre agriculture ; — qu'il me permette de lui montrer celles de nos grandes fermes, et que le docteur Price le conduise ensuite à celle de nos petites fermes ; quand il les aura examinées toutes deux, il ne fera aucune difficulté de tirer des conséquences bien différentes de celles qu'il a jusqu'ici soutenues. Nous avons perfectionné en Angleterre l'art *d'enclore*, *de marler*, de fumer ; en un mot, d'engraisser les terres de toutes les manières. Nous avons fait de grands progrès dans les arrosemens, et nous aurions peut-être égalé la Lombardie, si la liberté du peuple avoit permis de violer

---

tivent ? Comme la population est en proportion de la nourriture, ceux qui prétendent que les grandes fermes sont nuisibles devroient nous prouver que les petites en produisent davantage, c'est-à-dire, qu'elles sont mieux cultivées : cette assertion est sûrement trop absurde pour qu'on ose l'avancer. Fréderic, qui obtint le surnom de *Grand*, par ses connoissances supérieures dans l'art de tuer les hommes, étoit, selon les principes militaires, ami de la propagation. « Considérant que le nombre des habitans fait la richesse des souverains, on trouva —». *OEuvres de Frédéric II, tome V, page* 146.

aussi aisément les propriétés des particuliers. Nous avons porté l'art d'élever les bestiaux et les moutons à un plus haut degré de perfection que dans aucun autre pays du monde. Nous avons, dans nos cantons les mieux gérés, banni l'usage des jachères ; et ce qui fait la grande gloire de notre isle, c'est que l'on trouve la meilleure culture sur les plus pauvres sols. Que les avocats en faveur des petites fermes me disent où est le petit fermier capable de couvrir toute sa ferme de marne, en raison de cent ou cent cinquante tonneaux par acre, de dessécher toutes ses terres en raison de deux ou trois louis par acre, de payer un grand prix pour les immondices des villes, et de les transporter à dix lieues par terre, d'inonder ses prairies en faisant une dépense de cinq louis par acre, de payer mille louis pour avoir un bélier pendant une seule saison, afin d'améliorer la race de ses moutons ; de donner vingt-cinq louis par vache pour les faire couvrir par un beau taureau ; d'envoyer chercher de nouveaux instrumens d'un bout du royaume à l'autre, et de faire venir des hommes pour en faire usage ; de payer du

monde pour résider dans des provinces éloignées, afin d'apprendre des choses qu'il veut introduire dans sa ferme ? — En entendant le récit de tous ces efforts de l'industrie, si communs en Angleterre, quel est l'homme assez entiché de ses idées pour croire un moment que de PAREILLES CHOSES puissent être effectuées par de *petits fermiers ?* — Déduisez de l'agriculture tous les usages qui l'ont fait fleurir dans cette isle, et vous aurez exactement la gestion des petites fermes.

Les fausses idées, actuellement si communes en France, sont d'autant plus surprenantes, qu'il n'existe dans aucune langue un aussi grand nombre d'écrits plus justes, sur plusieurs de ces questions d'économie politique, que dans la langue française. Il est impossible de trouver des remarques plus vraies et plus raisonnées sur l'avantage des grandes fermes et des riches fermiers, que dans l'Encyclopédie. Personne ne sauroit non plus mieux écrire sur ce sujet, que M. Delegorgue (1). Il

---

(1) Mémoire sur cette question. Est-il utile en Artois de diviser les fermes ? 1786, page 7.

observe que l'Artois donnoit généralement deux années de moissons, et restoit une année en jachère ; mais que maintenant il produit tous les ans depuis que les anciens usages sont abolis. Un changement si avantageux, dit-il, chose bien rare en France, fut fondé sur plusieurs expériences dispendieuses, et ne pût être établi que par le moyen d'engrais produits par de grands troupeaux de bestiaux. Par qui fut-il donc effectué ? — Est-ce par les petits fermiers, qui peuvent à peine gagner de quoi vivre ? — non sûrement. Il continue ses remarques, en ajoutant que quelques parties de l'Artois ont été divisées pour augmenter la rente, et que le bétail est dans ces endroits détérioré d'une manière sensible ; il maintient aussi qu'un laboureur à la journée est plus heureux qu'un petit fermier. J'approuve beaucoup une de ses autres observations, savoir ; que les petits fermiers ne sont pas assez riches pour garder leurs grains, et qu'ils sont cause de tous les monopoles ; voulant dire qu'il est avantageux que les grands fermiers ne se pressent pas de vendre leurs grains. Mais les monopoles sont également

utiles, et tendent aussi avantageusement à remédierau mal, qui vient de ce que les petits fermiers sont trop empressés de vendre.

Quoique je sois pleinement convaincu de l'immense supériorité des grandes fermes, et qu'il soit impossible qu'un pays puisse jamais s'améliorer par le moyen des petites, je suis néanmoins bien éloigné de recommander aucune loi ou aucun réglement pour forcer la réunion de plusieurs terres. Je ne veux autre chose que la liberté, et le rejet de ces absurdes et folles demandes, contenues dans quelques-uns des cahiers de France, des loix *contre* une pareille réunion. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'on doit faire peu de cas de ces écrivains et de ces politiques qui, sous des gouvernemens despotiques, sont si ardens pour une grande population, qu'ils s'aveuglent sur des objets bien supérieurs; qui ne voient autre chose, dans la propagation de l'espèce humaine, que le moyen d'augmenter les soldats; qui admirent les petites fermes comme des pépinières d'esclaves, — et pensent que c'est un objet digne de la politique, de faire naître des hommes dans

la misère, afin qu'ils puissent s'enrôler ou mourir de faim. De pareils sentimens peuvent être naturels au rude atmosphère du despotisme allemand; mais qu'ils pénètrent chez une nation, dont l'horizon est éclairé par les rayons vivifians de la liberté naissante, c'est contradictoire à cette félicité générale qui doit découler de la liberté. Trop peuplée pour être heureuse, la France devroit chercher les moyens de nourrir le nombre d'habitans qu'elle contient, au lieu de vouloir s'en procurer davantage, pour leur faire partager une misérable pitance.

III. *Petites propriétés.*

Dans les observations qui précèdent, je n'ai eu en vue que les fermes données à rente; mais il y en a d'une autre espèce dans presque toutes les provinces de France, dont on ne sauroit se faire une idée par ce que l'on voit en Angleterre, — j'entends les petites propriétés, c'est-à-dire, de petites fermes appartenant à ceux qui les cultivent. Le nombre en est si grand, que je croirois qu'il comprend un tiers du royaume. Avant d'avoir voyagé, je m'ima-

petites propriétés, sinon une grande industrie. Il faut, à la vérité, que je prévienne le lecteur que, quoique l'agriculture, que j'ai trouvée dans la plupart des petites propriétés, fût aussi mal entendue qu'il est possible de se l'imaginer; cependant l'industrie des propriétaires étoit si visible et si méritoire, qu'elle est au-dessus de tout éloge; elle suffisoit pour prouver que la propriété, en fait de terres, est le plus grand aiguillon du travail. Cette vérité est si frappante, et s'étend si loin, que je ne connois pas de moyen plus sûr de porter l'agriculture jusqu'au sommet des montagnes, que de permettre aux villageois voisins de les posséder en propriété; en effet, dans les montagnes du Languedoc ect. on voit qu'ils ont porté de la terre sur leur dos, dans des paniers, pour former un sol dans les endroits où la nature en avoit refusé un. Une autre circonstance, occasionnée par les petites propriétés, c'est une augmentation de population; mais ce qui pourroit être avantageux à d'autres pays peut faire le malheur de la France.

Après avoir ainsi fait voir les avantage,

des petites fermes en propriété, je vais montrer les inconvéniens que j'y ai trouvés en France.

Le premier et le plus grand, c'est la division qui a généralement lieu après la mort du propriétaire, ordinairement entre tous les enfans, mais dans quelques cantons entre les fils seulement. Quarante ou cinquante acres de terre sont susceptibles d'être bien cultivés; mais, quand on les divise, vingt acres *doivent* l'être fort mal; subdivisés de nouveau, les propriétés forment quelquefois des fermes de dix acres, de cinq, de deux, et même d'un seul; bien plus, j'en ai vu quelques-unes d'un demi-quart d'acre avec une famille qui leur étoit attachée, comme si ç'avoit été une ferme de cent acres. La population provenant de cette division, est quelquefois grande, mais c'est une multiplication de misère, les êtres se marient dans *l'idée* de trouver de quoi vivre, sans en avoir la *réalité*; ils propagent au-delà des besoins des villes et des manufactures; les conséquences sont la misère, la détresse, et nombre de ces malheureux périssent des maladies occasionnées par un manque de

nourriture. De-là il s'ensuit que les petites propriétés trop divisées deviennent la plus grande source de la pauvreté ; et cela est parvenu à un tel point en France, qu'il faudroit incontestablement faire une loi, pour empêcher toutes les divisions au-dessous d'un certain nombre d'arpens. Mais en considérant le sujet sous ce point-de-vue, et après nombre d'observations répétées, que devons-nous penser de ceux qui prétendent que les terres ne sauroient être trop divisées? L'opinion d'un député célèbre à l'assemblée nationale (1) est

---

(1) *De la monarchie prussienne*, *tome* IV, *p.* 13. Le comte de Mirabeau, dans ce passage, convient que les grandes fermes rapporteront le plus grand produit possible, avec la plus petite dépense possible ; mais il soutient qu'il y a une infinité de petits objets qui échappent au grand fermier, qui sont de plus grande importance que d'épargner de l'argent. Il est incroyable qu'un homme d'un mérite aussi décidé ait si fort méconnu les faits qui gouvernent une question, à laquelle il a donné beaucoup d'attention, au moins si l'on en juge par ses fréquens appels à cette question. Où trouve-t-il le fait sur lequel il bâtit tous ses raisonnemens, que les petits fermiers font de plus grandes améliorations et de plus grandes dépenses

qu'un pays fleurit en proportion de la dispersion égale des habitans sur son territoire ; mais son père étoit d'un avis différent ; il déclare avec beaucoup de bon sens, et en penseur profond, que ce n'est pas l'agriculture qui emploie le plus de bras, qui favorise le plus la population (1). « C'est

sur leurs terres que les grands cultivateurs ? Je n'en appellerai pas à l'Angleterre, où la question seroit aussi-tôt décidée que proposée ; mais je voudrois bien savoir dans quelles provinces de France les petits fermiers ont leurs fermes aussi bien approvisionnées que les grands, ou aussi bien cultivées ? M. de Mirabeau tranche donc la question, en supposant comme un fait ce qui est absolument faux, puisque les progrès des grandes fermes sont plus considérables, et peut-être doubles de ceux des petites ; je suis sûr au moins qu'il en est ainsi dans toutes les parties du royaume que j'ai visitées. Mais le comte dit que les petites fermes sont beaucoup meilleures, par ce qu'il y a plus de familles répandues sur les terres, ce qui est précisément l'argument le plus fort que l'on puisse offrir contre elles, puisqu'en admettant ce point-là il tend à la fois à prouver que l'anéantissement des villes et des manufactures est utile aux Etats modernes, pourvu qu'on trouve des habitans dans la campagne ; assertion à laquelle j'ai suffisamment répondu.

(1) *L'Ami des Hommes*, cinquième édition 1760.

» à bien des égards un préjugé de croire » que plus la culture occupe d'hommes, » plus elle est favorable à la population »; voulant dire que le surplus du produit porté au marché est aussi favorable à la population, en nourrissant les villes, que s'il étoit mangé dans les champs d'où il est sorti; *ainsi plus l'industrie et la richesse des entrepreneurs de la culture épargnent de travail d'hommes, plus la culture fournit à la subsistance d'autres hommes.* Un autre député très-estimé, et à la tête du comité des finances, assure que la plus grande division possible des propriétés territoriales est la meilleure. De pareils gens, avec les meilleures intentions du monde, avancent des opinions qui, si elles étoient exactement suivies, feroient de la France une scène de misère et de

---

tome V, pag. 43. Voyez aussi tome IV, page 79; *Tableau Economique.* Voyez le même sujet, traité avec beaucoup d'habileté par un des grands génies politiques du siècle actuel, de l'*Economie Politique*, par M. Herrenschwand, *in*-8°. 1786, page 275; et *Discours sur la division des terres*, *in*-8°. 1786, par le même.

pauvreté. Au milieu d'une multitude de connoissances utiles, de réflexions profondes et judicieuses, et d'excellens principes de politique, on trouve une propension vers des idées semblables dans les rapports du comité de mendicité (1), dans lesquels la multiplicité des petites propriétés est considérée comme une ressource contre la misère.

Donnons plus de développement à ces idées par des suppositions, et voyons où elles mèneroient. Il y a en France 130 millions d'acres de terre et au moins 25 millions d'ames. Assignons à chaque habitant sa portion de cette étendue ; supposons que par ce partage (déduction faite des rochers, des rivières, des grands chemins, ect.) il revienne à chacun cinq acres, ou vingt-cinq acres par famille. Lorsque (selon le premier principe de cette idée, qui est d'encourager la population) le luxe, le

(1) *Premier rapport*, *in*-8°. 1790, page 6. *Quatrième rapport*, page 9. Ces rapports furent faits par le président, M. de la Rochefoucauld-Liancourt, et font beaucoup d'honneur à son habileté et à son activité.

célibat, les emplois mal-sains, la prostitution et la stérilité des villes seront bannies et les mœurs simples de la campagne universellement établies, toutes les circonstances de la nature porteront alors le peuple au mariage et à la propagation ; une grande augmentation de population aura lieu, et les vingt-cinq acres de terre se réduiront graduellement, par les divisions, à vingt, à quinze, douze, huit, et ainsi de suite, allant toujours en diminuant. Dans une pareille supposition, que deviendra le surplus du peuple ? — Vous arriverez en très-peu de tems aux limites au-delà desquelles la terre, quelque bien qu'elle soit cultivée, ne sauroit nourrir plus de bouches ; cependant ces mœurs simples et pures, qui excitent au mariage, continueront toujours. — Quelle en sera donc la conséquence, sinon la plus affreuse des misères ! — Votre population seroit bientôt plus nombreuse que celle de la Chine, où des malheureux, qui ne naissent que pour mourir de faim, cherchent avec avidité les carcasses putréfiées des chiens, des chats, des rats, toutes sortes d'ordures et de vermines, pour soutenir leur misé-

rable existence. Tels seroient les effets infaillibles d'une trop grande division des propriétés territoriales. Il n'existe pas sur la terre de gouvernement aussi détestable que le seroit celui qui viseroit sérieusement à une pareille division ; tant cette population est pernicieuse, qui, quoiqu'elle provienne de principes purs et vertueux dans son origine, mène directement à la dernière extrêmité de la misère ! — On a appelé les grandes villes les tombeaux de l'espèce humaine : si elles conduisent au tombeau, elles sont aussi le meilleur refuge d'une trop grande population. Elles sont plutôt propres à prévenir la population qu'à la détruire, et c'est précisément ce qui est nécessaire dans un pays comme la France, où la division des propriétés a malheureusement occasionné une si grande population, qu'elle ne peut plus la nourrir ; quelle seroit donc sa misère, si les villes et les bourgs entretenoient leur nombre proportionnel, et laissoient le surplus regorger dans la campagne ? — Cela n'arrive que trop pour la prospérité du royaume, comme il est facile de le voir dans nombre de cir-

constances, et particulièrement par la misère, qui est toujours la conséquence du moindre *déficit* dans les récoltes ; un *déficit*, qui seroit à peine apperçu en Angleterre, est accompagné en France de maux affreux.

Il ne sauroit y avoir de spectacle plus agréable, ou mieux calqué pour émouvoir toutes les tendres sensations de la nature, que celui d'une famille vivant sur une petite propriété, cultivée et peut-être créée par son industrie ; c'est cet objet, si touchant pour le cœur de l'homme de bien, qui a rendu plusieurs écrivains les avocats inconsidérés des petites propriétés. Si l'industrie des villes et des manufactures étoit assez active pour occuper le surplus de cette population, à mesure qu'il paroît, les avantages de leur système seroient évidens; mais la France connoît par une triste expérience qu'il n'est pas maintenant besoin d'un pareil surplus ; quelles seroient donc les conséquences d'en envoyer un second au *marché*, tandis que l'ancien est encore au *magasin* ? Il est absurde de citer l'exemple de l'Amérique, où il y a abondance de terres fertiles pour ceux qui veulent les cultiver, et où la

population est d'une valeur inestimable, comme on peut le voir par le prix du travail ; mais quelle comparaison peut-on faire entre un pareil pays et la France, où la concurrence pour les emplois de tous les genres est si grande, à cause de la trop grande population, que le prix du travail est 76 pour cent plus bas que chez ses voisins plus florissans ? — En considérant ce sujet intéressant, j'aurai recours, comme dans plusieurs autres occasions, à l'exemple de l'Angleterre. Dans ce dernier royaume les petites propriétés sont extrêmement rares ; dans plusieurs de nos comtés il n'en existe pas même un seul exemple. Nos pauvres journaliers sont grands amateurs d'être propriétaires de leurs chaumières, et de quelques perches de terre pour former un jardin ; mais ils ne pensent guère à acheter assez de terre pour s'occuper ; et à offrir, comme en France, un prix si fort au-dessus de sa valeur, pour s'en assurer l'acquisition. Un homme chez nous, qui a deux ou trois cents louis, n'achète pas un petit champ, mais prend une ferme ; or, comme nos pauvres journaliers sont infiniment plus à leur aise, et

à tous égards plus heureux que ceux de France, ne doit-il pas s'en suivre, en tirant des conséquences justes, que les petites propriétés ne sont aucunement nécessaires pour le bien-être des basses classes du pays?

Dans toutes les parties de l'Angleterre que j'ai parcourues, il n'y a aucune comparaison pour l'aisance entre un journalier et un petit fermier; il n'y a point d'hommes qui travaillent si fort et qui vivent si mal que les derniers. Pourquoi donc trouveroit-on cette division en petites parties si avantageuse pour la France, tandis qu'en Angleterre nous éprouvons de grands avantages en suivant un système contraire? Il y a plusieurs raisons pour cela; les manufactures de France, comparées avec celles d'Angleterre, sont beaucoup moins considérables, en proportion de la population des deux royaumes. L'agriculture de France, gérée par des fermiers ou par des métayers, ne fournit pas non plus une occupation égale à celle qu'offre la culture en Angleterre. Les gentilshommes de campagne français n'occupent probablement pas la centième partie d'ouvriers employés par les gentilshommes de campagne anglais, qui ont toujours quelques orne-

mens à faire à leurs jardins, ou quelque terre à cultiver, qui donnent de quoi vivre à une infinité de gens. Un objet d'une plus grande importance, c'est que les subsistances sont aussi chères en France qu'en Angleterre, tandis que le prix du travail y est soixante-seize pour cent meilleur marché.

Voici une autre preuve, s'il en falloit d'autre, de la trop grande population de ce royaume. Le journalier anglais, qui gagne constamment neuf, dix ou douze francs par semaine, en travaillant pour un fermier, risque beaucoup quand il cultive des terres pour son compte; et ce fait est si évident, que les plus industrieux et les plus forts travailleurs d'entre nos paysans ne sont pas ceux qui tiennent leurs petits jardins en meilleur état; mais ce sont ceux qui gagnent moins, et dont le salaire marque quelque foiblesse ou infirmité. Par ce moyen, et par diverses autres causes, les pauvres paysans d'Angleterre trouvent un emploi plus régulier, en travaillant à la journée, que ceux de France qui, n'ayant pas la ressource de travailler pour les autres, sont obligés de travailler pour eux-mêmes ou de mourir de faim. Quand on les voit dans une

pareille situation, il n'est pas surprenant qu'on s'étende sur les avantages des petites propriétés, puisqu'elles sont les seules ressources de ces familles. Mais dans le fait les travaux onéreux et extrêmes de ces malheureux (ce qui paroît être une perfection à des yeux vulgaires) ne viennent que de ce qu'ils ne trouvent pas assez d'occupation. La cherté du travail, qui est assez ordinaire dans les pays à petites propriétés, ne prouve rien contre cette observation. L'ouvrage n'est jamais si mal exécuté ni si cher, que lorsqu'il est fait par des hommes accoutumés à travailler pour eux-mêmes; il se trouve chez eux une espèce de dégoût et une inattention qui ne sauroient échapper à l'œil de l'observateur intelligent; et il n'y a que la plus grande misère, qui puisse engager ces petits propriétaires à travailler pour les autres; de sorte que j'ai vu dans les parties de la France, qui exigent beaucoup de soin pour l'agriculture, le travail comparativement cher et mal fait, tandis qu'il y avoit nombre de bras oisifs. Je dois en même tems faire mention d'une circonstance qui m'a étrangement frappé dans presque tous les marchés de France, c'est qu'il y

a une infinité de gens qui perdent régulièrement un jour par semaine, pour des objets qui montrent clairement le peu de valeur du tems pour ces petits fermiers. Y a-t-il rien de plus ridicule que de voir un homme gros et fort, faire plusieurs milles, et perdre une journée, qui doit lui rapporter dix-huit ou vingt sols, pour vendre une douzaine d'œufs ou un poulet, dont la valeur n'égaleroit pas le prix de son travail, *s'il étoit utilement employé?* Cela doit nous convaincre que ces petites occupations sont des pertes réelles de travail, et qu'elles nourrissent des hommes dont le tems ou les peines ne sont guère payés.

Il y a dans l'agriculture française plusieurs usages qui paroissent utiles; cependant je ne puis les recommander dans d'autres pays. J'ai vu dans une partie de la Flandre travailler avec la bêche tous les coins d'un champ, où la charrue ne pouvoit aller; et dans le Midi de la France les paysans sont dans l'habitude de bêcher des champs entiers. Dans divers endroits du royaume on bêche toutes les terres. Dans les montagnes

du Vivarais on bâtit des terrasses murées, et on y porte de la terre dans des paniers. De pareils usages, et mille autres de cette nature, viennent absolument de l'extrême division des propriétés territoriales, qui a occasionué une population, qu'il n'est plus au pouvoir de l'industrie de soutenir; et doivent être regardés comme une preuve qu'il existe une maladie invétérée dans les parties vitales de l'État. L'homme qui a le malheur de vivre dans un pays, où il n'y a pas d'emploi pour lui, s'il possède la plus chétive propriété territoriale, y travaillera pour deux sols par jour, même pour un liard; bien plus, s'il a de l'ardeur et de l'industrie, il travaillera pour rien, comme c'est le cas de plusieurs milliers d'individus en France; s'il ne fait pas quelque chose sur sa petite ferme, il pense qu'il ne fait rien : dans une pareille situation, il ramassera de la paille, il ôtera une pierre d'un endroit pour la mettre dans un autre, il portera de la terre dans un panier sur le sommet d'une montagne, il fera trois lieues pour vendre un œuf. N'est-il pas évident que de pareilles pratiques, faites pour exciter l'admiration,

à cause d'un haut degré de culture, ne sont pas plus analogues à un pays bien constitué, pour me servir de cette expression, que les usages du monde les plus absurdes? Vous pourriez faire un pas de plus en population, et offrir, avec M. de Poivre, l'exemple des Chinois, comme digne de l'imitation des Européens.

Après tout, on doit conclure que les petites propriétés sont portées à un trop haut point en France; qu'elles ont crontribué à engendrer une population misérable, qui ne devroit pas exister; qu'il faudroit faire des loix pour en restreindre la division, au moins jusqu'à ce que la demande de bras soit égale au produit; que le système des grandes fermes, employant régulièrement à la journée, et payant bien un nombre considérable de paysans, est infiniment plus avantageux à la nation et aux pauvres eux-mêmes, que la multiplicité des petites propriétés; en un mot, qu'il est évident que toutes les mesures pour empêcher l'établissement des grandes fermes et des riches fermiers, telles que les restrictions et les loix contre les enclos, l'existence du droit de communaux, et la moindre faveur montrée

montrée aux petits propriétaires en levant la taille, sont ruineuses pour l'agriculture, et doivent être écartées comme un système destructeur de la prospérité publique.

CHAPITRE XIII.

MOUTONS DE FRANCE.

L'ÉTABLISSEMENT des manufactures de laine en France, sous le regne de Louis XIV, ou, pour parler avec plus de justesse, par ce commis de bureau, Colbert, rendit le gouvernement un peu plus attentif à l'encouragement de la race des moutons dans le royaume; mais on ne prit aucune mesure capitale pour cela que dans le milieu du siècle actuel, où l'on en permit fort sagement l'exportation, pour en encourager la multiplication. Sous le contrôleur-général Bertin, M. Carlier fut envoyé dans toutes les provinces afin d'examiner l'état des troupeaux, la quantité et la qualité de leur laine, etc.; et l'on fit peu après d'autres progrès, en important d'Espagne

et d'Angleterre des beliers et des brebis ; afin d'améliorer la race des moutons français, mais les personnes employées pour cet objet entendoient si peu la commission dont elles étoient chargées, que ces efforts ne produisirent aucun effet ; ils n'étoient pas à la vérité considérables ; c'est pourquoi le résultat fut tel qu'on devoit l'attendre. La France importe tous les ans pour 27 millions de laine, somme immense pour une marchandise que le royaume pourroit fournir en entier, si l'on employoit les gens qui entendent vraiment les moutons.

Picardie.—*Calais*.—Toison, de cinq l. pesant, à 26 sols la livre, bonne à peigner.

Pont-de-Brique.—Toison, six l. pesant, à 24 sols la livre.

Bernay.—Toison, quatre l. et demie pesant, à 26 sols la livre, fort grossière ; ils tondent les agneaux : laine, 18 sols la livre ; tous les moutons de la province de Picardie, et de plusieurs pays voisins n'ont pas de cornes, ont la tête blanche et des oreilles pendantes en soie ; tous ceux que j'ai maniés étoient mal faits et peu flatteurs

au toucher; mais il s'en trouve qui ont meilleure mine.

Orléanois. — *Estampes.* — Toison, trois livres et demie pesant, à 20 sols, prix d'un mouton, 15 livres.

Thoury. — Toison, quatre livres pesant, à 19 sols, grossière; leur nourriture d'hiver, des tiges de pois et du regain: ils sont enfermés dans des bergeries pendant la nuit (comme dans la plupart des provinces de France), et parqués dans les champs jusqu'au mois de novembre; il y en a qui parquent aussi l'été à midi; troupeaux de quarante à cent têtes; les chiens les conduisent avec tant de sagacité, qu'ils broutent dans les plus petits sillons sans toucher au grain.

Orléans. — Toison, six livres pesant, à 20 sols; prix d'un mouton, 11 livres. On les nourrit de paille pendant l'hiver.

Sologne. — *La Ferté.* — Race du Berri, deux livres et demie pesant, à 23 sols en suint, et 40 sols lavée; prix d'un mouton, 12 livres; ils n'ont en hiver pour pâture que les bois et les bruyères: on les renferme toutes les nuits à cause des loups; et quand il y a beaucoup de neige, on leur donne

des branches d'arbres ; un fermier qui a deux cents arpens de terres de labour et trois cents arpens de bruyères, a de deux cents à deux cent cinquante moutons et agneaux.

La Motte-Beuvron. — On les nourrit dans la bergerie avec de la paille de seigle, mais ils n'en mangent que les épis. Je trouvai un jour le troupeau d'un fermier dans la bergerie à trois heures de l'après-midi ; il n'y avoit aucune ouverture, et elle étoit beaucoup trop chaude. Pendant l'été on les ramène à la maison à midi, pour suer et mourir de faim jusqu'à quatre heures, alors on les remène aux champs, et le soir ils sont enfermés très-régulièrement. Cette race ressemble à celle de Picardie pour la tête et les oreilles ; mais elle est beaucoup plus petite, un mouton ne pesant pas plus de neuf livres le quartier.

La Loge. — Les moutons y sont sujets à la pourriture ; un fermier en perdit une fois cent quatre-vingt-dix-neuf sur deux cents ; il n'échappa qu'une brebis noire. On est dans l'usage de vendre annuellement les béliers d'entre les agneaux, une partie des brebis et les vieilles brebis, et

de garder assez d'agneaux pour remplacer les brebis vendues. Il est aussi d'usage de séparer les agneaux des brebis, afin de traire ces dernières pour faire du lait et du fromage, qui servent pour la consommation de la famille. On ne nettoye la bergerie que deux fois l'an, mais on leur donne de la paille fraîche tous les trois jours; toutes ces bergeries sont si closes et si chaudes, qu'il est surprenant que tous les moutons ne périssent pas.

Berri. — *Vierzon.* — Toison, deux livres et demie, à 22 sols en suint; prix d'un mouton, 6 livres; ils sont fort petits et ne pèsent pas plus de six livres le quartier; il y a quelques chèvres dans tous les troupeaux; les habitans regardent trois béliers nécessaires pour cent brebis; un beau bélier vaut 24 livres; une vieille brebis maigre de trois à cinq livres, quand elle est grasse 8 livres; la laine, dans cette partie de la province que l'on appelle Champagne, où les troupeaux sont fort grands, est beaucoup meilleure qu'ici, par la raison, suivant eux, que la terre est plus forte et les pâturages plus nourrissans; leur ressemblance à la race de Picardie

feroit croire que c'est la même; leur nourriture, ici comme ailleurs, est de la paille en hiver, et quand il fait mauvais tems, une livre de foin par jour pour chaque mouton; toison, une livre trois quarts, à 27 sols en suint; prix 7 liv. 10 sols (1).

De Vatan à Châteauroux. — Toison, deux livres et demie pesant, à 23 sols en suint; l'année dernière 27 sols. — Toison, trois livres pesant, à 25 sols en suint. — Toison, deux livres pesant, à 23 sols 6 deniers en suint; prix 9 livres; la laine valoit, il y a dix ans, de 15 à 20 sols. Quelques seigneurs, afin d'améliorer la laine, importèrent des béliers et des brebis d'Espagne, qui dégénérèrent et devinrent au bout de quatre ans comme ceux du pays. D'un autre côté, les moutons, d'une plus mauvaise race que ceux du pays,

(1) M. de Lamerville dit que les meilleurs moutons du Berri sont ceux que l'on appelle *Brionnes*, du nom du principal endroit où on les trouve; que les moutons du Berri donnent deux livres et demie pesant de laine, à 20 sols, et que les agneaux se vendent 7 livres chacun. *Observations sur les bêtes à laine*, *in-8°*. 1785, pages 6, 218, 219 (*chez Buisson*, *libraire*).

deviennent meilleurs en proportion, en pâturant dans ce pays-ci; j'offre ce renseignement tel que je l'ai reçu. Il est très-probable que ces expériences ont été faites avec aussi peu de soin que tant d'autres. Il y a ici une autre espèce de moutons à cornes, venant des montagnes, et que l'on appelle *balloes*; on ne les achète que pour les engraisser, à 8 ou 10 livres, et on les revend alors 15; ils sont plus gros que la race ordinaire, sont marquetés de noir et de blanc; ont de bonnes carcasses, mais de mauvaise laine.

Argenton. — La laine, 25 sols en suint, grosse.—Toison, une l. pesant, à 24 sols la liv.—Toison, trois livres et demie pesant, à 20 sols la livre; prix d'un mouton, 8 livres.

La Marche. — *La Ville-au-Brun.* — Toison, une livre pesant, à 20 sols.

Limosin.— *Limoges.*— C'est ici la plus petite race que j'aie jamais vue. C'est un pauvre bétail; mais le mouton et la laine sont bons.

Quercy. — *De Brive à Souillac.* — Je trouve des moutons d'une plus grosse espèce que dans le Limosin, avec de la longue

laine fort grossière ; il y a beaucoup de moutons noirs dans ce pays-ci.—Toison, quatre livres et demie pesant, à 12 sols en suint : ils les engraissent quelquefois avec des navets.—Toison, cinq livres et demie pesant, à 12 sols en suint (1). Je vis ici de petits parcs faits de claies ; une petite hute de paille pour le berger, assise sur deux bâtons, pour pouvoir la transporter ; une autre pour son chien. On parquoit alors pour des navets, que l'on appelle dans ce pays-là *ravules*.

Pont-de-Rodès — Laine, 13 sols. Je rencontrai plusieurs moutons dans tous les troupeaux, avec des touffes de laines autour du cou et des épaules ; m'étant informé pourquoi on les avoit laissées, on me dit qu'elle avoit une plus grande valeur, et qu'on devoit la couper à part, parce qu'elle se vendoit 14 sols la livre, tandis que l'autre ne valoit que 12 sols.

Pellecoy.—Pas d'agneaux tondus, depuis

---

(1) Dans ces notes, quand il se trouve plusieurs remarques ensemble, elles sont faites à quelques milles de distance l'une de l'autre.

que j'ai quitté le Limosin. Je mesurai un parc, il avoit sept verges sur six ; il contenoit trente-six moutons et cinq agneaux ; il paroît qu'on leur accorde à chacun une verge carrée ; le berger étoit absent, mais le chien les gardoit. On me dit ici que ce n'étoit pas à cause du prix qu'ils laissoient des touffes de laine aux moutons, mais par fantaisie. Je m'imagine qu'il y a là-dedans quelque superstition. Chaque fermier a quelques moutons, parce que le plus petit nombre donne de la laine pour habiller toute la famille ; chose qui démontre la pauvreté et un manque de circulation nationale.

Cahors. — Je vis ici plusieurs parcs ; la hutte du berger a quelque ressemblance à une grosse ruche, avec deux manches pour la transporter comme une chaise à porteur, il y en a une petite pour son chien : comme il y a beaucoup de loups, ils mettent aux chiens des colliers avec des pointes de fer, car les loups ne les prennent jamais qu'au cou. Les moutons dans ce tems-là étoient parqués toute la nuit dans les champs, parce que leurs ennemis sont dans leurs repaires, dans les forêts et dans les ro-

chers, vivans de lièvres, de lapins, de rats et même de souris.

Perges. — Les moutons sont ici mélangés, avec des cornes et sans cornes; une petite race et de mauvaise laine; ils ne sont pas encore tondus (12 juin).

Languedoc. — *Toulouse.* — Je vis plusieurs troupeaux, tous moutons à cornes, pour la première fois depuis Calais; je suppose que ces moutons à cornes ont des toisons de cinq livres; j'en vis quelques-uns de bien beaux, si pesans et si gras, qu'étant couchés, ils avoient de la peine à se lever; ils sont tondus, mais il s'en trouve à qui on a laissé de la laine au ventre, et d'autres qui en ont une touffe sur le croupion.

Gascogne. — *Saint-Gaudens.* — On les tient ici depuis le mois de juin jusqu'en automne, sur les montagnes, au pied des Pyrénées; et le soir on les met dans de bons parcs, gardés par plusieurs chiens.

Bagnères de Luchon. — On a fait quelques tentatives pour améliorer la race dans cette partie des Pyrénées, en important des béliers espagnols; on vend aussi aux Espagnols de vieilles brebis et des moutons.

Roussillon. — *De Bellegarde à Perpignan.* — Il y a de grands troupeaux de moutons à cornes et tondus, dont quelques-uns sont noirs. — Ditto tondus ; têtes et pieds blancs, d'environ douze livres le quartier. — Ils donnent de six à huit livres de laine sans être lavée ; le lavage la réduit à deux livres. — Toison, deux livres, à 39 sols lavée. Ils restent toute l'année en plein air. En juillet, ils étoient dans des éteules, qui devoient être labourées en septembre, et ensemencées de seigle pour leur pâture d'hiver. Je rencontrai un troupeau de près de cinq cents bêtes, appartenant à un homme de Perpignan, qui paie des gens à la campagne pour prendre soin de ses affaires, particulièrement de ses moutons.

Le berger en chefs a quatre charges de bleds, de dix mesures chacune, et chaque mesure rend soixante livres de pain ; quatre charges de vin, une mesure de sel, une d'huile, et 3 liv. par mois. — Plusieurs grands troupeaux. — Jusqu'ici le Roussillon est un pays fameux en moutons, où ils sont plus communs que dans aucune

autre province de France, et il ne le cède pas même au comté de Dorset.

Pia. — Ils les nourrissent ainsi que leurs agneaux, au commencement du printems, avec du trefle semé en août, dans des éteules labourées une fois; lorsqu'il est mangé, on l'arrose, et il rapporte souvent une pleine récolte de foin.

Salsèze-Fooct. — Deux grands troupeaux et des parcs. — Ditto avec des chèvres.

Languedoc. — *Sijean.* — Plusieurs troupeaux parqués dans l'été, mais renfermés dans l'hiver à cause des loups.

Narbonne. — Prix 15 sols en suint, 50 sols lavée. — Jusqu'à Béziers et plus loin jusqu'à Pézenas, de petits troupeaux par-tout, mais aucun grand; je vis des parcs en filets dans des terres à oliviers et en jachères.

De Nismes à Ganges. — Plusieurs petits troupeaux de moutons.

De Saint-Maurice à Lodève. — Sur ces montagnes (désertes et désolées) il y a de grands troupeaux; un homme a trois mille moutons dans quatre ou cinq différens troupeaux. — Toison, trois livres et demie

pesant; à 14 sols en suint, mais de 50 à 58 sols lavée. — Pendant la saison des neiges ils vivent de paille. Ils pâturent le reste de l'année : des troupeaux et des parcs.

Mirepoix. — Leurs troupeaux sont l'été dans les montagnes, — mais dans l'hiver ils paissent dans la vallée. — Toison, deux livres et demie pesant, à 11 sols en suint, lavée de 22 à 25 sols. En sortant de Mirepoix, je rencontrai un troupeau, tout-à-fait différent des autres moutons que j'avois vus en France; on les auroit pris pour des moutons de Norfolk, tous avec des cornes, et celles des béliers faisant un tour en frisant; plusieurs avec le devant de la tête et les pieds noirs; d'autres marquetés de noir; leur laine et leur forme étoient aussi les mêmes.

Gascogne. — *De Lannemezan à Bagnères de Bigorre.* — Ils ont beaucoup de moutons sur leurs vastes bruyères, et leur laine vaut de 22 à 25 sols la livre en suint, et le double étant lavée. — Je rencontrai entre Bagnères et Campan quatre troupeaux; les moutons étoient plus gros que ceux de Norfolk, la plupart avec des cornes qui se replioient derrière leurs

oreilles, mais quelques-uns tondus, quelques-uns noirs; de la laine à peigner d'une bonne longueur.

Bearn. — *De Lourde à Pau.* — La laine des moutons du Bearn a neuf pouces de long, et se vend en suint 15 sols la livre. Je passai devant plusieurs parcs. — A Pau plusieurs troupeaux et parcs : des cornes; laine grossière; plusieurs moutons noirs.

De Navarreins à Saint-Palais et Anspan. — Les moutons ne sont pas nombreux, cependant beaucoup de bruyères; ils étoient tondus; la laine a six ou huit pouces de long, elle est fort grossière. — Beaucoup de moutons avec de grosse laine; prix 20 sols la livre en suint.

Gascogne. — *De Bayonne à Saint-Vincent.* — Ces landes ne sont pas sans moutons, quoiqu'il y en ait de vastes étendues inondées. Je rencontrai plusieurs petits troupeaux, tous tondus et avec des cornes, laine fort grossière; presque autant de chèvres que de moutons.

Grenade.—Plusieurs petits troupeaux de moutons noirs; la laine blanche et noire, grossière et mauvaise; elle vaut 10 sols la livre en suint. On s'en sert pour faire des étoffes pour les pauvres gens.

Saintonge. *Montlieu.* — Toison, une livre trois quarts pesant, à 20 sols lavée.

Angoumois. — *Angoulême.* — Toison, une livre et demie pesant, à 21 sols lavée.

Contrevérac. — Toison, nne livre et demie pesant, à 27 sols lavée.

Poitou. — *Vivonne.* —Toison, une livre pesant, à 31 sols lavée. Ils vivent toute l'année de pâturage ; on leur donne de la paille l'hiver dans la bergerie ; ils ne parquent jamais.

Orléanois. — *D'Orléans à Pithiviers.* —Toison, trois livres pesant, à 15 sols ; des parcs par-tout ; la maison du berger sur des roues.

Isle-de-France. — *La Chapelle-la-Reine.* — Toison, quatre livres pesant, à 13 sols.

Liancourt. — Toison, cinq livres et demie pesant, à 12 sols en suint. Chaque fermier a un troupeau parqué l'été sur les jachères. La race des moutons n'est ni bonne, ni mauvaise. Le duc de Liancourt s'en est procuré du Berri et de Flandre pour faire des expériences. Les premiers ressemblent beaucoup à ceux de nos Dunes,

du Midi ; leur laine est de bonne espèce, propre à être cardée. Les derniers sont bien formés, et ont de la laine fort grossière. La laine du pays, dont le prix se trouve ci-dessus, est mauvaise.

De Beauvais à Issoire.— Une meilleure race que d'ordinaire ; moutons tondus ; grands, bien faits ; toison, cinq livres et demie pesant ; chacun a son parc. Les moutons étoient (10 septembre) aujourd'hui parqués à dix heures du matin, quoiqu'il plût à verse.

Dugny. — Le système de M. Cretté de Palluel est d'acheter des moutons au mois de juin, pour les faire parquer jusqu'en novembre, et d'en vendre alors les deux tiers au boucher ; de garder l'autre tiers, pour l'engraisser pendant l'hiver dans la bergerie, uniquement avec du grain, du son et du foin, etc., pour être prêts pour les marchés quand le mouton devient plus cher. Nous sommes maintenant en octobre, il vaut 6 à 7 sols la livre ; mais, depuis pâques jusqu'à la fin de juin, il se vend 2 ou 3 sols de plus. La différence de prix n'est pas si considérable pour le bœuf; il vaut à présent de 9 à 10 sols, et la vache

7 sols ; mais en mai 2 sols de plus. Cette inégalité dans les prix de la viande est une preuve certaine d'une mauvaise agriculture. J'examinai sa bergerie, qui est un bâtiment de pierres voûté, sans aucune cour pour les y laisser promener à volonté ; les fenêtres sont petites, et conséquemment ces animaux y ont beaucoup trop chaud. — Il y a dans ce pays des gens qui ont de grands troupeaux de moutons, sans tenir ou posséder un seul arpent de terre ; ils les louent pour parquer à des fermiers qui n'ont pas de moutons, de 30 à 40 sols par tête, outre la nourriture, depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre.

Dammartin. — Plusieurs troupeaux ; toison cinq livres pesant, à 20 sols en suint.

Picardie. — *Saint-Quentin.* — Chaque fermier a un troupeau, maintenant parqué pour le dernier bled ; c'est la race de Picardie ; quatre ou cinq livres pesant, laine 24 sols en suint.

Flandre. — *Bouchain.* — Chaque fermier a un troupeau ; un mouton donne

quatre à cinq livres pesant de laine, qui se vend à Lille 30 sols la livre lavée.

De Valenciennes à Orchies. — De longue laine, propre à peigner, cinq livres pesant, à 30 sols la livre lavée. On donne aux moutons pendant l'hiver des fèves avec les cosses. — Je vis acheter des moutons maigres à 21 liv. pièce, ce qui est à-peu-près le prix qu'ils auroient valu en Angleterre.

Lille. — Il n'y en a guère dans ce voisinage; laine cinq livres pesant, à 30 sols la livre lavée (1).

Artois. — *Saint-Omer.* — Je rencontrai un troupeau de deux cents moutons, — race flamande; la laine à sept à huit pouces de long; cinq livres et demie chaque toison, à 25 sols la livre lavée. Ces moutons ont les oreilles propres et soyeuses comme ceux de Picardie, mais ils ont le corps sale, ce qui provient de la malpropreté de la bergerie.

Béthune. — Je vis un troupeau de mou-

---

(1) M. de Guerchy dit qu'il y a de longue laine à Turcoin, Lille et Varneton, qui se vend 50 et 60 sols la livre. *Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine*, in-8°. 1788, page 3. — Je n'en ai pas vu.

tons de deux ans, qui donnèrent cette année-là pour 9 livres de laine chacun ; la même race que ci-devant. — On les nourrit pendant l'hiver de féves et de paille. — Toison cinq livres pesant, à 25 sols lavée.

Arras. — Il y a des parcs dans toute la campagne, mais ils sont clair-semés. — Les toisons valent 5 liv. pièce.

Picardie. — *Doulens.* — Les toisons valent 4 liv. chacune.

Amiens. — On m'offrit 45 s. pour la livre de laine commune de Lincoln, ni longue, ni courte ; c'est environ 1 schelling 8 sols anglais, la livre anglaise ; — mais le commerce n'est pas brillant à Amiens.

De Poix à Aumale. — Les troupeaux sont grands, de deux cents à quatre cents moutons. Toisons quatre livres pesant, à 33 sols.

Normandie. — *De Neufchâtel à Rouen.* — La même race qu'en Picardie ; les moutons donnent quatre livres pesant de laine, à 33 sols lavée.

Yvetot. — Trois livres pesant, à 32 sols. Ils sont maintenant parqués pour le bled.

Bolbec. — Quatre livres pesant, à 33 sols.

On ne leur donne l'hiver d'autre nourriture en herbes que celle qu'ils peuvent attraper en broutant.

Honfleur. — Les toisons sont de six livres pesant en suint, ce qui fait trois livres pesant lavées, et valent 30 sols la livre. — Toisons, deux livres pesant lavées; cinq livres pesant en suint, prix 30 sols. — Têtes et pieds rouges.

Pays d'Auge. — De 35 à 36 sols la livre ditto.

Vallée de Corbon. — Cinq livres pesant en suint, deux livres et demie lavées; la laine vaut 20 sols la livre en suint, ou 40 sols lavée; elle a cinq pouces de long. Les moutons de Normandie ont généralement la tête et les pieds rouges.

Falaise. — Toisons, trois livres et demie pesant, à 24 sols lavées.

Harcourt. — Toisons, quatre livres pesant, à 40 sols lavées, ou 20 sols en suint. Il reste encore du sang espagnol dans quelques moutons, mais ils ont été tellement croisés et négligés qu'on s'en apperçoit à peine. Ici, comme dans toutes les autres parties de la France, quand vous voulez faire attraper un mouton, afin de

pouvoir l'examiner, le berger dit à son chien d'amener le troupeau autour de lui, ce qu'il fait en tournant graduellement autour, jusqu'à ce que le berger ait pris celui qu'il veut avoir. Cela est bien mieux que nos méthodes barbares.

Carentan. — Les moutons dans les riches marais sont les mêmes que sur les collines; c'est toujours la race aux pieds et à la tête rouges; ces marais sont aussi susceptibles de porter la plus longue laine au dernier degré de perfection que les terres de Lincoln. La laine a quatre pouces de long; vaut 40 sols la livre lavée, et 20 ou 22 sols en suint.

Pierre-Butte. — M. Doumerc achète des moutons de deux ans, et les vend à trois à ceux qui les engraissent. Ils sont petits et assez bien faits, sans cornes; la tête et les pieds blancs, tirant un peu sur le rouge, comme si c'étoit une race normande mêlée. La laine se vendit cette année 45 sols la livre lavée, mais 18 sols en suint.

Bretagne. — *Broons.* — De pauvres petits moutons, dont un quartier ne pèse pas plus de dix livres, bien gras. Il y a très-

peu de troupeaux en entrant dans cette province.

Landivisiau. — Je fus ici à une foire où il n'y avoit pas un seul mouton, et depuis Rennes jusqu'à Brest on n'en trouve presque pas un ; cependant c'est un pays de landes et très-propre à ce bétail.

De la Roche-Bernard à Guérande. — J'ai traversé toute la Bretagne, et ai à peine vu un mouton où il devroit y en avoir des milliers ; mais ici il y a quelques troupeaux de pauvres brebis noires, qui font voir le peu de soin et l'ignorance crasse des habitans.

De Savenay à Nantes. — De riches salines où paissent de petits et misérables moutons noirs, avec de la laine fort grossière, dans un endroit où les moutons à longue laine de Lincoln engraisseroient et prospéreroient. De pauvres moutons noirs sur toutes les Landes.

Varades. — De pauvres moutons, dont plusieurs noirs, et quelques-uns avec des têtes rouges ; mais ils sont meilleurs que ceux des *Landes*.

Anjou. — *D'Angers à la Flêche.* — Le nombre de moutons, dans cet espace de

dix lieues, est peu considérable; on en rencontre de tems en tems cinq à six et quelquefois vingt; mais ils sont supérieurs au misérable bétail de Bretagne, valent environ 12 liv. pièce, et donnent quatre livres pesant de laine, à 36 sols la livre lavée; cependant il n'y a pas de pays en Europe plus propre à ces animaux, puisque c'est un bon sable sec et graveleux, sans être néanmoins trop maigre.

Turbilly. — La laine vaut 36 sols.

NORMANDIE. — *Alençon.* — C'est ici la race normande, avec la tête et les pieds rouges, pas de cornes; ils valent de 12 à 14 livres pièce; donnent trois livres pesant de laine, à douze sols en suint, ou 30 sols lavée.

Nonant. — Plusieurs troupeaux; la laine de 12 à 18 sols en suint, et 35 sols lavée; toisons d'une livre et demie à deux et demie; les moutons valent 15 livres; ils ne sont jamais parqués; race aux pieds et à la tête rouges.

De Gacé à Bernay. — Les pieds et la tête rouges; deux livres et demie pesant de laine, de 36 à 40 sols lavée.

Lessiniole. — Plusieurs troupeaux.

Brionne. — Plusieurs troupeaux ; la laine vaut cette année (1788) 32 sols ; l'année dernière elle en valoit 36 ; toisons deux livres et demie pesant.

Rouen. — J'allai chez MM. Midy, Roffec et compagnie, les plus grands marchands de laine de France, et pour qui j'avois des lettres de recommandation ; ils eurent la bonté de me montrer les laines de leurs magasins, de m'en dire le prix, et de me permettre d'en prendre des échantillons. Celles que j'ai particulièrement remarquées sont :

Allemagne. — *Tyow et Nmark.* — A peigner, prix 36 sols ; il y a trois ans, 26 s.

Mecklembourg. — A peigner, 32 sols ; il y a trois ans, 24 sols.

Griesclaire. — A peigner, 26 sols ; il y a trois ans, 20 sols.

Cawnteblanche. — A carder, 26 sols ; autrefois 20. — *Dam.* — *Tham.* — 26 sols ; autrefois 20.

Mittleband. — 22 sols ; autrefois 12. — *Gustrow.* — 20 sols ; autrefois de 16 à 18.

Loquets. — A carder, 12 sols ; autrefois de 6 à 8.

Eyderstadt. — A peigner, de 38 à 40 sols, autrefois de 28 à 30.

Pologne. — A peigner, de 28 sols; autrefois de 18 à 20.

France. — Berri. — A carder, de 3 livres à 3 livres 4 sols; tare huit livres pesant par sac.

Sologne. — A carder, 2 liv. 10 sols.

Roussillon. — A carder, de 3 livres à 3 livres 10 sols.

Pays de Caux. — A peigner, 36 à 38 s.

Poitou. — A carder, 48 à 50 sols.

Espagne. — *Ségovie.* — A carder, 6 liv. — *Ségovaine.* — A carder, 4 livres 10 s. à 5 livres. Conditions de la vente, tare dix livres pesant, et trois livres pesant accordées.

R.	180	
Tare.	13	
	167	
Tare encore,	15	ou 9 pour cent.
Net.	152	à 12 sols.

Dix-sept ou dix-huit mois de crédit, et des lettres-de-change reçues à deux, trois et quatre mois. Cela se pratique pour trois sortes de laine d'Espagne; celles de 120 sols,

de 105 et de 95. Les laines d'Allemagne se vendent en raison de cent dix livres pour cent livres, tare six pour cent, à un long crédit. La hausse dans les laines d'Allemagne vient entièrement d'une grande mortalité, qui en a depuis deux ou trois ans considérablement diminué la quantité ; la baisse dans les laines d'Espagne peut être attribuée à une diminution de travail réelle ou appréhendée dans les fabriques de France ; les manufacturiers assurant qu'ils ont de grands magasins de draps à vendre. Il n'y avoit pas de laine d'Angleterre, mais on donneroit 38 à 40 sols la livre de celle à peigner, aux prix actuels ; c'est le prix d'Eyderstadt.

NORMANDIE. — *Totes.* — Plusieurs parcs et, comme la plupart des autres, doubles, afin que le berger puisse les changer pendant la nuit.

ISLE-DE-FRANCE. — *Nangis.* — Prix de la laine, 30 sols lavée, ou 15 sols en suint ; ils ne vendent jamais d'agneaux, mais de vieilles brebis et de vieux moutons de cinq ans ; ils sont maigres en novembre, et se vendent 9 à 10 livres pièce ; quand ils sont gras, ils valent 12 à 15 liv. ; on ne

leur donne que de la paille en hiver. J'ai vu les moutons de M. du Prayé, parqués à midi sur une jachère; on achète des moutons, uniquement pour les parquer, à 14 ou 15 liv. la pièce, qui sont revendus en novembre à perte; et ce système *merveilleux* est adopté, pour avoir cinq ou six septiers de bled! Le septier est un demi-quartier anglais; les moutons gras de la Sologne valent de 13 à 15 l. chacun. On fait ici des fagots en été, pendant que les arbres sont en feuilles, et on les garde pour nourrir les moutons en hiver.

Neufmoutier. — Toison, six ou huit livres pesant, à 12 sols en suint.

Champagne. — *Mareuil.* — Le roi de France, ayant importé des moutons d'Espagne, donna à l'assemblée provinciale de Champagne un lot d'un bélier et de quatorze brebis, qui furent commis aux soins de M. le Blanc, habitant de cet endroit. Je les examinai avec attention, et je trouvai qu'il y en avoit plusieurs qui étoient aussi mal-faits que leur laine étoit bonne. Le bélier donne six livres et demie pesant de laine; la brebis trois, quatre et cinq livres; le prix a monté jusqu'à 4 et 4 liv. 10 sols

la livre. — J'ai vu la laine en toison, mais elle ne me paroît pas valoir un pareil prix.

Reims. — La laine de Champagne vaut cette année 30 sols la livre ; en 1788 elle valoit 30 sols ; en 1787, 26 ; en 1786, 25. Une augmentation de cette nature dans le prix de la laine donne une grande probabilité, que les moutons n'ont éprouvé aucune maladie épidémique, et que les manufactures fleurissent ; ainsi la réduction du salaire des pauvres fileuses à moitié est fort à l'anglaise, c'est-à-dire, une injustice.

De Châlons à Auve. — Il y a un troupeau qui appartient à chaque communauté, contenant deux, trois ou quatre cents moutons chacun ; j'en ai vu un de trois cents quatre-vingt ; je parlai au berger, qui m'informa qu'ils appartenoient à douze ou quatorze propriétaires. Les moutons donnent chacun trois ou quatre livres de laine, qui s'est vendue cette année de 26 à 30 sols lavée. Ils ne sont jamais parqués, à cause de la petite étendue des propriétés.

Lorraine. — *Brabant.* — Les moutons

valent 9 liv. La toison, une livre et demie pesant, à 30 sols par livre lavée.

Lunéville. — La laine se lave sur le dos des moutons avant de les tondre, ce qui n'est pas commun en France; les toisons pèsent deux à trois livres, et valent 30 sols la livre cette année; l'année dernière c'étoit 29 sols.

De Blamont à Heming. — J'ai vu un parc, qui est le seul que j'aie rencontré dans la province.

ALSACE.—*Strasbourg.*— On lave les moutons avant de les tondre; la laine vaut 24 s. la livre; les toisons donnent deux à trois livres de laine en deux toutes, une livre chaque, à Pâques et à la Saint-Michel.

FRANCHE-COMTÉ. — *L'Isle.* — Petits moutons, qui donnent d'une demi-livre à une livre et demie de laine, qui se vend 36 à 40 sols la livre lavée. Il y a des moutons dont le quartier ne pèse que quatre livres.

Besançon. — Ils tondent toujours leurs moutons deux fois par an, au mois de mai et dans l'automne, et ils donnent à la seconde tonte le même nom qu'à la seconde récolte de foin, *regain*; la première rend une livre et demie pesant; la

seconde trois quarts : quelques personnes disent que la première donne la meilleure laine, et d'autres la seconde : mais elles se vendent l'une dans l'autre au même prix. Cette année et l'année dernière, la laine a valu 36 et 40 sols lavée ; il y a quelques années, elle ne se payoit que 20 à 24 sols. Près de Lyon les moutons passent l'hiver avec leur toison dans les vignobles, pour conserver leur laine. J'écris cela dans le pays même où l'on m'a donné ces renseignemens ; mais j'ai peine à le croire, car la toison devroit être mise en pièces dans les vignes.

Bourgogne. — *Dijon.* — Les moutons sont tondus deux fois l'an ; la première tonte est la meilleure ; la laine se lave sur leur dos ; prix 40 sols la livre.

De Couches à Montcenis. — De pauvres et tristes moutons sur les collines.

De Maison-de-Bourgogne à Luzy. — On ne tond qu'une fois par an ; la laine vaut 30 sols la livre lavée ; elle ne valoit que 24, il y a deux ans.

Bourbonnois. — *Chavannes.* — Dans l'espace de sept lieues, je n'ai vu qu'un petit troupeau de pauvres moutons, d'en-

viron dix livres le quartier pesant; cependant le pays est plus propre aux moutons qu'à autre chose.

Moulins. — Toison de deux à trois livres, à 26 sols la livre, mal lavée; les agneaux de quatre à cinq mois valent 3 livres, les moutons 15 livres la paire.

Auvergne. — *Aigueperse.* — Un parc, avec une maison de berger sur des roues, le premier que j'ai vu depuis quelques cents milles.

Riom. — Plusieurs moutons et parcs.

Clermont. — On donne du sel aux moutons tous les huit à dix jours. Prix 10 à 18 livres la paire; moutons gras, de 24 à 40 livres la paire; un agneau de quatre à cinq mois 4 livres. La toison d'un mouton en suint pèse trois livres; lavée, une livre et demie; d'une brebis, deux livres, en suint; une livre lavée. Prix, en suint, de 16 à 18 s.; lavée, 30 à 32 s. Dans les montagnes, le prix de la grosse laine, en suint, est de 10 à 18 sols, et lavée, de 28 à 30 sols la livre; le filage de la grosse laine coûte 10 sols la livre, et celui de la laine fine, de 12 à 16 sols.

Issoire. — Prix des moutons maigres,

12 livres ; toison deux livres et demie pesant, à 15 sols la livre en suint.

Brioude. — Laine quatre-vingt livres le quintal ; 16 sols la livre en suint, et si sale, qu'elle perd de moitié en la lavant ; toison d'un mouton, de trois à quatre livres pesant ; d'une brebis, d'une à deux livres.

De Fix au Puy. — Prix des brebis, de 20 à 24 livres la paire ; les toisons 3 livres, à 14 ou 15 s. la livre en suint. — Des parcs.

VIVARAIS. — *Pradelles.* — Moutons 10 à 12 livres ; poids des toisons trois livres à trois livres et demie ; de celles des brebis, deux livres. Prix, 14 ou 15 sols la livre en suint.

DAUPHINÉ. — *Montélimart.* — Grand changement après avoir traversé le Rhône. — Dans le Vivarais les moutons sont petits et misérables ; mais de l'autre côté du fleuve ils sont gros et excellens ; la laine se vendit l'année passée 60 livres les quatre-vingt-treize livres, en suint ; cette année, 40 livres. — Elle perd de moitié par le lavage. On attribue sa baisse au manque d'huile en

Provence,

Provence, pour la peigner ; c'est toute laine à peigner, quoiqu'elle soit courte, et on ne se sert pour cette opération que d'huile d'olive. Un troupeau, composé d'un tiers de brebis, d'un tiers de moutons, et d'un tiers d'agneaux, donne cinq livres pesant de laine par bête, l'une dans l'autre. — Elle se vend toute à un prix moyen ; mais celle des agneaux est la meilleure ; on en fait des chapeaux. — Les moutons, dans ce pays-ci, mangent volontiers le *trifolium bituminosum* ; dont l'odeur est très-forte. Il y a près de cette ville une personne qui a un troupeau, en partie de moutons d'Espagne, et en partie de race croisée, qui réussit fort bien ; la laine se vend 3 livres la livre. Tous les fermiers ont ici, comme dans le Vivarais, de longues auges à pied, dans lesquelles ils donnent régulièrement tous les quinze jours à leurs moutons du sel, mêlé avec du son. On trouve que, lorsqu'ils paissent dans la rosée, cela les pourrit plus qu'autre chose ; c'est pourquoi on ne les laisse sortir du parc que lorsque le soleil l'a fait disparoître ; le sel est un préservatif contre cette maladie. La quantité qu'ils en donnent

est de trois livres pesant à quarante moutons. Il est remarquable qu'en paissant à la rosée ils engraissent plus vîte ; mais il faut les tuer au bout de quelques mois, autrement ils mourroient pourris. M. Faujas de Saint-Fond a trouvé fort utile de leur donner de l'écorce de chêne, pilée et un peu humectée, avec du son ; c'est fort bon en guise de sel pour les préserver de la pourriture, et cela est également bon contre l'enflure.

PROVENCE. — *Avignon.* — Il y a très-peu de moutons dans ce pays-ci ; laine, 10 sols la livre, en suint ; toisons, quatre livres pesant.

La Tour d'Aigues.—Il y a dans la Provence une aussi grande émigration de moutons qu'en Espagne ; leur marche est à travers la province, depuis la Crau jusqu'aux montagnes de Gap et de Barcelonette ; elle n'est réglée par aucune loi écrite, sinon par quelques arrêts du parlement, qui limitent leur route à une largeur de cinq toises ; s'ils causent du dommage au-delà de ces limites, les propriétaires paient des indemnités. Les montagnes de Barcelonette sont les meilleures ; elles sont couvertes

d'une belle tourbe, superbement gazonnée ; les moutons appartiennent à des habitans des environs de la Crau, à Arles, Salon, etc. Le président de la Tour d'Aigues les estime à un million ; ils reviennent, en automne, fort gras des montagnes. Les bergers de la Crau paient 20 sols par tête pour les faire paître pendant six mois dans les montagnes ; et le prix de la Crau pour l'hiver est le même. Ils donnent huit à neuf livres pesant de laine, en suint ; elle s'est vendue cette année 45 sols la toison, l'année dernière, 56 sols. M. Darluc (1), qui donne des détails sur ces moutons, assure aussi que leur nombre est d'un million ; qu'ils voyagent en troupeaux de dix à quarante mille, et sont de vingt à trente jours en chemin ; mais il dit que leurs toisons ne pèsent que de cinq à cinq livres et demie. On ne fait pas parquer les moutons de la Crau, ni ceux de la Tour d'Aigues ; mais dans la Camargue, où il n'y a pas de pierres, et où les moutons ne voyagent pas, ils parquent. Il est à remarquer que

(1) Hist. Nat. de Provence, in-8°. 1782, tom. I, pages 303, 324, 329, etc.

les moutons de la Crau ne sont jamais dans la bergerie, ni l'été ni l'hiver. Ils ont, en général, des toisons de cinq livres pesant, à 8 sols la livre, en suint, calcul ordinaire, elles valent 40 sols : c'est le plus pauvre poil possible. Les moutons se vendent 12 à 14 livres pièce; un agneau vaut 3 livres, et la laine d'une brebis 2 livres; ce qui fait monter son produit à 5 livres.

J'examinai le troupeau de race espagnole, dont le président a donné une relation fort intéressante dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris, et dont j'ai inséré la traduction dans *les Annales d'Agriculture*, tome XII, page 430. Ils furent introduits il y a quelques années, et ont été fort négligés pendant l'absence du président. Je trouvai quelques-unes des brebis fort vieilles et très-maigres; leur forme n'étoit pas généralement si mauvaise que je l'aurois cru, particulièrement l'épine du dos, qui est ordinairement fort canclée dans les moutons d'Espagne. Leur laine étoit épaisse et bien prise, mais pas si dure que j'en ai manié quelquefois; elle valoit cette année-là 75 livres le quintal, en suint. J'ai entendu parler

de différentes personnes qui avoient essayé la race espagnole, mais qui y avoient renoncé, parce qu'elle ne répondoit pas à leurs vues, mangeant beaucoup plus que la race du pays : je n'ai cependant aucune confiance dans ces expériences. Le président fait actuellement des fagots d'orme pour la nourriture d'hiver de son troupeau ; c'est la coutume du pays. Les fagots d'orme sont les meilleurs ; en second lieu, ceux de peuplier ; et ceux de chêne ne sont pas mauvais.

Estrelles. — Prix de la laine, de 36 à 50 livres le quintal, en suint ; poids de la toison, de quatre livres à quatre livres et demie.

LYONNOIS. — *Lyon.* — Je demandai les moutons *vêtus* ; mais je ne trouvai personne qui les eût vus.

Saint-Martin. — Depuis Lyon jusqu'ici, espace de vingt-deux lieues, et pays très-propre aux moutons, je n'en vis pas cinquante.

Roanne. — Toisons levées, 22 sols la livre.

De Neuvy à Croisière. — Quelques troupeaux de quarante ou cinquante mou-

tons, petits, maigres et de fort mauvaise laine.

Récapitulation.

Poids moyen de toutes les toisons ci-dessus. . . . . 3 l. $\frac{1}{2}$.

Toison vendues en suint. 4

Lavées 3

Prix moyen ou proportionnel par livre en suint. . . . . 18 s.

Lavées. 30

Le lecteur ne doit pas sans précaution, tirer des conséquences des prix et des poids ici marqués de la laine sale ou lavée; car, comme ils sont pris sur des remarques faites dans des endroits différens et éloignés, il ne s'ensuit pas que la proportion de poids entre la laine lavée et non lavée soit comme trois à quatre, ou que la proportion du prix soit comme 18 à 30 s. Pour trouver cette dernière proportion, il faut avoir recours aux remarques seules qui donnent le prix de la laine lavée et non lavée dans les mêmes lieux. Le prix proportionnel est alors,

En suint. . . . . 16 s.

Lavée. . . . . 1 liv. 17

Je suis donc enclin à fixer les poids suivans, comme les données que l'on peut tirer des minutes précédentes.

Poids proportionnel de la toison en suint, quatre livres.

Prix proportionnel par livre. 18 s.

Ce qui feroit, lavée. . . . . 2 l. 1 s.

Le prix proportionnel, selon le nombre de mes minutes, est de 18 sols par livre, en suint; et alors, pour trouver la proportion de la toison lavée, je prends celle entre 16 et 37 sols, qui donne 41 sols pour le prix général de la laine lavée. Il paroîtra, par les remarques de M. Carlier, que la différence entre les toisons lavées et non lavées est modérée dans les miennes.

Notes de M. Carlier.

Roussillon...	11 s. en suint	38 s. lavées.
Camargue...	12	24
Provence....	10	20
Saintonge....	10.	20
Berri.........	16.	38
Beauce.......	8.	16
Prix moyen.	11 s.	26 s.

Or, il est digne de remarque que 16 et 37, ou 18 et 41, sont les mêmes proportions que 11 et 26, qui sont les résultats de cet écrivain dans ces six provinces (1). Dans mes voyages en Angleterre, il y a vingt ans, je trouvai que le poids moyen des toisons étoit de cinq livres un quart à cinq livres trois quarts; mais le prix moyen, dans onze comtés, en 1788, étoit 18 sols 9 deniers par livre. — Le poids proportionnel de la toison lavée étant en France, selon ces notes, de trois livres, aux endroits où le prix est marqué *lavée*, et quatre livres en suint, le poids moyen de tout le royaume ne sauroit être de plus de deux livres et demie, lavée. Donc les toisons anglaises sont une fois plus pesantes; mais le prix de 41 sols en France, réduction faite des poids français et anglais, est d'un peu plus d'un scheling 6 deniers la livre, pour de la laine en général plus mauvaise qu'en Angleterre. Mais le commerce de laine est libre en France. Comme le prix de France est celui de toute l'Europe, celui d'Angleterre

(1) *Traité des bêtes à laine*, in-4°. 1770.

étant artificiellement déprimé, il ne faut pas juger de la qualité des laines de France comparativement aux nôtres par les prix; car il n'y en a guère qui soient aussi bonnes que les nôtres (celles du Roussillon, de Narbonne et du Berri, pour carder, et de la Flandre, pour peigner, exceptées). Nous avons beaucoup de mauvaise laine en Angleterre; mais les français en ont davantage, et paroissent avoir conduit cette branche de leur agriculture économique, comme ils ont dministré toutes les autres. Le Roussillon est plutôt une partie de l'Espagne que de la France; c'est pourquoi ce sont les moutons d'Espagne qui y ont donné de bonne laine; la Flandre est une province d'Autriche; ainsi la France, à proprement parler, n'a que la laine du Berri, dont elle puisse se vanter, et cela seulement dans un petit canton d'une petite province; mais l'administration des moutons, dans tout le royaume, est la plus détestable que l'on puisse s'imaginer. Il paroît par ces notes que, dans l'hiver, ils sont, selon mes idées, absolument affamés, c'est-à-dire, nourris de paille; car, quant à une provision de verdure pour

l'hiver, cultivée exprès pour eux, ce dont un bon fermier d'Angleterre ne manque jamais, une pareille coutume n'existe pas en France, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre. Les conséquences qui en dérivent sont de pauvres toisons, une mauvaise qualité de laine, et qu'il n'y a qu'un mouton là où il devroit y en avoir cent. De-là aussi il s'ensuit la nécessité d'importer une immense quantité de laine de toute espèce; et, ce qui est encore pis, un si grand *déficit* de moutons dans les 18 vingtièmes du royaume, que tous les objets d'agriculture en souffrent, et que la viande est tellement plus chère que le pain, que les pauvres n'en sauroient acheter.

Toutes ces choses sont de grands maux, et poroissent bien dignes de la plus sérieuse attention de la part de tous les amis de leur patrie, afin de chercher les moyens d'y remédier; ce qui ne pourra cependant s'effectuer que lorsqu'on aura approvisionné une grande ferme, sur un pauvre sol, de moutons bien nourris, comme en Angleterre. Mais le manque de nourriture n'est pas le seul objet auquel il faut remédier. — La gestion des bergeries est un autre

grand mal. Afin de recueillir les avantages des engrais, dans les saisons où les bergers ne sauroient rester dans les champs avec leurs troupeaux, de peur des loups, on enferme généralement les moutons pendant toutes les nuits de l'hiver : il n'y a rien à dire à cela, car on peut en retirer beaucoup de fumier ; mais la chaleur suffoquante des bergeries est telle, que ces pauvres animaux doivent singulièrement en souffrir, et que c'est la principale cause des maladies épidémiques auxquelles ils sont sujets. J'ai aussi remarqué, dans mes notes, que l'on enferme les moutons au milieu du jour en été. Les bergeries ne sont nettoyées qu'une fois l'an, ou tout au plus deux fois. Ainsi le troupeau couche sur le fumier, et en respire l'odeur au lieu d'air. Avant de les tondre, on les tient pendant quelque tems sans paille fraîche, afin de rendre la laine sale, et conséquemment plus pesante ; et il y a des gens qui jettent de l'eau sur la fiente, pour la faire fermenter, et imprégner les toisons d'humidité, de manière qu'elles pèsent au gré du propriétaire. Cette gestion est de tems en tems récompensée, comme elle doit l'être, de la

perte de tout un troupeau dans une nuit. Des coutumes aussi barbares démontrent au lecteur la profonde ignorance des français par rapport aux moutons (1). Il est sûr qu'on ne devroit jamais les enfermer de force ; il faudroit leur laisser le choix dans une cour bien murée, d'être à couvert, ou à l'air du tems. J'ai moi-même une ferme trop humide, pour parquer en hiver dans les champs ; c'est pourquoi j'ai une cour et une grange avec de la litière, où les moutons sont à sec et propres, et où

(1) Un écrivain français dit, fort mal-à-propos, que les anglais perdent un nombre considérable de moutons en parquant. *Mémoire sur l'agriculture*, *par M. Lormoy*, *in*-8°. 1789, page 47. Cela n'est pas vrai. — On doit croire par-là que l'administration des moutons anglais est aussi bien connue en France que les autres parties de l'agriculture anglaise. Un autre écrivain dit que les béliers à courte laine se vendent en Angleterre beaucoup plus cher que ceux à longue laine. *Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine dans l'Isle de France*. 1788, page 8. C'est tout le contraire. — Quand on donne dix guinées pour un bélier de Sussex, qui est la meilleure race de moutons à courte laine, c'est bien payé ; au lieu qu'on a loué jusqu'à mille guinées, pour une seule saison, un bélier, à longue laine, du conté de Leicester.

ils n'ont pas plus chaud qu'il ne leur plaît. Je trouve cet usage fort avantageux, mais je n'en fais mention qu'en passant, parce que je me suis étendu là-dessus dans un autre ouvrage (1).

L'une des plus singulières pratiques, aux yeux d'un anglais, dans l'administration des moutons chez l'étranger, c'est la régularité avec laquelle on leur donne par-tout du sel, ainsi qu'aux autres bestiaux : cet usage est fort ancien. Les anciens avoient coutume de donner régulièrement du sel aux moutons. Columella nous dit que, quelque douce que soit la pâture de cet animal, il s'en dégoûte, quand on ne lui donne pas du sel dans une auge de bois (2). Il paroît, par un impôt mis dans le Milanais en 1462, qu'il se

(1) *Annales d'Agriculture*, tome XV, n°. 87.

(2) *Nec tamen ulla sunt tam blanda pabula, aut etiam pascua, quorum gratia non exolescat usu continuo, nisi pecudum fastidio pastor occurrerit prebito sale quod velut ad pabuli condimentum per æstatem canalibus ligneis impositum, cum è pastu redierint oves, lambunt, atque eo sapore cupidinem bibendi pascendique concipiunt.* Lib. VII.

consommoit 28 livres pesant de sel par tête de bétail (1). On croit qu'en France la consommation est de cinquante livres pesant (2), et de onze livres par mouton dans les pays où le sel est libre. Le même auteur dit que c'est un fait connu, que les vaches, par ce moyen, donnent plus de lait, les moutons de plus belle laine, et que tous les animaux s'en portent mieux. Dans quelques-uns des cahiers, pour servir d'instructions aux députés de l'assemblée nationale, le sel est regardé comme essentiel au bien-être du bétail, *indispensable aux bestiaux* (3). M. d'Aubenton dit qu'il en faut donner une livre tous les huit jours à vingt moutons (4). En Espagne cet usage est aussi commun qu'en Italie et en France ; on accorde une fanègue, ou

(1) *De l'Administration Provinciale*, par M. le Throne. *in*-8°. 1788, tome I, page 237.

(2) *Ibid.*

(3) *Cahier du tiers-état de Toul*, page 17, et *de la noblesse de Clermont-Ferrand*, page 22.

(4) *Instruction pour les bergers*, *in*-8°. 1782, page 105. Voyez aussi le *Traité d'Économie politique*, *in*-8°. 1783, page 645.

cent livres pesant de sel pour cent moutons, par la loi; mais ils en donnent quinze et vingt fanègues à mille moutons (1). Dans un mémoire sur les troupeaux espagnols, par feu M. Collinson, il se trouve une relation plus curieuse et plus détaillée. « La première chose que fait le berger, quand le troupeau revient du Midi aux dunes d'été, c'est de donner du sel aux moutons autant qu'ils en veulent. Tout propriétaire de mille moutons accorde à son troupeau vingt-cinq quintaux de sel, que ces animaux mangent en cinq mois; ils n'en mangent pas en route, ni pendant l'hiver. On croit que, si les moutons n'avoient pas cette quantité de sel, leur santé et leur laine seroient détériorées; le berger place cinquante ou soixante pierres plates à environ cinq pas l'une de l'autre; il met du sel sur chaque pierre; conduisant ensuite ses moutons à travers ces pierres, chacun en prend autant qu'il veut. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils ne mangent jamais un grain

---

(1) *Essai hist. et polit. sur la race des brebis*, traduit d'Alstrom, in-12, 1784, page 47.

de sel, et même ne le desirent pas, quand ils paissent sur une terre, dont le fonds est de pierre à chaux; et comme il ne faut pas que le berger les laisse long-tems sans sel, il les conduit dans un terrein argileux, et après y être resté pendant un quart-d'heure, il les ramène aux pierres, où ils dévorent tout le sel; ils sont tellement sensibles à la différence de sol que, lorsqu'ils rencontrent un terrein mêlé, ce qui arrive souvent, ils mangent du sel en proportion ».

Cet usage est également constant en Allemagne. Le feu roi de Prusse obligeoit, par une ordonnance, ses paysans à prendre deux *mebzen* (neuf livres pesant) de sel pour chaque vache à lait, et une *metze* pour toutes les cinq brebis à lait, et la moitié autant pour celles qui ne donnoient pas de lait (1); et on trouve qu'en Bohême le prix du sel nuit beaucoup aux troupeaux (2). Les paysans hongrois mettent des morceaux de roches salées aux portes de leurs bergeries, de leurs vacheries, de leurs écuries,

(1) *Mirabeau, de la Monarchie prussienne*, tome IV, page 102.

(2) *Ibid*, tome VI, page 236.

écuries, etc., pour que les chevaux et les bestiaux les lèchent (1). Cet usage prévaut aussi en Pologne (2) Dans toute l'Amérique septentrionale, on donne du sel au bétail et aux chevaux une ou deux fois par semaine (3). Paoletti écrivain et agriculteur, en ordonne une livre pour chaque brebis en automne, et une autre au printems (4). M. Carlier parle contre cet usage; mais ses autorités ne sont pas suffisantes (5). M. Tessier approuve cette coutume, et la recommande (6). Cet usage, inconnu seu-

(1) *Keysler's Travels*, *in*-12. 1758, tome IV, page 242.

(2) *Sir Thomas Pope Blount's Nat. hist. in*-12. 1693, page 220.

(3) *Tour de Smith dans les Etats-Unis*, *in*-8. 1784, tome I, page 143.

(4) *Pensieri sopra l'Agricoltura*, *in*-8. 1789, page 209.

(5) *Traité des bêtes à laine*, *in*-4., tome I, page 296.

(6) *Observ. sur plusieurs maladies des bestiaux*, page 67. Voyez aussi, sur ce sujet, *Markham's Cheap and good husbandry*, pages 111, 120, *Theatrum botanicum de Parkinson*, page 552. *Maison*

lement en Angleterre, mérite, je crois, plus d'attention que ne veulent y donner les fermiers anglais, au moins ceux avec lesquels j'ai conversé sur ce sujet. Je l'ai essayé depuis deux ans dans mon troupeau; et, quoiqu'il soit bien difficile de prononcer sur les effets d'une pareille addition à leur nourriture, sinon après de longues expériences, j'ai tout lieu d'en être satisfait, mes moutons ayant été depuis fort sains, et même une fois ou deux, pendant que mes voisins essuyoient des pertes.

Les races que j'ai remarquées en France sont, 1°. celle de Picardie, sans cornes; le devant de la tête blanc, et avec des oreilles soyeuses et pendantes. Je pense que c'est une race bâtarde de Flandre; sa laine est grossière et de moyenne grandeur; 2°. celle de Normandie, avec des pieds et des têtes rouges, laine grossière;

---

rustique, page 107. *Hartlib's legacy*, page 199. *Mill's new and complete system of pratical husbandry*, tome III, pag. 416. *Mémoires de la société de Bath*, tome I, page 180, et un passage curieux dans *l'édition de Boyle, par Birch*, tome V, page 521. *Docteur Blower à M. Boyle.*

3°. celle du Berri, qui ressemble un peu aux moutons des Dunes du midi d'Angleterre, belle laine; 4°. la race espagnole, dans le Roussillon et dans une partie du Languedoc; 5°. près de Mirepoix, une race qui ressemble aux moutons de Norfolk, avec des cornes, têtes et pieds noirs. Les autres sont, à ce que je m'imagine, des métis sans aucun trait caractéristique pour les distinguer. La pauvreté des races et la mauvaise administration des moutons en France, sont d'autant plus surprenantes, que je ne crois pas qu'il y ait en Europe un pays plus propre à ces animaux. Le sol y est en général sec, et le climat beaucoup moins humide que celui d'Angleterre, circonstances essentielles pour assurer le succès des moutons; un terrein pourri et un climat humide sont, après le traitement français, leurs plus cruels ennemis. L'ancien gouvernement montra souvent beaucoup de propension à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration des moutons; j'ai déjà remarqué que le contrôleur-général Bertin avoit employé M. Carlier, pour voyager en France depuis 1762 jusqu'en 1766, afin d'examiner les

troupeaux; et M. d'Aubenton convient que tout ce qu'il fit pour importer la race espagnole, fut entrepris à l'instigation d'un autre contrôleur-général. « M. Trudaine, dit-il, ne m'a rien laissé à désirer de tout ce qui pouvoit m'être utile pour remplir mon objet ». On a depuis donné beaucoup d'encouragement à M. Delporte, de Boulogne, pour importer un troupeau de moutons anglais, et feu M. de Conflans a acheté, pour l'assemblée provinciale de Normandie, cent béliers anglais, qu'on devoit lui fournir à neuf guinées la pièce. Le gouvernement s'est toujours montré généreux pour cet objet, mais il n'a jamais pris les mesures convenables. J'examinai plusieurs moutons que l'on me dit être d'Espagne, je n'en rencontrai jamais un qui eût de la laine comparable à celle d'Espagne; et des manufacturiers respectables de Louviers et d'Elbeuf m'assurèrent qu'il ne s'étoit jamais trouvé en France une pareille toison, et que la laine du Roussillon étoit la meilleure du royaume. Les moutons espagnols que je vis en France, étoient si mal faits, que l'on auroit autant perdu sur leur carcasse, à cause de leur manque de dispo-

sitions pour s'améliorer, que gagné sur leur laine, en supposant qu'elle eût été la meilleure possible.

Les moutons anglais, que je rencontrai, étoient presque aussi mal choisis; et cela n'est pas surprenant, vu que les agens étoient des contrebandiers, qui achetoient, sans doute, à bas prix. Je n'ai jamais su où le marquis de Conflans avoit acheté ses moutons anglais; par sa mort la France les a perdus; et, à en juger par ceux que j'ai vus, la perte n'est pas bien grande. Tous ces efforts ont été faits par des gens, dont la profession, les habitudes, les occupations et les travaux étoient fort étrangers à l'agriculture, communément par des habitans de la capitale, ou d'autres grandes villes. — En un mot, ils ont été faits par des hommes auxquels il étoit impossible de réussir. Si le gouvernement, pour introduire la laine d'Espagne, avoit établi un fermier espagnol, avec des bergers et des moutons espagnols, dans un canton comme celui de la Crau en Provence, on auroit vu ce qu'il étoit possible de faire pour la laine à carder. Si d'un autre côté il eût établi un Anglais,

avec un troupeau de moutons à longue laine, de *Lincoln-Shire* ou de *Leicester-Shire*, dans le pays d'Auge, en lui accordant un salaire de cinq cents louis par an, et en le défrayant de toutes les autres dépenses, on auroit trouvé, tout d'un coup, que la France est aussi susceptible de produire la belle laine à peigner que l'Angleterre. Mais de pareils établissemens dépendent absolument du choix des hommes; en les confiant à certains individus, c'est autant d'argent perdu; au lieu qu'en chargeant d'autres personnes du même objet, il ne se perd pas un denier.

CHAPITRE XIV.

CAPITAL EMPLOYÉ A L'AGRICULTURE.

IL n'y a aucun point de vue sous lequel l'agriculture de France, puisse paroître avec moins d'avantage que sous celui-ci. Il est incroyable que les métayers puissent se soutenir avec des bestiaux et des ustensiles si fort au-dessous de ce qui seroit nécessaire pour la bonne culture. Dans toutes

les provinces en arrière, en fait d'agriculture, telles que la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Sologne, le Berri, la Marche, le Limosin, l'Angoumois, le Poitou, une partie de la Guienne et du Languedoc; la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, le Bourbonnois, le Nivernois, le Lyonnois, une partie de l'Auvergne, du Dauphiné et de la Provence; les bestiaux et outils de toute espèce sur les fermes, appartenans au propriétaire ou au tenancier, ne monteroient pas à 24 livres par acre anglais; et dans plusieurs pays ils n'iroient pas à 16 livres. Les pâturages de la Normandie, les terres de labour de la Flandre et d'une partie de l'Artois sont bien garnis; mais il y a un *deficit* dans toutes les autres parties du royaume, et même dans les meilleures provinces. Le nombre des moutons et des bestiaux est par-tout très-petit, en comparaison de ce qu'il devroit être. Les outils de labour sont faits au meilleur marché, et non pas pour la durée et la bonté; et l'on voit rarement en France des meules de foin de provision, pareilles à celles qui se trouvent en Angleterre. Les

améliorations que l'on fait, en marnant et desséchant, choses communes en Angleterre, et qui coûtent de grandes sommes, ne sont pas mêmes considérables dans les meilleurs cantons de la France. Outre cela, les provisions transférables de tenanciers à tenanciers, les objets qui sont en Angleterre du ressort du propriétaire, tels que toutes les commodités du fermier, en bâtimens, haies, portes, poteaux, barrières, etc., qu'il est obligé de faire ou de réparer pour un nouveau tenancier, sont faits en Angleterre avec une dépense, dont on n'a pas d'idée dans la plus grande partie de la France; quoique dans quelques provinces, particulièrement dans celles du nord, il y ait de bons bâtimens, et qu'ils soient considérables. Je n'hésiterai cependant pas d'estimer que la France, dans son état actuel, est inférieure à l'Angleterre, de 36 livres par acre anglais dans toute son étendue, en fait de bâtimens, d'enclos, de desséchemens, d'engrais, de prairies, et d'autres améliorations *permanentes*. Elle est inférieure à nos provinces les mieux cultivées, au moins de 48 à 60 livres; mais comme

il s'en trouve plusieurs en arrière, ainsi qu'en France, j'estime le tout à 36 livres.

J'ai calculé le capital des fermiers dans toutes les provinces du royaume, et le terme moyen de mes remarques est 48 livres par acre. Un pareil calcul du capital employé dans l'agriculture d'Angleterre donne 4 louis par acre (1), ou 48 livres de plus

(1) Il est à propos d'expliquer ce que j'entends par *capital*. Un fermier en Angleterre, qui approvisionne une ferme de tous les ustensiles nécessaires, trouve qu'il lui faut, en entrant, une somme d'argent pour acheter ses bestiaux et outils, et commencer la première année de ses travaux, dans lesquels sont compris la rente, les dîmes, les semences, etc.; et cette somme varie ordinairement de trois à cinq louis par acre. Si l'on examine les comptes du fermier, quelques années après, on trouvera que ses ustensiles seront d'une plus grande valeur, et qu'il en aura davantage, ayant augmenté le nombre de ses bestiaux, de ses moutons, de ses engrais, et des autres améliorations qui lui seroient payés, s'il quittoit subitement sa ferme. Or, en prenant le taux proportionnel de toutes les fermes, de tous les ustensiles et de toutes les époques des baux, j'estime le capital employé, à quatre louis par acre; estimation que j'ai lieu de croire très-modérée, par nombre de circonstances qu'il seroit trop long de détailler ici.

qu'en France : ajoutez 36 livres pour la moindre quantité d'améliorations permanentes, et nous aurons un total de trois louis et demi par acre de moins, dans le capital employé pour l'agriculture de France, que dans celui qui sert à l'agriculture d'Angleterre; ce qui, sur 131 millions d'acres, forme un *déficit* de 458 millions 500 mille louis, ou de 10 milliars 4 millions de livres. Il s'en suit de-là qu'il faudroit dépenser cette immense somme sur l'agriculture de France, pour la rendre égale à celle d'Angleterre ; et je suis persuadé ne pas être coupable d'exagération. Le capital des fermiers d'Angleterre étant quatre louis par acre, estimons celui des fermiers d'Ecosse à 36 livres, et celui des Irlandais à 48 livres.

Angleterre.	46,000,000 d'acres	à 4 louis.	184,000,000 louis.
Ecosse . . .	26 000.000	à 1 ½	39,000 000
Irlande. . .	26,000,000	à 2	52 000,000
	98,000,000 d'acres.		275,000,000 louis.
France. . .	131,000,000 d'acres	à 2 louis.	262,000,000 louis.

Donc le capital, employé dans l'agriculture des Isles Britanniques, est beaucoup plus grand que celui qui est employé dans celle de France. Il n'est certainement pas néces-

saire d'observer, dans le siècle où nous sommes, que l'état de production de l'agriculture d'un pays dépend plus du capital employé que d'aucune autre circonstance quelconque ; et que, puisque le nôtre est considérablement plus grand que celui de France, quoique nous n'ayions que 15 millions d'habitans (car le territoire de France posséde 25 ou 26 millions d'ames ; l'empire britannique doit être nécessairement plus riche et plus puissant que l'empire de France ; et, tant que les deux pays resteront dans le même état, rien ne sauroit changer ce résultat, si-non une très-mauvaise administration du gouvernement anglais. C'est dans les bases solides de ce fait important que les politiques doivent chercher la solution de ce phénomène apparent, que nous ont montré les deux dernières guerres, le spectacle de l'Angleterre résistant avec succès aux forces combinées de la France et de l'Espagne : j'irai plus loin, et j'oserai même assurer que ceux qui en cherchent l'explication dans les colonies de l'Amérique, ou dans les conquêtes de l'Inde, la cherchent plutôt dans des causes de foiblesse que de puis-

sance; et que l'emploi de près de 300 millions sterling, ou 7 milliars 200 millions tournois de capital sur nos terres, est d'une bien plus grande importance que la possession de ces dominations brillantes et éloignées, ou qu'aucun avantage qu'ait pu nous procurer notre commerce si vanté. Quand M. Paine (1) calcule, avec complaisance, que la supériorité de la France en numéraire sur l'Angleterre est de 70 millions de louis, sur des données que je lui ferai voir dans un autre lieu n'avoir pas plus de rapport avec la prospérité des Français qu'avec celle des Hurons; il s'appuie sur une politique, que toutes les nations qui en dépendent trouveront défectueuse; je veux dire celle d'estimer l'or et l'argent comme des richesses nationales : leur circulation rapide indique, à la vérité, la prospérité; —mais celle du papier fait la même chose; et si le papier a donné à l'Angleterre une supériorité de DIX MILLIARS dans les richesses solides et réelles des choses nécessaires à l'agriculture, elle n'a guère de raison d'envier à la France une su-

(1) *Droits de l'homme*, page 155; chez *Buisson*, libraire, rue Hautefeuille.

périorité d'un milliar 680 millions en numéraire.

Ce qui a beaucoup absorbé les capitaux français sont les isles à sucre, qui, selon leur produit, ne peuvent pas avoir employé moins d'un milliar 200 millions. La marine royale a été et est encore un objet favori du gouvernement, uniquement pour conserver et défendre ces Colonies. Prenons seulement vingt-cinq années des dépenses de la marine à 48 millions tournois, et cela fera 1200 autres millions; dans ces deux dépenses seules, sans parler de plusieurs autres que l'on pourroit également y comprendre, il se trouve 2 milliars 400 millions qui, avec une autre politique, auroient pu être placés dans l'agriculture; et si cela avoit eu lieu, la nation auroit reçu (en comptant seulement cinquante pour cent de *produit* pour le capital [illegible] millions par an de plus qu'elle ne reçoit actuellement de son agriculture. Or, quelle comparaison de richesses, de prospérité, de pouvoir ou de ressources peut-il y avoir entre l'importation de 100 ou 140 millions tournois de marchandises des Indes occidentales, et des productions de dix fois

cette valeur dans la mère patrie ? Cependant, cette misérable politique de commerce continue ; on place encore des capitaux dans les isles de l'Amérique, parce que la nation dépense 48 millions par an dans une marine pour les protéger, et elle dépense ces 48 millions, parce qu'on place dans ces isles ; marchant continuellement dans ce cercle vicieux, plantant les terres en friche de l'Amérique, à cause de la marine, et entretenant la marine, parce qu'on plante ces terres ; tandis que sa propre agriculture a besoin d'un capital de 10 milliars, pour être sur un pied d'égalité avec l'Angleterre, qui, par une politique semblable n'est pas parvenue à la moitié de la perfection dont elle est susceptible. Que cette conduite montre d'aveuglement et d'infatuation ! et ne pourrions-nous pas juste- [illegible] la plus grande faveur, qu'un ennemi pourroit faire à la France, seroit de lui arracher ses colonies, et d'empêcher par-là cet écoulement de ses capitaux. On pourroit sans doute, avec autant de justesse, appliquer cette remarque à l'Angleterre. On me parloit en France de Typpo-Saïb, comme d'un objet très-alar-

mant pour l'Angleterre ; c'est tout le contraire : s'il nous chassoit des Indes orientales, et les nègres des Indes occidentales, ils agiroient comme nos meilleurs amis ; car alors les capitaux de la nation seroient employés aux choses auxquelles on auroit dû, depuis long-tems, les employer.

Je porterai cette idée plus loin. Les capitaux français, employés dans les isles à sucre et dans la marine royale, ne sont pas les seuls dont on prive l'agriculture ; car ceux qui sont employés dans un commerce étranger sont dans le même cas. Toute la navigation de France, les vaisseaux, les provisions, les magasins, les matelots, le salaire des matelots, et tous les travaux qu'elle occasionne sur terre, doivent également être considérés comme un emploi de capital, moins lucratif que celui qui est placé sur l'agriculture. Je ne prétends pas avancer qu'un empire doive négliger les moyens convenables de défense, et les avantages d'une situation maritime; je soutiens seulement que les véritables progrès de l'industrie nationale sont de bien fournir les terres d'un pays, avant de mettre des capitaux dans d'autres objets. On dira sans

doute, car cette observation est assez ordinaire, que la manière de placer les capitaux doit être laissée aux choix des particuliers qui les possèdent; cette objection peut se résoudre en un instant : j'accorde ce fait; mais la politique que je maintiens est que l'État ne doit pas faire des réglemens et des loix, pour exciter les hommes à placer des fonds d'une manière contraire aux intérêts de l'agriculture; ce que fit si évidemment Colbert, et ce qui se pratique encore dans tous les pays de l'Europe que je connois, soit par des encouragemens directs au système de commerce, ou en mettant des impôts sur les terres. La seule politique que je soutiens est celle de la liberté; que l'État reste neutre, et l'agriculture, par ses bénéfices supérieurs, attirera les capitaux, tant qu'il se trouvera un seul acre qui en aura besoin; mais, quand le gouvernement met des impositions sur les terres de toute autre manière que sur la consommation de ses productions, étend même trop loin les impôts justes et nécessaires, souffre que le cultivateur devienne la proie d'un collecteur de dîmes, l'écrase de taxes pour les pauvres, ou empêche la libre circulation

de

de ses denrées, par des monopoles et des prohibitions; dans tous ces cas, il écarte aussi sûrement les capitaux des terres que s'il faisoit une loi expresse pour défendre de les y placer. Il n'est pas difficile de prédire quel sera le succès de cette politique en France; en voyant triompher l'absurde et pernicieuse doctrine des *économistes*, en voyant approuver la fausse doctrine, que tous les impôts retombent finalement sur les terres, et en apprenant que la proposition d'un impôt territorial direct de 300 millions a été reçue sans horreur; un pareil spectacle n'annonce pas la *régénération* de l'agriculture.

Après tout, on peut justement tirer la conséquence suivante. — Comme l'ancien gouvernement de France écrasoit l'agriculture de toutes sortes de fardeaux et d'oppressions, et défendoit, pour ainsi dire, les améliorations, marchant follement sur les traces de Colbert, en encourageant exclusivement les manufactures et le commerce étranger, il s'ensuit nécessairement que l'on ne sauroit accorder beaucoup de crédit à la sagesse de la nouvelle législature qui vient de paroître dans ce royaume, à

moins qu'elle n'adopte des plans différens. Chérir et encourager l'agriculture, de manière à lui attirer les capitaux, dont elle a jusqu'ici eu besoin, est un objet qui ne peut s'effectuer par le moyen des isles à sucre, et qui sera aisément détruit par un impôt territorial, tel que celui dernièrement mis par l'Assemblée nationale. Ce n'est pas en divisant les terres, et en regardant les communaux comme sacrés, qu'on augmentera les richesses de l'agriculture. Il est vrai que le gouvernement du royaume est régénéré; mais il faut aussi régénérer les idées des habitans sur ces questions, avant de pouvoir embrasser un système qui, en donnant des capitaux à l'agriculture, porte la France à ce degré de prospérité où l'Angleterre est parvenue.

CHAPITRE XV.

PRIX DES SUBSISTANCES, DU TRAVAIL, etc.

SI l'arithméticien politique ne connoissoit pas le prix de ces objets dans différens pays, il manqueroit d'une des bases prin-

cipales pour bâtir et appuyer le nombre de ses calculs. Les liaisons entre le prix du travail et celui des subsistances, les effets des hauts et bas prix sur l'agriculture, et la réaction de l'agriculture sur les prix, la manière dont les hauts et les bas prix affectent la population, les manufactures et la prospérité nationale, — toutes ces recherches, et une infinité d'autres sur l'économie politique, que tant d'écrivains ont traitées sans autres bases que celles de la théorie et du raisonnement, devroient être suspendues, jusqu'à ce que l'on eût rassemblé une assez grande masse de faits, dont l'examen et la comparaison peuvent seuls jeter du jour sur des sujets si compliqués. Quand on connoîtra avec exactitude le prix du travail, des subsistances, ect. dans les pays gouvernés selon des principes différens, et qui possèdent différentes quantités de métaux précieux, et différens degrés d'industrie, alors le politique aura d'excellentes *données* sur lesquelles il pourra argumenter : acquérir ces connoissances doit être un des grands objets de ceux qui voyagent dans des vues philosophiques, et qui dirigent leur attention vers des choses universelles.

ment utiles, au lieu de s'occuper des recherches frivoles, auxquelles tant de gens perdent leur tems, et dépensent leur fortune. Je n'insérerai pas toutes les notes que j'ai prises là-dessus, craignant d'être trop long; mais je me contenterai de donner les prix proportionnels de tous les articles.

	Monnoie de France.		Monnoie d'Angleterre.
Bœuf, par livre, prix proportionnel de soixante-seize notes	7 s.		3 $\frac{1}{2}$ deniers
Mouton, ditto	7		3 $\frac{1}{2}$
Veau, prix proportionnel de soixante-douze notes	7	6 d.	3 $\frac{3}{4}$
Viande, proportion de trois	7		
Porc, prix proportionnel de vingt-huit notes	9		4 $\frac{1}{2}$
Beurre, prix proportionnel de trente-huit notes	16	9	8 $\frac{3}{4}$
Fromage, ditto de dix notes	9		4 $\frac{1}{2}$
Œufs, ditto de dix neuf notes	9		4 $\frac{1}{2}$
Pain, ditto de soixante-sept notes	3		1 $\frac{1}{2}$
Vin, la bouteille, ditto de trente-deux notes	4	6	2 $\frac{1}{4}$

Ving-trois de mes remarques sur le pain ayant été faites en 1789, lorsque le prix du bled étoit exhorbitant, nous ne devons pas estimer le prix proportionnel du pain, que mange communément la masse du peuple de France, à plus de 2 sols la livre, ou un *penny* anglais. — On ne doit pas oublier que la livre, *poids de marc*, est à la livre d'Angleterre *avoir du poids*, comme 10 mille à 9 mille 264; elle pèse con-

séquemment un onzième de plus, différence dont il faut toujours se rappeler. Pour comparer les prix de ces denrées dans les deux royaumes, il est nécessaire de faire quelques observations préliminaires. Le bœuf est, dans plusieurs parties de la France, extrêmement bon et bien engraissé; il est impossible d'en trouver de meilleur qu'à Paris; et j'ai remarqué, dans un autre lieu, que le grand nombre de beaux bœufs, engraissés dans le Limosin pendant l'hiver, et en Normandie pendant l'été, étoient pour les marchésde Paris. Je pense donc que le bœuf d'Angleterre, et celui des grandes villes de France, sont susceptibles d'une juste comparaison. Peut-être n'est-il pas si *généralement* bon dans le dernier royaume; mais la différence n'est pasdigne d'attention — Elle est néanmoins bien visible dans les petites villes où l'on ne tue que de vieilles vaches, — et où le bon bœufest aussi rare que le bon mouton; au lieu qu'il n'y a aucun endroit d'Angleterre, où il ne soit possible de trouver de bon bœuf. Le veau, malgré celui de Pontoise que l'on mange à Paris, est fort inférieur au nôtre; mais la viande de

France la plus inférieure à celle d'Angleterre est le mouton, qui est universellement si mauvais en France, que je puis assurer, sans crainte de me tromper, que, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre, je n'ai jamais vu un mouton, mort ou vivant, que l'on regarderoit comme gras en Angleterre. Le mouton, en général, y est si maigre, qu'il est à peine mangéable pour un Anglais. Les Français n'aiment pas le mouton fort gras, c'est-à-dire, n'aiment pas beaucoup le gras ; mais ils doivent aimer le maigre d'une viande grasse, parce qu'il est plus juteux et plus agréable au goût qu'une viande maigre. Il faut cependant se rappeler qu'aux tables ordinaires (je ne parle pas de celles des grands seigneurs, car ils ne forment pas une nation) la viande est communément si cuite, qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit si grasse qu'en Angleterre. Mais, quoique la délicatesse du palais soit une chose de peu de conséquence, cependant il est fort important dans ces recherches de savoir si le mouton, en général, est gras ou maigre ; car, cette circonstance seule peut rendre cette viande plus chère en France qu'en Angle-

terre. Prix proportionnel : le prix de la viande, dans ce dernier royaume, étoit en 1790, selon le nombre des notes prises dans plusieurs comtés, — bœuf, 4 d. ou 8 sols la livre. — Mouton, $4\frac{1}{2}$. d., ou 9 sols. — Veau, $4\frac{1}{2}$ ou 9 sols. — Prix moyen des trois, $4\frac{1}{4}$. d. ou 8 sols, 6 d. — Porc, 4 d. ou 8 sols.

« Je suis d'avis qu'à ces prix le bœuf et le veau sont à aussi bon marché, considérant leur qualité, qu'en France ; car ces remarques n'ont rapport qu'aux meilleurs morceaux. Quant au mouton, il est au moins vingt pour cent à meilleur marché ; j'entends par-là qu'il coûte beaucoup plus au fermier, avant qu'il puisse apporter au marché du mouton aussi gras qu'on le trouve universellement en Angleterre ; ou, pour me servir d'une autre expression, qu'il gagneroit davantage, en le vendant au prix de France, qu'au prix d'Angleterre, pourvu qu'il ne fût pas obligé de le vendre plus gras qu'en France. Quiconque considérera, avec attention, l'agriculture française, ne sera pas surpris de la maigreur de leurs moutons. Le manque d'herbes *artificielles* est si grand, que les moutons, quoiqu'en

petit nombre, sont mal nourris pendant l'été; et dans l'hiver ne mangent que de la paille, ou ce qu'ils peuvent attraper dans les landes ou les éteules. Il n'y a que très-peu de pays où l'on fasse des provisions régulières pour ces animaux, ce qui fait que les marchés sont mal servis, et que les fermes souffrent horriblement du manque d'engrais, que donne toujours un troupeau de moutons bien nourris. On peut estimer le prix du pain en Angleterre à 1 ¾ d., ou 3 sols 6 deniers la livre; mais il ne faut pas en conclure qu'il vaille près du double de celui de France; car il n'est pas composé des mêmes matériaux. En Angleterre il est communément fait de froment, et les pauvres, dans plusieurs parties du royaume, mangent le plus blanc et le meilleur; mais en France le pain, marqué dans les notes précédentes, est souvent de seigle et d'autres grains; de sorte que l'on ne paye pas double pour le *même* pain, quoiqu'il y ait cent pour cent de différence dans le prix du pain, consommé par les pauvres des deux pays. Le pain étant en France à un prix si inférieur à celui d'Angleterre, en comparaison du prix

de la viande, occasionne, dans le premier royaume, cette grande consommation de pain au lieu de viande, que les pauvres n'ont que très-rarement en France. La consommation de viande faite par les journaliers en Angleterre est considérable ; car, comme le prix du pain approche de celui de la viande dans ce royaume, il cause nécessairement cette différence entre les deux pays ; ce qui a déjà été remarqué par M. Herrenschwandt avec son exactitude accoutumée. La consommation de fromage, faite par les pauvres d'Angleterre, est immense. En France ils n'en mangent presque point. La consommation de viande des Anglais est infiniment plus utile à l'agriculture que la consommation de pain des Français : c'est par le moyen des grands troupeaux de bestiaux et de moutons que l'on améliore les terres, et qu'on les rend fertiles ; les récoltes, qui servent aux bestiaux et aux moutons, sont de nature à améliorer ; mais celles de bled ne servent, au contraire, qu'à épuiser. Il est donc évident que l'agriculture fera des progrès en proportion de la quantité de viande, de beurre et de fromage, consommée par une nation.

Prix proportionnel. — Volailles, 22 sols; dindons, 3 liv. 8 sols; canards, 22 sols; oies, 2 liv. 10 sols; pigeons, 7 sols.

OBSERVATIONS.

Il paroît, par ces proportions, que la volaille n'est pas généralement à si bas prix qu'on l'a représentée; elle est cependant à meilleur marché qu'en Angleterre, car chez nous les prix ne sont pas au-dessous des suivans; une volaille, 1 scheling 6 den. ou 36 sols; dindons, 5 schelings ou 6 francs; canards, 1 scheling 6 den. ou 36 sols; oies, 4 schelings ou 4 liv. 16 sols; pigeons, 4 d. ou 8 sols.

Travail.

Les notes que j'ai prises sont trop nombreuses pour les insérer ici. Salaire proportionnel des journaliers dans tout le royaume, 19 sols; maçons et charpentiers, 30 sols. Il n'y a que très-peu de remarques sur l'augmentation du travail; en Normandie il a doublé en douze ans; en Provence il a monté de seize à vingt-quatre; mais en Anjou il est au même taux, où il étoit il y a cinquante ans. L'idée

que j'avois du prix général du travail en France, prise, il y a environ vingt ou vingt-cinq ans, dans les livres ou sur des instructions, étoit de 16 sols par jour. Si cela est exact, le prix a éprouvé une augmentation d'environ vingt pour cent. Mais, quoique le prix soit maintenant connu d'une manière satisfaisante, je doute qu'il le fût jamais auparavant, et les idées générales auxquelles je fais allusion pourroient bien être erronées. Je crois que l'augmentation de vingt pour cent n'est pas bien éloignée de la vérité; mais elle est peut-être plus considérable dans les provinces, où il y a un commerce actif et des manufactures; et moindre dans celles qui ne jouissent pas de ces avantages.

Le prix moyen du travail en Angleterre, il y a vingt ans, quand je fis mon tour, étoit de 7 schelings et demi par semaine, ou 1 scheling 3 den. par jour; *gallicè*, 9 francs par semaine, ou 30 s. par jour; le prix actuel est, selon moi, 1 scheling 4 d. $\frac{3}{4}$ par jour (1), ou 33 s. 6 d. tournois;

(1) Ainsi calculé, cinq semaines à douze schelings; quatre à neuf, et quarante-trois à huit; en tout,

mais cette idée n'est pas fondée sur un examen exact.

Il seroit à souhaiter qu'on fît encore le tour d'Angleterre, avec les mêmes vues que je l'ai parcourue il y a vingt ans, afin de pouvoir donner une estimation certaine de ses progrès ; une pareille connoissance est utile à tout homme, qui veut bien entendre la situation de son pays ; elle est si utile, qu'elle devroit s'acquérir aux dépens, non pas du gouvernement, mais du parlement, indépendamment des ministres, s'il étoit possible, parceque ceux-ci ont toujours intérêt de représenter la nation comme florissante ; car la plupart d'entre eux s'attribuent la prospérité du royaume, quoiqu'ils n'y contribuent peut-être pas d'un atôme ; tous les maux qui arrivent à une nation, doivent la plupart être imputés au gouvernement.

Prix du travail en France. 19 sols.	viande. .	7 s.
	pain. . .	2
Prix du travail en Angleterre. 33 s. 6 deniers.	viande. .	8 s. 6 d.
	pain. . .	3 s. 6 d.

22 livres sterling ; mais une estimation par *semaine* ne sauroit montrer ce que gagnent réellement nos

Si l'on réunit les prix du pain et de la viande, il s'ensuivra que le prix du travail en Angleterre, comparativement à celui de France, sera de 25 s. 6 den. par jour, au lieu de 33 sols 6 den. Si l'on ne prend que celui du pain, on trouvera à-peu-près la même proportion; c'est-à-dire, que dix-neuf sols par jour, lorsque le pain est à deux sols la livre, sont la même chose que 33 sols 6 den., lorsqu'il est à 3 sols 6 den.; mais cette coïncidence est peut-être accidentelle; parce qu'en supposant que le prix du travail dépendît en Angleterre du prix des subsistances, il ne dépendroit pas du prix du pain seul, mais du prix collectif du pain, de la viande et du fromage; cependant on souhaiteroit voir les faits tels qu'ils sont, quelles que soient les conséquences que l'on en puisse tirer. La consommation du pain (1) et le prix du travail étant d'en-

ouvriers, qui font tant de travaux à la pièce, qu'il est impossible de calculer leurs gains.

(1) Je dis la *consommation* et non pas le *prix*, parce que les espèces de pain des deux royaumes ne sont pas les mêmes; il n'y a pas une si grande différence dans le prix du bled; je crois même qu'il n'y en a pas du tout.

viron soixante-seize pour cent à meilleur marché en France qu'en Angleterre, c'est une énorme déduction de ce que l'on peut justement appeler la masse du bonheur national dans le premier royaume. Je me hasarde cependant de soutenir cette opinion contre une foule d'écrivains et de politiques, qui combattent fortement pour le bas prix des subsistances et du travail, afin d'avoir des manufactures à bon compte, et conséquemment florissantes; mais l'exemple de l'Angleterre, qui a surpassé le monde entier dans ce point, devroit depuis long-tems avoir déraciné de pareilles idées de toutes les têtes. Le travail étant soixante-seize pour cent à meilleur marché en France qu'en Angleterre, on peut inférer de-là que toutes les classes, qui dépendent du travail, qui sont certainement les plus nombreuses de la société, sont de soixante-seize pour cent, moins à leur aise (si je puis me servir de cette expression), plus mal nourries, plus mal habillées et plus mal soignées, tant dans leurs maladies, que quand elles jouissent de la santé, que les mêmes classes ne le sont en Angleterre, nonobstant la quantité des

métaux précieux, et l'apparence imposante d'opulence de la France. Si donc les pauvres journaliers consomment soixante-seize pour cent de moins que les pauvres de notre royaume, ils sont dans la même proportion, cause d'un manque de vente pour le fermier; d'où il s'ensuit que l'agriculture souffre dans la même proportion, et qu'elle doit conséquemment, par le même calcul, se trouver au moins de soixante-seize pour cent plus mauvaise que celle d'Angleterre.

Chaque pays contient une certaine portion de métaux précieux, ou de quelque autre moyen d'échange qui remplit le même objet; et la différence entre les hauts et bas prix du travail et des subsistances est que dans un pays une grande portion de ces métaux se trouve entre les mains des fermiers et des journaliers; et dans l'autre qu'ils n'en possèdent qu'une petite portion. Dans le premier cas on verra l'agriculture conduite avec vigueur et activité : dans le second il n'y en aura guère. On peut encore pousser cet argument plus loin; car, s'il y a une différence de soixante-seize pour cent dans la consommation des ouvriers français et

anglais, il doit y avoir une différence de soixante-seize pour cent dans la force du corps des deux nations. La force dépend de la nourriture; et, en admettant cette différence, un ouvrier anglais doit être capable de faire moitié plus d'ouvrage qu'un français, — c'est, je crois, ce que l'on trouvera être exactement vrai; et, si l'on veut considérer la grande supériorité, non-seulement de l'agriculture anglaise, mais outre cela des manufactures, où il n'y a pas plus de machines qu'en France, cette extension de proportion ne paroîtra pas du tout exagérée. A quoi attribuer tout cela? sûrement à l'influence pernicieuse du gouvernement, dont les principes détestables ont frappé de paralysie toutes les classes utiles de la société, pour favoriser celles qui n'ont d'autre mérite que celui de consommer. Si quelque voyageur examine par la suite la France avec autant d'attention que moi, il trouvera probablement, sous un gouvernement libre, ces proportions considérablement changées; et à moins que le gouvernement anglais ne soit plus vigilant et plus intelligent qu'il ne l'a été jusqu'ici, la France aura à se vanter d'une

d'une aussi grande supériorité sur l'Angleterre que cette dernière a maintenant sur elle.

Secours publics pour les pauvres.

Ce fut quelque tems après s'être emparé des biens ecclésiastiques que l'assemblée nationale déclara publiquement qu'elle regarderoit le soulagement des pauvres comme un de ses premiers devoirs; elle forma aussi un comité de mendicité, dont l'occupation devoit être de s'instruire de l'état des pauvres, d'en faire le rapport à l'Assemblée, et de donner son avis sur les meilleurs moyens d'éteindre la mendicité en France. Le duc de Liancourt étoit président de ce comité. Dans son troisième rapport, il donna à l'Assemblée les principales dispositions pour servir de base à un décret à cet effet. Le comité examine, dans ce rapport, l'idée d'établir une taxe pour les pauvres, et la rejette avec beaucoup de sagesse. Dans son quatrième rapport, il faut voir les vices du système anglais, — et ajoute : « Mais cet exemple » est pour nous une grande et impor- » tante leçon ; car, indépendamment

» des vices qu'elle nous présente, d'une
» dépense monstrueuse, et d'un encoura-
» gement nécessaire à la fainéantise, elle
» nous découvre la plaie politique de l'An-
» gleterre, la plus dévorante, qu'il est
» également dangereux pour sa tranquillité
» et son bonheur de détruire ou de laisser
» subsister (1). » Je suis surpris que, paroissant parfaitement instruit des maux occasionnés par le mauvais système de l'Angleterre, il ait adopté le principe de nos loix sur les pauvres, en déclarant que les pauvres ont droit à des secours pécuniaires de la part de l'État; que l'Assemblée nationale doit regarder une pareille disposition comme un de ses premiers devoirs, et qu'elle applique à cet objet une somme de 50 millions annuellement. Je ne comprends pas comment il est possible de regarder la dépense de 50 millions comme un devoir sacré, et de ne pas l'étendre jusqu'à cent, si la nécessité l'exigeoit, — de cent à deux cents, à trois cents, ainsi de suite, selon la misérable gradation qu'elle a faite en

(1) *Quatrième rapport du comité de mendicité, in* 8°. 1790, page 7.

Angleterre. Une longue expérience nous a appris, dans ce dernier royaume, que plus on dépense d'argent, — même de la manière la plus humaine, plus on engendre de pauvres; et que le degré d'indigence et de misère est exactement proportionné aux secours qui leur sont accordés par les taxes. Les mêmes effets ne manqueroient pas d'avoir lieu en France; une dépense de 50 millions en nécessiteroit infailliblement une de cent. Il est inutile de dire que de ces 50 millions les hôpitaux en dépensent 30 et le clergé 6 (1); car le comité lui-même fait un si affreux détail des horreurs commises dans les hôpitaux, que les pauvres ne sauroient regarder une pareille charité comme une ressource régulière; et quant aux secours accordés par le Clergé, ils n'y avoient aucun droit. Le cas seroit bien différent, si l'Assemblée nationale déclaroit solemnellement qu'il est de son devoir de soulager les pauvres, et d'assigner une somme de 50 millions pour cet objet; on compteroit alors

(1) *Cinquième rapport*, page 21.

universellement sur ce devoir, et cette humanité de la part de la législature; et une expérience funeste ne nous en a que trop appris les conséquences. Je suis pleinement convaincu que les pauvres doivent être abandonnés à la charité privée, comme en Ecosse et en Irlande, où cette méthode a un bien meilleur effet que la taxe d'Angleterre. La charité privée est offensée en proportion de la contrariété qu'elle éprouve de la part de la charité publique, et l'on finit par regarder le soutien des pauvres comme l'un des plus grands maux auxquels la propriété soit exposée.

Si l'on pouvoit dépenser en France 50 millions, sans créer une espèce de fondation, le fardeau seroit bien léger; mais nous sommes convaincus de l'impossibilité d'une pareille circonstance; nous savons que la plus sage distribution d'argent, parmi les pauvres, les fait toujours compter sur cette distribution, et devient conséquemment l'origine du mal qu'elle guérit. Par la même raison, les hôpitaux *bien administrés* sont également nuisibles; ils produisent les mêmes effets, et plus ces effets sont diminués par une administration

vicieuse et cruelle, plus peut-être cela est-il utile à la grande masse des pauvres, qui ne sont plus alors tentés de compter sur de pareilles retraites, où ils rencontrent ordinairement la misère, le désespoir et la mort. L'administration de la taxe des pauvres, en Angleterre, n'est certainement pas exempte d'abus; mais, tout considéré, ils sont moins nombreux qu'on auroit lieu de le croire. Ces taxes montent à 48 millions tournois, et je suis convaincu, par de longues observations sur les effets qu'elles ont eus sur les pauvres, que leur influence a quadruplé la masse des misères humaines; ou, pour parler en d'autres termes, que, sur une personne soulagée aux dépens du public, il y en quatre qui deviennent pauvres ou misérables, en comptant sur ces donations, au lieu d'avoir recours à l'industrie; et, lorsque l'on considère que, calcul modéré, nos taxes pour les pauvres augmentent de près de 2 millions 400 mille livres par an; que conséquemment elles font des progrès rapides vers une somme de 72 millions, et qu'elles ne guérissent en même-tems aucun mal, qu'elles n'ont pas créé, que doit-on penser de l'économie de

notre gouvernement, qui, ne s'occupant que de choses frivoles, néglige ce mal croissant et dangereux ? S'il y avoit eu un acte, il y a dix ans, pour limiter la cotisation à la proportion des sept années dernières (mesure que je n'ai cessé de solliciter dans mes écrits), il auroit épargné 12 millions par an, et quatre fois autant en prévenant la pauvreté et la détresse. Ce qui s'est fatalement introduit en Angleterre s'introduira de même en France, si l'on adopte le *principe* anglais, savoir, que c'est un des devoirs de l'État de secourir les pauvres; 50 millions seront les avant-coureurs de 100, et tous deux les parens de la mendicité et de la misère. Ce n'est pas l'État, mais les individus qui y sont tenus; et la charité privée est incontestablement la meilleure méthode. Les hôpitaux d'enfans-trouvés peuvent être mis au nombre des institutions les plus pernicieuses que l'on puisse établir; car, ils ne sauroient manquer d'encourager cette propagation vicieuse qui, par sa misère, ne mérite pas le nom de population. Par la destruction des enfans qu'ils reçoivent, qui est si grande en France, que de 101 mille en seize ans

il n'en existoit plus que 15 mille (1), on pourroit croire qu'ils ne tendent pas à augmenter la population ; mais la conservation des enfans, en supposant qu'ils l'effectuassent, ne seroit pas le principal effet. De pareils hôpitaux encouragent le mariage, par la certitude qu'ont les parens de pouvoir se débarrasser de leurs enfans; mais lorsqu'il en faut venir là, il s'élève un terrible conflit dans le sein de la mère ; les sentimens de la nature triomphent plus souvent que les suggestions d'un crime aussi atroce que celui d'abandonner son enfant; conséquemment il y aura toujours plus d'enfans conservés qu'exposés. Un gouvernement ne sauroit encourager le mariage par aucune méthode quelconque, sans augmenter la population; car tout ce qui tend à faciliter le soutien des enfans, soit une augmentation d'industrie, qui les rend en état de gagner eux-mêmes leur vie, ou des hôpitaux pour les enfans trouvés, qui débarrassent les parens du fardeau, produit

(1) *Rapport fait, au nom du comité de mendicité, des visites faites dans diverses hôpitaux*, in-8°. 1790, page 27.

toujours cet effet. Or il est très-pernicieux en France; car la concurrence pour les emplois étant déjà trop grande pour permettre au peuple de vivre avec aisance, toute institution tendante à encourager la population, ne serviroit qu'à greffer la misère sur la masse de la nation. On pourroit aussi ajouter que les secours accordés par les hôpitaux aux enfans-trouvés, sont un encouragement du vice et de l'inhumanité, et une récompense donnée à des êtres qui se dépouillent des sentimens les plus tendres de la nature humaine.

Augmentation des prix.

Sologne. — *La Ferté.* — Les bestiaux sont augmentés de plus d'un tiers en un an. Une vache,, de 48 livres à 90; un cheval, de sept à huit louis à 12 louis et demi; un cochon, de 15 livres à 30. Cela a été occasionné par un manque de fourage.

Berri. — *Vatan.* — Je vis deux bons chevaux de traits, qui furent vendus 20 louis pièce; et plusieurs fermiers m'assurèrent qu'un cheval, qui valoit 5 louis,

il y a trois ans, en coûtoit douze aujourd'hui.

Limosin. — *Limoges.* — Une quantité de bois, qui se vendoit, il y a quinze ans, 50 livres, vaut actuellement 150 liv. Les terres sont considérablement augmentées, et l'agriculture rapporte le double de ce qu'elle donnoit, il y a vingt ans.

Gascogne. — *Bagnères de Luchon.* — La mesure de terre, appelée la coperade, qui valoit, il y a quelques années, 12 liv., se vend à présent 24 et même 30 liv.

Bayonne. — Le prix de toutes les denrées, ainsi que celui des maisons, est considérablement augmenté depuis dix ans.

Guienne. — *Bordeaux* — Il y a une grande augmentation dans tous les prix depuis dix ans.

Isle-de-France — *Liancourt.* — Depuis dix ans, les dépenses générales de la vie, le pain excepté, sont augmentées de cinquante pour cent, et le travail à-peu-près dans la même proportion.

Normandie. — *Le Havre.* — Une maison qui s'étoit louée, en 1779, sans aucun

pot-de-vin, sur un bail de six ans, 240 liv. par an, a été louée, cette année, pour trois ans, avec un pot-de-vin de 25 louis, 600 liv. par an. Une cave, qui se loue maintenant 60 liv. ne se louoit que 24, il y a douze ans.

Bretagne. — *Rennes.* — Une corde de bois, 16 livres; en 1740, elle ne coûtoit que 9 livres 10 sols.

Champagne. — *Sainte-Ménehould.* — Une corde de bois de 18 livres 10 sols, ne valoit, il y a vingt-cinq ans, que 7 livres 10 sols.

Lorraine. — *Pont-à-Mousson.* — Le prix de toutes les denrées est augmenté d'un tiers depuis vingt ans.

Lunéville. — Une corde de bois, valant aujourd'hui 26 livres, ne valoit que 9 liv., il y a cinquante ans.

Alsace. — *Strasbourg.* — Une corde de bois, 27 livres, qui ne coûtoit, il y a vingt-ans, que 12 à 15 livres.

Franche-Comté. — Les biens, qui valoient 300 livres, il y a vingt ans, valent aujourd'hui 800 livres.

Besançon. — *Dole.* — La viande, qui vaut actuellement 7 s. la livre, ne valoit, il y a quelques années, que 4 sols. — Une couple de volaille vaut aujourd'hui 24 sols, qui ne coûtoit autrefois que 12 sols. — Tout, en général, a doublé de prix en dix ans. *A quoi doit-on attribuer cela?* à la grande augmentation de population : telles étoient les réponses que je recevois. Il n'y a cependant pas de manufacture dans le pays, excepté les forges.

Bourgogne. — *Dijon.* — Tout est augmenté de cent pour cent, depuis vingt ans, en partie à cause de l'amélioration des grands chemins.

Observations.

Il n'y a presqu'aucune circonstance dans l'économie politique de France, qui paroisse avec plus d'avantage que l'augmentation générale des prix, qui a eu lieu depuis vingt ans. C'est une preuve certaine que la masse des moyens d'échange est considérablement augmentée ; ce qui doit nécessairement être provenu de l'industrie. Nous savons que les impôts n'en sauroient être

la cause, parce qu'ils n'ont pas été augmentés dans cet espace de tems; ou leur augmentation a été si peu considérable, qu'elle n'a aucun rapport à la question. La circonstance la plus remarquable, qui accompagne cette prospérité *apparente* (car cette circonstance est ordinairement compagne de la prospérité, quoiqu'elle n'en soit pas la conséquence nécessaire), est la continuation du triste état des pauvres journaliers; il est réellement surprenant que le prix du travail ne soit pas également augmenté, ou au moins n'ait pas proportionnément suivi la hausse des autres choses; cela doit probablement être attribué à la grande population du royaume, dont je parlerai plus particulièrement dans un autre chapitre. Il est certain que la misère, que l'on voit chez les basses classes de la société, en France, paroît tout-à-fait contredire l'idée, que le haut prix des denrées ait été occasionné par une augmentation d'industrie et de richesses; et, comme le prix du travail continue de rester si bas, qu'il ne fournit pas au peuple les moyens de vivre passablement bien, malgré la hausse des autres

prix, c'est une preuve évidente, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, qu'il y a une trop grande concurrence dans toutes les professions, ce qui provient d'un excès de population dans le royaume.

CHAPITRE XVI.

PRODUIT DE LA FRANCE.

CETTE question d'économie politique peut être considérée comme de la dernière importance, par rapport à l'état actuel des empires, puisqu'il n'y a aucune circonstance dans la situation d'aucun peuple, soit qu'elle concerne ses richesses, sa prospérité, sa puissance, ou ses ressources, qui ne dépende, en grande partie, du produit de ses terres. Comme c'est un sujet qui devient tous les jours plus intéressant, à cause des abus occasionnés par le système compliqué des impôts modernes, il a naturellement porté les politiques à comparer le produit d'un royaume, et les contributions de ses habitans, avec

les besoins, ou plutôt les vices de leur gouvernement. Il est bien connu que les *économistes* ont cherché cette proportion avec tous les soins possibles. Ils s'imaginèrent que le *produit* devoit seul supporter tous les impôts, que tout gouvernement quelconque mettroit sur les sujets; doctrine également dangereuse et mal fondée, mais qui a été habillée et ornée avec tant d'habileté, qu'elle a trouvé des avocats dans toutes les parties de l'Europe. Les conjectures faites sur le produit brut des terres de France sont innombrables. Il n'y a peut-être pas un écrivain politique sur les affaires de ce royaume, depuis vingt ans, qui n'ait voulu en calculer le montant; mais tous les calculs qui me sont parvenus ont été faits sur des données si peu certaines, qu'il est peu important de savoir si leurs résultats imaginaires sont près ou éloignés des faits; puisque, sur tant de conjectures au hasard, il est impossible qu'il ne s'en trouve pas quelques-unes, qui approchent de la vérité. Entre les méthodes employées par différens écrivains français, pour calculer le produit national, il y en a deux sur lesquelles ils se

sont principalement appuyés ; le produit de certains impôts, particulièrement celui des *vingtièmes*, et la quantité de nourriture des habitans. Il n'auroit guère été possible de choisir des fondemens plus vagues et plus incertains ; les impôts étoient mis avec si peu d'égard à la proportion ; les exemptions étoient si nombreuses, et les abus si universels, qu'on auroit aussi bien pu prendre la position des étoiles pour guide politique. La consommation du pain n'est pas plus satisfaisante dans un royaume, où la moitié des habitans ne mange pas de pain de froment, et où les châtaignes, le maïs, les haricots et les autres légumes, forment de principaux objets de consommation. Quand on parviendroit à surmonter cette difficulté, pour laquelle il n'y a aucune donnée, qui mérite un moment d'attention, il faudroit aussi comprendre dans ce calcul la consommation des productions de la terre en viande, beurre, fromage, liqueurs, bois à brûler, bois de charpente, et toute cette variété d'objets, qui servent au commerce, aux manufactures et à la marine.

Mais, quoique nous ayons toutes les raisons du monde de croire que de pareilles données sont absolument insuffisantes, pour calculer le produit d'un royaume tel que la France, on doit cependant savoir bon gré aux auteurs, de s'être appliqués à un sujet de tant d'importance. Il étoit impossible, par aucune méthode quelconque, de parvenir à une parfaite exactitude; quoique celles qu'ils ont adoptées n'aient pas rempli l'objet qu'ils avoient en vue; elles ont néanmoins donné naissance à des recherches importantes; et nous sommes redevables à leurs travaux de plusieurs faits vraiment utiles, et de plusieurs observations qui méritent attention. L'extrême difficulté de faire des estimations satisfaisantes paroît évidemment par les essais des ministres, qui étoient à la tête des finances de la nation, et qui possédoient conséquemment tous les moyens que peut accorder le pouvoir, pour acquérir les connoissances qu'ils cherchoient; cependant leurs idées ont été aussi vagues que celles des spéculateurs privés de tous ces avantages.

avantages. Il paroîtroit que ce n'est pas dans les bureaux, ni dans le cabinet qu'il faut chercher des données pour ce calcul ; mais que celui qui veut connoître le produit des terres d'un royaume doit les examiner par lui-même. Ce seroit une folie, de la part d'un voyageur comme moi, de prétendre qu'il soit possible de donner une exacte évaluation des productions d'un empire, en n'en voyant qu'une partie. Je suis trop instruit des difficultés et des hasards de cette entreprise pour avoir de pareilles prétentions ; toutes mes prétentions se bornent à croire que mon estimation de la partie que j'ai vue n'est pas fort éloignée de la vérité. Trente années d'expérience ont, selon moi, contribué à me procurer assez d'habileté pour faire plus que de vagues conjectures sur les produits de tous les pays, que j'examinerai avec attention ; et quand on considérera que mes voyages, dans presque toutes les directions, embrassent plusieurs mille lieues, on ne risquera guère de se tromper, en supposant que le produit moyen de cette partie, corrigé par la réflexion

et des instructions, relativement aux parties que je n'ai pas vues, puisse conduire à connoître le produit réel de tout le royaume.

Pour suivre ces recherches, je diviserai la France, non pas en généralités, qui n'existent plus, ni en départemens, que l'on connoît à peine ; mais en districts, relativement à leur sol, selon la carte jointe au chapitre des sols. — La méthode selon laquelle je fais cette estimation est celle-ci : en examinant le pays, j'ai combiné les circonstances qui frappent l'œil, par rapport au sol, aux récoltes, à la proportion de ces récoltes, des vignes, des bois et des landes, avec les cours des moissons et les productions de toute espèce ; et de tout cela j'ai tiré les conséquences de ce que j'ai cru devoir être le produit annuel ; et, à chaque journée de mon voyage, j'ai marqué les proportions des trois, cinq ou sept lieues précédentes, que j'ai ensuite classées, dans quelques endroits, en divisions, en calculant la proportion de plus grandes étendues de pays. Je donne, dans un autre chapitre, le pro-

duit du grain et le taux par acre, auquel les parties cultivées, que j'ai parcourues, sont louées ou vendues; mais le lecteur ne doit pas perdre de vue que l'estimation actuelle du produit du royaume n'a rien de commun avec ce dont je viens de faire mention; car l'objet que nous devons avoir en vue, est le produit proportionnel de toutes les terres, bruyères, roches, montagnes et marais compris, ainsi que les champs cultivés, dont il y a des parties où il seroit impossible d'en demander le produit, puisqu'il ne s'y trouve pas un habitant sur mille qui les ait jamais examinées sous ce point-de-vue : dans des pays où l'agriculture est si mal entendue, et où les paysans sont si peu éclairés, il est possible qu'un voyageur sorte d'une province aussi ignorant qu'il y est entré, s'il n'a pas d'autres moyens de s'instruire.

Pays du Nord; des terres grasses, contenant les provinces de Flandre, d'Artois, de Picardie, de Normandie et de l'Isle-de-France.

VOISINAGE.	Milles.	Produit par acre Anglais.	VOISINAGE.	Milles	Produit par acre Anglais.
Jusqu'à Amiens.	95	39 schelings.	Aumale.........	10	45 schelings.
Clermont......	40	43	Neufchatel......	15	45
Orléans........	70	46	Rouen..........	25	[illegible]0
Pithiviers......	25	49	Barentin........	10	50
Malesherbes...	11	52	Yvetot..........	11	60
Fontainebleau..	17	47	Le Havre......	30	60
La Forêt.......	7	0	Pont-Audemer..	20	60
Lieursaint.....	16	43	Pont-l'Évêque..	20	70
Paris..........	20	52	Lisieux.........	6	80
Liancourt......	38	52	Caen...........	27	75
Pontoise.......	30	39	Bayeux........	15	50
Dammartin....	22	60	Carentan.......	22	80
Villers-Coterets.	26	55	Valogue.......	17	70
Coucy.........	24	54	Gacé..........	10	[illegible]0
Saint-Quentin..	30	45	Bernay.........	2[illegible]	32
Cambray.......	22	43	Bourgtheroude.	17	80
Valenciennes...	18	43	Elbeuf.........	7	60
Orchies........	10	1[illegible]0	Rouen..........	10	16
Lille..........	16	100	Louviers.......	17	30
Cassel.........	30	90	Vernon........	15	55
Dunkerque.....	18	70	Magny.........	15	50
Calais.........	25	22	Ecouis.........	15	60
Saint-Omer....	25	45	Rouen.........	20	0
Béthune.......	25	80	Totes.........	17	50
Arras.........	17	45	Dieppe........	17	53
Doulens.......	20	45	Nangis........	45	53
Amiens.......	17	45	Meaux........	23	40
Poix..........	15	36	*Ditto*.......	10	80
	729			491	

729
491

Milles................ 1220 — Produit proportionnel, 64# 10ʃ 6ð

Nota. Il faut trois milles anglais pour une lieue de France, et vingt schelings pour vingt quatre liv. tournois.

Il n'y a pas tant de difficultés à calculer le produit de cette étendue d'excellentes terres, que celui de quelques autres provinces, où le sol est plus varié. — La mauvaise culture et les jachères occasionnent ici une plus grande déduction que l'infériorité du sol. Il n'y a aucune raison particulière qui m'engage à présent à baisser cette évaluation, sinon peut-être que je n'ai pas parcouru les forêts de Chantilly et de Villers-Coterets, dans des directions, qui exigent des déductions assez grandes; mais j'en doute. Néanmoins considérant le nombre de forêts contenues dans ces limites, que je n'ai pas vues, j'ai envie de faire une autre déduction de 4 liv. 10 sols 6 deniers, et d'estimer le produit proportionnel à 60 livres.

3. PLAINE D'ALSACE.	Milles.	Produit.
Strasbourg	22	70 schellings.
Schlettstatt	25	60
Colmar	12	50
Isenheim	25	45

MILLES 84 — Produit proportionnel, 68# 13ſ

Ce canton n'est pas en général si fertile qu'une grande partie du premier; mais le

sol est plus égal, conséquemment il ne faut pas faire une si grande déduction pour les forêts.

Limagne.

De Riom à Issoire, 20 milles. — Produit proportionnel, 120 liv. Cette célèbre vallée volcanique est fort étroite, et cette estimation ne comprend uniquement que la vallée ; si les côteaux y étoient compris, son produit ne seroit pas de plus de 54 livres.

PLAINE DE LA GARONNE.	Milles.	Produit.
Dans le Quercy	90	60 scheling.
Jusqu'aux Pyrénées	103	50
Fleurance	14	50
Lectoure	5	60
Layrac	17	80
Aiguillon	17	80
Tonneins	8	120
Réole (la)	22	100
Bordeaux	15	60

MILLES....................... 291 — Produit proportionel, 75ᵗᵗ 19ſ

Comme cette route nous conduisit longtems le long des rives de la Garonne, l'une des plus fertiles vallées du monde, quoiqu'elle ne soit pas large, je ne suis pas enclin à faire monter cette estimation plus haut, à cause des immenses vignobles du pays de Médoc, etc. ; ce que j'aurois

dû faire, si je n'avois beaucoup étendu ce district, comme on pourra le voir sur la carte. N'ayant pas voyagé dans le bas-Poitou, autre riche pays, que l'on peut mettre dans la classe des cantons, dont nous venons de parler, je ne puis donner d'autres renseignemens que ceux que m'a procurés une personne fort intelligente, qui paroissoit connoître le pays; elle m'assura que l'évaluation la plus exacte de son produit étoit de 50 liv. par arpent de Paris.

OBSERVATIONS.

Dans ces parties de la France, qui sont certainement les plus fertiles, le produit est infiniment au-dessous de ce qu'il seroit, si l'agriculture étoit mieux entendue. — La Flandre, une partie de l'Artois, et de l'Alsace, la vallée de la Garonne et la Limagne d'Auvergne, sont les seuls cantons du royaume, où l'on ait anéanti l'usage des jachères, et les grands produits de ces territoires montrent les conséquences prodigieuses de cette amélioration. Ils ne forment cependant qu'une petite portion du royaume actuellement sous notre considération; la partie labourable du reste de

l'empire suit le cours barbare d'une année de jachère, une de froment, et la troisième de grain de printems; les produits sont en conséquence fort inférieurs à ce qu'ils devroient être, et le nombre des chevaux est beaucoup plus grand. Il s'en trouve des étendues considérables en champs ouverts, sujettes aux droits de communaux, et obligées de rester successivement en jachères. Comme l'assemblée nationale a fait un décret contre les enclos, et qu'il n'y a pas en France de méthode connue pour le partage des champs ouverts, telle que celle qui se pratique avec tant d'avantage en Angleterre; et comme le pouvoir, selon la nouvelle constitution, réside principalement entre les mains du peuple, on peut être assuré, ou que cette méthode ne sera point adoptée, ce qui est plus probable, ou qu'elle ne le sera que fort lentement et fort incomplètement. — De quelque manière que l'on introduise les améliorations, ou quelques soient les mesures préliminaires que l'on prenne pour cela, il est certain qu'il faut que l'administration de ces provinces soit bien changée, avant qu'elles puissent rendre un produit égal à la bonté supérieure de leur sol.

Le Pays de Bruyères ou Landes comprend les Provinces de Bretagne, d'Anjou, partie de la Normandie, de la Guienne et de la Gascogne.

	Milles.	Produit.		Milles.	Produit.
		schelings.			schelings.
De Carentan à			L'Orient	12	26
Periers	10	80	Hennebon	7	30
Coutances	10	60	Auray	17	13
Avranches	30	50	Vannes	10	14
Pontorson	10	50	Musillac	15	24
Dol	10	45	La Roche Bernard	10	13
Hédée	18	20	Auvergnac	20	23
Rennes	13	35	Saint-Nazaire	18	40
Montauban	20	45	Savenay	15	28
Broons	12	40	Nantes	20	15
Lamballe	17	32	Ancenis	22	75
Saint-Brieuc	12	40	Saint-George	17	80
Guingamp	17	30	*Ditto*	5	50
Bell'Isle en Terre	12	40	Angers	10	38
Morlaix	20	35	Durtal	30	40
Brest	34	30	Gueceslard	17	26
Faouet (le)	10	17	Le Mans	10	8
Châteaulin	10	23	Alençon	30	40
Quimper	15	13	Nonant	16	36
Rosporden	12	20			
Quimperlé	15	19			
	307			301	

307
301

Milles .... 608 — Produit proportionnel, 41^{lt} 15^{f} 6^{d}

Guyenne et Gascogne.

De Bagnères de Luchon à Monrejau	18	20	Hasparren	14	28
Bagnères de Bigorre	25	30	Bayonne	12	20
Pau	32	40	Tartas	40	16
Navarreins	22	45	Saint-Sever	15	40
Saint-Palais	15	40	Plaisance	35	45
			Beck	17	45
			Auch	14	49
	112			147	

112
147

Milles .... 259 — Produit propor' 40^{lt} 10^{f}

Je ne crains pas que mon estimation des terres, que j'ai parcourues, soit matériellement erronnée ; mais il y a de grandes raisons de douter que les cantons que j'ai vus, soient semblables à toutes les provinces en général. Je suis au contraire persuadé que la route par laquelle je suis entré en Bretagne et dans la Guyenne, traverse un canton supérieur aux autres districts de ces pays. On m'a dit qu'il y avoit de vastes landes en Bretagne, où l'on trouvoit à peine une maison dans un espace de dix lieues ; et selon les renseignemens que me donna un seigneur, qui connoissoit parfaitement la province, j'ai tracé sur la carte une grande étendue de pays, où l'agriculture est peu considérable : — je n'ai vu qu'une très-petite partie de ces pays. Dans la Guyenne, les landes de Bordeaux sont très-connues, et presque passées en proverbe depuis des siècles. L'on m'a assuré qu'elles contenoient au moins trois cents lieues carrées, ou un million quatre cents soixante-huit mille cent quatre-vingt-un acres anglais. Il ne faut cependant pas s'imaginer que toutes, ou presque toutes les lan-

des soient incultes; car la plus grande partie est couverte de pins, qui rapportent de 18 à 24 livres par acre. Il y en a cependant beaucoup, qui sont sans culture, et qui méritent bien l'appellation de landes, que les Français leur donnent. Cet immense district comprend probablement environ un sixième de toutes les terres, que j'ai remarquées en Gascogne; cinq sixièmes, selon la proportion marquée, donnent 40 liv. 10 sols; les trois quarts de l'autre sixième 18 liv., et l'autre quart 3 liv., étant tout-à-fait inculte; — Le rapport moyen de ce sixième est donc de 14 liv.; ou celui du tout de 36 liv. — La proportion des landes de la Bretagne n'est pas bien connue; je fus informé par des personnes, dont l'autorité est respectable, que les deux cinquièmes de la province sont incultes; et par un seigneur fort intelligent, que de trente-neuf parties il y en avoit vingt-quatre en landes, ce qui est égal aux trois cinquièmes. L'auteur des *Considérations sur le commerce de la Bretagne*, qui la connoissoit bien, dit, page 30, qu'il y a un tiers de cette province dans cet état. La partie, que j'ai parcourue, n'est pas la plus

mauvaise ; cependant, par ce que j'en ai vu, je puis aisément croire qu'il y en a trois cinquièmes d'incultes. L'Anjou et le Maine sont également remarquables par l'immensité de leurs bruyères, que l'on dit être d'une étendue de soixante lieues dans un endroit. En allant de la Flèche à Turbilly, j'en vis plus que dans aucun endroit, mais j'en ai tant entendu parler par des personnes dignes de foi, que je suis sûr que mes remarques sur les pays que j'ai traversés, sont même au-dessus du vrai taux proportionnel de tout le pays : considération qui m'induira à estimer les trois provinces de Bretagne, d'Anjou et du Maine, ainsi que cette partie de la Normandie, qui n'est pas comprise dans la division des terres fertiles, à raison de 33 liv. 12 sols. Il me faudroit trop de place pour dire toutes les raisons qui m'ont engagé à cette estimation, que je n'ai pas faite sans examiner mûrement les diverses circonstances, qui affectent le produit dans différentes parties de ces provinces.

OBSERVATIONS.

Trente-trois livres 12 sols pour le produit proportionnel de toutes les terres de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, et une partie considérable de la Normandie, dont quelques territoires possèdent de singuliers avantages, prouvent évidemment le misérable état de leur agriculture. Je ne suis pas dans l'erreur, en maintenant que l'on pourroit faire monter le produit proportionnel de tout le canton qui contient plus de quinze millions d'acres, et probablement douze millions susceptibles d'amélioration, à 54 liv. par acre, sans aucuns efforts extraordinaires, si l'on pouvoit engager les fermiers à changer de méthode, et à adopter un nouveau cours de moissons. Ainsi il y auroit un bénéfice de 20 liv. 8 sols par acre pour la communauté, qui, sur douze millions d'acres, féroit 244,800,000 liv. par an. Les améliorations des landes de Bordeaux, division de la Gascogne, ne sont pas susceptibles d'une aussi grande augmentation de produit, parce qu'il y en a d'immenses étendues,

dont le propriétaire tire peut-être actuellement autant, par le moyen des pins, qu'il en retireroit, si elles étoient cultivées. Mais la différence pour la nation seroit immense ; ce n'est pas le revenu net du propriétaire, qui fait prospérer un royaume ; c'est le produit brut des terres : ce produit, sur les landes ci-dessus mentionnées, seroit triplé, sans que les propriétaires y gagnassent la moindre chose. Il se trouve néanmoins de vastes étendues de ces landes, où il n'y a pas de pins, mais qui sont au contraire absolument incultes ; j'en ai parcouru plusieurs, dont j'ai fait mention dans d'autres parties de cet ouvrage ; celles-là sont aussi susceptibles d'une grande amélioration que les landes de la Bretagne ; elles ne produisent rien aujourd'hui ; mais elles peuvent toutes rendre de 48 à 60 liv. par acre. Quand on ne feroit que les convertir en pâturages pour les moutons, l'avantage seroit immense.

Pays de Craye, contenant les provinces de Champagne, de Sologne, de Touraine, du Poitou, de Saintonge et d'Angoumois.

		Milles.	Produit.
A travers la Sologne 50 milles. — Produit proportionnel, 6ᵗᵗ			
Angoumois.	De Cavignac à Montlieu	15	4 schel. 6 d.
	Barbezieux	22	24
	Angoulême	25	24
	Verteuil	27	24
Milles		89	— Produit proportionnel, 24ᵗᵗ 17ʃ
Poitou	Vivonne	31	35
	Châtellerault	25	25
	Poitiers	12	25
Milles		72	— Produit proportionnel, 35ᵗᵗ 16ʃ 6d
Touraine	Tours	25	4
	Saumur	10	60
	Amboise	17	40
	Blois	25	60
Milles		77	— Produit proportionnel, 58ᵗᵗ 18ʃ
Champagne.	Depuis Meaux jusqu'à Château-Thierry	30	40
	Épernay	25	40
	Reims	15	50
	Petites-loges	12	10
	Châlons	12	10
	Auve	15	20
	Sainte-Ménehould	15	27
Milles		124	— Produit proportionnel, 40ᵗᵗ 2ʃ

Je n'ai reçu aucunes instructions sur les parties du Poitou, de la Touraine et de la Sologne, que je n'ai pas parcourues; c'est ce qui me donne lieu de douter d'une ressemblance générale entre les différens cantons de ces provinces. On m'a cependant assuré que, si j'avois vu davantage de l'Angoumois, j'en aurois formé une meilleure opinion que celle que m'a pu donner la partie, que j'ai examinée. De pareils avis, de la part de gens instruits et grands observateurs, ne sont pas à mépriser, et m'engageront à porter l'estimation du produit proportionnel un peu plus haut; *savoir*, à 29 liv. — Un auteur, qui a écrit sur cette province, dit qu'elle contient quatre cents trente-sept mille journaux de terres de labour; — deux cents quatre-vingt-dix mille journaux de vignobles; — cent quarante-cinq mille d'herbes; — cent sept mille quatre cents de bois; — quatre-vingt-huit mille de chaume; total, un million soixante-sept mille quatre cents, outre les forêts et les bruyères. — Je ne comprends pas ce qu'il veut dire par *chaume*, autre que les terres de labour, à moins que ce ne soit des terres

laissées

laissées en jachères, pendant quelques années, après avoir été épuisées par les moissons (1). Il en est bien autrement de la Champagne : — une grande partie de cette province, que je n'ai pas vue, s'appelle *pouilleuse*, à cause de la pauvreté de son sol, qui est une craie fort maigre. Mais la route que je suivis, excepté depuis Reims à Châlons, fut dans la vallée de la Marne, et à travers les plus beaux vignobles du pays. L'assemblée provinciale de Châlons a envoyé au ministère un état de toute la province, dans lequel elle donne un détail de ses productions, comme il suit :

Étendue en arpens, quatre millions, dont......	Bois..............	850,000
	Prairies..........	150,000
	Vignes............	100,000
	Communes..........	97,000
	Vagues............	150,000
	de Labour.........	2,64[illegible],000
TOTAL..	....	4,000,000

Total du produit brut, 60,000,000 l. — ou 15 l. par arpent.

Des tableaux de ce genre méritent cependant peu d'attention, lorsqu'il s'agit de la valeur ou du produit des terres ; car

(1) *Essai d'une méthode à étendre les connoissances des voyageurs*, par M. Meunier, in-8°, 1779, tome I.

il est toujours de l'intérêt de pareilles corporations d'en diminuer la valeur ; et cela est indubitable dans le cas actuel, vu qu'il est impossible que l'évaluation de 15 liv. soit juste, s'il existe la quantité de vignes, de prairies et de terres labourables ci-dessus mentionnées, puisque ces vignes seules, selon la nature des choses, doivent rapporter beaucoup plus de 60,000,000 liv. ; car, en supposant les vignes à 150 liv., — les prairies à 80, et les terres de labour à 20 seulement, cela feroit 79,860,000 liv. — Quand les bois ne donneroient que 10 l., il y auroit une addition de 8,500,000 l., faisant un total de 88,360,000 liv., sans compter un sou pour le reste. Au lieu de 15 liv. par arpent pour le tout, je n'hésite pas à l'estimer à 25 liv., ce qui fait 31 liv. 10 sols par acre.

Récapitulation.

Sologne	[illegible]	à [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Angoumois .	8)	à 28	16		2,563	4
Poitou	72	à 35	16	6	2,579	3
Touraine ...	77	à 58	17		4,531	9
Champagne.	124	à 31	10		3,906	
	412				13,879	16

Proportion.............................. 33 liv. 12 s.

OBSERVATIONS.

La cause qui fait monter le produit de ces misérables provinces à 33 liv. 12 sols, doit, en grande partie, être attribuée aux vignes, branche d'agriculture mieux entendue en France qu'aucune autre, si on en peut juger par le succès qu'elle a eu et qu'elle continue d'avoir. Sans le secours des vignobles, le produit proportionnel des pays de craie seroit bien bas. Rien ne sauroit être plus mal cultivé, ou plutôt plus négligé. On y connoît le sainfoin, cependant on n'en fait aucun usage, comparativement parlant; sa culture est si peu entendue, que j'ai vu des fermiers fumant soigneusement une terre en jachère pendant l'été, et y faisant beaucoup de dépense pour en retirer de pauvre seigle ou de mauvaise avoine, tandis que les champs contigus étoient abandonnés à eux-mêmes, comme ne valant pas la peine d'être cultivés. Les provinces de craie contiennent seize millions d'acres; et elles sont toutes susceptibles d'amélioration, sans beaucoup de dépense: il seroit facile de faire monter leur produit à 18 livres par acre,

ce qui, sur douze millions d'acres seulement, ajouteroit 216,000,000 tournois par an aux richesses et à la prospérité de la nation; on pourroit, outre cela, y faire de plus grandes améliorations, et elles seroient encore bien en arrière de ce que l'on voit dans quelques parties de l'Angleterre.

Pays de Gravier, contenant le Bourbonnois et le Nivernois.

	Milles.	Produit.
D'Autun à Luzy	22	15 schelings
Chavannes	27	15
Moulins	10	15
Rioux	10	12
Saint-Pourçain	30	26
De Rouannes à Moulins	4[illegible]	15
S. Pierre-le-Moutier	18	12
Magny	7	30
Fougues	8	30
La Charité	8	25
Pouilly	9	50
La Croisière	47	25

Milles .... 241 — Produit proportionnel, 24 liv. 13 s.

J'ai trop peu vu du Nivernois pour décider s'il est égal, à ce que j'ai remarqué dans des étendues semblables; c'est pourquoi j'ai donné ces produits sur des renseignemens, en les comparant avec d'autres cantons que je connoissois mieux. Il n'y a

aucune circonstance particulière, qui s'oppose à ce que l'on parvienne à quelque chose qui approche de l'exactitude. D'après les instructions que je reçus à Moulins, les trois quarts du Bourbonnois sont des bruyères, du genêt ou des bois ; si cela est vrai, mon estimation, loin d'être au-dessous du pair, est sûrement au-dessus.

Observations.

Ces provinces doivent être mises au nombre de celles qui sont les plus susceptibles d'amélioration. Le cours d'agriculture, que l'on suit ici (une année jachère, deux seigle), n'est guère meilleur que celui de la Sologne, quoique les récoltes soient supérieures à celles de cette province. Tout le pays étant enclos, il ne faut guère que changer le cours des moissons, multiplier et améliorer la race des moutons. Un fermier, avec un peu d'argent et beaucoup d'habileté, ne trouveroit aucun endroit au monde, où il lui seroit plus facile de faire une fortune brillante que dans le Bourbonnois.—Ces provinces, au lieu de 24 livres par acre, devroient rendre 39 livres ; et, sur plus de trois mil,

lions d'acres, cela ne laisseroit pas que d'être de quelque importance à la nation.

PAYS DES SOLS PIERREUX, contenant la Lorraine, la Bourgogne, la Francke-Comté, etc.

	Milles	Produit.
De Sainte Menehould à Metz	62	27 schelings.
Pont-à-Mousson	17	36
Nancy	17	35
Lunéville	17	40
Saverne	49	33
Béfort	28	30
Baume	35	25
Besançon	17	30
Orchamps	12	30
Dole	10	30
Dijon	28	45
Beaune	22	85
Montcenis	28	40
Autun	20	18
MILLES	362	— Produit proportionnel, 42st

D'après des instructions sur lesquelles j'ai tout lieu de compter, je suis enclin à croire que la ligne, qui traverse ces provinces, est beaucoup plus riche et mieux cultivée que la proportion que je leur ai assignée, supposition naturelle, parce que la grande route passe principalement dans des vallées, le long des rivières, et par des villes considérables; c'est pourquoi il sera fort à propos de faire une

déduction de 7 livres 4 sols par acre, et d'estimer le produit proportionnel à 34 livres 16 sols. — Les communes sont très-étendues en Lorraine, et ne rendent presque rien; car les bestiaux que l'on y affame, au lieu de les y nourrir, sont sujets à toutes les misères et à tous les besoins de ceux d'Angleterre, entretenus de la même manière. — Calcul modéré, le produit de ces provinces doit être de 60 livres par acre; car je n'y vis pas de mauvaises terres, ou il y en avoit si peu, que l'exactitude de nos résultats ne sauroit en souffrir. Il se trouve donc un *déficit* de 25 livres 4 sols par acre, sur une étendue de quinze ou seize millions d'acres.

PAYS DE DIFFÉRENS SOLS, contenant le Limosin, le Berri et la Marche.

	Milles.	Produit.
A travers le Berri....................	60	30 schelings
La Marche et le Limosin..............	130	32

MILLES.............................. 190 — Produit proportionel, 37# 12ʃ 6d

La mauvaise culture de ces provinces les déshonore, quoiqu'elles aient l'avantage

d'un bon climat, et d'un sol qui est bon par-tout. Leurs sables même sont d'une qualité, qui les rend propres à des cours d'agriculture très-avantageux, tout-à-fait inconnus des habitans. Le produit, au lieu d'être de 37 liv. 12 sols, devroit être de 60 livres; — car tout ce que j'ai vu du pays est enclos, et n'a guère besoin que d'un changement habile dans la succession des récoltes. Voici donc une perte de 22 liv. 8 sols par acre, sur un total de six à sept millions d'acres.

Pays de Montagnes, contenant l'Auvergne, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, &c.

		Milles.	Produit.
Roussillon		56	30 schelings.
Languedoc	De Narbonne à Nismes	94	50
	Pont-du-Gard	12	38
	Ganges	30	30
	Lodève	36	5
	Béziers	40	15
	Carcassonne	40	40
	Fanjeaux	16	30
	Saint-Martory	86	27
	Le Puy	15	25
	radelles	20	20
	Thueys	20	2
	Villeneuve de Berg	22	10
	Montelimart	20	25
Milles		507	—

Produit proportionnel, 35 ₶ 4 ſ 6 ₫

		Milles.	Produit.
Dauphiné	Loriol	15	60 schelings
	Pierrelatte	15	6
	Orange	20	28
	De Pont-Beauvoisin à Lyon	46	35
Lyonnois	Les Arnas	17	30
	Roanne	28	25
Provence	Avignon	19	26
	L'Isle	16	60
	Vaucluse	20	45
	Org n	12	60
	Salon	15	15
	Saint-Canat	20	28
	Aix	12	60
	La Tour d'Aigues	20	30
	Marseille	20	38
	Cujes	21	25
	Toulon	20	10
	Hyères	10	60
	Fréjus	30	5
	Cannes	22	5
	Nice	25	10
Milles		423	— Produit proportionel, 34ᴴ 9ſ
Auvergne	Riom	20	30
	Brioude	17	40
	Fix	20	15
Milles		57	— Produit proportionnel, 33ᴴ 4ſ

L'auteur de l'*Histoire des Plantes du Dauphiné* dit, dans sa préface, que si cette province étoit divisée en trois parties, les trois quarts d'une de ces parties seroient cultivés; plus des trois quarts d'une autre montagnes et bruyères; la moitié de la

troisième partie seroit en friche, et l'autre en culture. Je suis porté à croire que ces remarques ne sont pas fort éloignées de la vérité, excepté par rapport au Languedoc, qui paroît ici inférieur en produit à celui que je crois qu'il rapporte, pour des raisons qu'il seroit trop long de détailler dans ce moment. J'ai beaucoup réfléchi sur diverses circonstances, liées avec cette question; et je m'imagine être fondé à évaluer le produit de cette province à 37 liv. 4 sols par acre, au lieu de 34 liv. 4 sols.

Cinq cents sept mille, à 37 livres 4 sols par mille — Quatre cents vingt-trois, à 34 liv. 9 sols; cinquante-sept, à 33 liv. 4 sols.

Produit proportionnel, 35 liv. 14 sols.

Ceux de mes lecteurs qui n'ont passé que par la vallée, si fertile en diverses productions, qui s'étend depuis Narbonne jusqu'à Nismes; qui ont vu la fecondité prodigieuse des terres arrosées, depuis Avignon jusqu'à Vaucluse, ou les riches rives du Rhône jusqu'à Montélimart, ou la vallée baignée par l'Isére, auront peine à croire que des provinces, qui offrent un pareil aspect de fertilité, ne produisent, proportion gardée,

que ce que je viens de faire voir ; mais ils ne devroient jamais perdre de vue la grande partie de ce pays qui n'est que montagnes. Il n'y a aucune des vallées que j'ai parcourues, qui soit d'une largeur considérable, excepté dans le voisinage de Toulouse. Celle de Narbonne à Nismes, qui est la plus célèbre par ses productions, n'a par-tout que quelques lieues de largeur : les montagnes l'environnent de tous les côtés ; et j'en ai traversé diverses parties, qui paroissoient être les terres les plus ingrates que j'aie vues en France. Le Vivarais a été fort vanté pour sa culture ; il s'y trouve, à la vérité, des vallées et des côteaux qui démontrent une grande industrie ; mais ils sont, en général, environnés par des cantons de dix et vingt fois leur étendue, qui ne rendent que très-peu de chose. Il faut que je fasse, sur ce pays de montagnes, les mêmes remarques que j'ai faites dans d'autres occasions ; toutes ses terres, excepté les fertiles vallées, seroient susceptibles d'une grande amélioration. J'ai examiné, avec attention, les montagnes entre Ganges et Lodève, parce qu'elles paroissoient être dans le plus mauvais état de culture possible, honteusement négli-

gées, et rapportant moins qu'aucune partie du Languedoc que j'ai parcourue ; et je suis persuadé qu'on pourroit, avec beaucoup de facilité, augmenter leur produit du quadruple, quand on ne les rendroit propres que pour les moutons. Les petits propriétaires ont trop introduit le systême du labourage dans toutes les montagnes de France ; on ne devroit les labourer que pour les préparer à produire de l'herbe, et pour en retirer du profit, par le moyen des moutons et autres bestiaux, particulièrement des premiers. Cette vaste portion du royaume, qui contient vingt-huit millions d'acres, pourroit, avec très-peu d'efforts, rapporter 360,000,000 de livres tournois de plus qu'à présent, et être encore bien éloigné du dégré d'amélioration dont elle est susceptible.

Récapitulation générale.

Afin de connoître parfaitement les proportions des différentes divisions que j'ai faites du royaume, je fis faire un exemplaire de la carte, sur le papier le plus égal que l'on pût trouver, et fis ensuite découper les différentes divisions avec

beaucoup d'exactitude; elles furent d'abord pesées séparément, et ensuite toutes ensemble. Toute la France pesoit quatre cents treize poids, équivalant à un quart de grain: les différentes divisions comme il suit:

Le riche canton du N. E. 57 fractions de 413. — La plaine de la Garonne, 24. — La plaine de l'Alsace, 2. — Le Bas-Poitou, etc. 6.

Riche lut. 89

La Bretagne, l'Anjou, le Maine et une partie de la Normandie, 48. — Partie de la Guienne et de la Gascogne, 32.

Bruyères. 80

Montagnes, — l'Auvergne, le Languedoc, le Roussillon, le Rouergue, la Provence et le Dauphiné. (Le Dauphiné par lui-même, 14). . . . 90

Craie, — contenant la Champagne et des parties de l'Angoumois, le Poitou, la Touraine, l'Isle-de-France, la Sologne, etc. 52

Gravier; — contenant le Bourbonnois et le Nivernois. 12

PIERRES, — contenant la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, et une partie de l'Alsace. 64

SABLES, granit, gravier, pierres. etc., contenant le Limosin, la Marche le Berri, etc. 26

413

La question qui résulte de ces proportions est celle qui suit : — Si quatre cents treize donnent cent trente-un millions sept cents vingt-deux mille deux cents quatre-vingt-quinze acres, quelles seront les quantités proportionnelles de ces divisions respectives? Voici les réponses :

	Acres.	Acres.
Riche canton du Nord-Est	18,17[illegible],590	
Plaine de la Garonne	7,[illegible]4,564	
Plaine d'Alsace	637,880	
Bas-Poitou, etc.	1,91[illegible],641	
Riche lot.	. . . .	28,385,675
Bretagne, Anjou, etc	15,309,128	
Guienne, etc.	10,206,[illegible]85	
Bruyères, Landes	. . . .	25,515,213
Montagnes	. . . .	28,704,[illegible]16
Craie	. . . .	16,58[illegible],889
Gravier	. . . .	3,82[illegible],282
Pierres	. . . .	20,413,171
Sables, etc.	. . . .	8,2[illegible],144
TOTAL avec les fractions . . .	. . . .	131,722,293

Erreur de poids 2

Les produits de ces divisions, suivant les notes précédentes, sont donc :

	Acres.	liv.	f.	d.		liv.	f.	d.
Riche lut. .	28,385,675	64	11	»	—	1,832,295,321	5	»
Bruyères. .	25,515,213	34	11	6	—	882,188,489	9	6
Montagnes.	28,714,616	35	14	»	—	1,02[illegible],791	4	»
Craie......	16,584,889	33	12	»	—	557,252,270	8	»
Gravier....	3,827,282	24	13	»	—	94,342,501	6	»
Pierres. ...	20,412,17	42	»	»	—	857,311,182	»	»
Sables.....	8,292,144	37	12	6	—	312,003,255	10	»
	131,722,293	42	4	2	—	5,560,147,761	2	6

Cette mesure du royaume contient toute sa surface ; grands chemins , rivières , canaux , villes , etc. ; c'est pourquoi il faut faire une déduction du total du territoire , ainsi que du total du produit, calculé selon la proportion ci-dessus mentionnée par acre. M. Necker dit qu'il y a en France neuf mille lieues de grands chemins. Accordons leur dix toises de largeur , ce qui n'est pas trop , considérant non-seulement la grande largeur des chemins; mais, outre cela, la perte des terres qu'ils occasionnent des deux côtés ; cela fera deux cents vingt-huit mille deux cents arpens de Paris , ou cent quatre-vingt-treize mille deux cents sept acres d'Angleterre. Les rivières occupent probablement un plus grand espace. En supposant donc que le nombre d'acres soit de cent trente-un millions , et en accordant les sept cents vingt-deux mille deux cents

quatre-vingt-treize pour toutes ces déductions, peut-être ne serons-nous pas fort éloignés de la vérité ; parce qu'on doit se rappeler que les bruyères, les landes, les forêts, les communes et les bois sont compris dans le calcul :

	Acres.	l. tourn.	f.	d.		liv. tourn.	f.	d.
Total.....	131,722 293	42	4	2	—	5,559,778,450	7	6
Déduction.	722,293					30,486,783	14	2
	131,000,000					6,529,291,666	13	4

La recherche, qui attire ensuite notre attention, et qui n'est pas sans intérêt, est la division de ce produit total, en le décomposant, et en mettant à part les principaux articles dont il est composé, tels que le bled, le seigle, les vignes, les bois, les terres de labour en général, les prairies et les pâturages : — c'est une chose beaucoup plus difficile ; car les données, sur lesquelles il faut fonder son calcul, sont incertaines et contestées. Un écrivain (1) dit que les terres en culture contiennent 112 millions 760 mille arpens : un autre (2), 70 millions 470 mille ; un troisième (3) 65 millions ; un

(1) Le maréchal de Vauban.

(2) *Apologie sur l'édit de Nantes.*

(3) Voltaire.

quatrième

quatrième (1) estime les terres de labour à 40 millions; un autre (2) compte 60 millions d'arpens de grains d'hiver et de printems, et de jachères; un sixième (3), 18 millions d'arpens de bled et de seigle, autant de grains de printems, et autant de jachères. Les auteurs de l'Encyclopédie estiment le grain, la culture et les jachères, à 50 millions d'arpens (4). Le marquis de Mirabeau en compte 60 millions (5); et un auteur moderne (6) s'accorde avec lui, calculant sur la consommation des habitans. M. Dellay d'Agier, de l'assemblée constituante, estime les terres de labour à 72 millions (7). — Il est évident, par la différence de ces estimations, que leurs auteurs

(1) Dupont; *de l'Exp. et imp. des grains*. Soissons, 1764, page 150.

(2) *De l'Administ. des Finances*, par M. Malpart, *in*-8°. 1787, page 31.

(3) *Recherches sur la houille d'engrais*, tome II, page 3.

(4) Tome VI, page 533, édit. *in-folio*.

(5) *Théorie de l'Impôt*, page 142.

(6) *Crédit national*, 1789, page 102.

(7) *Balance du commerce*, 1791, tome II, p. 220.

n'ont pas calculé sur les mêmes données. Il est connu, par plusieurs observations, et par diverses expériences, que la consommation ordinaire de grain des Français est de trois septiers par personne des deux sexes et de tout âge, l'une dans l'autre. Or, en estimant les habitans à 25 millions (et on ne sauroit les estimer à moins), cela fait 75 millions de septiers, de 240 livres pesant de France chacun, ou 342 millions 105 mille 263 boisseaux anglais, de 57 livres pesant. Si donc le produit proportionnel est de 18 boisseaux anglais par acre, il y a conséquemment 19 millions 5 mille 847 acres, mesure anglaise, occupées pour produire cette quantité de grains. En estimant la semence à deux boisseaux et demi par acre, il faut accorder de plus 3 millions 6 mille 325 acres; en tout, 22 millions 12 mille 172 acres. Mais il faut remarquer que plusieurs habitans du royaume de France ne mangent que très-peu de seigle et pas de froment. Dans une partie de la Normandie et de la Bretagne, ils vivent principalement de bled-sarrasin. Dans le Limosin, la Marche, et dans une partie du Languedoc, ils mangent abondance de châ-

taignes; et, dans les provinces méridionales, le maïs fait la principale nourriture. Ce seroit donc une erreur grossière de supposer que la quantité de terre ici marquée fût toute couverte de seigle ou de bled. Il est néanmoins très-probable que ces deux productions, avec le maïs, n'occupent pas une moindre étendue de terrein; ce calcul feroit une espèce de balance entre le bled-sarrasin, le millet, les pommes de terre, les châtaignes, etc., et cette portion de froment, de seigle et de maïs, consommée par les bestiaux et les manufactures; mais cette supposition n'est fondée sur aucune donnée. Il se fait une exportation considérable de farine de bled aux Indes occidentales; mais il n'est pas possible d'y avoir égard dans cet endroit, parce que le royaume fait, d'un autre côté, de grandes importations. — Environ les deux tiers des terres de labour de France, selon les conjectures que j'ai faites en revisant le cours des récoltes, ont une rotation de trois ans; *savoir :* un, jachères; deux, bled ou seigle; trois, grains du printems, ou une rotation dont le résultat est le même. L'autre tiers a un cours très-varié, dont il

n'est guère possible de tirer des conséquences justes. Dans quelques cantons, le cours est de deux ans; mais dans le plus grand nombre il est de plus de trois, c'est-à-dire, que l'on sème plus de trois ans différens objets, sans laisser les terres en jachères. Delà, on peut sûrement conclure que les terres de labour du royaume sont plutôt au-dessus qu'au-dessous de trois fois 22 millions d'acres, ou que le tout est de plus de 66 millions. Je croirois qu'il ne sauroit être de moins de 70. Les jachères montent à 15 ou 16 millions.

Vignes.

Quoique les aides et les octrois soient de quelque utilité pour calculer la consommation et l'exportation du vin, il est néanmoins bien difficile de faire une estimation exacte de la quantité des vignobles du royaume. On peut juger de cette difficulté, en considérant la différence de relation des écrivains français. M. le Thrône (1), qui paroît, en général, bien instruit, leur donne

(1) *De l'Administration Provinciale de l'impôt*, in-8°. deux tomes, 1788, tome I, pag. 293.

une étendue d'un million 600 mille arpens ; c'est l'estimation de M. de Mirabeau (1) ; mais un autre écrivain, qui a paru un an après, en fait monter le nombre d'arpens à 18 millions (2) (il est cependant vrai qu'il part de données bien vagues). — M. Lavoisier estime leur produit à 800,000,000 de livres (3). — Les économistes de l'Encyclopédie en évaluent le produit annuel à 500,000,000 de liv. (4). Ce calcul, aux taux d'un produit proportionnel de 175 liv. par acre (voyez le Chap. des Vignes), fait 2 millions 857 mille 142 acres. En déduisant de cette somme de 500 millions de livres celle de 40,000,000, qui est à-peu-près l'exportation des vins et des eaux-de-vie, il restera 460,000,000 de livres pour la consommation de la France. — *Un sou* par jour, pour vingt-cinq millions d'ames, fait 456,250,000 livres ; mais je ne puis concevoir que ce soit une donnée juste, tant la

(1) *Théorie de l'impôt*, page 126.

(2) *Crédit National*, in-8°. 1789, page 106.

(3) *Résultats d'un ouvrage remis au comité de l'imposition*, in-8°. 1791, page 35.

(4) Article *grains*.

basse classe de la société est pauvre en France. Cependant on trouvera que l'auteur du *Crédit national* a commis une erreur grossière, si l'on considère que 18 millions d'arpens de Paris, qui est son calcul, donnant un produit dans la proportion de 175 livres par acre anglais, font environ 3,000,000,000 de liv., c'est-à-dire, presqu'autant que tout le produit des terres de France, selon plusieurs écrivains. Je ne puis néanmoins être d'accord sur le calcul d'un sou par jour pour la consommation du royaume, comme je viens de l'observer; le nombre d'habitans, qui boivent du vin de leur cru, ou à qui leurs maîtres en donnent (circonstances qui n'admettent pas de l'économie, qui a toujours lieu quand on l'*achète*) me fait croire que cette estimation est au-dessous du pair; car il faut faire attention qu'un sou par jour n'est qu'un signe de cette quantité de vin, représentée par un sou dans les marchés, mais qui souvent n'est ni vendue ni achetée.

J'ai vu des laboureurs dans le Languedoc, qui buvoient chacun trois bouteilles de bon vin par jour; et j'ai remarqué qu'il y avoit parmi les pauvres de tout le royaume une

apparence de consommation assez régulière de vin ou de cidre; on n'avoit recours à l'eau qu'en cas d'un manque de récolte. Si, en calculant la consommation à deux sous par jour, j'entendois qu'il se *dépense autant d'argent* de cette manière, cette idée seroit absurde et extravagante; mais, dans ce cas-ci, il ne se fait aucune *dépense* dans toutes les provinces au vin; il s'en consomme une immense quantité, qui n'est ni vendue ni achetée, — et qui, dans les années abondantes, n'est d'aucune valeur: l'argent n'est, dans l'estimation que je fais, qu'une mesure de la quantité. Le *prix* considéré, la consommation de 4 sous 6 deniers par tête à Paris est vingt fois plus considérable que 2 sous pour tout le royaume. Si le lecteur ne réfléchit pas beaucoup, en combinant cette estimation, il la trouvera sans doute trop haute; mais, prise comme un calcul de paiement réel en argent, elle n'approcheroit probablement pas d'un sou, car le territoire produit autant de vin qui est donné, que de vin qui est acheté; c'est comme cette consommation de bois, que les pauvres de tous les pays font en le volant. Quand il est question de l'étendue de terres

qu'occupent les vignes, qu'importe que le vin soit acheté, donné ou volé ? — Tout considéré, j'estime que les vignobles de France contiennent cinq millions d'acres ; dans ce cas, leur produit est de 875,000,000 de livres, et la consommation des habitans au-dessous de 2 sous par tête. — La consommation de Paris, selon les entrées, montoit à 36,000,000 de livres (*Voyez les résultats d'un ouvrage de M. Lavoisier*, 1791, page 43), ou à près de 4 sous par tête par jour ; mais ce n'étoit pas-là le tout, comme on peut bien se l'imaginer, car cette estimation n'accorde rien pour le vin passé en contrebande, qui alloit probablement à un huitième de plus, et qui, conséquemment, la fait monter à près de 4 sous 6 deniers par tête.

Bois.

Il y a une aussi grande différence dans le calcul de l'étendue des bois, que dans celui de l'étendue des vignobles. Le marquis de Mirabeau l'estime à 30 millions d'arpens (1) ; un autre écrivain est du

(1) *Théorie de l'impôt*, page 124.

même avis (1); mais un troisième ne la fait monter qu'à 6 millions (2); un quatrième soutient qu'elle est de 8 millions (3). — Aucun de ces écrivains ne donne la moindre raison pour son opinion; ce ne sont donc que de simples conjectures. Il y a deux méthodes, par le moyen desquelles on peut s'approcher de la vérité : 1°. par les cartes de Cassini; 2°. par la consommation des habitans. — En examinant les cartes, je mesurai, aussi exactement que possible, la proportion de l'espace couvert par des bois dans chaque carte; et après plusieurs expériences sur cent quarante d'elles, je trouvai le résultat suivant : — mais il est nécessaire de prévenir que je suppose que chaque carte contient un million d'arpens ou d'acres, non pas parce que c'est là exactement le nombre d'arpens qu'elles contiennent, mais uniquement pour être en état de calculer sur ce total la proportion du tout. La première des colonnes suivantes

(1) *Plan d'administration des Finances*, par M. Malpart, page 36.

(2) Crédit national, page 110.

(3) M. Dellay d'Agier, à l'Assemblée nationale.

comprend le nombre de cartes; la seconde, la proportion de la surface couverte de bois; et la troisième, le nombre d'acres de bois, en supposant que chaque carte représente un million d'arpens de pays. Exemple de la première ligne : il y a trois cartes, dans lesquelles la moitié du contenu est bois; donc si ces cartes contiennent chacune un million d'arpens, il y aura 1 million 500 mille arpens de bois.

	ARPENS.		ARPENS.		ARPENS.
3 $\frac{1}{2}$	1,500,000	6 $\frac{1}{8}$	750,000	12 $\frac{1}{15}$	800,000
16 $\frac{1}{3}$	5,333,000	10 $\frac{1}{9}$	1,111,000	6 $\frac{1}{16}$	375,000
3 $\frac{1}{4}$	700,000	14 $\frac{1}{10}$	1,400,000	2 $\frac{1}{17}$	116,000
13 $\frac{1}{5}$	2,600,000	9 $\frac{1}{11}$	750,000	16 $\frac{1}{18}$	830,000
16 $\frac{1}{6}$	2,666,000	2 $\frac{1}{13}$	154,000	1 $\frac{1}{30}$	33,000
9 $\frac{1}{7}$	1,285,000	2 $\frac{1}{14}$	140,000		
60	14,134,050	43	4,305,050	37	2,118,000
		60	14,134,000	103	18,439,000
		103	18,439,000	149	20,557,000

D'où il paroît que la quantité de bois, sans compter les fractions, peut être estimée à un septième du royaume; et comme il contient 131 millions 722 mille 295 acres, l'étendue des bois est de 18 millions 817 mille 470 acres. On peut observer sur ce

résultat qu'il n'y a de marqués sur les cartes que les bois d'une grande étendue ; ou au moins, si les autres y sont marqués, ils n'ont pas assez d'étendue pour entrer dans cette estimation : de-là il s'ensuit que cette méthode de calculer la quantité, est imparfaite; si les cartes sont tant soit peu exactes, nous sommes assurés que ce calcul est au-dessous de la réalité. — La seconde méthode d'estimation est la consommation des habitans ; j'ai pris des notes là-dessus dans différentes parties du royaume, et elles seront d'un grand secours pour ce calcul.

QUANTITÉ PAR AN.	Prix.	Corde de Paris.
A Liancourt, la plus pauvre famille, p........	60 liv.	
A Orcamps, dans une petite auberge; vingt-cinq charges.......	200	7 $\frac{1}{2}$
A Auxonne, *ditto*, au feu.......	200	7 $\frac{1}{2}$
Une pauvre famille..........	80	3
A Dijon, une pauvre famille, cinq moeuls et demie de quatre pieds cubes..........	71	2 $\frac{1}{2}$
A Dijon, vingt-quatre mille ames, quarante mille moeuls; ce qui fait, par famille de six personnes, dix moeuls..........	130	4 $\frac{1}{2}$ (1)
A Riom, une pauvre famille.......	80	3
A Clermont, *ditto*, dix cordes...	60	2 $\frac{1}{2}$
Tour-d'Aigues, la plus pauvre famille, soixante quintaux.......	60	2
Proportion des pauvres familles....	90	2 $\frac{1}{2}$

(1) Outre le charbon de bois.

Il est à-propos d'examiner ici la consommation de Paris, depuis 1731 jusqu'en 1740. La quantité de bois qui a payé les droits aux barrières, est, taux moyen, cordes (1), 192 mille 362.

En 1748, voies, 350 mille. — En 1770, 552 mille. — En 1778, 630 mille (2).

Je me suis procuré les notes suivantes dans les bureaux.

En 1784, voies	669,017
1785	592,311
1786	602,314
1787	584,02[illegible]
1788	6[illegible]8,03[illegible]
1789	610,000
Taux proportionnel des six dernières années	612,091

Charbon de bois.

En 1784, voies de seize boisseaux chacune, (ou cinq boisseaux anglais)	798,100
1785	733,319
1786	767,900
1787	791,951
1788	[illegible]19,167
1789	687,429
Taux moyen	7[illegible]2,152
Qui sont égaux à cordes de bois	38,107
Taux proportionnel du bois et du charbon	650,198

(1) *De la Lande, des Canaux de navigation*, page 373.

(2) *Recherches sur la houille d'engrais*, par M. de Laille-Vault, *in*-12. 1783, tome II, page 21.

M. Necker nous dit que Paris contient 660 mille habitans ; en supposant qu'ils fassent 66 mille familles, la consommation sera d'environ dix cordes par famille. La consommation de bois, seulement de Dijon, de dix *mœuls*, de soixante-quatre pieds cubes, est de six cent quarante pieds, ou quatre cordes et demie de Paris. La consommation de bois et de charbon de bois de Paris, à cent quarante pieds cubes, est de quatorze cents pieds. La différence entre ces deux villes n'est pas plus grande qu'on ne doit s'y attendre, si l'on considère les manufactures de Paris, le grand nombre de ses hôtels, et que c'est le centre de toutes les richesses et du luxe. Nous devons d'ailleurs supposer que les 5 millions 709 mille 270 individus, qui vivent dans toutes les villes de France (selon le résultat d'un dernier dénombrement), forment, sans compter Paris, un million de familles ; et nous pouvons leur accorder, selon le registre de Dijon, y compris le charbon de bois, cinq cordes à chacune. Au reste de la population de France, *savoir* : à 4 millions de familles, quatre cordes par famille

pour 300 mille familles ; et deux cordes et demie aux autres 3 millions 700 mille.

	Cordes.
Paris, à dix cordes	660,000
Autres Villes, à cinq	5,000,000
Trois cents mille fami les provinciales, à quatre.	1,200,000
Trois millions sept cents mille *ditto*, à deux½.	9,250,000
	16,110,000

Ce qui, au prix proportionnel de 30 l. fait 483,300,000 l. (1)

Nous devons ensuite nous instruire du produit des bois du royaume. En voici les données.

PLACES.	ANNÉES de cru.	PRODUIT par an.	PRODUIT par acre anglais.
			liv. sterling.
Sénar	20	24 liv.	0 16 8
Liancourt	12	10	0 8 4
Falaise	12	22	0 11 0
Normandie		20	0 10 6
Coulommiers	9	20	1 0 0
Mareuil	20	15	0 10 6
Brabant	20	12	0 18 4
Metz	20	10	0 15 0
Lunéville	25	3	0 8 9
Besançon	25	8	0 8 9
Ditto, près Forges		12	0 12 9
Moulins	15	3½	0 2 6
Taux proportionnel	17	13	0 12 0

(1) M. Lavoisier estime le produit de tous les bois de la France à 120,000,000 de livres. *Résultats d'un ouvrage*, 1791, page 35. J'approcherois probablement plus de la vérité, en disant que la consom-

On doit observer que les notes ici marquées doivent être regardées comme le produit net, ou la rente; et que conséquemment le produit brut est plus considérable, parce qu'il y a plusieurs dépenses à déduire; il va au moins à 16 l. par acres. Dans les calculs fondés sur ce produit, il n'y a aucune différence sur l'âge du bois : si on le coupe à vingt ans, cela fera 320 livres par acre, c'est-à-dire, vingt fois seize; si c'est à cent ans, c'est 1600 livres, et ainsi du reste. "

Seize livres étant le produit annuel, cela donnera 20 millions 883 mille 561 acres pour le total de la France. — Il y a cependant là-dessus quelques observations à faire, où l'on tireroit de fausses conséquences. — Si l'on objecte qu'il se trouve plusieurs familles, si pauvres qu'elles sont dans l'impossibilité de dépenser 60 ou 70 livres pour du bois, j'en conviendrai ; mais il y en a beaucoup qui en brûlent, quoique peut-être elles n'en achètent pas ; elles le volent,

---

mation des manufactures seules monte à cette somme, que lui, en faisant cette estimation de la *totalité*. L'impossibilité que son calcul soit vrai, paroîtra par la consommation de Paris seul, qui, selon lui, monte à 27,500,000 livres

ainsi qu'en Angleterre, comme on me l'a généralement raconté ; or cette méthode de l'acquérir ne change rien à notre calcul, puisque le bois est aussi évidemment produit que s'il étoit tout vendu. Je suis cependant d'avis qu'il y a des familles trop pauvres, et trop mal situées pour pouvoir, par aucun moyen, se procurer une pareille consommation. Mais d'un autre côté, si nous faisons entrer dans notre calcul, comme cela doit être, les vastes forges de fer, si nombreuses dans la Franche-Comté, le Limosin, la Lorraine et d'autres provinces, et les fonderies considérables, les verreries, les salines (1), et autres manufactures, qui consomment des quantités immenses de bois, nous serons convaincus que ce *déficit* est amplement compensé, sans oublier la consommation qui se fait en bâtimens et en vaisseaux (2).

(1) Les salines de la Franche-Comté et de la Lorraine consomment sept cents cinquante mille quintaux, à 2 livres par quintal ; de bois seulement ; c'est une somme de 1,500,000 liv. *Recherches et consid. sur les finances*, in-8°. 1789, tome II, page 163.

(2) *Crédit National*, page 105.

Acres

Acres, selon les cartes de Cassini	18,817,470
Acres, selon la consommation	30,257,101
Proportion des deux	24,537,285
Ce qui, à 16 livres par acre, fait	392,596,560 liv.

Le marquis de Mirabeau ne nous informe pas de la donnée sur laquelle il calcule la quantité à 30 millions; mais comme il est probable qu'il a eu d'autres bases que celles sur lesquelles je me suis fondé, les deux résultats peuvent se fortifier l'un par l'autre.

Récapitulation.

	Acres.
Terres de labour	70,000,000
Vignes	5,000 000
Bois.	24,537,285
	99 537,285
Il reste, pour les prairies, les pâtures permanentes, les landes qui ne produisent pas de bois, les grands chemins, les rivières, les étangs, etc.	32,185,008
TOTAL.	131,722,293

Un auteur moderne a estimé les prairies à 15 millions d'arpens, c'est-à-dire, à un quart de son estimation des terres de labour. Je ne vois pas, par les notes que j'ai prises dans tout le royaume, qu'elles montent à un tiers de cette quantité. Les

bestiaux, sur de vastes étendues de terres labourables, sont nourris, sans prairies, avec du trèfle et de la luzerne, etc. Il se trouve des provinces, où il n'y en a pas, excepté sur le bord des rivières, et leur largeur dans ces endroits n'est pas considérable. La charrue va jusqu'aux eaux de la Marne, et le long de la Loire il se trouve fort peu de prairies, souvent même il n'y en a pas. On voit sur les rives de la Seine des collines de craie, couvertes de bois, ou des plaines graveleuses mises en labour; beaucoup de labour le long de la Garonne, et des vignes et des rochers sur le Rhône. La Saône est environnée de vastes prairies; mais on les trouve plus généralement près des petites rivières que des grandes, et elles sont peu considérables en comparaison de la quantité de terres de labour. Le même auteur remarque que les vignobles paroissent à tout le monde occuper plus de terrein que les prairies; conséquemment elles ne montent pas à 5 millions d'acres, espace occupé par les vignes. Nous avons trouvé que le produit brut du royaume, par une autre méthode de calculer, alloit à 5,240,000,000 de livres. Les détails dans

lesquels je viens d'entrer donnent le résultat suivant :

	ACRES d'Angleterre.		ARGENT de France.
Terres de labour	70,000,000	à 40 l.	2,800,000,000 l.
Vignes	5,000,000	— 175	875,000,000
Bois	24,000,000	— 16	384,000,000
Prairies, riches pâturages.	4,000,000	— 100	400,000,000
Luzerne, etc.	4,000,000	— 100	300,000,000
Pâtures et bruyères . . .	23,000,000 (1)	— 10	230,000,000
	131,000,000	— 40	5,189,000,000

De-là il est évident que le dernier calcul, qui est fait sur des données différentes de celles de l'autre, est un calcul modéré. Il en approche cependant autant qu'on devroit s'y attendre, en prenant des bases si différentes. Les vignes, les prairies, et la luzerne, sont ici les seuls objets qui ont éprouvé quelque amélioration ; et il seroit heureux pour la France qu'elles occupassent un terrein proportionné à leur valeur. Le

(1) M. Roland de la Platière m'a informé, à Lyon, qu'en général les terres incultes ou les bruyères se vendent le tiers du prix des bois ; si leur produit étoit proportionné, il seroit de 5 ou 6 livres par acre ; mais dans l'estimation actuelle, les pâtures y sont comprises.

produit des terres de labour est sans doute beaucoup au-dessous de ce qu'il pourroit être. Le produit des terres labourables, en Angleterre, peut être évalué, sans s'écarter de la vérité, à 50 schelings par acre, ou 15 schelings de plus que celles de France ; ce qui fait, dans 70 millions d'acres, une différence de 52,500,000 liv. sterlings ; ou, argent de France, 1 milliar 260,000,000 ; et personne ne devroit regarder cela comme le dernier degré d'amélioration, puisque ce calcul comprend toutes les terres de labour d'Angleterre, dont il y a de vastes étendues fort mal cultivées. Par un calcul fait avec beaucoup d'attention, les terres de labour de ce dernier royaume, à 15 schelings par acre de rente, *bien gérées*, rapportent un produit proportionnel de 3 liv. 14 s. 7 den. sterlings par acre, ce qui est beaucoup plus du double du produit de la France. Vingt-sept millions d'acres de pâtures et de bruyères, à 10 livres l'une dans l'autre (estimation plutôt trop haute que trop basse), offrent un vaste champ à de grandes améliorations. Il y en a très-peu, qui ne soient pas susceptibles d'être cultivées ; or,

si l'on cultivoit dix millions de ces acres, ce qui est très-possible, de manière à ce qu'ils rapportassent seulement 48 liv. par acre, les 480,000,000, qui en seroient le produit, fourniroient de vastes ressources au royaume. Les écrivains français varient beaucoup sur la question du produit brut de la France. Le marquis de Casaux l'estime à 2,000,400,000 livres (1). Un autre écrivain moderne, à 5,015,500,000 l. (2). Un autre dit (3) qu'il est de 1,780,330,000 livres. M. de Tolozan le porte à un milliar 826,000,000 de livres (4); et M. Dellay d'Agier, de l'Assemblée nationale, à un milliar 449,200,000 livres (5).—Ces calculs n'étant fondés sur aucunes *données*, qui puissent les autoriser, n'ont d'autre mé-

(1) *Questions à examiner, avant l'assemblée des états-généraux*, page 36, 1788.

(2) *Apologie sur l'Edit de Nantes.*

(3) *La Subvention territoriale en nature, par M. Garnier de Saint-Julien*, 1789, *in* 8°. p. 24.

(4) *Mémoire sur le commerce de la France*, *in* 4°. 1789, page 20.

(5) *Balance du commerce*, 1791, tome II, page 220.

rite que celui de la conjecture, et d'approcher ainsi plus ou moins de la vérité; ce ne sont que des hypothèses. — Il est plus aisé de calculer le produit de la France que ses revenus, par la raison des diverses méthodes de louer ou d'administrer les terres. Nous ne serons cependant pas bien éloignés de la vérité, en estimant la rente des terres de labour et de la luzerne à 18 livres 14 sols, ce qui est la proportion de mes notes sur ce sujet; celle des bois, à 14 livres 8 sols; celle des vignes, à huit et demi pour cent sur un achat de 1080 liv.; celle des prairies, à la moitié du produit, ou à 50 liv.; et les pâtures et les bruyères à 2 livres; ce qui n'est probablement pas trop bas, puisque, dans une infinité de pays, on les donne par-dessus le marché des terres qui les avoisinent; dans lequel cas, quoique leur produit soit d'une grande importance pour le tenancier, elles ne rapportent rien au propriétaire.

Récapitulation.

	ACRES.	RENTE par Acre.	TOTAL.
Terres de labour et luzerne. . .	75,000,000	à 18lt 14s	1,402,500,000lt
Bois	24,000,000	—14 8	346,500,000
Vignes	5,000,000	—92	460,000,000
Prairies.	4,000,000	—50 0	200,000,000
Bruyères	23,000,000	— 2 0	46,000,000
. .	131,000,000	—18 14	2,455,000,000

Quoique le produit des terres d'Angleterre soit beaucoup plus considérable que celui des terres de France, cependant, sur la totalité, la rente du propriétaire est moindre; c'est à cause des vignes, qui font près d'un cinquième des revenus de la France. — Si par produit net on entend le revenu, et si l'on n'entend pas cela, je ne sais sûrement pas ce que l'on peut entendre, on trouve des estimations du revenu dans plusieurs écrivains. Selon M. de Forbonais (1), il est de 800 millions; ce qui est éloigné, au moins des deux tiers, de la vérité. Un autre (2) l'estime

(1) *Prospectus sur les Finances*, 1789, page 11.
(2) *Crédit National*, 1789, page 135.

à un milliar 794 millions. Un troisième se trompe assez grossièrement, pour ne le porter qu'à 23 millions (1); un quatrième (2), dit qu'on suppose qu'il passe un milliar. M. de Calonne (3), après plusieurs comparaisons, le porte à 1 milliar 500 millions. Mais que doit-on penser des connoissances politiques des parlemens du royaume, qui déclarèrent que 600 millions d'impôts étoient plus que les deux tiers, et faisoient même les trois quarts de la *totalité du revenu territorial de France* (4)? — Par ces expressions, ils ont dû entendre le produit brut du sol; c'est pourquoi ils étoient éloignés de cinq sixièmes de la vérité.

---

(1) *Essai de Patullo, sur la culture du Bengale.* Un autre ouvrage du même auteur : *Essai sur l'amélioration des terres*, in-12. 1758, fort cité par les écrivains français.

(2) *Réflexions sur une question d'économie politique*, par M. Varenne de Fenille, *in*-8°. 1790, page 24.

(3) *Requête au roi*, in-8°. 1786, page 155.

(4) *Arrêtés du Parlement de Grenoble*, du 21 août 1787, *du parlement de Toulouse*, du 27, *et du parlement de Besançon*, du 30.

CHAPITRE XVII.

De la Population de la France.

Comme le sujet de la population est beaucoup mieux traité, en faisant des recherches sur l'industrie, l'agriculture, la division des propriétés territoriales, etc., je me contenterai d'offrir au lecteur quelques faits, recueillis en France avec soin, qui sont des données fort utiles pour des arithméticiens politiques. M. l'abbé d'Expilly, dans son *Dictionnaire de la France*, estime le nombre d'habitans de cet empire, à 21 millions. Le marquis de Mirabeau (1) fait monter le dénombrement du royaume en 1755, à 18 millions 107 mille. Dans la Normandie, un million 665 mille 200; et dans la Bretagne, 847 mille 500. M. de Buffon, dans son *Histoire Naturelle*, porte la population du royaume à 22 millions 672 mille 77.

(1) *L'Ami des Hommes*, 1760, cinquième édit. tome IV, page 184.

M. Messance, dans ses *Recherches sur la Population*, in-4°. 1766, donne des détails, d'où il conclut que, dans plusieurs villes d'Auvergne, les naissances sont au nombre d'habitans comme 1 à 24 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{40}$ $\frac{1}{80}$; les mariages, annuellement, comme 1 à 114 habitans; et les familles, l'une dans l'autre, composées de 5 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{24}$; ou que 24 familles contiennent 124 habitans. Dans différentes villes du Lyonnois, les naissances sont aux habitans, comme 1 à 23 $\frac{1}{4}$; les mariages par an, 1 sur 111 personnes, et les familles composées de 4 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{80}$ (1); 80 familles contiennent 381 habitans. Dans plusieurs villes de Normandie, les naissances sont aux habitans, comme 1 à 27 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{20}$; les mariages par an, 1 sur 114 personnes; les familles sont composées de 3 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{20}$; 20 représentent 76 habitans. Dans la ville de Lyon, les familles sont composées de 5 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{60}$; 60 représentent 316 habitans : et il s'en trouve peu dan cette

(1) Le comité de *mendicité* assure que chaque famille de France est composée de cinq personnes, parce qu'elles ont chacune trois enfans. *Cinquième rapport*, page 34.

ville où il y ait plus de 24 personnes. Dans la ville de Rouen, les familles sont composées de 6 personnes $\frac{1}{10}$; et il y a 6 personnes $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$ par maison. A Lyon, il meurt tous les ans une personne sur 35 ½. A Rouen, 1 sur 27 ½. Terme moyen de la vie dans quelques paroisses de la généralité de Lyon, 25 ans; *ditto*, dans la généralité de Rouen; 25 ans, 10 mois. A Paris, il y a annuellement une personne qui meurt sur 30; une famille est composée de 8 personnes, et chaque maison en contient 24 ½. En comparant le nombre des naissances de Paris par mois, pendant quarante ans, il a découvert que les mois où les femmes concevoient davantage, étoient mai, juin, juillet et août; et que la mortalité fut, pendant quarante ans, comme il suit :

MOIS.	MORTS.
Mars	77,802
Avril	76 815
Mai	72.198
Janvier	69,166
Février	66,789
Décembre	60,926
Juin	58 272
Juillet	57.339
Octobre	54.897
Septembre	54.339
Novembre	51,029
Août	52,479

Il paroîtroit, par ce tableau, que le soleil a autant d'influence sur la santé des hommes que sur la végétation. Quel dommage que nous n'ayons pas de semblables tableaux de villes dans toutes les différentes latitudes et circonstances de la terre !

A Clermont-Ferrand, il meurt annuellement une personne sur 38. — A Carcassonne, une sur 22 ½. — A Valence, une sur 24 ½. — A Vitry-le-Français, une sur 23 ½. — A Elbeuf, une sur 29 ½. — A Louviers, une sur 31 ½. — A Honfleur, une sur 24. — A Vernon, une sur 25. — A Gisors, une sur 29. — A Pont-Audemer, une sur 33. — A Neufchatel, une sur 24 ½. — A Pont-L'Evêque, une sur 26. — Au Havre, une sur 35. D'après une comparaison, dans sept des principales provinces du royaume, la population a augmenté en 60 ans dans la proportion de 211 à 196, ou d'un treizième. Résultat général; — La France avoit, en 1764, 23 millions 909 mille 400 habitans. M. Moheau (1) accorde aux provinces les mieux peuplées 17 cents

(1) *Recherches sur la population de la France*, in 8. 1778.

habitans par lieue carrée ; et aux plus mauvaises, 500 ; terme moyen, 872 ; et à ce taux, il fait monter le total de la population de la France, à 23 millions 500 mille ames, avec une augmentation d'un neuvième, depuis 1688. L'Isle d'Oléron a une population de 2 mille 886 personnes par lieue, et celle de Rhé, de 4 mille 205. Il calcule aussi qu'il meurt une personne sur 36, tous les ans, et qu'il en naît une sur 26. M. Necker, dans son ouvrage *de l'Administration des Finances de la France*, a écrit les particularités suivantes, qu'il est également nécessaire que nous ayons présentes à la mémoire : — Les naissances, dans tout le royaume, par an, d'après les années 1776, 77, 78, 79 et 80, étoient de 963 mille 207 ; — Ce qui, étant multiplié par 25 ¾, selon sa proportion, donne 24 millions, 802 mille, 580 habitans à la France. Il fait mention de l'erreur grossière des économistes, qui estiment la population du royaume à 15 ou 16 millions d'habitans. — Une autorité plus moderne, mais qui ne paroît pas fort exacte, fait monter la population du royaume à 25 millions 500 mille, dont le clergé est supposé composer 80 mille, la noblesse, 110 mille, les

protestans, 3 millions, et les juifs, 30 mille (1). Le comité des impositions assure qu'en multipliant les naissances des villes de France par 30, cela donnera leur population avec assez d'exactitude ; mais elle n'est pas si grande dans les campagnes (2). En multipliant, selon cette donnée de 30, la population seroit de 28 millions 896 mille 210. Mais, beaucoup après toutes ces autorités, l'Assemblée nationale a fait faire des recherches sur la population de l'empire, et elles ont donné une solution plus exacte qu'aucun des calculs précédens ; cela s'est pratiqué par le moyen des rôles des taxes, dans lesquels toutes les personnes, non sujettes à l'imposition, sont enregistrées dans ce que nous nommerions des duplicata ; et comme les ordres, pour faire ces rôles, sont positifs et explicites ; que d'ailleurs il n'en revient aucun avantage à ceux qui cachent leur nombre, mais qu'au contraire ils sont, dans bien des cas, favorisés en raison du nombre de leurs enfans, on peut conclure que ce sont les guides les plus sûrs pour diriger nos calculs. En voici les détails :

(1) *Bibliothèque de l'Homme Public*, par MM. Condorcet, Peissonel et Chapelier, tome III.

(2) *Rap. du comité d'imposit. sur les taxes*, p. 27.

ÉTAT GÉNÉRAL *de la population du royaume de France.*

NUMÉROS.	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES.	TOTAL de la POPULATION.
1	Ain	42,300	251,511	293,866
2	Aisne	86,800	305,253	392,053
3	Allier	42,800	203,280	246,080
4	Alpes (basses)	38,060	180,606	218,669
5	Alpes (hautes)	29,500	151,833	181,233
6	Ardèche	24,600	185,533	210,133
7	Ardennes	62,100	113,260	175,360
8	Arriéges	31,400	139,266	170,666
9	Aube	40,100	157,255	197,355
10	Aude	48,400	203,120	251,520
11	Aveiron	46,500	250,135	296,635
12	Bouches-du-Rhône	163,200	158,933	322,133
13	Calvados	105,350	329,850	435,200
14	Cantal	39,950	237,385	277,335
15	Charente	44,100	224,060	268,160
16	Charente inférieure	89,128	279,300	368,426
17	Cher	47,900	228,366	276,266
18	Corrèze	32,750	221,692	254,442
19	Corse	....	....	132.266
20	Côtes d'Or	59,350	367,983	427,333
21	Côtes-du-Nord	27,500	441,166	468,666
22	Creuse	22,800	244,293	267,093
23	Dordogne	51,900	353,433	405,333
24	Doubs	36,500	187,500	224,000
25	Drôme	29,900	194,100	224,000
26	Eure	76,600	323,409	400,000
27	Eure et Loire	44,350	186,050	230,400
28	Finisterre	63,000	417,000	480,000
29	Gard	100,700	124,900	225,600
30	Garonne (haute)	71,600	182,053	253,653
31	Gers	54,600	214,200	26,8800
32	Gironde	200,000	408,000	608,000
	TOTAL	1,853,730	7,464,777	9,450,773

NUMÉROS.	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES	TOTAL de la POPULATION.
	Ci-contre........	4,740,720	16,829,49[illegible]	21,701,281
69	Saône (haute)......	18,700	231,966	250,666
70	Saône et Loire......	60,100	342,031	402,131
71	Sarte...............	66,500	296,166	362 666
72	Seine inférieure.......	184,550	261,316	445,866
73	Seine et Marne........	52,300	293.300	345,600
74	Seine et Oise.........	106,900	214.100	320,000
75	Sèvres (deux).......	56,300	157,033	213,333
76	Somme.............	91,600	294.533	386, 33
77	Tarn	51,900	171,500	223,400
78	Var	49,900	213.566	263.466
79	Vendée	34,900	191,233	226,133
80	Vienne.............	48,700	232,900	281,600
81	Vienne (haute)......	41,300	140,033	181,333
82	Vosges.............	28,200	291.800	320,000
83	Yonne.............	[illegible]	366.566	430.466
	TOTAL GÉNÉRAL.....	5,709,270	20,[illegible]21,[illegible]	26,[illegible]63,074

En estimant les acres à cent trente-un millions sept cents vingt-deux mille deux cents quatre-vingt-quinze, on trouve que ce nombre d'individus donne, à une fraction près, cinq acres par tête. Cette proportion feroit exactement cent trente-un millions huit cents quinze mille trois cents soixante-dix acres. Si l'Angleterre étoit également peuplée, par rapport à son territoire, elle auroit, sur quarante-six mil-

lions neuf cents quinze mille neuf cents trois acres, plus de neuf millions d'ames; et, pour que nos deux isles eussent une population proportionnée à celle de la France, il leur faudroit dix-neuf millions huit cents soixante-sept mille dix-sept habitans ; au lieu qu'elles n'en ont que quinze millions.

Ce détail donne lieu à une observation très-curieuse ; il paroît par-là qu'il n'y a pas un quart du royaume, qui habite dans les villes ; circonstance très-remarquable, parce que, selon les observations ordinaires, qui sont sans doute fondées sur des faits, on a trouvé que dans les pays florissans la moitié des habitans résidoient dans les villes. Plusieurs écrivains ont, je crois, regardé cette proportion comme celle de l'Angleterre. La même probabilité a lieu, par rapport à la Hollande et à la Lombardie, qui sont les plus riches pays de l'Europe. Je suis enclin à attribuer ce fait singulier, par rapport à la France, à ce manque de succès dans son agriculture, que j'ai remarqué dans presque toutes les parties du royaume; je pense que c'est aussi un des résultats de l'extrême division du sol en petites propriétés. Il paroît également, par

ce détail que ses villes ne sont pas assez considerables, pour donner de la vigueur à l'industrie de la campagne, qui est encouragée en proportion des demandes des villes pour les productions de l'agriculture. Je n'aurois guère pu trouver de preuves plus certaines et moins équivoques de la justesse de mes remarques, sur la trop grande division des propriétés territoriales et des fermes de ce royaume; et elle sert à démontrer que le progrès des améliorations nationales n'a pas été fort rapide en France. Il faut que ses manufactures et son commerce aient fait moins de progrès qu'il n'étoit possible de se l'imaginer, pour ne pas avoir produit une plus grande proportion que celle d'un cinquième d'habitans dans les villes. Une industrie plus active auroit depuis long-tems *purgé la campagne* (pour me servir de l'expression de Sir James Stuart) de ces bouches superflues, — je ne dis pas de ces bras; car ces gens-là mangent plus qu'ils ne travaillent; et c'est leur manque d'occupation qui devroit les chasser dans les villes. — Ce tableau curieux de la population fait naître une autre obser-

vation ; j'ai fréquemment remarqué dans mon journal que les grands chemins des environs de Paris sont déserts, en comparaison de ceux de Londres ; que cette différence est beaucoup plus grande que celle de la population, et que l'on s'apperçoit d'un manque de commerce dans toutes les grandes routes du royaume, comme dans les environs de Paris. Or il faut remarquer que cette grande activité, que l'on rencontre par-tout sur les grands chemins d'Angleterre, provient du nombre, de la grandeur et des richesses de ses villes, plus que d'aucune autre circonstance. Ce n'est pas la campagne, mais les villes qui donnent cette circulation rapide d'un bout du royaume à l'autre ; et, quoiqu'au premier abord la France paroisse avoir l'avantage sur ce point, néanmoins un examen plus sérieux du sujet ne sauroit admettre une pareille conséquence. Dans la liste qui va suivre, on trouvera certainement que l'avantage se trouve du côté de la colonne anglaise.

Angleterre.	*France.*
Londres.	Paris.
Dublin.	Lyon.
Edimbourg.	Bordeaux.
Liverpool.	Marseille.
Bristol.	Nantes.
Newcastle.	Le Havre.
Hull.	La Rochelle.
Manchester.	Rouen.
Birmingham.	Lille.
Norwich.	Nîmes.
Corke.	Saint-Malo.
Glasgow.	Bayonne.
Bath.	Versailles.

La grande supériorité de Londres et de Dublin sur Paris et sur Lyon, rend toute la comparaison ridicule. Je crois, sans exagération, que Londres seul est égal à Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, comme il paroît par les rôles de la population, et par les richesses et le commerce de toutes ces villes. Mais quand on réfléchit que les villes d'Angleterre, etc., ne sont que des portions d'une population de 15 millions d'ames seulement, tandis que celles de France sont des fractions de 26 millions, la comparaison fait voir, au

premier coup-d'œil, la grande supériorité d'activité d'un pays sur l'autre (1).

De tous les sujets d'économie politique, je n'en connois aucun qui ait donné lieu à tant d'erreurs que la population. Elle semble, depuis plusieurs siècles, avoir été regardée comme le seul signe certain de la prospérité nationale. Les politiques de ce tems-là, et la majorité des politiques actuels, ont été d'avis qu'il n'y avoit qu'à faire le dénombrement du peuple pour assurer le degré de prospérité d'un pays. Il y a vingt-deux ans que, dans mon *voyage au Nord de l'Angleterre*, 1769, je me suis mis en garde contre une pareille doctrine, et que

(1) Que doit-on penser de ces politiques *célèbres*, les nobles de Dourdan, qui demandent des entrées aux portes des villes, non pas comme une bonne méthode d'imposition, mais pour arrêter la trop grande population des villes, « qui n'a jamais lieu que par l'abandon des campagnes ». Cahier, page 20. Le comte de Mirabeau, dans sa *Monarchie Prussienne*, a souvent recours à la même idée. — Il se trompe grossièrement, quand il dit que les habitans de la France étoient trois fois plus nombreux que ceux de l'Angleterre, s'il a voulu dire par l'Angleterre, comme on doit le supposer, l'Ecosse et l'Irlande conjointement, tome I, page 402.

j'ai eu la présomption d'avancer, *qu'il n'y a aucune nation riche ou puissante* par le seul moyen *d'une grande population* ; *il n'y a que les gens industrieux qui constituent la force d'un Empire* ; j'ai répété cette assertion dans mon *Arithmétique politique*, en 1774; et dans la seconde partie, en 1779, sur d'autres calculs et combinaisons. A-peu-près dans le même tems, un génie supérieur (Sir James Stuart) surpassa de beaucoup mes foibles efforts, et expliqua en maître les principes de la population. Long-tems après cette époque, d'autres écrivains ont paru, qui ont examiné le sujet dans son vrai point-de-vue; et aucun d'eux n'a égalé M. Herenschwandt, qui, dans son *Économie Politique moderne*, 1786, et dans son *Discours sur la division des terres* (1), 1788, a pour ainsi dire épuisé le sujet. Je n'omettrai cependant pas de faire mention du rapport du comité de mendicité à l'assemblée nationale. Le passage suivant fait le plus grand honneur à son discernement. « C'est ainsi que » malgré les assertions, sans cesse répétées

(1) Voyez particulièrement, pag. 48, 51, etc.

» depuis vingt ans, de tous les écrivains
» politiques qui placent la prospérité d'un
» Empire dans sa plus grande population,
» une population excessive, sans un grand
» travail et sans des productions abon-
» dantes, seroit au contraire une dévorante
» surcharge pour un État; car il faudroit
» alors que la même somme de travail fut
» abandonnée à une plus grande quantité
» de bras; il faudroit que cette excessive po-
» pulation partageât les bénéfices de celle
» qui, sans elle, eût trouvé une subsis-
» tance suffisante; il faudroit enfin néces-
» sairement que le prix de ce travail baissât
» par la plus grande concurrence des tra-
» vailleurs, d'où il résulteroit une indi-
» gence complette pour ceux qui ne trou-
» veroient pas de travail, et une subsis-
» tance incomplette pour ceux mêmes aux-
» quels il ne seroit pas refusé (1) ».

La France elle-même fournit une preuve irréfragable de la vérité de ces opinions; car je suis parfaitement d'avis, par les observations que j'ai faites dans toutes les pro-

(1) *Plan de travail du comité pour l'extinction de la mendicité*, présenté par M. de Liancourt, *in-8°*. 1790, page 6.

vinces du royaume, que sa population est si fort au-dessus de son industrie et de son travail, qu'elle seroit beaucoup plus puissante et infiniment plus florissante, si elle avoit cinq ou six millions d'habitans de moins. Sa trop grande population fait qu'elle offre de toute part un spectacle de misère, tout-à-fait incompatible avec le degré de prospérité nationale, auquel elle étoit susceptible de parvenir, même sous son ancienne forme de gouvernement. Un voyageur, moins attentif que moi aux objets de cette nature, doit appercevoir à chaque pas des signes non équivoques de détresse. Il ne trouvera pas cela surprenant, quand il considérera les prix du travail et des subsistances, et la misère qu'occasionne à la basse classe du peuple une petite hausse dans le prix du bled; misère qui ne manque jamais de s'accroître par la crainte qu'elle excite d'un manque total de subsistances. Les causes de cette grande population ne se trouvent sûrement pas dans la protection bénigne de l'ancien gouvernement, accordée aux basses classes de l'empire, car il les abandonnoit au contraire à la verge des ordres privilégiés. Il est cependant

juste de dire qu'il n'y avoit rien dans les principes de l'ancien gouvernement, qui fût assez directement contraire à la population, pour en empêcher l'augmentation. Plusieurs écrivains français nous ont souvent étourdi de leur croassement prophétique sur la désolation de ce royaume, avec à peu près autant de vérité que ce qui a été dit sur le même sujet en Angleterre. M. Necker, dans un passage fort sensé, leur donne à tous une réponse décisive, qui peut s'appliquer à l'état de l'Angleterre comme à celui de la France (1). La grande population de la France ne sauroit non plus être attribuée au climat, car les tableaux des naissances et des morts n'offrent rien de plus favorable dans ce pays que dans le nôtre. D'ailleurs, un climat beaucoup plus mauvais, tel que celui de la Hollande et de la Flandre, et d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie, donne une plus grande population (2). Elle ne peut non

(1) De l'Administration des Finances. *OEuvres* in-4°. Londres, pag. 320.

(2) Un écrivain italien, fort ingénieux, estime la population de la France à 1290 ames par lieue; et celle de l'Italie, à 1335. *Fabbroni*, *Réflexions sur l'Agriculture*, page 243.

plus être attribuée à la prospérité extraordinaire de ses manufactures; car les nôtres sont beaucoup plus considérables, en proportion du nombre d'habitans des deux pays.

J'attribue cette grande population à la division des terres en petites propriétés, qui est portée en France à un point, dont il n'y a point d'exemple en Angleterre. Tout ce qui a la moindre apparence de subsistance engage les hommes à se marier. Un héritage de dix à douze acres, à diviser entre les enfans du propriétaire, est regardé comme un établissement permanent, et occasionne un mariage, dont les enfans meurent faute d'avoir assez de nourriture (1), ou retient les enfans à la maison, pour épuiser leurs parens, tandis qu'ils devroient être dans les villes. Dans

(1) M. Necker, dans la même section, citée ci-dessus, remarque que c'est le cas de la France; et observe avec justesse que, en parlant de la population d'un pareil pays où il se trouve une trop grande proportion d'enfans, un million d'ames ne signifie pas la force ni le travail d'un million d'habitans, dans les pays autrement constitués.

les pays, où il y a d'immenses quantités de terres incultes, susceptibles d'un certain degré de fertilité, comme au pied des Pyrénées, appartenant à des communautés, qui ont envie de les vendre, l'économie et l'industrie, animées du désir de se marier et de s'établir, fleurissent beaucoup. Dans ces pays il y a une augmentation de population, qui ressemble en quelque chose à celle de l'Amérique; et quand la terre est à bon compte, il ne s'y trouve que peu de détresse. Mais, comme dans de pareilles circonstances la population est rapide, le moindre échec qu'éprouvent les subsistances, est accompagné d'un excès de misère; il en est de même, lorsque les landes deviennent plus chères, ou qu'elles sont en grande partie vendues, ou qu'il y a des difficultés pour les acquérir, circonstances que j'ai souvent rencontrées dans ces montagnes. Du moment où il se présente quelque obstacle, la détresse de ces individus est proportionnée à l'activité et à la vigueur, qui avoient excité la population. Il est visible que, dans les cas que je viens de citer, il n'y a jamais de misère, quand les manufactures et le commerce du

pays sont assez florissans, pour avoir besoin de ce surcroît de population de la campagne, à mesure qu'il paroît; car c'est-là précisément la balance des emplois, qui a lieu dans une société bien organisée; la campagne engendrant des habitans, pour suppléer aux demandes et à la consommation des villes et des manufactures. La population augmentera peut-être avec trop de rapidité, dans tous les Empires, pour cette consommation. L'Angleterre est à cet égard, par la prospérité sans égale de ses manufactures, dans une situation plus désirable qu'aucun autre pays de l'Europe; mais, en Angleterre même, la population est quelquefois trop rapide, comme il est facile de le voir par l'augmentation dangereuse de la taxe des pauvres dans les villages; car ses manufactures, étant en grande partie employées pour une consommation étrangère, sont souvent exposées à de *mauvais momens*, à un manque de demandes, qui prive d'emplois nombre d'individus, et les fait recourir à la paroisse pour obtenir des subsistances. Depuis la fin de la guerre d'Amérique, il n'est cependant rien arrivé dans ce genre, et les sept années, qui

se sont écoulées depuis cette période ; peuvent être décidément appelées les plus heureuses que l'Angleterre ait jamais vues. On m'a souvent dit en France, laisseriez-vous les terres incultes, plutôt que de les voir cultiver par petites portions, de peur d'une trop grande population ? — Non sûrement : j'en encouragerois au contraire la culture ; mais je défendrois la division des petites fermes, qui est aussi nuisible à l'agriculture, qu'elle est certaine d'occasionner la misère des habitans.

Les éloges universels, accordés à une grande subdivision, qui malheureusement sont parvenus jusques dans l'assemblée nationale, proviennent sans doute d'un manque d'examen des faits : parcourez les pays, où les propriétés sont extrêmement divisées, et vous y trouverez (au moins c'est ce que j'ai généralement vu) beaucoup de détresse et de misère, et probablement une mauvaise agriculture. Examinez, au contraire, ceux où cette subdivision n'a pas eu lieu, vous trouverez une agriculture beaucoup meilleure et infiniment moins de misère ; et si vous vouliez voir un canton qui éprouvât aussi peu de détresse que cela

étoit compatible avec le système politique de l'ancien gouvernement de France, il faudroit nécessairement que vous allassiez dans une province, où il n'y a pas du tout de petites propriétés; il faudroit que vous visitassiez les grandes fermes de la Beauce, de la Picardie, de la Normandie et de l'Artois; et là vous ne trouveriez pas plus de population que celle qui est régulièrement employée, et régulièrement payée; si, malgré cette règle, vous trouviez dans de pareilles provinces beaucoup de détresse, il y auroit vingt contre un à parier que ce seroit dans une paroisse, qui a des communes, qui tentent les pauvres à nourrir des bestiaux, — à avoir des propriétés, — et conséquemment de la misère. Quand vous voudrez entreprendre ce voyage politique, terminez-le par l'Angleterre, et je vous ferai voir une race de paysans bien vêtus, bien nourris, bien abreuvés de leur superflu, bien logés et à leur aise; cependant, parmi eux, il ne s'en trouve pas un sur mille qui ait des terres ou des bestiaux. Quand vous aurez examiné tout cela, retournez à votre tribune, et prêchez-y, si vous voulez, en faveur d'une

fréquente division des propriétés territoriales. Il y a encore deux erreurs grossières, relativement à ce sujet, dont il est à-propos de faire mention; ce sont l'encouragement donné au mariage, et l'idée d'importance attachée à attirer les étrangers. Ces principe ne sont aucunement fondés dans un pays tel que la France. Le mal dominant du royaume, c'est de posséder un si grand nombre d'habitans, qu'il ne peut ni les employer, ni les nourrir: pourquoi donc encourager le mariage? Faut-il faire naître un plus grand nombre d'hommes, parce que vous en avez déjà plus que vous ne pouvez employer! Il y a déjà une si grande concurrence pour la nourriture, que vos concitoyens meurent de faim, ou sont dans la misère; et vous voulez encourager la population, afin d'augmenter cette concurrence. Vous devriez employer une politique contraire. Vous devriez peut-être mettre des entraves au mariage de ceux qui ne peuvent pas démontrer qu'ils ont la perspective de maintenir les enfans, qui en seront le résultat. Mais pourquoi encourager des mariages, qui sont sûrs

d'avoir

d'avoir lieu dans tous les cas où cela doit être ? — Il n'y a aucun exemple de l'établissement d'un grand nombre d'emplois, qui n'ait occasionné un nombre proportionnel de mariages. Votre politique est donc au moins inutile, si elle n'est pas pernicieuse.

Il n'est pas plus sage de chercher à attirer les étrangers dans un royaume tel que la France. Tandis que vos paysans meurent de faim, faute d'emplois, il n'est pas raisonnable de vouloir importer des étrangers, qui ne serviroient qu'à en augmenter la concurrence, ainsi que le manque des choses de première nécessité, déjà insuffisante pour la population du royaume. Tels cependant doivent en être les effets, si les nouveaux venus sont des gens industrieux ; s'ils sont de la haute classe, leur émigration sera fort peu importante, et n'est pas un objet de saine politique ; ils ne quitteront pas leur patrie, pour obtenir de l'emploi dans un autre pays, mais à cause d'une mauvaise politique adoptée chez eux. De pareils exemples ne se trouvent pas dans le cours des événemens ordinaires, il faut, pour les produire, des persécutions,

telles que celles d'un duc d'Albe, ou la révocation de l'édit de Nantes. L'humanité seule exige que tous les pays tendent les bras à de pareils fugitifs ; et, en les recevant, ils peuvent en retirer des avantages considérables, comme cela arriva à l'Angleterre ; mais ces sortes d'émigrations ne sont pas celles auxquelles je fais allusion ; j'entends plutôt l'établissement de colonies, semblables à celles que le roi d'Espagne a établies dans la Sierra-Morena. Il importa de pauvres Allemands, en dépensant des sommes immenses, et leur fournit tous les objets nécessaires pour établir de petites fermes dans ces déserts ; tandis que toutes les villes d'Espagne sont remplies de fainéans et de vagabonds, qui ne doivent leurs moyens d'existence qu'à des évêques ou à des couvens. Supprimez graduellement cette charité aveugle, mère d'une infinité d'abus et de maux, et donnez en même-tems de pareilles occupations à vos propres pauvres ; par cette politique, vous n'aurez pas besoin d'étrangers, et vous pourrez établir dix familles espagnoles pour la dépense que vous occasionnera l'établissement d'une seule famille alle-

mande. On entend souvent parler d'un manque de population en Espagne et dans d'autres pays ; mais de pareilles idées ne sont, en général, que le résultat de l'ignorance ; puisque tous les pays mal gouvernés sont ordinairement trop peuplés. L'Espagne, à cause de la beauté de son climat, l'est certainement beaucoup trop, malgré son manque apparent d'habitans ; car, comme nous l'avons démontré ci-dessus, le pays qui contient plus d'habitans qu'il ne peut en entretenir par l'industrie, où ils sont obligés de mourir de faim, ou de vivre des charités des autres, est évidemment trop peuplé (1) ; et l'Espagne est peut-être le pays le mieux peuplé de l'Europe, en proportion de son industrie. Quand la grande maladie d'un

(1) Un auteur italien, avec qui j'ai eu le plaisir de converser à Turin, observe avec beaucoup de justesse, « *Quandò la populazione è proporzionata ai prodotti della natura è dell'arte, è vantaggiosa ad una nazione, altrettanto è nociva una populazione soverchia* ». L'abbata Vasco, riposta al quesito proposta dalla reale acad. delle scienze, etc., *in*-8°, 1788, page 83.

Empire est de posséder un plus grand nombre d'habitans qu'il n'y a de sagesse dans ses institutions politiques pour les gouverner, le remède n'est pas d'attirer des étrangers, — *il se trouve beaucoup plus près.*

CONSOMMATION. *Vingt années de consommation à Paris, de Bœufs, de Veaux, de Moutons, et de Cochons, comme elles se trouvent dans les livres d'entrées.*

ANNÉES.	BŒUFS.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
1767	68,763	106,579	358,577	37,899
1768	69,985	112 949	344,320	32,299
1769	66,585	111.608	333,916	36,186
1770	66 818	110,573	33[illegible],013	35,712
1771	65,360	107,598	314.124	30,753
1772	63 390	101,791	293,946	28.610
1773	65,324	99,749	309,137	29,391
1774	68.025	103,247	309,573	30 032
1775	68.306	109,235	309.662	32,722
1776	71,2[illegible]8	102 291	328 505	37,740
1777	71,755	104,600	343,300	35,823
1778	73,606	107,292	318,868	36,204
1779	73,468	99,952	304,028	38,211
1780	71,488	104,825	308,643	41,419
1781	70,484	99,533	317,[illegible]81	41,205
1782	72,107	100,7[illegible]6	316,563	44,772
1783	71,042	98 478	321,627	39,177
1784	72,984	100,112	327,034	39,621
1785	73,816	94,727	332,628	28,697
1786	73,088	89,575	328,699	39,572

Proportion par an. — Bœufs, 69,883; Veaux, 103,271; Moutons, 323.762; Cochons, 36,332.

Ce sont les nombres pour lesquels on paye les droits ; mais les commis de la douane estiment ce qui passe en contrebande à un sixième de ces nombres (1).

La consommation de la farine est de 1500 sacs par jour, pesant chacun 320 livres. Il faut neuf septiers de grain pour remplir quatre de ces sacs de farine ; c'est donc 3375 septiers de grain par jour. Cela fait, par an, un million, 231 mille, 875 septiers ; Les arithméticiens politiques de France s'accordent pour fixer la consommation de grain des habitans de tout le royaume à trois septiers par tête, l'une dans l'autre ; mais cela ne nous mène pas à la connoissance de la population de la capitale,

(1) Il paroîtra, sans doute, étrange qu'une marchandise, telle que des bœufs, puisse se passer en contrebande, et en si grand nombre ; mais il y a mille moyens de le faire ; on en a découvert un, et l'on suppose qu'il en existe encore plusieurs du même genre : on avoit fait un souterrain, qui passoit sous le murs de la ville, et qui conduisoit dans la cour d'un boucher dans Paris ; on y fit, pendant long-tems, passer des troupeaux entiers, avant qu'il fût découvert. Les commis des barrières étoient persuadés qu'il passoit un sixième des denrées en contrebande.

parce que l'immense consommation de viande, que l'on y fait, doit considérablement diminuer cette proportion. On peut probablement l'évaluer à deux septiers, ce qui donnera, pour la population, 615 mille 937 individus. La population, selon le compte de M. Necker, étoit de 660 mille ames. Le dénombrement de 1790 ne la faisoit monter qu'à 550 mille 800; et il y a bien des raisons de croire que la révolution avoit causé cette diminution, au moins dans le nombre d'habitans de la capitale. Cette assertion est, outre cela, justifiée par la consommation, qui n'est aujourd'hui que de 1350 sacs de farine par jour, ou qui est réduite d'un dixième; ce qui, en raison de deux septiers par tête, donne une population de 554 mille 344; et comme ce total ne diffère que d'à-peu-près 2000 de celui du dénombrement, il prouve que deux septiers par tête est une estimation assez juste.

Quoique ce calcul ne s'accorde pas parfaitement avec celui de M. Necker, il en approche néanmoins davantage que les calculs du docteur Price, et de cet habile arithméticien politique, M. Howlet.

Comme le dernier dénombrement de Paris montre que sa population étoit (en raison de sa consommation de grain,) de 615,937 individus, quand ses naissances alloient à 20,550, ce fait confirme le calcul général de toute la France, que les naissances des grandes villes peuvent se multiplier par trente, pour en connoître la population; car le nombre de naissances, ci-dessus mentionné, fait 616,500; ce qui approche tellement de la vérité, que la différence n'est pas digne d'attention. Le multiplicateur de M. Necker est absolument confirmé; et le résultat qui donne à la France une population de 26 millions d'ames, a prouvé que le docteur Price, qui l'avoit estimée à 30 millions, a commis une erreur aussi grossière en plus, dans son estimation de la population de la France, que celle qu'il a commise en moins, au sujet de l'Angleterre, comme M. Hawlet le lui a prouvé. Il semble que le sort de ce calculateur ait été d'être réfuté sur presque tous les sujets politiques qu'il a traités; les maux des enclos, la diminution d'habitans en Angleterre; — la population de la France — et la ruine d'une multitude de sociétés

annuelles, annoncés d'une manière si dogmatique, qui ont fleuri en proportion des maux qu'il leur a prédits. La consommation de vin de Paris, taux proportionnel pour les derniers vingt ans, a été de 230,000 à 260,000 muids par an; proportion, 245,000. En 1789, elle n'alla qu'à 50,000 muids, à cause de la contrebande, pendant ces tems de confusion et de désordre. Dans 245,000 muids, il y a 70 millions, 560 mille pintes de Paris; ce qui porte la consommation journalière à 193,315 pintes; si l'on ajoute à cela, selon le calcul des commis aux barrières, un sixième passé en contrebande, on trouvera 225,534, ce qui donne un tiers de pinte et un dixième de tiers par tête journellement. Il est très-difficile de calculer la consommation de la viande, parce que le poids des bestiaux n'est pas marqué; on ne peut que la deviner, c'est pourquoi le lecteur ne regardera ce qui suit que comme une simple conjecture. J'ai examiné, dans différens tems, plusieurs centaines de bœufs, et je les estime l'un dans l'autre à 840 liv. pesant; mais comme il y en a sans doute de plus petits, ne les comptons qu'à 700 liv.

et ne parlons plus, dans ce cas-ci, de ce qui passe en contrebande; car, quoique, sur le total des denrées, la contrebande puisse monter à un sixième, elle n'est sûrement pas si forte sur l'article des bœufs: estimons les veaux à 120 livres pesant, les moutons à 60, et les cochons à 100.

Bœufs	69,883 à 700 liv.	font 48,918,100 l. p.
Veaux	103,271 — 120	12,392,520
Moutons	323,762 — 60	19,425,720
Cochons	36,332 — 100	3,633,200
TOTAL (1)		84,369,540

Cette quantité, divisée entre une population de 615,937, donne à chaque individu 136 liv. de viande pour sa consommation annuelle, ou plus d'un tiers de livre par jour. Pendant les mêmes vingt années,

(1) Long-tems après que ceci fut écrit, j'ai reçu les *résultats d'un ouvrage* de M. Lavoisier, 1791, dans lequel il donne un tableau de la consommation de Paris; mais je ne sais sur quelle autorité. Pour avoir le poids par tête, il estime le total de toutes les viandes à 82,300,000 livres pesant.

la consommation de Londres a été par an, taux moyen, de 92,539 bœufs et de 649,369 moutons (1). Les bœufs pesoient probablement 840 livres chacun, et les moutons 100 liv.; lesquels deux articles seuls, sans compter les veaux et les cochons, font 142 millions, 669 mille, 660; cependant ce nombre n'est pas, à beaucoup près, tout ce qui est amené à Londres; car le total ne sauroit s'estimer avec certitude, parce que les bestiaux ne payent pas de droits d'entrée comme à Paris.

La consommation de Brest est, selon le registre de 1778, lorsque 22,000 ames, dans 1900 maisons consommoient 82,000 boisseaux de grains de toute espèce, de 150 l. pesant chacun, de 16,000 barriques de vin et d'eau-de-vie, et de 1000 barriques de cidre et de bierre (2). Cette consommation fait par tête — grain, deux septiers $\frac{1}{3}$, de 240 liv. pesant par an; — vin, eau-de-vie,

(1) *Report of the com. of the court of common council*, 1786, *folio*, page 75.

(2) *Encycloped. méthodique*, *marine*, tome I, partie I, page 158.

bierre et cidre, un tiers de pinte, par tête, par jour.

Nancy consommoit, en 1733, quand il contenoit 19,645 habitans :

Bœufs, 2,400. — Veaux, 9,073. — Moutons, 11,863. — Total, 23,338. Il consommoit donc plus d'un de ces animaux par tête, selon sa population.

En 1738, quand il contenoit 19,831 habitans, il consommoit,

Bœufs, 2,309. — Veaux, 5,038. — Moutons, 9,549. — Total, 16,896 (1). Plus de trois quarts chacun.

La consommation de Paris est de trois quarts de bête par habitant. Comme le plus beau bétail du royaume est envoyé à la capitale, la proportion du nombre devroit être moindre ; mais les richesses de cette capitale justifieroient la supposition d'une plus grande consommation comparative.

---

(1) *Descript. de la Lorraine*, par M. Durival, trois tomes *in*-4°. 1778, tome II, page 5.

CHAPITRE XVIII.

De la Police des grains en France.

De tous les sujets que nous avons traités, la police des grains est la plus propre à prouver jusqu'à quel degré de folie peuvent se porter des hommes qui montrent cependant du bon sens, en raisonnant sur d'autres matières. L'un d'eux nous dit, (je me borne à des autorités françaises, étant maintenant occupé à faire des recherches dans ce royaume,) que le prix est exactement en proportion de la quantité de grain, et de la quantité d'argent qui se trouve en même-tems dans le royaume (1); et que, lorsque le bled vaut 36 livres le septier, c'est une preuve qu'il n'y en a pas la moitié assez pour atteindre la moisson (2). — Il propose d'établir des magasins dans tous les marchés, et de

(1) *Considérat. sur la cherté des grains*, par *M. Vaudrey*, 1789, *in-8°.* page 5.
(2) *Ibid.* pages 7, 8, 19.

défendre, sous peine d'amende très-rigoureuse, un prix au-dessus de 24 liv. Cette méthode ne tarderoit pas à le faire monter, en très-peu de tems, à 50 liv., et peut-être à 100. Il est prouvé que le prix du grain ne dépend pas de la quantité d'argent, par la hausse subite occasionnée par des alarmes, dont cet auteur a dû voir un exemple l'année même qu'il publia ses pensées; car à peine le mémoire de M. Necker à l'Assemblée nationale eut-il paru, que le grain augmenta, en une semaine, de 30 pour cent; cependant il restoit dans le royaume la même quantité d'argent et de grain qu'avant la publication de ce mémoire; mais il a déjà été suffisamment démontré qu'un très-petit *déficit* dans la récolte fait une énorme différence dans le prix du grain. Je pourrois même ajouter que la crainte d'un pareil *déficit*, bien ou mal fondée, produit le même effet.

Je tire de-là une conséquence, qui n'est pas de peu d'importance pour tous les gouvernemens; c'est de ne jamais rendre publiques leurs appréhensions d'un manque de grain; or les seuls moyens qu'ont les gouvernemens d'exprimer leurs

craintes, c'est en publiant des proclamations contre l'exportation, des prohibitions, des ordonnances pour en régler la vente; des arrêts ou des loix contre les monopoleurs; ou, en se vantant d'une manière frivole, comme M. Necker, de pouvoir en importer des quantités considérables de chez l'étranger. — Toutes ces mesures produisent les mêmes effets; elles confirment aux yeux du peuple les appréhensions d'un *déficit;* car lorsque les gens de la basse classe s'apperçoivent que le gouvernement est alarmé aussi bien qu'eux, leurs craintes augmentent; ils s'élèvent avec fureur contre les monopoleurs, ou plutôt contre les spéculateurs; car tel est le nom qui leur convient le mieux, et alors toutes les démarches qu'ils font ne manquent jamais d'augmenter le mal. Le prix hausse encore, comme cela ne manque jamais d'arriver, quand on met de telles entraves dans la circulation intérieure des grains, qu'il devient extrêmement dangereux de s'en mêler. Dans cet état de folie, de rage et de fureur, où se trouve le peuple, l'abondance d'un district ne sauroit suppléer aux besoins d'un autre, à moins que

l'on n'accorde une forte prime, non-seulement pour payer les frais de transport; mais, outre cela, pour assurer le grain dans les greniers contre les soupçons aveugles et la violence du peuple. Pour exciter cet esprit de fermentation, il suffit seulement que le gouvernement publie un acte quelconque, qui découvre des alarmes; le peuple craint aussi-tôt une famine, et cette crainte ne sauroit avoir lieu, sans l'occasionner en partie.

Il est donc du devoir d'un gouvernement sage et éclairé, quand il appréhende une disette de grains, de prendre secrètement les meilleures mesures possibles, ou pour en empêcher l'exportation, ou pour en encourager l'importation; et d'éviter de rendre aucun décret ou déclaration publique à cet effet. L'histoire du grain, en France, pendant l'année 1789, est une preuve convaincante de la justesse de ces principes. Par-tout où je passai (et je traversai plusieurs provinces) je m'informai des causes de la disette; et l'on m'assura, dans tous les endroits, que la cherèté du grain étoit la chose du monde la plus extraordinaire; que, quoique la

moisson n'eût pas été abondante, cependant c'étoit une moisson ordinaire; et que conséquemment il falloit que le manque de grain eût été occasionné par l'exportation. Je leur demandai s'ils étoient sûrs qu'on en eût beaucoup exporté? — Ils répondirent qne non; mais que cela avoit pu être fait secrètement; ces réponses prouvoient assez que les exportations n'étoient que chimériques. La cherté parvint cependant à un point, en mai et en juin principalement, (non pas néanmoins sans avoir été fomentée par des gens, qui cherchoient à pousser le peuple au dernier degré de rage et de désespoir,) que M. Necker jugea à-propos, non-seulement de faire acheter d'immenses cargaisons de bled et de grain dans toutes les parties de l'Europe; mais même d'annoncer, au mois de juin, avec beaucoup d'ostentation au public, les mesures qu'il avoit prises pour cet objet, dans un écrit appelé: *Mémoire instructif*, dans lequel il déclare qu'il a acheté et ordonné qu'on achetât un million, 404 mille, 463 quintaux de différentes espèces de grains, dont plus de 8 cents mille quintaux étoient déjà arrivés.

Je

Je fus témoin, dans plusieurs marchés, des effets de cette publication ; au lieu de faire baisser le prix, elle le fit hausser énormément. Un jour de marché à Nangis, il monta de 38 à 43 liv. le septier, de 240 liv. pesant ; et le marché suivant, qui étoit le premier juillet, il alla à 49 liv. ; le jour suivant, à Coulommiers, la police le taxa à 4 liv. 5 sols, et à 4 liv. 6 sols les 25 liv. pesant. Mais, comme les fermiers ne voulurent pas l'apporter au marché ; à ce prix-là, ils le vendirent dans leurs fermes, à 5 liv. 10 sols, et même à 6 liv., ou 57 liv. le septier. A Nangis, il augmenta, en quatorze jours, de 11 liv. par septier ; et à Coulommiers beaucoup davantage. Or il est à remarquer que ces marchés sont dans le voisinage de la capitale, pour laquelle les grandes provisions de M. Necker étoient destinées ; que, conséquemment, si ses mesures avoient été susceptibles d'aucun bon effet, c'étoit là qu'elles devoient le produire ; mais puisque tout le contraire arriva, et que le prix augmenta de 25 pour cent dans deux marchés, on peut raisonnablement conclure qu'elles n'en produisirent nulle part ; cependant, comme il a paru par le *Compte*

rendu, cette belle mesure avoit coûté 40 millions de livres. Mais à quoi devoit-on attribuer cette disette apparente? absolument à ce que M. Necker avoit dit dans son mémoire : « *A mon arrivée dans le ministère, je me hâtai de prendre des informations sur le produit de la récolte, et sur les besoins des pays étrangers* (1) ». Ce fut cette recherche, hors de propos,

(1) Il a mis nombre de sottises de cette espèce dans son *Mémoire sur l'Administration de M. Necker, par lui-même*, page 367, où il dit, avec toute l'ignorance du système de prohibition : » Mon système sur l'exportation des grains, est infiniment simple, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion » de le développer ; il se borne à n'en avoir aucun » d'immuable, mais à défendre ou permettre cette » exportation, selon le tems et selon les circonstances ». Quand un homme part de faux principes, il est sûr de déraisonner de cette manière ; *la simplicité d'un système, qui change à tout moment*, » selon le tems et selon les circonstances » ? Et qui doit juger de ce tems et de ces circonstances? un ministre, un gouvernement? il paroît que c'est-là publier des loix en conséquence d'une *recherche faite de l'état de la récolte et des grains en magasins*. Quelle présomption ; quel excès de vanité, qui porte un homme à supposer que la vérité se trouve dans les limites d'une pareille recherche, ou qu'il en soit plus près d'une

en septembre 1788, qui causa tout le mal. Elle parcourut tout le royaume, et répandit des alarmes universelles; le

seule ligne, après l'avoir faite, qu'avant de l'avoir commencée! Allez en France chez l'intendant, ou en Angleterre chez *le lord lieutenant*, et supposez qu'il ait reçu une lettre du gouvernement, ordonnant une pareille recherche;.... suivez ses instructions,... allez à sa table, pour converser avec lui sur les moissons,.... ou suivez-le dans sa ronde chez les fermiers (idée qui pourroit avoir lieu en Angleterre; mais je ne crois pas qu'un Intendant de France ait jamais fait une pareille ronde), pour prendre des instructions, remarquez les informations illusoires, incohérentes et imparfaites qu'il reçoit,.... et ayez alors recours à la *simplicité* du systême fondé sur une pareille recherche. M. Necker écrit comme si nous ignorions la source de ses renseignemens. Il auroit dû savoir que des ministres ne peuvent jamais s'en procurer; et que leur autorité, pour tout un royaume, ne vaut pas celle d'un homme de la campagne, expert dans l'agriculture, pour sa paroisse; or quel est le fermier, qui oseroit juger d'une moisson à un trois cent soixantième près, ou même à un vingtième près? On doit cependant observer que toutes les *simples* opérations de M. Necker, qui occasionnèrent une importation illimitée, à un prix illimité, ne portoient pas sur la deux centième partie de la consommation d'une année de ce peuple, du gouvernement duquel il s'étoit

prix augmenta en conséquence ; et quand une fois il haussé en France, il occasionne, sur le champ, des malheurs ; parce que la

---

chargé. Si l'on veut bien réfléchir sur ce simple fait,... l'ignorance absolue de tous les hommes, sur ce qu'est, ou a été la moisson, à $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{30}$, $\frac{1}{40}$, et encore plus, à $\frac{1}{250}$ près, on finira nécessairement par conclure, qu'une liberté illimitée, dans le commerce des grains, doit avoir beaucoup plus d'effet que la recherche illusoire et chétive, sur laquelle ce ministre, avec son systême de *simplicité* compliquée, fut obligée, selon lui, de compter. Que le lecteur suive le passage, page 369, *la Prévoyance du Gouvernement.* — *Application.... Hâter le mouvement du Commerce.... Attrait prochain.... Calculs.* Jolie perspective pour une grande nation ! si elle doit plutôt compter sur les combinaisons d'un déclamateur visionnaire, que sur l'industrie et l'énergie de ses *propres* efforts. L'ouvrage de M. Necker mérite beaucoup d'attention, sûr-tout quand il décrit si pathétiquement son anxiété, à cause de la disette des grains. Je voudrois que ceux qui le lisent voulussent bien se rappeler ce fait incontestable, que la disette, qui occasionna cette anxiété, fût absolument et uniquement une de ses créatures ; et que, s'il n'avoit pas été ministre en France, et que le gouvernement ne se fut pas mêlé des grains, on n'auroit pas entendu le mot de disette dans le royaume. Par sa manière d'agir, il convertit une récolte médiocre en disette, et cette

populace, par ses violences, rend le commerce intérieur très-dangereux. Le ministre eut bientôt fait son affaire; son extrême vanité, jusqu'ici forcée de se renfermer dans les limites d'un auteur, devint alors le fléau du royaume; il défendit l'exportation, uniquement parce que l'archevêque de Sens l'avoit permise l'année précédente contradictoirement à cette masse d'erreurs et de préjugés, répandus dans l'ouvrage de M. Necker sur le commerce des grains. Il est curieux de le voir avancer, dans son mémoire instructif, que la France, en 1787, *étoit livré au commerce des grains dans tout le royaume, avec plus d'activité que jamais, et que l'on en avoit envoyé dans l'étranger une quantité considérable.* Or, pour voir le degré d'envie, avec lequel cela est avancé, examinons le registre du *bureau général de la balance du commerce*, où nous trouverons l'état suivant du commerce des grains pour 1787.

---

disette en famine; il se fait ensuite un si grand mérite d'avoir travaillé à y remédier, qu'il ennuie et dégoute le lecteur.

le bien être d'une grande nation, pour soutenir un de ses ouvrages. Mais, comme ce ministre jugea à-propos de changer l'ordre naturel des importations et des exportations, et de répandre, par ses mesures, des alarmes parmi les habitans, qui sembloient confirmer leurs propres craintes, examinons ce qu'il fit ensuite pour guérir le mal qu'il avoit occasionné. Il importa, en dépensant l'énorme somme de 45 millions 543 mille 697 livres, une quantité d'un million, quatre cents quatre mille, quatre cents soixante-trois quintaux de grains de toute espèce, qui, à 240 livres par septier, font 585 mille 192 septiers, quantité à peine suffisante pour nourrir pendant un an, 195 mille 64 habitans. A trois septiers par tête, par an, pour une population de 26 millions d'ames, ce secours, si vanté, n'auroit pas suffi pendant trois jours à la France, il y auroit eu un *déficit* de 55 mille 908 septiers; car sa consommation journalière est de 213 mille 700 septiers. Je ne doute même pas que ses mesures n'aient fait périr plus de monde de faim, que tout le bled qu'il se procura n'en auroit pu nourrir

pendant un an (1). Tant toute importation est méprisable pour servir de remède à une famine ! et tant l'idée d'empêcher les habitans d'un Empire de périr, par le moyen d'une importation, est ridicule, puisque les plus grandes quantités possibles de grains importés sont si inférieures à la consommation de tout un peuple, quand même on fouilleroit tous les pays de l'Europe.

Mais on peut déduire une conséquence beaucoup plus importante de ces faits curieux, pour confirmer, de la manière la plus explicite, les principes ci-dessus avancés, savoir ; que toutes les *grandes* variations dans les prix du grain proviennent des craintes du peuple, et non pas de la quantité qu'il y en a dans les marchés. On a vu que le rapport des mesures de M. Necker, loin de faire baisser, fit au contraire hausser le prix du bled. Lorsqu'il fit venir en France, pour trois jours de provisions de pain, dans un moment où

(1) Dans un moment où il y avoit la plus grande stagnation dans tous les états, le haut prix du pain doit avoir fait périr bien du monde ; il y eut sans doute bien des habitans, qui moururent de misère.

il étoit revêtu de tout l'appareil du gouvernement, le prix HAUSSA, à ma connoissance, dans les marchés, de 25 pour cent. Quelle pouvoit être l'importance de trois jours de subsistances ajoutées à celles du pays, en comparaison de la misère et de la famine qu'elles occasionnèrent, — et qui eurent effectivement lieu, par la hausse du prix que causèrent les mesures de M. Necker? N'auroit-il pas été infiniment plus sage de n'avoir jamais mis d'entraves au commerce des grains, que j'ai démontré avoir été un commerce d'importation? — de n'avoir jamais témoigné aucune inquiétude? — de n'avoir jamais fait aucune démarche publique, mais d'avoir tranquillement souffert que les demandes et les besoins se rencontrassent, sans bruit et sans ostentation. Par cette conduite il auroit épargné 45 millions à l'État, et prévenu la mort de plusieurs milliers d'hommes, que la hausse du prix fit périr, quoiqu'il n'existât réellement pas de disette; car je suis persuadé que, si l'on n'avoit pris aucune mesure publique, et que l'édit de l'archevêque de Sens n'eût pas été révoqué, le prix du bled n'auroit été, en 1789, à 30 liv. [illegible]

aucune partie de la France, au lieu qu'il s'éleva jusqu'à 50 et 57 livres.

S'il y a quelque vérité dans ces principes, que devons-nous penser d'un premier ministre, qui cherche un peu de popularité, et qui se vante dans son *Mémoire*, que le roi ne mange à sa table que du pain mêlé de seigle et de froment? Quelles conséquences le peuple devoit-il tirer de ces assertions, sinon que, si la France étoit réduite à cette extrémité, il étoit en danger d'éprouver une famine. Les suites de ces notions sont évidentes: une fureur aveugle contre les monopoleurs, le massacre des boulangers, la saisie des bateaux, l'incendie des magasins, qui occasionnent inévitablement une hausse subite dans le prix du grain; car les mesures de la populace ne tendent jamais qu'à précipiter sa ruine. Ce fut le même esprit, qui dicta le passage suivant, dans ce *Mémoire instructif*: Les » accaparemens sont la première cause, à » laquelle la multitude attribue la cherté » des grains, et en effet on a souvent eu » lieu de se plaindre de la cupidité des

» spéculateurs (1) ». Il m'est impossible de lire ces lignes aussi fausses dans la réalité, que dépourvues de logique, sans indignation. Le peuple n'a JAMAIS à se plaindre des spéculateurs; il leur a TOUJOURS de grandes obligations. IL N'ARRIVE JAMAIS UN MONOPOLE DE GRAIN, SANS QUE LE PEUPLE EN REÇOIVE LE BÉNÉFICE (2), et tous les

(1) Ceci ressemble assez à l'envoi qu'il fit à l'Assemblée nationale d'un mémoire, qui fut lu le 24 octobre, dans lequel le ministre dit : « il est donc » urgent de défendre de plus en plus l'exportation » en France; mais il est difficile de veiller à cette » prohibition. On a fait placer des cordons de troupes » sur les frontières à cet effet ». *Journal des Etats-Généraux*, tome V, page 194. Chaque expression de ce genre, étant devenue publique, ne tendit qu'à irriter le peuple, et conséquemment à augmenter le prix du grain.

(2) Je suis porté à croire qu'aucune espèce de monopole n'a jamais été, ou ne sauroit jamais être nuisible sans le secours du gouvernement; et que le gouvernement ne favorise jamais un monopole, sans faire beaucoup de mal. Nous avons, en Angleterre, entendu parler de projets d'accaparer le chanvre, l'alun, le coton, et plusieurs autres articles; projets mal conçus, qui se terminèrent toujours par la ruine des spéculateurs, et firent du bien, comme je pour-

maux de l'année 1789 auroient été prévenus, si les monopoleurs, en faisant

---

rois le prouver, si c'en étoit ici le lieu. Mais il est absolument impossible d'accaparer, de manière à causer de grands maux, aucun objet d'une consommation journalière; l'idée d'un accapareur est d'acheter de grandes quantités de marchandises, lorsqu'elles sont au plus bas prix, pour les conserver et les vendre au moment où elles sont chères; et c'est de toutes les opérations celle qui contribue le plus à une égalité de prix. Le grain, qu'un homme de ce genre achète, est à bon compte, autrement il ne l'acheteroit pas dans la vue d'un bénéfice; que fait-il donc? Il en retire *du* marché une portion, quand il est abondant; et il rapporte cette même portion *au* marché, quand il est rare; et vous le pendez pour cela comme un ennemi. Pourquoi? parce qu'il a gagné quelque chose, et peut-être beaucoup, en se mettant entre le cultivateur et le consommateur Qui pourroit l'engager à faire ce commerce, sinon l'espoir du gain? Mais les avantages du peuple sont exactement proportionnés à la grandeur de son gain, puisque ce gain ne provient absolument que du bas prix du grain dans un tems, et de sa cherté dans un autre. Il est clair que tout commerce, qui tend à faire disparoître cette inégalité, est avantageux en proportion de ses effets, en achetant de grandes quantités de grain, quand il est à bon compte, le prix augmente, et la *consommation est forcément moindre*:

hausser le prix du grain, l'automne précédent, et en diminuant la consommation,

---

il n'y a que cette circonstance, qui puisse prévenir une famine ; si, lorsque la récolte est médiocre, le peuple consomme beaucoup pendant l'automne, il faut nécessairement qu'il meure de faim en été, et il fera certainement une grande consommation, si le bled est à bas prix. Il est impossible que le gouvernement interpose son autorité, et vienne dire ; vous ne mangerez maintenant qu'une demi-livre de pain, afin que vous ne soyez pas dans peu réduit à une demi-once. Le gouvernement ne sauroit faire cela qu'en formant des magasins de grain, et l'expérience nous a prouvé que c'étoit un système très-pernicieux, et qui coûtoit des sommes capables, si on les dépensoit en récompenses pour encourager l'agriculture, de changer les déserts en champs fertiles. Mais les monopoleurs particuliers peuvent le faire, et le font effectivement ; car en l'achetant dans les saisons où il est à bon compte, ils font hausser le prix et diminuer la consommation en proportion de cette hausse ; c'est-là le grand objet, car rien autre chose ne peut faire durer une moisson médiocre toute l'année ; cela une fois fait, le peuple est en sûreté ; il pourra peut-être payer le grain cher par la suite ; mais au moins les marchés en seront pourvus, et il n'en manquera pas, quoiqu'il soit obligé d'en donner un grand prix. Mais prenez le revers de la médaille, et supposez qu'il n'y ait pas de monopoleurs ; en pareil cas, le bas prix con-

l'avoient plus également divisé pour toute l'année. Dans un pays comme la France, malheureusement subdivisé en petites fermes, la quantité de grain dans les marchés en automne est toujours au-delà de la proportion, conservée pour le reste de l'année.

---

tinuant en automne, la grande consommation continueroit aussi ; et comme on en mangeroit une trop grande portion en hiver, il n'en resteroit pas assez pour l'été : voilà précisément l'histoire de 1789 ; le peuple furieux de l'idée des monopoleurs, et non pas de leur existence réelle (car sans eux la nation mourroit de faim) pendit ces malheureux négocians, s'imaginant qu'ils avoient fait un mal qu'il leur est impossible de faire. Ainsi avec ce système de petites fermes, qui remplit les marchés de toutes les récoltes en automne, et ne garde aucune provision pour l'été ; il n'y a d'autre remède, contre une famine, que nombre de grands monopoleurs, qui sont utiles au public en proportion des bénéfices qu'ils font. Mais dans un pays tel que l'Angleterre, divisé en grandes fermes, il n'existe pas un besoin égal de ces commerçans en grains ; les fermiers sont assez riches pour attendre le retour de la moisson, et en gardent une assez grande quantité en magasin, qu'ils font battre en été ; la meilleure de toutes les méthodes pour conserver le grain, et la seule qui empêche qu'il ne reçoive aucun dommage.

Le meilleur remède à ce mal, seroit d'agrandir les fermes, mais tant que cela n'aura pas lieu, il ne reste d'autre ressource que le commerce des monopoleurs. Ils achètent quand le grain est à bon compte, pour le revendre quand il est cher; c'est-là leur spéculation, et c'est cette conduite seule, qui empêche le peuple de mourir de faim; il faudroit donner tous les encouragemens possibles à de pareils négocians, dont le commerce remplit toutes les fins de greniers publics, sans faire éprouver aucun des inconvéniens qui en résultent (1). On concevra aisément que dans un pays, où le peuple ne vit, pour ainsi dire, que de pain, et où les procédés aveugles de la populace sont encouragés

(1) Un écrivain moderne a fait cette juste remarque : « Lorsque les récoltes manquent en quelque » lieu d'un grand Empire, les travaux du reste de ses » provinces, étant payés d'une heureuse fécondité, » suffisent à la consommation de la totalité. Sans » sollicitude de la part du gouvernement, sans » magasins publics, par le seul effet d'une com- » munication libre et facile, on n'y connoît ni » disette ni grande cherté ». *Théorie du Luxe*, tome I, pag. 5.

par des arrêts de parlement, secondés par les erreurs grossières, que je viens de décrire, de la part du gouvernement, et où il n'existe aucuns véritables monopoleurs, pour lui procurer des secours dans des momens de disette; on concevra, dis-je, aisément que les approvisionnemens d'un pareil pays doivent être irréguliers, et souvent même insuffisans: ils doivent être insuffisans en proportion de la violence du peuple; et une augmentation de prix en sera la conséquence inévitable, quelle que soit la quantité qu'il y en ait dans le royaume. En juin et juillet 1789, les marchés n'étoient pas ouverts avant l'arrivée des troupes, pour protéger les fermiers, et empêcher que leur grain ne fût volé; et les magistrats, afin d'éviter une insurrection, mirent trop bas les prix du grain, du pain et de la viande, c'est-à-dire, fixèrent le *maximum* de ces denrées, réglement toujours très-pernicieux. En conséquence, les fermiers se refusèrent de venir au marché, vendirent leur bled chez eux, le plus qu'ils purent, et le prix qu'ils en recevoient étoit toujours plus haut que celui des marchés.

On

On peut voir, par les cahiers, jusqu'à quel point ces principes, qu'une expérience répétée a prouvé très-justes, sont entendus en France ; plusieurs demandent des mesures, qui, si elles étoient adoptées, répandroient réellement la famine dans toutes les provinces du royaume. Dans un endroit on demande, « que, comme la » France est exposée aux rigueurs de la » famine, chaque fermier soit obligé de » faire enregistrer ses récoltes de toute » espèce, gerbes, bottes, muids, etc. ; » la quantité qu'il vend tous les mois (1) ». Un autre veut « que l'exportation du grain soit sévèrement prohibée, ainsi que sa circulation d'une province à un autre ; et que son importation soit toujours permise (2) ». Un troisième (3), « que l'on fasse » les loix les plus sévères contre les mono» poleurs, qui désolent actuellement le » royaume ». Il n'y a pas moins de douze cahiers qui demandent un règlement contre

(1) *Tiers-état de Meudon*, page 36.

(2) *Tiers-état de Paris*, page 43.

(3) *Tiers-état de Reims.*

il n'y en a pas de plus grand que celui dont Paris fût coupable, en demandant que la libre circulation du grain, dans le royaume, fût prohibée. Une pareille requête est réellement très-édifiante, et offre à l'attention de l'observateur philosophe le genre humain sous un nouveau jour, digne des connoissances et des instructions, que l'on devoit supposer dans la capitale d'un grand empire; M. Necker étoit réellement l'homme qu'il falloit pour ministre de l'intérieur d'une telle capitale! — Les conséquences que l'on doit tirer de ces remarques sont assez évidentes. Il n'y a qu'une seule politique, qui puisse assurer abondance de subsistances à un royaume aussi peuplé et aussi mal (1) cultivé que

(1) L'assertion du marquis de Casaux, « Que la liberté du commerce des grains, établie par M. Turgot, a augmenté le produit de l'agriculture de France, comme de 150 livres à 100 ». (*seconde suite des Considérations sur le Méch. des sociétés*, p. 119), ne doit être recue qn'avec beaucoup de précaution. Celle de M. Millot : « Que les terres du même » royaume produisoient cinq fois autant sous le règne

la France, qui a une si grande portion de son territoire en bois et en vignes ; c'est une liberté entière et absolue d'exportation et d'importation dans tous les tems, et à tous les prix ; mais il faut la suivre avec cette constance et cette fermeté, qui ont non-seulement sauvé la Toscane des griffes des famines périodiques, mais qui lui ont procuré dix-huit années d'abondance sans la moindre interruption. Grande et importante expérience ! Et si elle a réussi dans un pays montagneux et stérile, comparativement à la France, quoiqu'il soit rempli d'habitans, elle ne manqueroit certainement pas de succès dans ce beau et fertile royaume. Or, pour assurer un approvisionnement régulier, il faut que le fermier puisse constamment avoir un bon prix de sa marchandise. Le prix moyen, en France, est de 18 à 22 livres le septier, de 240 l.

» de Henri IV qu'à présent », est une erreur très grossière, qu'il est impossible de concilier avec la moindre probabilité. *Elém. de l'hist. Gén.* page 2, page 488.

pesant (1). Je fis des recherches dans plusieurs provinces en 1789, pour connoître le prix ordinaire et celui du moment, et je trouvai (en réduisant les différentes mesures à un septier de 240 liv. pesant), que le prix moyen, en Champagne, étoit 18 livres; en Lorraine, 17 livres 10 sols; en Alsace, 22 livres; en Franche-Comté, 20 livres; en Bourgogne 18; à Avignon, etc., 24; et à Paris, je crois qu'on peut le mettre à 19 livres. — Peut-être le prix moyen de tout le royaume est-il d'en-

(1) Prix du bled à Paris, ou à Rosoy, pendant 146 ans.

Prix de soixante-treize ans, sous le règne de Louis XIV.	l.	s.	d.	*Prix de soixante-treize ans, sous les règnes de Louis XV et de Louis XIV.*	l.	s.	d.
Depuis 1643 jusqu'en 1652	35	14	1	Depuis 1716 jusqu'en 1725	17	10	9
1753 1662	32	12	2	1726 1735	1[illegible]	9	4
1663 1672	23	6	11	1736 1745	18	15	7
1673 1682	25	13	8	1746 1755	18	10	11
1683 1692	22	0	4	1756 1765	17	9	1
1693 1702	31	16	1	1766 1775	23	7	9
1703 1712	23	17	1	177[illegible] . . . . . . 178[illegible]	22	4	7
1713 1716	33	1	6	 1785	20	12	6
				 1787	22	2	6
				 1783	24	0	0
Proportion générale . .	28	1	5	Proportion générale . .	20	1	4

De la Balance du Commerce, Tome III.

viron vingt livres. Or, sans entrer dans aucune analyse sur ce sujet, ou sans faire aucune comparaison avec les autres pays, la France doit savoir, au moins elle a payé bien cher pour l'apprendre, que ce prix n'est pas suffisant pour encourager les fermiers à avoir, dans tous les tems, un approvisionnement de grains ; aucune nation n'en sauroit avoir assez, à moins qu'elle n'en ait un surplus ; et il ne se trouvera jamais de surplus dans un pays où le commerce des grains n'est pas libre. Donc la conséquence de la liberté absolue de l'exportation est d'assurer les subsistances de l'empire. Le simple bénéfice, retiré de la vente des grains, n'est pas l'objet en question, cela est très-peu important; car le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est de nourrir les habitans : Or il est impossible de les nourrir, si les fermiers ne sont pas encouragés à améliorer leur agriculture ; et le seul encouragement qu'ils puissent avoir, c'est la certitude d'un bon prix. L'expérience a suffisamment prouvé que 20 liv. ne sont pas assez. La libre circulation dans le royaume est si évidemment nécessaire, qu'il ne faut

qu'en faire mention pour qu'on s'en apperçoive (1).

Il est aussi nécessaire, ponr se procurer un approvisionnement régulier, de donner de grands encouragemens aux monopoleurs (2), que de semer pour recueillir; car recueillir pour surcharger les marchés pendant l'hiver, et affamer le peuple en été,

(1) Les entraves sur le commerce intérieur des grains en France sont telles, qu'elles empêcheront beaucoup l'établissement d'une libre circulation, qui seule peut former le meilleur réglement du royaume. M. Turgot, dans *ses lettres sur les grains*, p. 226, fait mention d'un droit fort absurde à Bordeaux, de vingt sols par septier sur tout le bled consommé dans cette ville, ou qui est même mis en dépôt pour le commerce étranger; droit qui auroit dû prévenir la remarque de l'auteur du *Crédit National*, page 222, qui regarde comme une chose extraordinaire « qu'il y ait à Toulon un droit de douze sols par septier sur la mouture; et que le bled y soit à meilleur marché qu'à Bordeaux ». Cela doit certainement être, quand ce ne seroit que de huit sols par septier.

(2) Le mot *spéculateur*, dans divers passages de ce chapitre, seroit aussi convenable que celui de *monopoleur*, ils signifient tous deux *accaparcur*; un homme qui achète du grain dans l'intention de le revendre plus cher, de quelque expression qu'on se serve, elle est par-tout bien intelligible.

est une chose à laquelle personne ne sau-roit remédier qu'un accapareur. Tant donc qu'ils seront l'objet de la haine publique, tant que l'on fera des loix contre eux, (loix les plus absurdes qui puissent déshonorer une nation, puisqu'elles sont faites par la bouche, contre la main qui la nourrit,) on ne peut espérer aucun approvisionnement régulier.—On doit s'attendre à une famine périodique, dans un royaume gouverné par les principes qui doivent avoir lieu, quand la populace ne se laisse pas conduire par des représentans éclairés, mais ne suit que la fureur que lui suggère son ignorance. Paris gouverne l'assemblée nationale; et la masse du peuple, dans les grandes villes, est par-tout la même, absolument ignorante des moyens employés pour lui procurer des subsistances; elle ne sait pas si le pain qu'elle mange vient, comme des glands sur un arbre, ou tombe du ciel comme la mâne des Israëlites; elle est persuadée que le bon Dieu lui envoie du pain, et qu'elle a le plus grand droit de le manger. Les cours d'*Aldermen* et celle du *conseil commun* de Londres ont, dans tous les tems, raisonné exac-

tement comme la populace de Paris (1).

Le système actuel de France, relativement à l'agriculture, est vraiment curieux.

---

(1) Les *Aldermen*, les *Conseillers communs* et les populaces ne sont pas inconséquens, en disant des sottises; mais on ne peut point pardonner si aisément à des philosophes. Quand l'abbé Rozier déclare, « que la France recueille, année ordinaire, près du double plus de bled qu'elle n'en consomme » (*Recueil des Mémoires sur la culture et le rouissage du chanvre*, *in*-8°. 1787, page 5); il écrit une chose susceptible d'enflammer le peuple; car la conséquence que ce dernier doit en tirer, c'est qu'il s'en fait continuellement une exportation immense. Si la France recueille, année ordinaire, le double de ce qu'elle consomme, que devient le surplus, où sont les autres vingt-six millions d'ames, que nourrissent les grains de la France? où vont les 78 millions de septiers, que la France peut épargner; quantité si prodigieuse, qu'elle rempliroit plus de trente fois tous les vaisseaux du royaume pour la transporter? Tant s'en faut que la récolte ordinaire soit égale à la consommation de deux années, qu'elle n'est pas même suffisante pour la consommation *ordinaire* de treize mois; c'est-à-dire, à la consommation qui a lieu, quand le grain est à un prix moyen. Toute la différence des récoltes est que la consommation est modérée, quand elles sont mauvaises; et grande, quand elles sont bonnes. Une moisson, tant soit peu mauvaise, qui ne seroit pas même sentie sous un bon gouvernement, et avec un commerce libre, fera, avec un système de restrictions

Pour encourager les *placemens* d'argent sur les terres,
I. METTEZ UN IMPÔT TERRITORIAL DE TROIS CENTS MILLIONS.

Pour rendre la terre en état de le payer,
II. DÉFENDEZ L'EXPORTATION DU GRAIN.

Pour que l'agriculture fleurisse,
III. ENCOURAGEZ LES PETITES FERMES.

Pour que les bestiaux soient abondans.
IV. DÉFENDEZ D'ENCLÔRE LES COMMUNES.

Et pour que les marchés soient également fournis, l'été comme l'hiver.
V. PENDEZ TOUS LES SPÉCULATEURS.

---

et de prohibitions, beaucoup augmenter les prix; et si le gouvernement veut l'empêcher; il occasionnera une famine. L'auteur du *Traité d'Economie politique, in*-8°. 1783, page 592, n'exagère pas tant, quand il dit qu'une bonne récolte pourroit nourrir la France pendant dix-huit mois, mais il exagère. Les absurdités que l'on voit tous les jours paroître sur ce sujet sont étonnantes. Dans un ouvrage, qui vient d'être publié, il est dit qu'une récolte modérée approvisionne l'Angleterre pour trois ans, et une bonne pour cinq. *Encyclopédie méthodique, Economie politique*, première partie, tome I, page 75. Cette assertion est copiée d'un italien, savoir; *Zanoni del l'agricoltura*, 1763, *in*-8°. tome I, p. 109, qu'il avoit lui-même copiée mot pour mot, d'*Essai sur plusieurs sujets intéressans de politique et de morale, in*-8°. 1760, p. 216. C'est ainsi que les sottises se propagent, quand les auteurs se contentent de se copier, sans examen ou sans connoissance.

C'est ainsi qu'on peut appeler le code d'agriculture du nouveau gouvernement français (1). Mais il y a lieu de croire, et même d'espérer, qu'il ne persévèrera pas dans un pareil systême.

(1) Les défauts d'un pareil système sont évidens; mais il est bon de remarquer, comme je l'ai démontré dans plusieurs autres chapitres de cet ouvrage, qu'il seroit possible que les bénéfices de l'agriculture de France fussent fort grands et au-dessus de ce qui arrivà communément en Angleterre, et que les cinq erreurs, dont nous avons parlé, n'en existassent pas moins. L'impôt territorial de 300 millions monte à 15 pour cent, c'est un fardeau onéreux et impolitique, mais fort léger, en comparaison des nôtres. Les défenses contre l'exportation, et les actes contre les monopoleurs ne nuisent qu'au public, comme consommateur, et aux petits fermiers, qui sont forcés de vendre en automne; mais sont avantageux à ceux qui peuvent garder leur grain, pour le vendre dans le printems et dans l'été. L'encouragement des petites fermes est absurde, mais il ne défend pas les grandes. La prohibition d'enclore les terres, sujettes aux droits de communaux, fait qu'il est absolument nécessaire à ceux qui viennent s'établir en France de se fixer dans des endroits, où il n'y a pas de pareils droits. Le royaume peut en souffrir beaucoup, mais non pas l'individu qui sait bien choisir son terrein. Cette politique, réduite en systême, est trop absurde pour être soutenue, et produira des effets contraires à ceux que l'on en attend.

CHAPITRE XIX.

Du Commerce de France.

L'agriculture, les manufactures et le commerce, se réunissant pour former ce que l'on peut proprement appeler la masse de l'industrie nationale, sont si intimement liés en fait d'intérêts, dans l'économie d'un système sage de politique, qu'il est impossible de traiter de l'un, sans recourir continuellement aux autres. Je sens, dans les progrès de mon entreprise, l'impossibilité de donner au lecteur des idées claires sur les intérêts de l'agriculture de France, sans insérer en mêmetems quelques détails sur son commerce et ses manufactures. Les occasions, que j'ai eues de me procurer de bonnes instructions, me mettent en état d'offrir plusieurs relations inconnues jusqu'ici, que mes lecteurs commerçans ne seront, je crois, pas fâchés d'examiner, si toutefois j'en ai de tels.

IMPORTATION EN FRANCE, DANS L'ANNÉE 1784.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois	216 200	Graine de lin	612,600
Bois de charpente	1,86[illegible],800	Houblon	272,400
Cerceaux, etc.	92,100	Pains de suif	1,133,400
Douves	628,500	Soie de rebut	94,900
Planches	2,412,000	Chanvre	4,335,300
Poix et goudron	825,200	Fil de chanvre et de lin	2,091,100
Cendres	1,372,600	Fil de soie de rebut	55,800
Soude et potasse	3,87[illegible],900	Différentes laines	25,925,000
Kelp	50,700	Laines filées	119,400
Cendres de houille, pour engrais	665,100	*Ditto* de Vigogne	259,800
Grains	141,500	Lin	1,109,500
Millet, etc	51,400	Soie crue	29,582,700

Marchandises manufacturées.

Mercerie, fil et bonneterie	335,500	Cordages	99,000
Etoffes de laine	81,[illegible]00	Crin	59,[illegible]00
Ditto de soie	430,700	Cuirs verts	2,805,400
Bours d'Oest	252,200	Huiles et eaux distillées	87,500
Gâzes de soie	5[illegible],7[illegible]	Essences	126 5[illegible]
Mouchoirs de soie	115,900	Parures	93,200
Rubans de soie	37[illegible],[illegible]00	Huiles de graines	24[illegible],300
Ditto de laine	8[illegible]	Bouchons de Liège	219,300
Ditto de fil	1,406,100	Liège en planches	97,100
Rubans de fil et laine	92,700	Peaux	873,400
Toiles de lin, et chanvre mêlé	1,918,600	*Ditto* de chèvres et de cabris	148,400
Ditto de lin	4,849,700	*Ditto* de veaux	115,200
Linge de table	99,200	*Ditto* de lièvres et de lapins	78,600
Toile appelée platile	602,100	Plumes à écrire	148,900
Ditto treillis	892,700	Plumes pour lits	81,700
Ditto coutis de chanvre	432,000	Soies de cochons et sangliers	148,4[illegible]0
Toiles à voiles	157,700	Carosses	783,900
Chandelles	5[illegible],[illegible]00		
Cire jaune	1,317,900		

Comestibles.

Amandes	1[illegible]0,600	Raisin sec	248,300
Beurre	880,10[illegible]	Bled	5,3[illegible]7,900
Bœuf salé	1,716,[illegible]00	Seigle	13[illegible],800
Porc	1[illegible]1,600	Orge	163 [illegible]00
Fromage	3,3[illegible]2,7[illegible]0	Huile d'olives	25,615,700
Fruits	238,100	Légumes	550,[illegible]00
Citrons et oranges etc., (en n°. 17,5[illegible],000).	731,000	Vermicelle	2[illegible]7,2[illegible]
		Sel	113 8[illegible]0
Confitures	52,600	Différens comestibles	[illegible]0,[illegible]00
Fruits et figues sèches	254,600	Bierre	383,500

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Eau-de-vie	1,151,900	Chevaux	2,052,900
Eau-de-vie de grains. . .	1,085,900	Mules	148,400
Liqueurs et jus de citron.	62,900	Jus de réglise.	67,300
Différens vins.	684,900	Noix de Galle.	313,000
Vins de dessert	362,200	Garance	476,600
Bestiaux de toute espèce..	31,800	Racines d'Allisary. . . .	226,300
Bœufs	1,3?5,200	Sullranam	578,700
Moutons	1,087,?00	Chumac.	73,200
Cochons	27?,100	Tournesole	87,?00
Vaches et taureaux . . .	1,264,800	Tabac en feuilles	5,993,100
Veaux	89,300		

TOTAL IMPORTÉ. . . . . 271,365,000[#]

Exportations de la même année.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois divers	89,000	Etoffes en or	1 538,50?
Planches	66,3?0	Etoffes de soie.	14,884,100
Poix et goudron.	255,700	Etoffes mélangées de soie	649,600
Cendres ordinaires. . . .	152,000	Gazes de soie	5,452,000
Charbon de bois.	70,600	Gazes de fil et soie. . . .	209,000
Charbon de terre	419,000	Mouchoirs de fil et coton .	405,800
Graines.	148,900	Mouchoirs de soie	118 000
Colsa.	144,900	Rubans de soie	1,231,900
Semences de jardin . . .	7?,700	Toiles de lin et chanvre.	12,473,200
Graine de lin	248,900	— De lin	1 727,800
Bours de soie	94,700	— Fines	346 300
Chanvre	47,200	Batistes et toiles fines . .	6,173,200
Fil de lin et de chanvre. .	143,400	Toiles de fil et coton. . .	291,400
Laine.	1,576,300	— De siamoise.	1,047,600
Soie	2,657 600	— De chanvre	344,300
Bonneterie de fil, etc . .	175,100	Chandelles	78 700
— De filosel	83,400	Cire	449,80
Bas de laine.	355 5?0	Bougies.	90,400
Bonnets de laine.	413,100	Couvertures de laine. . .	129 800
Bonneterie de soie. . . .	3,375,100	Cuirs verts	96,300
Chapeaux.	86 200	Cuirs préparés.	304,500
Bonneterie de poil et laine.	910,300	Cuirs corroyés.	137 700
Galons de soie.	2,589 200	— Tannés	137,700
Galons de fil et soie.. . .	445,300	Huiles et eaux distillées .	698,100
Draps	15,53?,900	Gands de peau	63,900
Etoffes diverses	122,300	— De Grenoble	491,700
Etoffes de laine	7,491,300	Habits	131,100
Etoffes de fil et laine. . .	109,300	Huiles de graines	368,100
— De poil	3,655,700	Bouchons	65,500
— De poil et laine . . .	638,600	Liège en planches	110,600

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Meubles	65,700	Maïs.	52,700
Marchandises d'osier. . .	54,800	Bled de Turquie.	638,100
Semences de colsa en pain.	547,600	Orge.	321,100
Parchemin	76,100	Légumes.	558,600
Parfumerie.	196,100	Huile d'olive	1,346,100
Peaux diverses	123,600	Miel	361,800
Ditto de chèvres et cabris.	156,800	OEufs	75,200
— De veaux préparés. .	448,600	Sel.	2,189 800
— De moutons *ditto* . .	312,500	Eau-de-vie	11,031,200
— De veaux corroyés . .	1,571,100	*Ditto* de grain	1,045,50[illegible]
— De moutons et veaux tannés	256,000	Liqueurs.	205,300
Plumes préparées	54,600	Vins	6,837,900
Savon	1,376,700	*Ditto* de Bordeaux. . . .	16,150,900
Différens comestibles . .	49,100	Vinaigre	124,400
Amandes.	430,800	Bestiaux	108,600
Beurre.	118,400	Bœufs (n . 7,659) . . .	1,088,200
Viandes salées	121,400	Moutons (nº. 104,990) .	1,017 200
Farines.	1,271,500	Cochons	965,800
Fromage	144,100	Vaches et taureaux . . .	227 000
Différens fruits	279,000	Chevaux.	455,700
Ditto crus.	131,500	Mules	1,509,200
— secs	69,600	Saffran.	239,200
Prunes sèches.	791,700	Huile de thérébentine. .	46 000
Raisins.	324 200	Thérébentine.	128,400
Bled.	2,608,800	Vert-de-gris	266,300
Seigle	239,400	Tabac en feuilles	418,400
		Ditto rapé	653,100

N. B. Les provinces de Lorraine, d'Alsace et les Trois-Evêchés ne sont pas comprises dans ce calcul, et aucune exportation aux Indes Occidentales, non plus qu'aucune importation d'icelles.

TOTAL EXPORTÉ. . . 307,151,700tt

TOTAL IMPORTÉ. . . 271,365,000

BALANCE. . . . . 35,786,700tt — 1,491,112tt 10*f* sterlings.

IMPORTATION EN FRANCE, DANS L'ANNÉE 1787.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Acier de Hollande, de Suisse et d'Allemagne .	862,000	Plomb d'Angleterre et des villes anséatiques . . .	2,242,000
Cuivre.	7,217,000	Acier travaillé d'Allemagne et d'Angleterre . .	4,927,000
Fer-blanc d'Angleterre. .	885,000	Charbon d'Angleterre, de Flandre et de Toscane .	5,674 000
Fer de Suède et d'Allemagne.	8,469,000		
Bronze de *ditto*	1,175,000	Bois de la Baltique . . .	5,408,000

MARCHANDISES.	livres	MARCHANDISES.	livres.
Ditto Feuillard et Merein.	1,593,000	Chevaux et mules. . . .	2,911,000
Bouchons d'Espagne. . .	262,000	Cuirs verts	2,707,000
Poix et goudron.	1,557,000	Peaux non préparées. . .	1,180,000
Cendres, soude et potasse.	5,762,000	Poil de chèvre du levant .	1,157,000
Cire jaune.	2,260,000	Soies de cochons et de sangliers.	275,000
Semences de lin, de millet et pour le jardinage . .	1,115,000	Suif	3,111,000
Garance et racine d'Allisary	962,000	Laine brute.	20,884,000
Bled.	8,116,000	Etoffes de laine	4,325,000
Riz.	2,000,000	Soie crue.	28,266,000
Orge	375,000	Soie manufacturée. . . .	4,154,000
Légumes.	945,000	Lin.	6,050,000
Fruits	3,060,000	Toiles de lin.	11,955,000
Beurre.	2,307,000	Chanvre	5,040,000
Bœufs et porcs salés . . .	2,960,000	Toiles de chanvre	6,544,000
Fromage.	4,522,000	Coton du Brésil, du Levant et de Naples.	16,494,000
Huile d'olive	16,645,000	Coton manufacturé. . . .	13,448,000
Eau-de-vie de grains. . .	1,871,800	Tabac	14,142,000
Eau-de-vie	3,715,000	Drogues, épices, verreries, poteries, livres, plumes, etc. etc. . . .	61,820,000
Vins.	1,489,000		
Bierre	469,000		
Bœufs, moutons, cochons.	6,646,000		

TOTAL IMPORTÉ. . . . . 349,725,400[l]

EXPORTATIONS DE LA MÊME ANNÉE.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois de charpente et de toute espèce.	166.300	Amidon.	32,200
Poix et goudron.	317,100	Chandelles	131,900
Cendre, pour engrais . .	59,400	Chevaux	42,10[illegible]
Charbon de bois.	31,300	Cire.	307,800
Foin de vesce	12,000	Cordages.	268,000
Semences de lin et de jardinage, etc.	988,500	Cuirs tannés.	1,280,300
Graisse	17.300	Cuirs verts	116,000
Houblon	105,600	Eaux et huiles distillées. .	162,500
Pains de suif.	145,600	Fiente de pigeons	37.000
Cocons de soie de rebut .	41,500	Esprit-de-vin	144.700
Fils de toute espèce . . .	241,800	Essences	10.000
Chanvre.	117,100	Douves	22,8[illegible]
Laine brute et filée. . . .	4,378,905	Gands	428.900
Lin.	22,800	Huile de lin.	174,800
Poils de lapins.	12,400	Bouchons.	13[illegible],000
Soie	628,000	Gâteaux d'huile de colsa .	449 500
		Peaux tannées de mouton, de chevreuil et de veaux .	2,705,200

MARCHANDISES.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Plumes pour les lits . . .	51,100	Vins de liqueurs.	10,000
Savon	1,752.800	Vinaigre	130,900
Amandes	853.500	Bœufs, moutons et cochons, etc.	5,974 200
Beurre	88,600	Mules, ânes et chevaux .	1,403.700
Viandes salées.	487 700	Jus de citrons.	60,000
Fruits confits	1,518,640	*Ditto* de réglisse	35.300
Grains de toute espèce, excepté ceux ci-après nommés	3 165 600	Réglisse	24,600
Bled	6,559,900	Saffran	214,900
Légumes	949,200	Racines d'Allisary. . . .	1.500
Huile d'olive	1,732,400	Sel de tartre.	14.900
Miel	644,600	Shumac.	10.200
Œufs	99,800	Thérébentine	33,100
Sel	2,322,500	Tournesole	12,200
Volailles.	35,700	Vert-de gris.	512,400
Cidre.	17.500	Draps	14,242.400
Eau-de-vie (114,044 muids.	14.455,600	Etoffes de laine	5,615,800
Liqueurs	234.000	Coton, toiles, batistes, etc.	19,692,000
Vins (159 222 muids) . .	8,558,200		
— Bordeaux. (201,246 muids)	17,718,100	De ces trois articles la batiste seule est de 5,230,000 l.	

TOTAL DE L'EXPORTATION, y compris les articles non ici mentionnés 349,725.400tt

TOTAL DE L'IMPORTATION . 310,184.000

BALANCE . . . . 39,541,400tt — 1,647,558tt $\frac{1}{3}$ sterl.

EXPLICATION. — La contrebande, tant de l'exportation que de l'importation, a été calculée, et la balance trouvée être de 25 millions, la Lorraine, l'Alsace, les Trois-Evêchés et les Indes Occidentales non comprises.

OBSERVATIONS.

Les comptes précédens du commerce de France, pendant ces deux années, sont, selon toutes les probabilités, exacts dans les articles ici marqués; mais il y a lieu de

croire que les registres, d'où ces notes sont tirées, ne sont pas corrects. En 1787, on trouve une importation de métaux bruts de plus de 20 millions ; et dans le compte de 1784 il n'est pas fait mention de cet article, ce qui est évidemment une omission. Le charbon de terre est aussi, en 1784, au nombre des articles exportés, et il ne s'en trouve pas d'importé, ce qui est une autre omission. Dans les articles des manufactures, il a aussi plusieurs omissions, ce qui paroît extraordinaire, quoique le traité de commerce explique quelques articles, comme celui du coton, des manufactures, etc.

Pour se former une idée de l'exportation et de l'importation de la France, il faut examiner les deux, et ne pas la prendre dans l'examen de l'une ou de l'autre séparément. Une idée ainsi formée, ou par toute autre combinaison quelconque, n'admettra jamais un moment la possibilité d'une balance de commerce de 70 millions de liv. en faveur de la France, taux auquel M. Necker la porte dans son ouvrage, de l'*Administration des Finances*, mais que M. de Casaux a réfuté, dans son *Méchanisme*

des sociétés, d'une manière à laquelle il est impossible de répondre. Il sera curieux d'examiner le montant des importations du produit des terres, sans y comprendre les minéraux.

En 1784, les importations du produit net des terres montoient à		*En 1787, le même produit étoit de*	
Laine	25,925,000#	Laine	20,884,000#
Soie	29,582,700	Soie	28,265,000
Chanvre et lin.	5,464,800	Chanvre et lin..	11,096,000
Huile	25,615,700	Huile	16,640,000
Animaux vivans et leur produit.	18,398,400	Animaux vivans.	29,070,000
Grains	5,601,000	Grains	11,076,000
Divers	24,830,700	Tabac	14,142,000
		Divers	24,206,000
	135,558,800		155,794,000

On peut donc dire que la France importe, année commune, pour environ 145 millions de livres, des productions de l'agriculture ; et ces importations sont une preuve frappante que je n'étois pas bien éloigné de la vérité, lorsque je condamnois si sévèrement le système d'agriculture de France, presque dans tous ses points, les vignes seules exceptées. Quand

on voit le pays de l'Europe le plus propre à la production de la laine, en importer cette quantité immense, on peut juger de son *déficit* en moutons, et combien son agriculture doit souffrir, même du manque d'engrais, que pourroit fournir le nombre de ces animaux, qu'il est obligé d'importer annuellement. L'importation d'un si grand nombre d'autres animaux vivans parle le même langage. Son agriculture languit dans toutes les parties du royaume, faute d'un nombre suffisant de bestiaux, et il est imposssible de satisfaire aux demandes de la nation. Il y a cependant, dans ce commerce d'animaux vivans, une circonstance, qui fait le plus grand honneur au bon sens et à la politique de l'ancien gouvernement français ; c'est que, quoiqu'il eût un si grand besoin de laine pour ses propres fabriques, et qu'il prît une infinité de mesures, pour augmenter le nombre des moutons et en améliorer la race, il n'avoit pas prohibé l'exportation des moutons vivans ni de la laine, il n'avoit même mis des droits que pour s'assurer du montant de cette exportation. Il paroît par les registres que la France exportoit annuelle-

ment plus de cent mille moutons ; ce n'est pas faute d'expérience que l'ancien gouvernement avoit adopté cette politique; car l'exportation des moutons avoit été défendue pendant plusieurs années, mais trouvant que cette mesure nuisoit à l'amélioration des races, il avoit laissé le commerce libre, etavoit depuis toujours suivi le même plan; par ce système, il fut certain que leur prix étoit aussi haut en France que chez ses voisins, et que conséquemment l'amélioration des races, se trouvoit encouragée autant que cette égalité de prix pouvoit le faire. L'exportation des marchandises de laine, en 1784, monte à 24 millions, 795 mille, 800 livres, et n'est pas égale à l'importation de la laine non travaillée. C'est pourquoi, selon le calcul général, la France ne se suffit pas à elle-même pour ces marchandises; et le traité de commerce ayant introduit plusieurs étoffes de laine, elle est encore plus éloignée de la quantité nécessaire pour former la balance. En considérant le climat, le sol et la population du royaume, cet état de son commerce de laine indique certainement une bien grande négligence. Faute d'avoir amélioré

la race de ses moutons, ses laines sont fort mauvaises, et elle est obligée d'importer, à grands frais, d'autres laines, dont quelques-unes ne valent pas grand'chose ; et conséquemment ses manufactures éprouvent le plus grand désavantage, à cause du mauvais état de son agriculture. Les mesures qu'elle a prises pour améliorer ses laines, en donnant des pensions à des académiciens, et en faisant faire des expériences sur plusieurs points évidens ne sont pas de bons moyens pour réussir. Un cultivateur anglais, à la tête d'une ferme à moutons, de trois ou quatre mille acres, feroit plus, en peu d'années, pour l'amélioration de leurs laines, que tous les philosophes et les académiciens en dix siecles.

Commerce des Indes Occidentales.

En 1786, les importations de ces Colonies en France étoient :

Saint-Domingue	131,481,000#
La Martinique	23,958,000
La Guadeloupe	14,330,000
La Guyenne	919,000
Tabago	4,113,000
Sainte-Lucie, rien directement	
	(1)174,831,000

(1) Le total, en 1784, étoit de 139,000,000 de liv. Que veut donc dire M. Begouen du Havre, en faisant

Cette somme provenoit de 174 millions, 222 mille liv. pesant de sucre. — 66 millions, 231 mille pesant de café. — 7 millions, 595 mille pesant de coton. Il y avoit 569 vaisseaux, contenant 162 mille, 311 tonneaux, employés dans ce commerce, dont Bordeaux (1) avoit 246, qui contenoient 75 mille, 285 tonneaux.

monter cela à 220,000,000 de liv., huit cents vaisseaux, douze cents vaisseaux, — vingt-cinq mille matelots, et je ne sais quelles autres extravagances? *Précis sur l'Importance des Colonies, in-8°.*, 1790, pag. 3, 5, etc. Un autre écrivain dit : huit cents grands vaisseaux, cinq cents petits, et 240,000,000 livres *Opinion de M. Blin*, pag. 7. Je ne conçois pas sur quoi on peut faire ces calculs.

(1) Je crois que Bordeaux fait fait un plus grand commerce qu'aucune ville de province, sous la domination de la Grande-Bretagne. Celles qui en font le plus, sont,

	Tonneaux.	Matelots.
Newcastel qui, en 1787, avoit un nombre de vaisseaux qui contenoit. . .	105 000	5,390
Liverpool	72,000	10.000
Withehaven	53,000	4.000
Sunderland.	53,000	3 300
Whitby	46,000	4,200
Hull.	46,000	
Bristol.	33,000	4,070
Yarmouth	32,000	
Lyon	14,000	
Dublin.	14,000	

Exportations de France à ces Isles, en 1786.			
A Saint-Domingue.	44,700,000₶	Importations de ces Isles..	174,831,000₶
A la Martinique...	12,109,000		
A la Guadeloupe...	6,274,000		
A la Cayenne......	578,000		
A Tabago.........	658,000	Exportations a ces Isles....	64,341,000
A Sainte-Lucie, rien directement......			
	64,341,000	Balance contre la France.....	110,490,000

Le 30 août 1784, sous le ministère du maréchal de Castries, il fut permis aux étrangers, sous certaines restrictions, de commercer avec les isles à sucre de France, après une vive controverse pour et contre, par le moyen de l'impression. En conséquence de cet arrêt, le commerce de 1786 fut comme il suit :

Importations dans les Isles		*Exportations de* ditto.	
Des Etats-Unis..	13,065,000₶	Vendu aux Américains pour..	7,263,000₶
Par les Anglais..	4,550,000	Aux Anglais...	1,259,000
Les Espagnols...	2,201,000	Aux Espagnols.	3,189,000
Lès Hollandais..	801,000	Aux Hollandais.	2,030,000
Les Portugais....	152,000	Aux Suédois et aux Danois..	391,000
Les Danois......	68,000		
Les Suédois.....	41,000		
TOTAL......	20,878,000	TOTAL....	14,132,000

Navigation pour ce commerce.					
IMPORTATIONS.	VAISSEAUX.	TONNEAUX.	EXPORTATIONS.	VAISSEAUX.	TONNEAUX.
Vaisseaux américains.......	1,392	105,095	Américains...	1,127	85,403
Français......	313	9,122	Français......	534	13,941
Anglais.......	189	10,192	Anglais.......	153	10,778
Espagnols.....	245	6,471	Espagnols.....	249	5,856
Hollandais, Portugais, Suédois, et Danois.........	34	2,229	Hollandais, etc.	32	1,821
			TOTAUX....	2,095	117,799
TOTAUX....	2,173	133,109			

Comme la culture et les exportations des isles en 1786 furent plus considérables qu'en 1784, les demandes de marchandises de France doivent aussi avoir été plus considérables ; mais c'est ce qui n'arriva pas.

Exportations de toiles de France aux Isles........................	En 1784	17,796,000ᵗᵗ
	1786	13,108,000

Cela seroit cependant arrivé, si l'arrêt du 30 août n'avoit pas ouvert le commerce des colonies aux étrangers, qui y portèrent des articles de manufactures, ainsi que des meubles et des subsistances. C'est une grande question de savoir si cette politique

étoit bonne ; elle est susceptible de bien des argumens ; le bénéfice que retire la mère patrie de la possession de ses colonies, c'est en leur fournissant leurs *provisions* ; en leur vendant tout ce dont elles ont besoin, et en assurant la navigation nécessaire pour cet objet. Ce n'est certainement pas pour du sucre et du café que les nations établissent des colonies ; elles sont sûres de ces objets et de toute autre denrée, pourvu qu'elles soient assez riches pour les payer. Un Russe, un Polonais est aussi assuré d'avoir du sucre qu'un Français ou un Anglais, et les gouvernemens de ces peuples peuvent lever un aussi grand revenu sur l'importation de ces marchandises, que les gouvernemens qui possèdent les isles. Le bénéfice *particulier*, retiré des colonies, est donc *le monopole de leur approvisionnement.* Il est inutile de dire qu'en permettant aux colons d'acheter ce dont ils ont besoin, au plus bas prix et de la première main, ils seront en état de faire plus de sucre, ce qui tournera finalement au profit de la mère patrie, puisque, quelque riches qu'ils puissent devenir, et quelque soit le degré de culture où ils

puissent porter leurs terres, les avantages de la mère patrie ne sauroient provenir que des denrées qu'elle leur fournit; et qu'en perdant ces avantages pour avoir plus de sucre, elle perd tout ce qui rend la possession des colonies desirable. Il seroit bien que tous les pays ouvrissent leurs colonies à toute la terre, sur des principes de liberté et de libéralité; il seroit même encore mieux de faire un pas de plus, et de ne plus avoir de colonies. Les isles à sucre de toutes les nations, dans les Indes occidentales, y comprise la grande isle de Cuba, sont assez considérables pour former une nation indépendante; et il n'est pas besoin de bien des argumens pour démontrer que l'existence d'une pareille nation seroit plus avantageuse aux Anglais, aux Français et aux Espagnols, que la possession de ces isles. Mais pour revenir à l'arrêt du 30 août, on peut dire, sans craindre de se tromper, que la politique, qui engagea le maréchal de Castries à ouvrir les colonies, étoit erronée, et qu'elle fut nuisible en proportion de l'étendue de commerce auquel elle donna lieu.

Le résultat du commerce de sucre de France est à-peu-près comme celui du commerce que l'Anglèterre fait avec ses colonies ; une grande balance contre elle. — On trouve des écrivains, qui disent que ce commerce doit être considéré sous un point-de-vue tout différent des autres, son mérite ne dépendant pas des exportations, mais des importations ; j'ai trouvé les mêmes idées en France ; et comme cela est un objet de grande importance dans l'économie d'un Empire, il est bon d'observer, 1°. que l'avantage qui résulte du commerce, c'est l'encouragement donné à l'industrie de la nation, soit dans son agriculture, soit dans ses manufactures ; et ce sont certainement les exportations, qui occasionnent cet encouragement, et non pas les importations, à moins que ce ne soit celles des matières premières ; 2°. que les véritables richesses de tous les commerces consistent dans la consommation des denrées, qui sont l'objet de ces commerces, et que si une nation est assez riche pour faire une grande consommation de sucre et de café, elle a sûrement le pouvoir de donner de l'activité à la quantité de son

industrie, proportionnée au commerce auquel cette consommation donne lieu; que le sucre soit le produit de ses propres colonies ou de celles des autres puissances. 3°. Les impôts levés sur les marchandises des Indes Occidentales ne fournissent aucuns motifs pour regarder la possession de ces colonies comme avantageuse, puisque c'est la *consommation* qui paye l'impôt, et non pas la *possession* de la terre qui produit les denrées. 4°. Le monopole de la navigation n'est utile qu'autant qu'il comprend la construction des vaisseaux et leur gréement; la possession d'un grand nombre de matelots, pour servir d'instrumens à la guerre, doit être considérée sous le même point-de-vue que les grandes armées russes ou prussiennes, c'est-à-dire, comme les pestes de la société, les instrumens de l'ambition et de la plus grande des misères (1). 5°. La possession des isles à

(1) Il faut déraciner les préjugés les plus invétérés en Angleterre, avant de pouvoir persuader les habitans à reconnoître cette vérité évidente. Ces préjugés ont pris naissance dans la crainte d'être conquis par la France; crainte que le gouvernement s'est efforcé



sucre fait placer d'immenses capitaux dans l'agriculture de l'Amérique, au lieu de l'agriculture de France. Les habitans de ce royaume meurent périodiquement de faim, parce que les capitaux, qui devroient produire du bled en France, sont employés à faire croître du sucre à Saint-Domingue. Quelqu'avantage que puissent voir les avocats pour les colonies dans de pareilles possessions, qu'ils nous prouvent que le *placement* de capitaux semblables, dans l'agriculture de France, ne produiroit pas des avantages égaux et même infiniment supérieurs ! 6°. J'ai montré, dans un autre lieu, qu'il y avoit dans l'agriculture de France un capital de près de onze milliars moindre que dans celle d'Angleterre, (450 millions sterling); peut-il donc exister une plus grande folie que celle de placer des

de propager depuis la révolution, pour suivre ses plans de dépense, de prodigalité et de dettes. Le Portugal, la Sardaigne, les petits États d'Allemagne et d'Italie, la Suède et le Danemarck ont été capables de se défendre, malgré les défauts de leur gouvernement et le manque de population; mais on va conquérir les isles Britanniques, qui ont quinze millions d'habitans.

capitaux dans l'agriculture de l'Amérique, pour se procurer un commerce dont la balance est de plus de 100 millions de liv. au détriment de la mère patrie, tandis que l'on ne trouve que la pauvreté dans les champs qui doivent nourrir les Français ?
7°. Si l'on me dit que la réexportation des marchandises des isles est immense, et même plus grande que cette balance, je réponds, en premier lieu, que M. Necker nous donne lieu de croire que cette réexportation est fort exagérée; mais en accordant qu'elle soit aussi considérable qu'on voudroit la faire paroître, la France a acheté ces marchandises avant de les vendre, et a payé en espèces la balance qui étoit contre elle; perdant d'abord par son commerce avec l'Amérique les sommes qu'elle gagne ensuite en les exportant dans le Nord. Le bénéfice d'un pareil commerce n'est autre chose qu'un bénéfice d'échange et de transport. Mais dans l'emploi du capital, la perte est grande. Dans tous les commerces ordinaires, tels que ceux qu'elle fait au levant, ou avec l'Espagne, elle retire les profits accoutumés du commerce, sans fournir de capitaux pour la produc-

tion des denrées qu'elle achète; mais dans les Indes Occidentales elle est obligée de fournir des capitaux doubles, d'abord pour produire les denrées qu'elle vend, et ensuite celles qu'elle achète. 8°. Si l'on dit que Saint-Domingue ne doit pas être considéré comme un pays étranger, avec lequel la France commerce, ni comme une colonie, mais comme une partie d'elle-même; et que la balance entre les deux pays est comme la balance entre Paris et les provinces; je répondrai alors que c'est une province si mal située, qu'arrêter le cours des capitaux dans les autres provinces pour les porter dans celle-ci, c'est faire un acte qui approche de la folie; *d'abord*, à cause de son éloignement et de l'obligation où l'on est de la faire cultiver par des esclaves, elle est très-peu sûre. Si elle échappe aux attaques d'ennemis européens, le cours ordinaire des évènemens la jettera dans les mains des États-Unis. *Secondement*, elle exige une grande marine pour sa protection; et conséquemment un impôt sur toutes les autres provinces, montant à 48 millions annuellement. Quelle dépense la possession de la

Bretagne

Bretagne occasionne-t-elle au Languedoc? sa part de la défense commune. En est-il ainsi de Saint-Domingue? La France entretient pour sa protection une marine de 48 millions, et Saint-Domingue ne paye pas un sou pour défendre la France, ni même pour sa propre défense. Selon les règles du bon sens, la possession d'une pareille province devroit être regardée comme un principe de pauvreté et de foiblesse, plutôt que comme une source de richesses et de puissance. 9°. J'ai conversé sur ce sujet au Havre, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille; et je n'ai pas rencontré un homme qui ait pu me donner aucune autre bonne raison en faveur de ce système, sinon que l'agriculture, dans les Indes occidentales, étoit lucrative, et qu'elle ne l'étoit pas en France. On se sert du même argument en Angleterre, et avec autant de justesse. Je conviens du fait; et il conduit immédiatement à la pernicieuse doctrine des impôts de restriction et de prohibition sur les terres de l'Europe, qui oblige les gens enclins à pratiquer l'agriculture *à aller* dans un autre hémisphère avec leurs capitaux, pour avoir de plus

de la Guadeloupe avec la misère de la Sologne. Quand on achète les richesses de l'Amérique, par la pauvreté et la détresse de provinces entières, comment peut-on être assez aveugle pour croire la balance avantageuse ? Je ne me suis servi d'aucun argument contre les isles à sucre françaises, qui ne soit également applicable aux isles anglaises; je les regarde comme des obstacles équivalens à la prospérité des deux royaumes; et si la perte de l'Amérique septentrionale peut servir d'expérience, ce grand et important événement est une preuve de ce que j'avance, — qu'un pays peut perdre le monopole d'une colonie éloignée et devenir plus riche, plus puissant et plus heureux, par cette perte imaginaire !

Si ces principes sont justes, et une multitude de faits en prouve la justesse, que doit-on penser d'un politique qui dit que la perte du Bengale, ou de l'argent que les Hollandais ont dans nos fonds, ruineroit l'Angleterre (1) ?

---

(1) *Consid. sur les richesses et le luxe*, in-8°. 1787, p. 492. L'opinion, que l'Angleterre avant la

n'y en a pas qui soit plus favorable à ces avantages chimériques supposés devoir résulter d'une grande marine. Les Français ont constamment encouragé la pêche. En admettant qu'ils aient eu raison de faire de si grands efforts pour devenir une puissance formidable sur mer, ce qui cependant est très-problématique, ils ont sûrement pris des mesures très-sages, en tâchant d'étendre ces pépinières de la puissance maritime.

		Vaisseaux.	Tonneaux.
Pêche de Terre-Neuve et d'Iceland	1784	3[illegible]1	36,3[illegible]2
	1785	450	48,631
	1786	453	51,143

La plupart des pêches nationales sont dans un état florissant; elles employoient, en 1786:

	Vaisseaux	Tonneaux.
Pour le hareng, etc.	028	
Terre-Neuve	391	47,399
Pour la côte d'Irlande, de Dunkerque.	62	3,712
Baleine	4	970

Dieppe fait une grande partie de toutes ces pêches, ayant 5 cents 56 vaisseaux, contenant 21 mille 5 cents 31 tonneaux.

Commerce avec les États-Unis.

Le commerce que la France fait avec les Anglo-Américains, est toute la récom-

pense qu'elle reçoit pour avoir probablement dépensé douze cents millions, afin d'assurer leur liberté. Des idées chimériques d'affoiblir la puissance Britannique s'étoient emparées du cabinet de Versailles; mais à peine la paix fut-elle rétablie, que ces folles espérances s'évanouirent entièrement; chaque heure, chaque moment prouva que l'Angleterre, en se débarassant de ses colonies, étoit si éloignée d'avoir perdu la moindre chose, qu'elle avoit gagné immensément. L'exposé de ce commerce démontrera que la France fut aussi trompée de ce côté-là que de l'autre.

Pendant trois ans, l'un dans l'autre, avant la révolution de France, les importations de l'Amérique septentrionale furent de	9,600,000lt	
Dans les Isles à sucre françaises	11,100,000	
	20,700,000	
Exportations de France en Amérique	1,800,000	
Ditto des Isles	6,400,000	
		8,200,000
BALANCE		12,500,000

« Ces républicains, dit M. Arnould (1), » se procurent maintenant sur nous une » balance en argent, de sept à huit mil- » lions, avec laquelle ils soudoient l'in- » dustrie anglaise. Voilà donc pour la » France le *nec plus ultrà* d'un commerce, » dont l'espoir a pu contribuer à faire » sacrifier quelques centaines de millions, » et plusieurs générations d'hommes » !

Commerce en Russie.

On suppose communément, en Angleterre, que le commerce que la France fait avec la Russie est fort avantageux, et que sa balance est grandement en faveur de la première ; il y a aussi des écrivains fran-

(1) *De la Balance du Commerce*, 1791, tome I, p. 234. Voici le titre développé de cet ouvrage plein de recherches du plus grand intérêt. *De la Balance du Commerce et des relations commerciales extérieures de la France, dans toutes les parties du globe, particulièrement à la fin du règne de Louis XIV, et au moment de la révolution; le tout appuyé de notes et tables raisonnées authentiques sur le commerce et la navigation, la population, le produit territorial et de l'industrie, le prix du bled, le numéraire, le revenu, la dépense, et la dette publique de la France à ces deux époques; avec la valeur de ses importations et exportations progressives depuis 1716 jusqu'en 1788 inclusivement;* par M. *Arnould*, sous-directeur du Bureau de la Balance du Commerce. 2 vol. *in*-8°. avec un vol. *in*-4°. de tableaux. Prix 12 liv. br. A Paris, chez *Buisson*, libraire.

çais qui prétendent la même chose ; l'état suivant montrera jusqu'à quel point cette croyance est conforme à la vérité :

Importations de Russie en France, en 1783. . .	6,871,900tt
De France en Russie.	6 108 500
BALANCE CONTRE LA FRANCE	763 400

Il faut remarquer que ceci n'est que ce qui est porté dans des navires français, la plus grande partie de ce commerce se faisant dans des vaisseaux anglais et hollandais.

Navigation.

Les lecteurs modernes n'ont pas besoin d'avoir beaucoup d'inquiétude sur le commerce ou sur la navigation d'aucun pays ; ils peuvent être assurés que l'esprit de trafic qui s'est emparé de toutes les nations, rendra les gouvernemens fort attentifs à ce qui regarde leur commerce, quoiqu'ils laissent en même tems leur agriculture dans le dernier degré de pauvreté et de négligence. Toutes les autorités que j'ai trouvées, touchant la navigation de la France, sont fort anciennes ; les personnes curieuses de ces spéculations seront peut-être bien-aises du détail suivant :

Vaisseaux sortis des ports de France, en 1783.

	VAISSEAUX	TONNEAUX
Pour le levant et la côte de Barbarie	366	47,285
Pêche de la baleine	14	3,232
Pêche du hareng	330	9,8[illegible]4
Pêche du maquereau	437	4,7[illegible]
Pour la Sardaigne	1,411	4,289
Pour l'Océan et la Méditerrannée	2,668	11,596
Pêche de la morue	432	45,446
Pour toutes les parties de l'Europe et les Etats-Unis	2,068	128,7[illegible]
Pour les Indes occidentales	677	190,553
Pour le Sénégal et la côte de Guinée	105	35,227
Pour les Indes orientales, la Chine, les Isles de France et de Bourbon, par les compagnies ou autrement	86	37,157
	8.594	516,,279

N. B. Toute sa navigation, en France et en Amérique, soit par le moyen de vaisseaux français ou étrangers, monte à 9 mille 445 vaisseaux et 556 152 tonneaux.

Cabotage, la même année.

	VAISSEAUX.	TONNEAUX.
Vaisseaux frençais	22,360	997,666
D.tto. étrangers	60	2,742
	22,420	1,000,408

N. B. Il n'y a pas de différence entre vaisseau et voyage: si un vaisseau fait cinq voyages par an, il est enregistré chaque voyage. L'article *Sardaigne*, qui paroît contenir un si grand nombre de vaisseaux et si peu de tonneaux, semble indiquer que ces petits vaisseaux sont employés à une pêche quelconque, sur les côtes de cette Isle.

— Par le port des bâtimens, il paroît que ce ne sont guère que des chaloupes: ceux employés à la pêche du hareng sont d'environ trente tonneaux, — et à la pêche du maquereau d'à-peu-près dix tonneaux.

La navigation d'Angleterre, pour une année, finissant au 30 septembre 1787, fut :

	VAISSEAUX.	TONNEAUX.	HOMMES.
Anglais	8 711	954,729	84,532
Ecossais	1,700	133,034	13,443
De la compagnie des Indes	54	43,629	5,400
Irlandais		60,000	
	10,465	1,191,392	103,375

sans comprendre le commerce des Indes occidentales, ni celui des Colonies de l'Amérique septentrionale, ni celui de l'Afrique et de l'Asie, les vaisseaux de la compagnies exceptés.

Progrès du commerce de France (1).

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	liv	liv.
Depuis 1716 jusqu'en 1720, en paix, taux moyen par an	65 079,000	106,216,000
1721 jusqu'en 1732, paix	80,198,085	116,765,000
1733 1735, guerre	76,600 000	124,465,000
1736 1739, paix	102,035,000	143,441,000
1740 1748, guerre	112 805,000	192,334,000
1749 1755, paix	155,555,000	257,205 000
1756 1763, guerre	133,778,000	210,890,000
1764 1776, paix	165,164,000	309,245,000
1777 1783, guerre	207,536,000	259,782,000
1784 1788, paix	301,727,000	354,423,000

Il ne sera pas inutile de comparer cela avec le commerce d'Angleterre :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	liv. sterl.	liv. sterl.		liv. sterl.	liv. sterl.
1717	6,346,768	9,147,700	1771	12,821,995	17,161,146
1725	7,094,708	11,352,480	1783	13,122,235	15,450,778
1735	8,160,184	13,544,144	1785	16,279,419	16,770,228
1738	7,488,960	12,289,495	1787	17,804,000	16,869,000
1743	7,802.353	14.623,653	1788	18,027,000	17,471,000
1753	8,625,029	14,264,614	1789	17,821,000	19,340,000
1763	11,665.036	16,160,181	1790	19,130,000	20,120,000

(1) M. Arnould, du *Bureau de la balance du commerce à Paris*, assure, je ne sais sur quelle autorité, que la navigation anglaise, en 1780, était de 2,200,000 de tonneaux.

Comme la *balance*, ou les idées de balance sont très-chimériques, nous trouverons, en comparant les deux colonnes ensemble, que le commerce d'Angleterre n'a souffert aucun déclin, mais qu'au contraire il est plus grand que jamais; il faut cependant observer que ses progrès n'ont pas été aussi rapides que ceux du commerce de France, qui dans le dernier période a été trois fois et demi plus grand que dans le premier; au lieu que le nôtre n'a presque fait que doubler. Le commerce de France est prespre double, depuis la paix de 1763; mais le nôtre n'a pas fait tant de progrès. Or il est remarquable que les améliorations, qui collectivement sont des signes de prospérité nationale, ont été, dans cet espace de vingt-neuf ans, beaucoup plus considérables en Angleterre qu'en France; ce qui est une preuve assez évidente que ces améliorations et cette prospérité dépendent de quelque autre chose que du commerce étranger; et, comme toute la force de cet argument est fondée sur des faits, et non pas sur la théorie ou sur l'opinion, elle devroit arrêter cette fureur aveugle pour

le commerce, qui a peut-être été plus funeste à l'Europe que tous les autres maux ensemble. On voit donc que le commerce de France a fait des progrès rapides; et nous avons montré, dans un autre lieu, que son agriculture n'en avoit fait que peu ou point; au contraire, l'agriculture d'Angleterre, quoique rarement protégée du gouvernement, a fait de grands progrès, et son commerce n'en a fait que très-peu.

Ajoutez à cela la grande supériorité du dernier royaume, en fait de prospérité nationale, et vous serez pleinement convaincu que la leçon, donnée par de pareils faits, n'a pas besoin de commentaire.

Du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France.

Je vais mettre devant les yeux du lecteur le résultat du traité, selon les registres de la douane d'Angleterre, et selon ceux du *bureau de la balance du commerce à Paris*; je dois cependant remarquer que les derniers sont beaucoup plus exacts que les premiers; et, quand il se

trouvera des choses contradictoires, je n'hésiterai pas à m'en rapporter à l'autorité française; car il est certain que l'estimation de quelques articles, dans les registres anglais, ressemble à celles qui ont été faites du tems de Charles II, quoiqu'il soit connu que leur valeur a quintuplé.

REGISTRES ANGLAIS.

Exportations des Marchandises anglaises en France.

	liv. sterl.	s.	d.		liv. sterl.	s.	d.
1769	83,213	18	4	1784	93,763	7	1
1770	93,231	7	5	1785	244,8[illegible]7	19	5
1771	85,951	2	6	1786	343,707	11	10
1772	79,534	13	7	1787	713,446	14	11
1773	95,370	13	8	1788	884,100	7	1
1774	85,685	13	2	1789	835,377	17	0

L'augmentation, dans les années 1785 et 1786, peut être attribuée à la rage d'avoir tout anglais, qui étoit alors à son comble : dès que l'honneur de la nation fut assuré, et qu'elle eut effacé la honte de la guerre de 1756, par les succès de celle de l'Amérique, une prédilection pour tout ce qui étoit anglais s'empara rapidement des esprits. Afin de faire voir quelle est la proportion de marchandises que

nous exportons en France, comparativement à nos exportations dans les autres parties du monde, je vais en insérer la totalité, fondée sur les mêmes autorités.

	liv. sterl.	s.	d.
1786....................	11,830,194	19	7
1787....................	12,053,900	3	5
1788....................	12,724,719	16	9
1789....................	13,779,740	18	9
1790....................	14,921,000	0	0

Nous savons que toutes ces sommes sont inexactes; mais nous pouvons supposer que l'inexactitude est la même une année que l'autre, et conséquemment la comparaison de l'une avec l'autre est assez exacte. J'ai pris les comptes suivans dans les registres de France avec beaucoup d'attention; et comme on a levé des droits sur tous les articles, il peut arriver qu'il y ait du plus, mais il n'y a pas de moins.

REGISTRES FRANÇAIS.

Importations d'Angleterre en France en 1788.

	liv. tourn.
Bois, Charbon de terre et matières brutes, le Charbon de terre monte seul à 6,000,000 liv.	16,553,400
Autres matériaux, qui ne sont pas directement les productions de la terre	2,246,500
Marchandises manufacturées	19,101,900
Manufactures de l'industrie étrangère	7,700,900
Boissons	271,000
Commestibles, tels que la viande salée, Beurre, etc.	9,992,300
Drogues	1,995,900
Epiceries	1,026,900
Bétail et Chevaux	702,800
Tabac	843,100
Articles divers	187,200
Cotons et Marchandises des Indes occidentales, *point.*	
Total	60,621,900

Exportations de France en Angleterre en 1788.

	liv. tourn.
Bois, Charbon de terre et matières brutes.	534,100
Autres matières brutes, qui ne sont pas directement des productions de la terre.	635,200
Marchandises des Manufactures de France........................	4,786,200
Marchandises de l'industrie étrangère..	2,015,100
Boissons........................	13,492,200
Comestibles........................	2,215,400
Drogues........................	759,100
Epiceries, *aucunes*	
Bétail et Chevaux........................	181,700
Tabac........................	733,900
Articles divers........................	167,400
Coton des Indes occidentales........	4,297,100
Marchandises des Indes occidentales...	641,100
TOTAL................	30,458,500

Explication. — Toutes les marchandises manufacturées, tant anglaises qu'étrangères, importées par les marchands anglais, ont été estimées au moins un tiers au-dessous de leur valeur, ce qui fait une addition de 3,238,800 l. Les exportations de France doivent aussi être plus considérables par le moyen de la contrebande, etc. etc.; de sorte qu'il y a lieu de croire que le véritable état des comptes entre les deux nations est comme il suit :

Expotations

Exportations d'Angleterre en France.	63,327,600^tt
——— de France en Angleterre.....	33,847,470
Balance contre la France...	29,480,130
Total des Exportations d'Angleterre en France en 1789	58,000,000^tt

Ditto de Manufacture Anglaise en............	1787....	33,000,000
	1788....	27,000,000
	1789....	23,000,000

Il paroît par-là que les douanes des deux nations ne différent pas matériellement dans leurs comptes.

Je suis plus content de ce compte, que s'il étoit, comme la chambre de commerce de Normandie se l'étoit imaginé, beaucoup plus en faveur de l'Angleterre ; car il est plus probable que ces bénéfices continueront, que le traité sera renouvelé, et conséquemment que la paix entre les deux nations durera plus long-tems. La balance des articles de manufactures n'est pas de plus de quatorze millions ; ce qui est bien éloigné des idées des Français ; et, selon la nature des choses, elle doit diminuer. Les 18 millions de matières brutes et de charbon de terre, au lieu d'être une im-

portation nuisible à l'industrie française lui est au contraire avantageuse ; les Français la regardent eux-mêmes comme telle, et sont fâchés de l'ancien droit qui existe sur l'importation du charbon d'Angleterre, assurant qu'il ne devroit pas y en avoir. Il y a pour 10 millions d'importations, et une balance de huit objets indirects d'agriculture, tels que du grain et de la viande. Quand un peuple gère son agriculture d'une manière si absurde, qu'il n'est pas en état de se nourrir lui-même, il doit remercier ses voisins de ce qu'ils veulent bien le faire. Les matières premières ou brutes, y compris les drogues avec le bétail, le grain et les chevaux, font presque toute la balance, quelque considérable qu'elle soit, payée à l'Angleterre sur le total ; et comme il est aussi avantageux pour la France d'importer ces objets, que pour l'Angleterre de les exporter, on doit regarder la totalité du commerce, tant par sa balance que dans son étendue, comme accordant des avantages réciproques, et tendant conséquemment à avancer la prospérité des deux royaumes. Il y a néanmoins une circonstance dans laquelle

il s'en faut de beaucoup que les choses soient réciproques, et c'est dans les paiemens. Les Français sont payés pour leurs marchandises, quelles qu'elles puissent être, selon l'accord qu'ils ont fait; mais il n'en est pas de même par rapport aux Anglais. Les manufacturiers de Manchester se plaignent beaucoup de la manière dont ils sont traités en France, non-seulement par rapport au paiement, mais aussi à cause du manque de confiance, puisque les ordres de marchandises qu'ils reçoivent éprouvent toujours des contestations et des déductions de la part des négocians français, quoiqu'ils les exécutent avec exactitude et selon des échantillons donnés; et en rendant justice à la ponctualité des Américains, des Allemands, etc., ils font très-peu de cas en général du commerce de France. Il en est de même des manufacturiers de Birmingham, qui assurent que le traité de commerce n'a été d'*aucun* avantage à leur ville; les Français ayant, avant le traité, pris autant de leurs marchandises en contrebande, qu'ils le font actuellement par un autre canal; avec cette différence que les facteurs hollandais,

allemands ou flamands, à qui ils avoient à faire auparavant, payoient mieux que les Français. Ces circonstances diminuent grandement le mérite apparent du traité, que l'on ne sauroit proprement évaluer, à moins de savoir le montant de nos exportations par la contrebande, avant qu'il existât. Les manufacturiers sont certainement les meilleurs juges, et dans tout le royaume ils sont d'accord pour le condamner, ou au moins pour assurer que ce n'a été qu'un changement de *canal*, et qu'il n'a pas du tout *augmenté* les exportations. On ne sauroit cependant douter de son avantage, sous un point-de-vue politique, puisqu'il tend à établir l'amitié et des liaisons entre les deux pays; car la seule chance qu'il a de maintenir la paix, est d'une beaucoup plus grande valeur que dix balances telles que celles que nous avons vues au bas des comptes précédens.

CRAPITRE XX.

Manufactures de France.

Les notes que j'ai prises dans toutes les villes considérables de France, sont trop nombreuses pour les insérer ici. Je ne ferai donc que toucher sur deux ou trois des points les plus importans.

Salaires.

Le salaire des ouvriers, taux moyen, dans toutes les fabriques, est de 26 sols. — Des ouvrières, 15 sols. — Des fileuses, 9 sols. Ce salaire est sans doute beaucoup au-dessous de celui des manufactures d'Angleterre, où je crois que les hommes gagnent en général 40 sols; les femmes, 18 sols, et les fileuses, 12 sols 6 den., comme je l'ai fait voir dans les *Annales d'Agriculture*. La grande supériorité des manufactures anglaises sur celles de France, jointe au haut prix du travail, est un sujet d'une grande importance poli-

tique ; car elle montre clairement que ce n'est pas le bas prix nominal du travail, qui favorise les manufactures, puisqu'elles fleurissent davantage là où le travail est *nominalement* le plus cher ; — peut-être même n'est-ce que pour cette raison qu'elles fleurissent, puisque le travail est en général *réellement au plus bas* prix, dans les endroits où il est *nominalement* au plus haut ; la qualité de l'ouvrage et la perfection du travail entrent grandement dans ce calcul ; et cela doit beaucoup dépendre de l'état d'aisance de l'ouvrier. Quand il est bien nourri, bien habillé, et entretenu dans un état de vigueur et d'activité, il fait son ouvrage infiniment mieux qu'un homme, à qui sa pauvreté n'accorde que très-peu de nourriture. Il y a certainement beaucoup de luxe chez les gens qui travaillent aux manufactures en Angleterre ; il n'y en a que très-peu chez les ouvriers français ; ce mal apparent s'est si régulièrement accru, avec la prospérité des fabriques anglaises, que j'ai de la peine à le regarder comme un mal assez grand pour exiger des lois répressives, ce que quelques écrivains ont fort mal-à-propos de-

mandé. Il peut, à la vérité, en résulter quelques inconvéniens; mais ils sont si étroitement liés avec les sources de la prospérité, qu'il seroit dangereux d'y toucher. Le bien est souvent caché sous un mal apparent; et, en remédiant au mal, il seroit possible qu'on détruisît le bien. Il en est quelquefois ainsi dans le corps naturel; et je crois que c'est souvent le cas du corps politique.

Il y a une circonstance remarquable dans l'agriculture, ou plutôt dans l'économie domestique de France; c'est que la culture du chanvre et du lin, pour la consommation du pays, domine dans toutes les parties du royaume. La question de savoir jusqu'à quel point cela peut être utile ou nuisible à la prospérité nationale est curieuse. D'un côté on peut dire, en faveur de ce système, que la prospérité nationale n'étant autre chose que la prospérité réunie de familles particulières, si cette économie est avantageuse aux simples individus, elle doit aussi l'être à la nation en général; qu'elle est indubitablement utile à la famille d'un homme pauvre, parce qu'il vaut mieux occuper constamment les femmes et les enfans à habiller toute la famille, qu'être

obligé d'acheter tous ces objets à prix d'argent, chose que cet homme ne pourroit pas toujours faire. — Par le moyen d'une pareille industrie, une pauvre famille est aussi indépendente que sa situation en est susceptible. Tous ceux qui lui appartiennent sont, outre cela, plus chaudement et mieux entretenus, par rapport au linge, que s'ils étoient obligés de l'acheter; car tout ce qui s'achète à prix d'argent se consomme avec beaucoup plus d'économie que ce qui provient du travail des mains.

Ces argumens sont incontestables; cependant il y en a d'autres qui méritent attention. S'il est vrai que la prospérité nationale dépende de la prospérité individuelle, et que tout ce qui porte l'aisance dans la chaumière du pauvre ajoute en proportion à la masse des jouissances nationales, on doit également admettre que ce qui rend une nation florissante et riche fait refluer sur la classe indigente une grande partie de ces richesses; et que conséquemment, si les manufactures particulières de cette nature sont nuisibles à la grande masse d'intérêts nationaux, collectivement pris, elles doivent, jusqu'à un

certain point, l'être aux intérêts de chaque individu, pris séparément. Une société moderne fleurit, par l'échange réciproque des productions de la terre pour les manufactures des villes, par une liaison naturelle des unes avec les autres; et l'on peut remarquer qu'une nation prospère, en général, en proportion de l'échange rapide de ces denrées, occasionné par une grande consommation. Si chaque famille d'un pays possède une portion de chanvre et de lin assez considérable pour fabriquer, pour sa propre consommation, tous les articles de manufactures qui dépendent de ces matières premières, la correspondance avantageuse de la campagne avec la ville se trouve interrompue, et il n'y a plus de circulation. Car, si cette pratique est bonne en fait de lin, elle l'est aussi en fait de laine; conséquemment chaque famille aura un nombre suffisant de moutons pour ses étoffes de laine; et, si chaque petit village a son tanneur, la même supposition peut avoir lieu par rapport au cuir. Un arpent de vignes pourroit fournir toute la boisson de la famille; et ainsi, par la seule industrie domestique, on satisfera à

tous ses besoins, et une pauvre famille (cette épithète ne lui conviendroit certainement plus) n'aura pas besoin d'aller au marché pour y rien *acheter*. Or, si elle n'y va rien acheter, elle ne sauroit non plus y aller *vendre ;* cette partie de la théorie est absolument nécessaire, car la ville n'a la faculté d'acheter qu'autant qu'elle a celle de vendre ; si la campagne n'achète rien de la ville, la ville ne peut rien acheter de la campagne. Il est donc évident, par toutes les combinaisons sur ces sujets, que la division des terres en petites propriétés attaque toujours l'existence des villes, c'est-à-dire, de ce que *sir James Stuart* appelle les *bras libres* de la société. Un homme de la campagne, vivant sur sa petite terre, avec sa famille occupée à manufacturer tout ce dont elle peut avoir besoin, sans échange, liaison ou correspondance avec qui que ce soit, offre à la vérité le spectacle de la félicité champêtre ; mais elle est d'un genre tout-à-fait incompatible avec la prospérité d'une société moderne ; et si la France étoit ainsi composée, elle deviendroit la proie du premier aggresseur. Pour adopter un pareil sys-

tême, il faudroit que tous les impôts cessassent, et conséquemment la force publique seroit anéantie. Toute la routine de la vie pourroit aussi bien se pratiquer sans argent qu'avec de l'argent; et celui qui n'auroit que des terres ou des denrées ne pourroit payer les impôts qu'en nature; ou, pour parler en d'autres termes, il n'en pourroit pas payer du tout. Donc quelque plausibles que soient ces argumens, en faveur de ces manufactures privées, il existe bien des raisons pour les combattre.

En pareil cas, il vaut mieux s'en rapporter aux faits qu'aux argumens. Les basses classes de la France ont abondance de pareilles fabriques, et sont misérables. Les basses classes de l'Angleterre les connoissent à peine, et sont fort à leur aise; mais en Galles, en Écosse, en Irlande, et dans quelques-uns de nos Comtés les plus en arrière en fait d'agriculture, on y trouve ce système; et ce sont précisément les plus pauvres pays des trois royaumes.

C'est avec regret que je me vois obligé de différer si souvent en opinion, sur des sujets politiques, avec un homme d'un

mérite aussi distingué que le comte de Mirabeau : mais il est absolument en faveur de ces manufactures privées et éparses, avançant cette étrange assertion : « Les » manufactures réunies, les entreprises de » quelques particuliers, qui soldent des » ouvriers au jour la journée pour travail-» ler à leur compte, ne feront jamais un » objet digne de l'attention des gouverne-» mens (1) ». S'il y a quelque vérité dans cette idée, les fabriques établies dans les villes dans lesquelles un maître manufacturier emploie les pauvres, ne valent rien. Celles de Lyon, de Rouen, de Louviers, d'Elbeuf, de Carcassonne, de Manchester, de Birmingham, de Sheffield, etc., ne sont d'aucune valeur, et ne contribuent pas à la prospérité nationale. Ce seroit faire perdre du tems au lecteur que de réfuter formellement de pareilles opinions. Les faits sont trop palpables, et les argumens trop évidens, pour nous y arrêter.

(1) *De la Monarchie Prussienne*, Tome III, page 109.

De l'influence des Manufactures sur l'Agriculture.

Normandie. — *De Rouen à Barentin.* — Un beau sol, et beaucoup de manufactures; mais la plus détestable agriculture que j'aie encore vue; tous les champs pleins de mauvaises herbes.

Yvetot. — Une belle étendue de terre; à peine peut on trouver un sol plus gras et plus profond, mais il est misérablement cultivé; exception à la règle générale de France, où les bons terreins sont ordinairement bien cultivés; les récoltes de ce pays forment un contraste avec le sol.

Havre. — Tout ce pays, depuis Rouen et le pays de Caux, est une région plus *manufacturière* qu'agricole. Les manufactures sont les objets dont dépend la grande population de ce canton, les fermes n'étant qu'un objet secondaire. Le nombre de petites propriétés (conséquemment la population est très-grande) est cause que le prix et la rente des terres sont beaucoup au-dessus de la valeur de leurs produits. Les seigneurs divisent aussi leurs fermes selon que la hausse des rentes les y engage;

mais ils sont souvent obligés de dépendre de la prospérité des fabriques pour la rente de, leurs biens. Tout le pays forme un spectacle très-curieux ; une vaste fabrique, une infinité d'emplois, et une population qui a absolument été nuisible à l'agriculture. C'est précisément ce qui existe dans le pays de Caux, dont le sol peut être regardé comme un des plus fertiles de France. Si son territoire avoit été misérable ou aride, il en auroit résulté un bien, car les fabriques l'auroient couvert de moissons. Or les fermiers du pays de Caux sont non-seulement manufacturiers, mais ils sont aussi négocians; les riches d'entr'eux s'engagent dans des spéculations de commerce au Havre, particulièrement dans le commerce du coton, et quelques-uns dans celui des Indes occidentales. C'est une circonstance très-pernicieuse ; car l'amélioration de leur culture n'est jamais l'objet ou le résultat de leurs richesses ; ils ne pensent qu'à s'engager de plus en plus dans le commerce et dans les manufactures. Quand ils ont une part dans une cargaison pour l'Amérique, ils ne s'em-

barrassent guère que leurs champs soient couverts de ronces ou d'épines.

BRETAGNE. — *Saint-Brieuc.* — Rencontrant ici un marchand de toile, et quelques personnes bien instruites, je pris des renseignemens sur l'état de l'agriculture dans la partie centrale de cette province, et particulièrement dans les cantons où la manufacture de toile (qui est la plus considérable de l'Europe) est en activité. Tout ce que j'en avois vu étoit si misérable, que je croyois que les autres parties pouvoient être meilleures. Je fus informé que toute la province étoit dans le même état, excepté l'évêché de Saint-Pol-de-Léon; que là où la manufacture de toile étoit établie, l'agriculture y étoit encore plus négligée, parce que le peuple comptoit entièrement sur cette manufacture; qu'il étoit impossible de remédier à ce mal, parce que les habitans ne pouvoient pas faire les travaux de leurs fabriques, et cultiver en même-tems les terres; que comme les premiers étoient plus importans pour eux, ils négligeoient l'agriculture; et qu'il y avoit des landes immensément dans les parties où étoient les fabriques.

Lorient. — J'entrai encore ici en conversation sur les terres de Bretagne, et l'on m'assura qu'il y avoit d'immenses landes dans le pays où étoit la manufacture de toile, à Pontivy, Loudéac, etc., et que les terres cultivées étoient dans un pauvre état, car les tisserands sont les plus mauvais cultivateurs de la province.

Auvergnac. — Une personne, qui connoissoit parfaitement la Bretagne, m'informa que ses fabriques de toile étoient dans les parties les plus mal cultivées, ce qu'il attribua à ce qu'ils semoient toujours du chanvre et du lin dans leurs meilleures terres, et qu'ils négligeoient le grain; mais que, dans les endroits où il y avoit du grain, comme dans les environs de cette ville, ils comptoient dessus, et n'étoient pas si ardens pour le lin et le chanvre.

D'Elbeuf à Rouen, en Normandie, c'est aussi un désert.

M. l'abbé Raynal a remis 1200 livres à la société royale d'agriculture de Paris, pour servir de prix à la question suivante: *Une agriculture florissante influe-t-elle plus sur la prospérité des manufactures, que l'accroissement des manufactures sur*

la

la prospérité de l'agriculture? Je ne m'inquiète pas comment les écrivains qui combattront pour le prix décideront cette question; mais les faits que je viens de citer paroissent nous mettre en état de l'examiner.

Je crois que la France, depuis 1650 jusqu'en 1750, a possédé les manufactures les plus florissantes de l'Europe; elles étoient si considérables, et il en reste encore de si importantes, qu'il ne faut qu'avoir recours à des faits pour répondre à cette question, en tant qu'il s'agit de ce royaume. Qu'a fait ce siècle de la prospérité des manufactures pour l'agriculture? Je puis répondre en toute sûreté, rien. Tous les renseignemens que j'ai pris, touchant l'état actuel et l'état passé de l'agriculture de France, sont en faveur du premier; mais en supposant qu'elle fût aussi bonne en 1750 qu'actuellement, je n'hésite pas de prononcer que, si des fabriques aussi considérables, encouragées, pour ainsi dire, exclusivement pendant un siècle, n'ont pu produire une meilleure agriculture que celle que j'ai vue, on peut conclure qu'il est possible que les manufactures soient dans l'état

le plus florissant, sans avoir beaucoup d'influence sur la prospérité de l'agriculture. Telle est la conséquence évidente que l'on est forcé de tirer, après avoir fait un examen général du royaume; mais examinons-le plus en détail.

Les plus grandes fabriques de France sont : celles de coton et de laine, en Normandie ; celles de laine, en Picardie et en Champagne ; celles de toile, en Bretagne ; et celles de soie et d'acier, dans le Lyonnois. Or, si les manufactures sont vraiment des encouragemens pour l'agriculture, les environs de ces grandes fabriques doivent être les cantons les mieux cultivés du royaume. J'ai visité toutes ces manufactures, et j'ai examiné l'agriculture du voisinage, qui est, en général, si détestable, qu'on seroit plutôt enclin de croire qu'il y a quelque chose de pestilentiel pour l'agriculture dans le voisinage d'une manufacture, que de les regarder comme un moyen d'encouragement. La Picardie et la Normandie considérant la fertilité de leur sol, sont les provinces les plus mal cultivées que j'ai vues. Les immenses fabriques d'Abbeville et d'Amiens n'ont pas fait enclore

un seul champ, et n'ont pas banni les jachères d'un seul arpent de terre. Si vous voulez voir un désert, vous n'avez qu'à aller d'Elbeuf à Rouen; et le pays de Caux, qui possède un des plus riches sols du monde, avec des manufactures dans chaque chaumière, offre une scène continue de mauvaises herbes, d'ordures et de misère; son sol est si mal administré que, s'il n'étoit pas naturellement d'une fertilité inépuisable, il y a long-tems qu'il seroit entièrement ruiné. La mauvaise agriculture de la Champagne est même passée en proverbe; j'y ai vu des manufactures florissantes, et l'agriculture des environs dans un état affreux. Passons de-là en Bretagne, qui n'offre qu'un seul aspect, celui d'un désert inculte, aussi sombre que le genet peut le rendre : — vous vous trouverez au centre d'une des plus grandes manufactures de toiles de l'Europe, et en jetant les yeux autour de vous, vous pouvez à peine croire que c'est l'agriculture qui nourrit les habitans; s'ils vivoient de la chasse des animaux sauvages, leur pays seroit aussi bien cultivé. De-là traversez le royaume, et allez à Lyon, où tout le monde sait

qu'il y a d'immenses fabriques, et que celles de Saint-Etienne sont les plus florissantes de l'empire, et écoutez ce que vous dit M. Roland de la Platière : *De toutes les provinces de France, le Lyonnois est la plus misérable* (1).

Ce que j'en ai vu ne me permet pas de douter de cette assertion. La remarque d'un autre écrivain nous fournit une double preuve : *L'Artois est une des provinces les plus riches du Royaume : c'est une vérité incontestable ; — elle ne possède point de manufactures* (2). Je ne prétends pas avancer que la raison pour laquelle l'agriculture de ces cantons est mauvaise, soit *parce qu'ils* abondent en manufactures, quoique je sois persuadé que c'est le cas du pays de Caux ; je ne fais que citer des faits que je connois certainement, puisque je les ai vus ; les fabriques sont en grand nombre dans le royaume, et son agriculture est détestable. Dans mon tour d'Irlande, que j'ai donné au public, j'ai examiné, avec beaucoup

(1) *Journal de Physique*, tom. XXXVI, p. 342.

(2) *Mémoire sur cette question : Est-il utile, en Artois, de diviser les fermes? Par M. Delegorgue*, 1786, page 23.

d'attention, la grande manufacture de toile répandue dans tout le Nord de ce Royaume. J'y ai trouvé le même spectacle qu'en Bretagne ; l'agriculture y est dans un si misérable état, que j'ai démontré, par des calculs, que si toute la province étoit convertie en terreins à moutons, en n'en nourrissant que deux par acre, elle rapporteroit, en laine seule, un plus grand produit que tout le montant des fabriques de toile (1), circonstance que j'attribue entièrement à ce que les manufactures sont répandues dans la campagne, au lieu de se renfermer dans les villes. *Là où s'étend la manufacture, l'agriculture est fort mauvaise*, dit ce grand observateur, *le lord Chief Baron Forster* (2).

Le comte de Tyronne a une terre dans le comté de Derry, au milieu des manufactures, et une autre dans celui de Waterford, où il n'y en a pas ; et il m'a assuré que si sa terre de Derry étoit dans Waterford, ou que si elle n'étoit pas environnée de fa-

(1) Tour d'Irlande, seconde édition, *in*-8°, tome II, page 304.

(2) *Ibid*, tome I, page 123.

briques, il en retireroit un tiers de plus (1). — Si nous passons en Angleterre, nous trouverons quelque chose de semblable, quoique ce ne soit pas porté à un si haut point; les parties du royaume où il y a des manufactures sont les plus mal cultivées. Il ne faut pas que vous alliez dans les comtés d'York, de Lancaster, de Warwick ou de Gloucester, qui sont pleins de fabriques, pour trouver une bonne agriculture, mais dans celui de Kent, où il n'y a pas le moindre vestige d'une fabrique; dans ceux de Berk, d'Hertford et de Suffolk, où il n'y en a guère : Norwich est une exception, étant la seule grande manufacture du royaume dans un pays bien cultivé; ce qui doit être attribué à ce que les fabriques sont, pour ainsi dire, confinées à la ville, et ne s'étendent pas dans la campagne (le filage excepté), circonstance qui mérite attention, et qui sert à confirmer les observations précédentes. Mais les comtés de Kent et de Lancaster rempliront exactement notre but, parce qu'ils fourniront une double expérience; Lancaster est la province d'Angleterre où il y a le plus de

(1) *Ibid*, tome I, page 515.

manufactures, et c'est la plus mal cultivée ; Kent n'a pas l'ombre d'une manufacture, et c'est peut-être le comté le mieux cultivé du royaume. L'Italie (1) nous fournira des exemp'es encore plus analogues à cet objet, qu'aucune des provinces dont j'ai parlé.

Les pays les plus riches et les plus florissans de l'Europe, en proportion de leur étendue sont probablement le Piémont et le Milanais. On y rencontre tous les signes de la prospérité; une population active et bien entretenue, une grande exportation chez l'étranger, une consommation considérable dans l'intérieur, des chemins superbes, des villes opulentes et en grand nombre, une grande circulation, l'intérêt de l'argent fort bas, et le prix du travail haut; en un mot, il est impossible de citer une circonstance qui prouve que Manchester, Birmingham, Rouen et Lyon soient dans l'état de prospérité que l'on rencontre dans toute l'étendue de ces pays. A quoi doit-on attribuer toute cette prospérité ?

(1) *Le Voyage en Italie d'Arthur Young*, est sous presse, ainsi que celui *en Irlande*, du même auteur, qu'il cite souvent sous le titre de *Tour* : il se vend chez *Buisson*, Libraire, rue Hautefeuille, à Paris.

Ce n'est sûrement pas aux manufactures, parce qu'il ne s'y trouve presque aucune trace de fabriques : il y en a quelques-unes peu importantes à Milan ; et il y a des moulins à soie dans le Piémont, pour faire les premiers préparatifs de cette production ; mais le tout est si peu considérable, qu'on peut bien regarder les deux pays comme s'ils étoient sans fabriques. Ils sont également sans commerce, étant éloignés de la mer ; et quoiqu'il y ait une rivière navigable qui passe à travers leurs territoires, on n'en fait pas d'usage, car il y a cinq souverains, entre le Piémont et son embouchure, qui mettent tous des droits sur le passage des marchandises. Comme ces deux pays ne sont redevables de leurs richesses ni aux manufactures ni au commerce, ils ne les doivent sûrement pas non plus à la sagesse particulière de leurs gouvernemens ; ce sont deux despotismes, et le despote de Milan (1) fait de ce pays-là

(1) Cette expression n'a rien de trop dur, par rapport à l'empereur Joseph, sous le règne duquel j'ai vu le Milanais ; elle n'est pas applicable au sage et bienveillant Léopold, qui a donné assez d'exemples pour faire croire qu'il fera le bonheur de tous les pays qu'il gouvernera.

une bête de charge pour l'Allemagne ; ses revenus passent à Vienne, et les habits, mêmes pour les troupes à la solde du Milanais, viennent d'Allemagne. La source et la continuation de toutes les richesses de ce pays-là se trouvent dans L'AGRICULTURE SEULE, qui est portée à un si haut point de perfection, qu'elle prouve qu'elle suffit pour entretenir une société moderne dans un état très-florissant et très-opulent, pour rendre cette société, en proportion de son étendue, deux fois plus puissante que la France ou l'Angleterre.

Le Piémont a une cour et une armée de trente mille hommes. La même étendue de pays et le même nombre d'habitans ne sauroient suffire à la moitié de cet établissement dans aucun autre gouvernement de l'Europe. Mais ces pays sont-ils réellement sans aucunes manufactures ? Non : il n'y a pas même un seul pays au monde où il soit possible de trouver un peuple qui n'en ait absolument aucune. Ce n'est pas-là le nœud de la question ; il suffit de faire voir que les manufactures du Milanais et du Piémont ne sont que le résultat de l'agriculture ; qu'il n'y a que l'agriculture qui les

soutienne et les entretienne : et que, loin de contribuer politiquement à l'avantage de l'agriculture, elles occasionnent des restrictions et des monopoles ; car les gouvernemens de ces pays ont la même rage du commerce qui a infesté les autres royaumes, et ont essayé, par les mêmes moyens, d'élever ces petites manufactures de manière à leur faire faire des exportations chez l'étranger : heureusement elles n'en ont jamais été en état ; car il y a lieu de croire que leurs succès auroit suggéré d'autres restrictions défavorables aux fondemens principaux de leur prospérité. Ainsi les exemples que je viens de citer sont très-propres à mes vues, puisqu'ils montrent deux Etats opulens, entretenus par l'agriculture seule, et ne possédant d'autres manufactures, ni d'autre commerce, que ce qu'il faut nécessairement à tout pays qui jouit d'une agriculture florissante ; car on ne doit pas s'attendre que des efforts ordinaires puissent donner de si grands résultats. Au contraire les efforts qui ont converti une partie de ces beaux territoires en jardins, ont été considérables et exemplaires. Les canaux, pour

les arrosemens seuls, ont exigé de plus grands travaux que ceux que l'on a faits en Angleterre pour la navigation; et l'extrême attention donnée à la circulation perpétuelle des eaux est un spectacle aussi méritoire que curieux. De-là il s'ensuit que les faits suivans sont incontestables :

I. Que la France, après un siècle de soins, donnés exclusivement et avec succès aux manufactures, a son agriculture dans un misérable état.

II. Que les pays de manufactures, tant en France qu'en Angleterre, sont les plus mal cultivés.

III. Que la meilleure culture, tant en France qu'en Angleterre, se trouve où il n'y a pas de manufactures.

IV. Que, lorsque les fabriques sont répandus dans tous les villages d'un pays, comme en France et en Irlande, cette circonstance est nuisible à l'agriculture, le filage excepté, qui est universel dans tous les pays.

V. Que l'agriculture seule, quand elle est bien entendue et bien dirigée, suffit à l'établissement des grandes richesses, de la puissance et de la félicité des nations.

Et de ces faits on peut déduire les corollaires suivans :

I. Que la meilleure méthode d'améliorer l'agriculture n'est pas l'établissement des manufactures et du commerce, parce qu'il seroit possible qu'ils fussent portés à un haut degré de perfection, et que l'agriculture restât dans un état déplorable.

II. Que l'établissement d'une agriculture florissante donne nécessairement la possession de manufactures et d'un commerce suffisant, pour entretenir nombre de villes florissantes, et de tout ce qui est nécessaire pour former une société puissante. La leçon propre aux gouvernemens peut se réduire à peu de mots. Premièrement, qu'ils assurent la prospérité de l'agriculture, par un impôt égal (1), et par une liberté absolue (2) de culture et de vente (3). Secondement, qu'ils ne fassent autre chose pour encou-

---

(1) Il ne sauroit y avoir d'égalité que dans les impôts sur la consommation, et les dîmes sont absolument incompatibles avec cette égalité.

(2) Une libre culture comprend un pouvoir illimité d'enclore, le privilège de cultiver toutes les plantes possibles, sans aucune restriction.

(3) Une liberté illimitée d'exportation.

rager les manufactures et le commerce que de les abandonner à eux-mêmes, sans s'en mêler ; politique qui exclut toute idée de monopole. Nous pouvons assurer, sans crainte de nous tromper, et notre assertion est fondée sur des faits incontestables, que tout pays qui suivra constamment cette conduite parviendra au dernier degré de prospérité dont son gouvernement est susceptible.

CHAPITRE XXI.

IMPÔTS DE LA FRANCE.

LA difficulté d'entendre le détail des finances de France m'a engagé à essayer de le débrouiller, en le réduisant sous différens chefs usités dans les revenus d'Angleterre. Il seroit, à la vérité, trop long d'insérer toutes les particularités, mais le sujet de l'impôt est de trop d'importance pour le passer sous silence.

Impôt Territorial sous l'ancien gouvernement.

	liv. tourn.	liv. sterl.
Vingtièmes	55,565,264	2,315,219
Tailles	81,000,000	3,375,000
Impositions locales	1,800,000	75,000
Capitations	22,000,000	916,666
Decimes	10,600 000	441,666
Divers	600 000	25,000
TOTAL	171,565,264	7,148,551

Le calcul du comité d'imposition à l'assemblée nationale est comme il suit (1) :

Vingtièmes	55,565,264#
Décimes	10,000,000
Autres Impôts	23,844,016
Tailles	73,816,179
Capitations	6,133,274
Dîmes	110,000,000
Moitié de la Gabelle	30,000,000
Moitié des Droits sur le Cuir	4,500,000
TOTAL	313,858,733#

Il est assez évident que ce compte est enflé dans plusieurs articles, parce que le comité avoit quelque chose en vue. Il vouloit, selon les principes des économistes,

(1) *Rapport du comité d'imposition, pièces justificatives*, n°. 1.

proposer un impôt territorial de 300 millions pour le service de l'année 1791 ; et il fit cette proposition, en avançant que la nation payoit une plus forte taxe sur les terres, sous l'ancien gouvernement. Ses raisonnemens sont néanmoins erronés ; et c'est une oppression de vouloir mettre un impôt de 110 millions sur les terres, pour remplacer les dîmes (que l'assemblée avoit abolies sans conditions), puisqu'elles étoient déjà regardées comme vexatoires auparavant : c'est aussi une exagération d'ajouter à ce compte les droits sur le sel et sur le cuir ; pourquoi n'y pas mettre également les droits sur le vin ? ce seroit raisonner aussi juste. Un fermier qui n'a pas de vignes est obligé de l'acheter, et il ne peut l'acheter qu'en payant les aides ; mais doit-on pour cela mettre ces droits au nombre des taxes imposées sur les terres ? Non sûrement, non plus qu'aucune autre mise sur la consommation, parce qu'il est évident qu'elles sont d'un autre genre, et qu'elles ne doivent pas être comprises dans un pareil détail.

Impôts sur la consommation.

Sel	58,560,000#
Vin, Eau-de-vie, etc.	56,250,181
Tabac	27,000,000
Cuir	5,850,008
Papier et Cartes	1,081,509
Amidon et Poudre	758,049
Fer	980,000
Huile	763,000
Verre	150,000
Savon	838,971
Toiles et Etoffes	150,000
Octrois, Entrées, etc.	57,561,552
Bétail	630,000
Douanes	23,440,000
Péages	5,000,000
Timbre	20,244,473
Droits locaux	1,133,162
TOTAL	260,390,905#

Il est remarquable que dans cette longue liste d'impôts le nouveau gouvernement n'ait conservé que les douanes et le timbre.

Revenu

Revenu général.

Impôt territorial	171,565,264
Domaines	9,900,000
Consommation	260,090,905
Impôts sur les personnes	44,240,000
Monopoles	28,513,774
Divers, y compris les pays d'États	12,580,000
Taxes qui ne sont pas reçues pour le compte du Gouvernement	95,900,000
TOTAL	623,089,943 ᵗᵗ
PERCEPTION	57,665,000
TOTAL GÉNÉRAL	680,754,943 ᵗᵗ

Tel étoit le revenu que Louis XVI avoit à son entière disposition ; et telles furent les conséquences du système des fonds publics, qu'elles eurent le pouvoir de paralyser la recette d'un si grand revenu, même entre les mains d'un homme qui avoit à ses ordres 250 mille bayonnettes, et 26 millions de sujets. Les souverains doivent maintenant contempler les efforts de ce CRÉDIT PUBLIC, dont les banquiers et les agioteurs, Necker à leur tête, ont fait les plus grands éloges, système qui n'a jamais été adopté dans un pays, sans en détruire la

prospérité : il a ruiné ou affoibli l'Espagne, la Hollande, Gênes, Venise et la France ; il menace l'Angleterre de l'anéantissement de sa puissance et de la subversion de sa constitution ; il a porté la ruine et la destruction dans toute l'Europe, excepté dans un pays qui en fut préservé par la sagesse extraordinaire d'un seul souverain. Il est impossible de contempler un revenu et une population tels que possède la France, joints à une infinité d'autres avantages naturels, sans savoir gré à la Providence, qu'un prince, tel que Frédéric II, n'ait pas rempli le trône de Louis XV. Un esprit aussi pénétrant auroit vu de loin les maux que pouvoit occasionner le crédit public en France, comme il s'en est apperçu en Prusse ; il auroit à jamais étouffé ce monstre, et, par ce moyen, établi une puissance irrésistible à tous ses voisins ; et les nations de l'Europe n'auroient été que des monceaux de ruines autour de son empire.

Changemens dans le revenu, occasionnés par la Révolution.

L'état général du ministre des finances,

depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 30 avril 1790, comparé avec la recette de 1788, donnera le *déficit* qui a eu lieu, et les additions portées à-compte.

		1789	1790
1	Fermes Générales	150,107,000ᵗᵗ	126 895,086ᵗᵗ
2	Régie générale des Aides	50,220,000	31,501,988
3	Régie des Domaines	50,000,000	49,644.573
4	Ferme des Postes	12,000,000	10,958,754
5	Ferme des Messageries	1,100,000	661,160
6	Ferme de Sceaux et de Poissy	630,000	780,000
7	Ferme des Affinages	120,000	....
8	Abonnement de la Flandre	823,002	822,219
9	Loterie	14.000,000	12,710,855
10	Revenus casuels	3,009.000	1,157,447
11	Marc d'or	1,500,000	760,889
12	Salpêtre	800,000	303.184
13	Recette générale	157,035.830	27.238,524
14	Pays d'Etats	24.556,000	23,848 261
15	Capitations et Vingtièmes abonnés	575,000	1,213,505
16	Impositions aux Fortifications	575,000	676 399
17	Bénéfice des Monnoies	500.000	824,301
18	Droits attribués à la Caisse du commerce	636,355	305,418
19	Forges royales	80,009	401,702
20	Intérêts payés par l'Amérique	1,600,00	....
21	Débets des Comptables	....	2,291,869
22	Parties non-reclamées à l'Hôtel de-Ville	....	240,262
23	Parties recouvremens	....	....
24	Quinze-Vingts	180,000	257,000
	TOTAUX	470,038,245ᵗᵗ	293.493,389
25	Vaisselle portée à la Monnoie	....	14 256.040
26	Dons patriotiques	....	361,587
27	Contribution patriotique (1)	....	9,721,085
	TOTAL GÉNÉRAL	....	317,832,101ᵗᵗ

(1) Il est digne de remarquer, que le comité d'Imposition ait regardé la *Contribution patriotique* comme une ressource de 35,000,000ᵗᵗ pour l'année 1791. *Rapport du 6 Décembre 1790, sur les moyens de pourvoir aux dépenses pour l'année 1791*, p. 5.

Il y a donc, en 1790, un grand *déficit* de recette de 176,544,856 livres, en comparaison de celle de 1789.

1791. — Le comité d'impositions, après avoir calculé les sommes nécessaires pour l'année 1791, proposa de les lever de la manière suivante (1) :

Contribution foncière	287,000,000#
Contribution mobiliaire	60,000,000
Droits d'enregistrement	50,246,478
Autre Timbre	20,764,800
Patentes	20,182,000
Loteries	10,000,000
Douanes	20,700,000
Poudres, Salpêtres, Marc d'or et Affinages	1,000,000
Hypothèques	5,375,000
Postes et Messageries	12,000,000
Contribution patriotique	34,562,260
Domaines	15,000,000
Salines	3,000,000
Intérêts de l'Amérique	4,000,000
Ventes des Sels et Tabacs dans les Magasins des Fermiers-Généraux	29,169,462
TOTAL	573,000,000#

Il paroît, par les mémoires présentés à l'assemblée nationale, au nom du comité des finances, par M. de Montesquiou, le 9 septembre 1791, *in*-8°., que la recette de

(1) *Rapport fait le 6 Décembre 1790*, p. 6. *Rapport fait le 19 Février 1790*, in-8°. p. 8.

1790 ne fut que de 253,091,000 livres, et que le *déficit* fut rempli par des anticipations et par la caisse de l'extraordinaire.

INTÉRÊT DE LA DETTE

Montant de la Dette selon les derniers comptes.

Le compte du Comité des finances est comme il suit :

	CAPITAL.	INTÉRÊT.
Rentes Viagères	1,018,233,460tt	101,823.816tt
Rentes perpétuelles et constituées.	94,912 340	4,715,617
Rentes payées à l'Hôtel-de-Ville.	2,422,987,301	52,735 856
Dettes liquidées	12,351,643	544,114
Gages et Traitemens	2,603,210	93,645
Communautés	3,066,240	153,312
Indemnités	27,306,840	1,365.3[illegible]2
Emprunts, Pays d'Etats	126,964.734	6.276.087
TOTAL (1)	3,708.425,768tt	167,737,819tt
DETTE EXIGIBLE. (2)	1,878 816 534tt	92,133,239tt
TOTAL GÉNÉRAL (3)	5,587,242 302tt	259,871,058tt

On avoit alors émis pour 400,000,000 liv. d'assignats ; mais le Comité ne les comprend point dans le compte précédent.

(1) Le Comité dit, qu'en laissant éteindre les Rentes viagères d'elles-mêmes, et en achetant les Rentes perpétuelles à cinq pour cent, on pourroit rembourser le tout avec une somme de 1,321,191,817 liv. *Etat de la Dette publique, in-4. 1790*, p. 8.

(2) M. de Montesquiou, dans le Mémoire présenté le 9 septembre 1791, fait monter la dette à 2,300,000,000 liv. p. 58, il l'estime à 3.400,000,000 liv. auxquels en ajoutant 1,800,000,000.liv. d'assignats, cela fait 5,200,000,000 l.; mais on a brûlé pour 215,000,000 l. d'assignats.

(3) J'ai lu Arnould (*de la balance du Commerce 1791*), qui fait monter la dette à 4,152,000,000 liv.; mais comme il ne cite pas d'autorité suffisante, je m'en tiens au premier état ci-dessus mentionné.

L'apperçu des recettes et dépenses de l'année 1791, par le directeur des finances, M. Dufresne, donne l'état des dépenses à faire pour l'année 1791, selon les décrets de l'assemblée nationale, et il est comme il suit ;

Dépense du Culte public		90,000,000
Pensions aux Religieux et Religieuses des Convens et Monastères supprimés.		90,000,000
Pour la Justice		12 000,000
Directoires de Départemens et Districts. . .		9,360,000
Liste civile, Pensions, Salaires, Bureaux, Académies, etc.		67,041,365
Autres paiemens, dont l'intérêt des dettes.	351,307,405	
Paris.	9,328,800	360,770,637
Départemens de la Guerre et de la Marine.	134,432	
TOTAL.		589,172,060 ᵗᵗ

Par le *Mémoire sur les Finances*, présenté le 9 septembre 1791, *in*-4°., il y a plusieurs points qui paroissent plus clairs que dans les comptes précédens. Il paroît que les biens nationaux vendus ont produit 964,733,114 livres, c'est un fait curieux ; mais l'idée que ce qui reste rapportera assez pour faire monter cette somme à 3,500,090,000 liv., n'est pas du tout certaine ; elle est même trop douteuse pour être reçue ; la recette de ceux qui sont vendus n'est encore que de 735,054,754 l. ; et

cette immense somme contribuera, d'une manière incalculable, à donner de la stabilité au nouveau gouvernement, parce qu'elle intéresse davantage une infinité de gens, ainsi que tous leurs dépendans, à soutenir un système qui peut seul leur assurer cette immense propriété. Si l'on ajoute à cela tout le tiers-état, qui fait les quatre-vingt-dix centièmes du royaume, il paroîtra que l'espoir d'une contre-révolution ne sauroit être fondé que sur des forces étrangères, qui seront toujours insuffisantes pour faire la conquête d'un royaume tel que la France, à moins qu'elles ne soient aidées, et judicieusement soutenues par une insurrection des mécontens dans l'intérieur.

Système des fonds publics.

Il paroît, par les comptes précédens, que la France, sous l'ancien gouvernement, suivoit le système ruineux d'hypothéquer ses revenus, aussi régulièrement qu'aucun autre pays, dont la plus grande portion de liberté étoit supposée offrir de plus grandes tentations pour cet objet. Ce système néanmoins a, sans presqu'aucune autre assistance, renversé ce gouvernement, par le

moyen de la révolution extraordinaire; dont tout le monde est instruit. Si Louis XIV, au milieu de la splendeur de son règne et de la carrière de ses conquêtes, avoit pu prévoir que le second monarque après lui seroit mené captif par ses sujets, à cause des dettes qu'il contractoit alors, il auroit rejeté avec horreur le systême qu'il adopta, autrement il se seroit montré dépourvu de tous les sentimens qui doivent résider dans le sein d'un monarque grand et ambitieux. Mais, après cet exemple mémorable pour les autres pays, ce sera un sujet bien curieux de voir jusqu'à quel point l'esprit ou l'infatuation d'établir des fonds publics prévaudra. Après le grand évènement qui vient d'avoir lieu en France, ce systême deviendra à chaque instant plus critique, et occasionnera inévitablement de nouvelles révolutions, peut-être d'une nature plus dangereuse pour certaines familles, que tout ce que l'on a vu en France. — Si l'on conserve la paix dans ce royaume, la dette s'éteindra d'elle-même, puisqu'il y en a une grande partie en rentes viagères; mais s'il en est autrement, et que de nouvelles guerres ajoutent aux fardeaux

de la nation, il deviendra alors bien difficile de ramener le peuple à payer des taxes, dont il est, pour ainsi dire, émancipé ; et d'autres assemblées, sentant leur pouvoir mieux établi, ne paieront pas les créanciers de l'État avec la même attention que l'a fait la première ; et il pourroit fort bien se faire que l'évènement ressemblât à ce qui doit nécessairement arriver en Angleterre.

Aucun gouvernement ne fera jamais banqueroute de propos délibéré ; mais quand les impôts sont portés à un point que le peuple ne veut plus les payer, il est alors mûr pour la sédition ; il ne tarde pas à sentir sa force ; — et on peut aisément juger de ce qui doit s'en suivre. Quelle conséquence faut-il tirer de-là ? Que le système des fonds, ou plutôt les guerres qui l'occasionnent, sont si funestes et si affreuses, qu'on devroit, à tout hasard, les éviter ; mais que, si malheureusement cela est impossible, il faut les soutenir par des impôts annuels (jamais par des emprunts), ce qui indique une guerre défensive *chez soi* ; il faudroit renoncer à toute domination étrangère, et

anéantir entièrement ce système commercial de politique, sur lequel les conquêtes, les colonies et les dettes ont si malheureusement été élevées.

Montant du numéraire de France.

Les ouvrages de M. Necker nous aideront à connoître le numéraire de France, enregistré à l'hôtel des monnoies ; ce qui nous donne, d'une manière satisfaisante, la quantité d'argent frappé en France ; il est néanmoins évident qu'avec cette donnée, on ne peut guère, dans tous les tems, que former des conjectures sur laqantité réelle de numéraire qui circule dans le royaume.

Il s'est frappé en France depuis 1726 jusqu'en 1780, or.	957,200,000ᵗᵗ
argent.	1,489 500,000
TOTAL.	2,446,700,000
En 1781, 1782 et 1783.	53,300,000
TOTAL GÉNÉRAL.	2,500,000,000
Il existoit en 1784	2,200,000,000

Il porte l'augmentation du numéraire de France, en quinze ans, depuis 1763 jusqu'en 1777, à la totalité de l'augmenta-

tion du numéraire dans tout le reste de l'Europe. Par les recherches de M. Clavière (1), et de M. Arnould (2), il paroît que le numéraire de France, en or et en argent, dans le tems de l'assemblée des États-généraux, étoit de deux milliars. Le calcul que M. Necker faisoit sur la balance supposée du commerce de France, de plus de trois millions sterlings par an, n'étoit pas posé sur des bases assez sûres. Le marquis de Casaux a prouvé que les conséquences que M. Necker tiroit de cette balance n'avoient jamais existé que dans son imagination (3); de même l'importance

(1) *Opinion d'un créancier de l'État.*

(2) *De la balance du Commerce*, Tom. II p. 20[illegible].

(3) La refonte faite par M. Calonne, en 1785, a prouvé que M. Necker même, sur un sujet qui étoit plus particulièrement de son ressort, comme banquier, n'est pas plus correct qu'on auroit lieu de se l'imaginer, dans ses calculs ni dans ses conjectures. Ce n'est qu'avec difficulté qu'il accorde 300 millions pour l'exportation et la refonte des louis, tandis qu'il paroît que c'étoit 650 millions. Il calcule le monnoyage de l'or (y compris l'argent des années 1781, 82 et 83) à 1 milliar 9 millions 500 mille livres, au lieu que M. de Calonne le porte à 1 milliar 300 millions.

que cet écrivain, dans le dixième chapitre du même ouvrage, attribue à la possession d'une grande quantité d'or et d'argent; la conduite politique qu'il recommande pour se procurer ces métaux, en vendant beaucoup de marchandises aux autres nations, et en achetant peu; tâchant de faire prévaloir ce système, en chargeant le commerce de droits d'exportation et d'importation, et par l'acquisition de colonies, montre beaucoup de petitesse; et que ses vues sont bien dignes du comptoir, et n'offrent rien du grand homme d'État, ni même d'un habile politique: on est sûr de trouver, dans les ouvrages de M. Necker, un étalage élégant d'idées étroites; mais il n'est jamais à la hauteur des vrais talens, ni des vues décisives d'un grand génie. Son ministère et ses écrits montrent l'ordre et l'arrangement d'un esprit calqué pour les petites affaires; mais qui s'est trouvé hors de sa sphère au milieu des évènemens d'un nouveau système, enfanté par le tourbillon rapide d'une révolution.

La totalité du numéraire de la Grande-Bretagne, tant en or qu'en argent, est probablement de quarante millions ster-

lings (960,000,000 tournois). On ne peut cependant pas faire de comparaison entre les deux royaumes, parce que la grande masse des moyens d'échange est, en Angleterre, en papier; tandis qu'en France, avant l'émission des assignats, ils étoient presque tous en numéraire. C'est probablement une juste observation de M. Hume, que la circulation du papier tend à faire disparoître le numéraire. Tout État doit avoir, en proportion de son industrie, une circulation quelconque; et quand il n'a pas de papier, il faut que cette circulation soit en numéraire. La création d'une quantité proportionnelle de papier en tient la place, et conséquemment l'empêche de passer dans des pays où il est demandé par des offres de marchandises équivalentes. D'un autre côté, on a avancé que la circulation du papier étant plus commode que celle des métaux, permet une importation lucrative de ces derniers hors de l'État, et qu'on en retire un bénéfice annuel comme de tous les autres commerces. Si cet argument est valable, et probablement il s'y trouve quelque vérité, la France, en gardant chez elle l'énorme capital de

deux milliars deux cents millions, pour remplir les mêmes fins que fait l'Angleterre avec la moitié moins, par le moyen de son papier, perd les bénéfices qu'elle pourroit faire sur un milliar cent millions, si cette somme étoit employée comme en Angleterre. Il reste une autre explication sur la circulation du papier d'Angleterre, qui renferme aussi quelque vérité, sur-tout dans le moment actuel. On peut dire que la raison qui a fait fabriquer tant de papier en Angleterre, c'est parce que la balance de ses affaires avec l'étranger n'a pas rapporté les métaux aussi vîte que son industrie demandoit des moyens d'échange. Son industrie a fait des progrès plus rapides que son numéraire; et je crois que c'est précisément ce qui est arrivé depuis la guerre de l'Amérique, période pendant lequel ce royaume est parvenu à une prospérité sans exemple. En pareil cas, la circulation du papier, au lieu de diminuer la quantité du numéraire, ne fait que l'augmenter en facilitant les opérations du commerce.

Un autre mal, qui peut-être a des conséquences plus funestes, c'est la disposition

que l'on a d'amasser, lorsque les moyens d'échange sont en métaux précieux. M. Necker avance, comme un fait certain, qu'il y a d'immenses sommes d'or enfouies en France; et lors de la refonte de M. de Calonne, il s'est trouvé des circonstances qui ont confirmé cette assertion. La circulation ordinaire de Paris ne passe pas 80 ou 100 millions, comme le même ministre nous l'apprend (1); fait qui, réuni à l'immense somme de numéraire que possède la France, démontre que la plus grande partie est peut-être enfouie. Il est suffisamment évident que cette pratique provient d'un manque de confiance dans le gouvernement, et de la conduite erronée de ne pas encourager les *placemens* dans l'industrie nationale; mais elle tend beaucoup à donner à la France une plus grande quantité des métaux précieux que ne demande son industrie.

Il existe deux grandes preuves en Europe, qu'un pays se procureroit toujours une portion des précieux métaux, égale à son industrie, si la circulation du papier

(1) *De l'état de la France*, p. 80.

n'y mettoit pas d'obstacles. Ces preuves sont la Prusse et Modène. Le trésor du roi de Prusse, estimé comme il est à 360,000,000 tournois, est trois fois aussi considérable que tout le numéraire qui circule dans son empire. Il est probable que, si ce trésor n'avoit point été soustrait à la circulation, il ne s'y trouveroit pas un louis de plus ; et pour cette raison bien simple, qu'il ne paroît pas qu'il y ait dans ses États aucun manque de numéraire ; le degré d'industrie de ce pays-là, exigeant des espèces de tous ses voisins, les a acquises aussi vîte que le roi les a amassées ; mais s'il n'avoit pas formé de trésor, les mêmes demandes n'auroient pas eu lieu, et conséquemment il n'y auroit pas eu la même importation d'argent. Le duché de Modène, comme je l'ai déjà observé auparavant, nous offre un exemple semblable, en proportion de son étendue et de ses richesses ; le trésor du duc est supposé plus considérable que tout le numéraire de ses États, et je me suis informé particulièrement à Modène, si l'on s'appercevoit d'un manque d'espèces ? On m'assura du contraire, et qu'il y en avoit

avoit suffisamment pour toutes les demandes de l'industrie et les échanges.

Ces exemples nous mettent à même de prononcer sans hésiter que le numéraire de l'Angleterre est tenu dans un état beaucoup au-dessous de son industrie par l'immensité de son papier. Il est peu important de posséder une grande quantité d'espèces, si ce n'est pour un trésor national; cependant le cas de l'Angleterre nous permet d'en douter. Car, ni dans la circulation intérieure, ni dans le commerce étranger, la France n'a rien pu effectuer par le moyen de son argent, que l'Angleterre n'ait pu également faire, et peut être avec plus de facilité, par le moyen de son papier. Un gouvernement sage devroit donc s'occuper de l'emploi utile et avantageux de son peuple; s'il s'assure de ce point essentiel, il peut abandonner les métaux à eux-mêmes, sans s'embarrasser si les moyens d'échange sont en papier ou en or. Il n'y a pas non plus de danger que le papier se multiplie trop, tant qu'il ne sera pas forcé; car il ne se multiplieroit pas s'il n'étoit pas demandé; et lorsqu'il est demandé, il faut le multiplier. Quand

c'est au contraire un papier que le gouvernement force le peuple à recevoir, le cas est tout différent : la seule circonstance de ce qu'il est *forcé*, est la preuve la plus évidente qu'il n'est pas *demandé*, et conséquemment qu'il ne devroit pas être émis: la force, en pareil cas, est une fraude ; et une fraude publique n'est tolérable que dans la plus grande détresse. Les assignats émis par l'assemblée nationale sont de cette nature; cette démarche, quoique dangéreuse, pouvoit être nécessaire pour assurer la nouvelle constitution; mais je n'hésite pas à déclarer que, dans tout autre cas, une banqueroute directe auroit été plus sage, et qu'elle auroit probablement entraîné moins de maux. — De trente-quatre villes de commerce qui présentèrent des adresses sur le projet des assignats, il n'y en eut que sept en leur faveur (1). Ce projet fut également opposé par les gens de qualité (2), de let-

(1) *De l'état de la France*, par M. de Calonne, *in*-8°., 1790, p. 82.

(2) *Opinion de M. de la Rochefoucault, sur les assignats-monnoye*, in-8°.

tres (1) et par les négocians (2). La perte qu'ils éprouvèrent ne fut cependant pas aussi grande qu'on l'avoit prédite. — M. Decretot, au mois de septembre 1790, lorsqu'il n'y en avoit que 400 millions en circulation, dit qu'ils perdoient dix pour cent à Bordeaux ; et M. de Condorcet déclara qu'ils perdoient six pour cent à Paris; d'où ils conclurent tous les deux que, si l'on en émettoit une plus grande quantité, ils essuyeroient une perte immense; cependant, au mois de mai 1791, lorsqu'il y en eut plusieurs autres millions dans la circulation, ils ne perdirent que de sept à dix pour cent (3). Une autre circonstance qui trompa encore bien des gens, c'est l'attente où l'on étoit que leur émission augmenteroit le prix de toutes les denrées ; — ce qui n'arriva pas, car le bled baissa ; expérience remarquable et digne d'attention. Le marquis de Con-

(1) *Sur la proposition d'acquitter les dettes en assignats*, par M. Condorcet, *in*-8°. p. 14.

(2) *Opinion de M. Decretot sur les assignats*, in-8°. p. 8.

(3) Ils ont depuis perdu davantage; mais cela doit être attribué à d'autres causes.

dorcet supposoit que le prix du bled monteroit de 24 à 36 livres le septier, peut-être même en un jour (1). Lorsque la première assemblée fut dissoute, il y avoit dans la circulation 1,800,000,000 liv. d'assignats.

Ce qui fait le mérite d'un impôt.

Il a paru depuis peu en France plusieurs écrits sur le sujet de l'impôt, et l'on a prononcé, dans l'assemblée nationale, plusieurs discours sur les principes qui devroient diriger les hommes d'Etat, qui ont le pouvoir de décider des questions de cette importance. Il est malheureux que les membres, qui ont le plus figuré dans cette assemblée, aient plutôt adopté les opinions d'une certaine classe de philosophes, qui a fait beaucoup de bruit en France, il y a vingt ou trente ans, que pris la peine de s'instruire eux-mêmes des faits qu'il faut étudier pour connoître ce sujet. Il n'appartient pas à un voyageur d'approfondir cette matière,

(1) *Sur la proposition d'acquitter les dettes en assignats*, par M. Condorcet, p. 21.

cela demanderoit de longs détails et un examen très-circonspect ; mais la question est, dans le moment actuel, d'une telle importance pour la France, qu'un coup-d'œil rapide sera toujours de quelque utilité. Les circonstances suivantes sont, selon moi, ce qui forme tout le mérite de l'impôt ;

1°. Son égale répartition.
2°. La facilité de le payer.
3°. L'encouragement de l'industrie.
4°. La facilité de la perception.
5°. La difficulté de trop l'étendre.

Le premier point essentiel, est la répartition égale. Il est absolument nécessaire que chaque individu de la société contribue aux besoins de l'Etat, en proportion de ses facultés, pourvu que cette contribution ne nuise pas aux progrès de son industrie (1). Tous les écrivains

(1) Il est nécessaire de développer cette définition par *facultés*, on ne doit pas entendre capital ou revenu, mais ce surplus, selon Davenant, qui se perd dans la con-

et toutes les opinions sont d'accord sur ce sujet ; mais la difficulté est de connoître les facultés. Les impôts sur les pro-

---

sommation : supposons qu'un manufacturier fasse un bénéfice de 2000 louis par an, qu'il *dépense* 500 louis pour vivre, qu'il en mette 1500 annuellement dans son commerce, il est assez évident, selon des principes justes, que l'Etat ne peut pas mettre d'impôts sur ces 1500 louis. Les 500 louis sont le seul revenu connu ; mais quand le manufacturier meurt, et que ses enfans veulent faire les milords, alors tout le revenu contribue. Il est néanmoins palpable que les taxes mises sur les fabriques n'affectent pas le fabricant, mais le consommateur, car c'est lui qui finit par les payer : de la même manière, si un seigneur fait valoir son bien, et en dépense tout le bénéfice en améliorations, se contentant d'une très-modique portion du revenu pour vivre, il est clair que les taxes ne doivent pas du tout affecter la dépense qu'il fait sur sa terre ; elles ne devroient porter que sur ce qu'il dépense pour vivre ; si elles portent sur les autres parties de sa dépense, elles le privent des outils qui travaillent au profit de l'Etat. Quand donc on dit qu'il faut qu'un homme paye *selon ses facultés*, cela doit s'entendre dans un sens limité. On voit, par cette distinction, l'absurdité des impôts territoriaux, puisque le dissipateur, selon ce mauvais système, n'est pas plus taxé que son voisin industrieux, qui convertit un désert en jardin.

priétés, et les impôts sur la consommation paroissent avoir ce mérite; on trouvera néanmoins qu'elles varient prodigieusement; car une longue expérience a prouvé, dans tous les pays, l'extrême difficulté de parvenir à une connoissance parfaite des propriétés, et la tyrannie qu'il faut employer pour approcher de l'exactitude. C'est pourquoi tous les impôts sur les terres, sous l'apparence d'être également répartis, sont cruellement inégaux; s'ils sont levés en *nature* sur le produit brut, ils pèsent dix fois plus sur les mauvaises terres que sur les bonnes; et la portion prise par l'Etat n'a aucune proportion avec la dépense qui a occasionné ce produit; s'ils sont levés sur la rente, la facilité de tromper occasionne des fraudes perpétuelles et universelles; si, pour prévenir ces fraudes, on enregistre et taxe les baux, cela empêche les baux et détruit l'agriculture; si l'on fait un cadastre des terres, la dépense en est énorme (1), et ce cadastre perd une grande partie

(1) Cependant la noblesse de Lyon et d'Artois, et le tiers-état de Troyes demandent un cadastre général

de son mérite en très-peu d'années, par des variations qu'il est impossible de corriger; jusqu'à ce qu'enfin le seul mérite, qui reste à ce genre de taxes, est son *inégale* répartition; ce qui existe actuellement dans le Milanais, le Piémont, la Savoie et l'Angleterre, où toute tentative de mettre un impôt égal sur les terres ruineroit l'agriculture et seroit infiniment oppressive.

...Les taxes sur les terres, loin d'être égales,

---

de toutes les terres de France. *Cahier*, page 17. — *Artois*, p. 18. — *Troyes*, p. 7. Le comité d'imposition en recommande aussi un. *Rapport*, pag. 8. Le cadastre du Limosin a coûté 2,592,000 livres; et, au même taux, le cadastre de tout le royaume coûteroit 82,944,000 livres, exigeroit trois mille soixante-douze ingénieurs pendant dix-huit ans. *Essai d'une méthode générale à étendre les connoissances des voyageurs*, par M. Meunier, 1679, *in*-8°. Tom. I, p. 199. On dit que le cadastre du roi de Sardaigne a coûté 8 s. par arpent. *Admin. provin. Le trône*, Tom. II, p. 236. Les cahiers demandent un cadastre dans le même esprit que les économistes, comme si cela pouvoit être fait aussi-tôt qu'imaginé, et à très-peu de frais; et cette opération, qui exigeroit un travail de dix-huit ans, M. le Trône conseille de la recommencer tous les neuf ans.

ont un effet tellement contraire, que c'est la propriété *nominale* et non pas la propriété *réelle* qui les supporte; car les hypothèques échappent, quoiqu'elles montent aux trois quarts de la propriété; et si, pour éviter cette cruauté, on accorde au propriétaire, comme pour les vingtièmes de France, le droit de taxer celui qui a des hypothèques, ce réglement est ou éludé par des contrats, ou l'on ne trouve plus d'argent à emprunter pour le plus utile de tous les objets. La terre est visible et ne sauroit se cacher; au lieu que les fortunes mobiliaires sont invisibles et seront toujours en état d'éluder toute espèce d'impôts, excepté ceux sur la consommation. Donc un impôt territorial, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, est tout-à-fait inégal, oppressif et ruineux; au contraire, les impôts sur la consommation sont ceux qui sont le plus également répartis et les plus justes; car ils sont exactement proportionnés à la quantité de denrées consommées par chaque individu (1), que l'on doit supposer être

(1) L'objection faite à ce genre d'impôts, par le

généralement égale à la grandeur de son revenu ; au moins peut-on assurer, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas

---

comité d'imposition, savoir que le produit de ces taxes est incertain, est une preuve de leur mérite. Voudriez-vous mettre un impôt certain sur un revenu incertain? Le demander c'est une tyrannie. *Rapport du comité d'imposition, concernant les lois constitutionnelles des finances*, 20 décembre 1790, *in*-8°., p. 19. Je ne connois aucune objection contre les taxes sur la consommation, qui ne porte, avec plus de force, sur celles mises sur les propriétés. On dit que les accises haussent le prix des manufactures, et nuisent au commerce étranger et à la consommation intérieure, assertion qui n'est pas tout-à-fait fausse ; mais il est également vrai que l'Angleterre, en dépit de ces taxes, est la nation la plus commerçante et la plus fabriquante du monde, quoique quelques-unes soient très-mal assises, et demandent un changement ; on dit qu'elles affectent particulièrement la consommation du pauvre, ce qui est faire une objection à l'*abus* d'une chose, et non à la chose même. Il est certain que tous les impôts en Angleterre sont portés à un point cruel et tyrannique. Des accises modérées n'auroient aucun autre mauvais effet que ceux qui proviennent nécessairement de la nature de tous les impôts ; quant aux taxes *immodérées* et *mal* assises, elles doivent produire les mêmes maux, soit qu'elles soient mises sur les propriétés ou sur la consommation.

de méthode plus sûre d'estimer les richesses d'un homme, que par sa consommation. Il se trouve à la vérité des avares qui possèdent de grands biens et consomment très-peu ; mais il est tout-à-fait impossible d'atteindre de pareils êtres par le moyen des impôts, sans tyrannie : cela n'est pas non plus d'une grande importance ; car on ne doit pas s'attendre à une succession d'avares, — et plus le père a épargné, plus le fils consomme ; de sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ces choses - là se balancent et l'Etat n'y perd rien.

Les impôts sur la consommation sont aussi les plus justes ; car ils sont en proportion des dépenses volontaires de chaque individu ; celui qui dépense son revenu, d'une manière avantageuse pour l'industrie nationale, ne paye que très-peu de chose ; mais celui qui fait de grandes dépenses, et donne dans le luxe, paye à l'État une contribution égale à ses dépenses ; avantage que ne sauroit procurer aucune autre espèce de taxe ; l'égalité de la répartition est aussi si parfaite dans ce genre d'impôts que, depuis le

pauvre qui ne consommant rien ne paye rien, jusqu'à l'homme plus aisé, qui consommant peu paye peu, et à l'homme opulent qui consommant beaucoup paye beaucoup, tout est réglé selon les proportions les plus exactes. Il est inutile d'observer que les accises et les douanes possèdent aussi cet avantage; que le timbre l'a également et même à un haut dégré, et que les entrées et les octrois ont le même mérite, par rapport aux villes; mais que ces impôts sont inférieurs aux autres, parce qu'ils ne portent pas également sur toutes es personnes, quelque part qu'elles puissent résider; ce qui paroîtra sans doute mieux à ceux qui regardent les villes comme un mal. Il doit être assez évident que tout impôt personnel est fort inégal, par l'impossibilité où l'on est de le varier selon les différentes circonstances de la vie; les monopoles sont égaux, ou ne le sont pas, selon qu'ils portent plus ou moins sur la totalité de la société; la poste est une des meilleures taxes et la plus égale.

2°. *La facilité de le payer.* — A cet égard, il n'y a qu'une seule espèce de

taxe qui ait vraiment du mérite, et c'est l'impôt sur la consommation. Il se trouve confondu avec le prix de la marchandise, et le consommateur le paye sans s'en appercevoir; il sait le prix d'une bouteille de vin ou d'eau-de-vie, d'un jeu de cartes, d'une roue de carosse, d'une livre de chandelle, de thé, de tabac ou de sel, — et il achète selon ses facultés; il lui est égal que la somme qu'il donne soit la dépense première de la production, le bénéfice du détailleur, ou la taxe de la nation; il n'a pas besoin de les calculer séparément, et il les paye *in globo* dans le prix des denrées. La facilité de payer cette taxe est aussi très-grande, puisqu'elle ne lui est demandée qu'au moment où il se sent disposé à consommer, parce qu'il est alors en état de le faire, ce qui est sûrement l'usage de la *généralité* de l'espèce humaine. Les taxes sur les propriétés, et particuliérement sur les terres, sont fort inférieures de ce côté-là. En tant qu'elles sont avancées par le tenancier et retenues par lui quand il compte avec son seigneur, elles sont faciles à ce dernier;

mais elles sont proportionnément onéreuses au tenancier, qui se trouve obligé de faire les avances de la taxe d'un autre, ce qui est évidemment injuste. Cela n'est pas fort onéreux en Angleterre, parce que les tenanciers sont en général assez riches pour n'en pas être gênés ; mais, dans les autres pays où ils sont pauvres, c'est une grande oppression. De même, au moment où l'on demande un impôt au propriétaire qui fait valoir ses terres, on ne consulte pas sa commodité ; il faut qu'il paye l'impôt, non pas parce qu'il a vendu ses denrées, car il faut toujours qu'il paye, quand même sa terre n'auroit pas produit pour un denier, non pas parce qu'il achète et fait voir par-là qu'il est en état de le faire, mais uniquement parce qu'il possède, ce qui ne prouve aucunement ses facultés. Bien plus, il paye sans être autre chose que le propriétaire nominal, tandis qu'un autre reçoit le bénéfice ; ce qui, joint aux autres circonstances, démontre pleinement que les impôts sur les terres sont fort défectueux dans ce point essentiel. Il faut cependant convenir qu'un impôt territorial, en nature, tel que les dîmes, est facile à

payer : quelles que soient les objections que l'on puisse faire contre cet impôt, il a, à cet égard, son mérite. Mais, dans les siècles modernes, aucun Etat ne sauroit percevoir ses taxes en nature; s'il les afferme, elles deviennent alors des moyens d'assouvir les vengeances particulières, et conséquemment les plus détestables de toutes les oppressions, et ne peuvent être supportées que par des esclaves. Les taxes personnelles sont aussi mauvaises; de ce qu'un homme a une tête ou un titre, il ne s'en suit pas qu'il soit en état de payer un impôt demandé dans un tems où il ne reçoit aucun revenu marqué ou connu.

3°. *L'encouragement de l'industrie.* — Les impôts peuvent être mis de manière à décourager et opprimer l'industrie, ou à ne lui faire aucun tort ;et c'est de-là que dépend le *placement* des capitaux. Si une branche quelconque d'industrie est surchargée de droits, les bénéfices qui en résultent seront tellement diminués par-là, que personne ne voudra placer son argent dans des établissemens si mal traités. Le premier objet à considérer, c'est la branche

d'industrie qui est la plus utile à une nation. Les écrivains et les hommes d'Etat de tous les pays (1) (quelles que soient les erreurs grossières dont ils sont coupables dans la pratique) s'accordent théoriquement sur ce point. Il n'y a point de doute que l'agriculture ne soit la plus importante de toutes les occupations ; et un pays sera heureux en raison des capitaux placés dans cette branche d'industrie. Cela décide du mérite des impôts territoriaux ; de la manière dont ils sont assis, le bénéfice des propriétés territoriales est diminué, et conséquemment le placement des capitaux entravé. Quand un impôt territorial est également réparti, il tombe sur les améliorations des terres. Le capitaliste calcule avant d'y mettre son argent, et ne le place jamais de manière à être assujetti à de pareils droits. Aussi les terres d'un pareil pays doivent rester entre les mains de gens qui n'ont point de capitaux ; et l'expérience nous prouve uniformément combien il importe à l'agriculture que les possesseurs soient opulens.

Les taxes sur la consommation peuvent

(1) *Excepté Colbert, M. Necker et M. Pitt.*

entièrement

entièrement détruire toutes les branches d'industrie, quand elles sont mises d'une manière peu judicieuse, ou portées trop haut; mais, en pareil cas, leur produit est tellement diminué, que le gouvernement souffre autant que ceux qui les payent. La taxe sur les cuirs en France étoit désastreuse; la même taxe se lève sans difficulté en Angleterre. Les inconvéniens des accises viennent de la nécessité où sont les manufacturiers d'avoir de grands capitaux, non pas pour *payer*, mais pour *avancer* l'impôt, qu'ils reprennent sur le prix de la marchandise; le paiement réel étant fait, comme cela doit être, par le consommateur. Par cette circonstance, les taxes sur la consommation sont fort supérieures à celles sur les terres. L'homme industrieux, qui place son capital en terres, ne peut point les retirer en augmentant le prix de ses bestiaux et de son grain, et en les transportant sur le consommateur; il est évident que cela n'est pas possible: au lieu que les taxes sur la consommation sont complettement reprises sur le prix des marchandises, à moins que le marchand ou le manufacturier ne consomme lui-même,

dans lequel cas il paye la taxe, comme il doit le faire. Les impôts personnels sont susceptibles de décourager l'industrie, et d'empêcher le placement des capitaux; et les monopoles, excepté la poste, sont tout-à-fait ruineux; car ce sont des prohibitions sur toute espèce d'industrie que l'État veut se réserver pour lui-même. Le monnoyage est bon ou mauvais, en raison de la fidélité avec laquelle il se fait.

4°. *La facilité de la perception.*—A cet égard, l'impôt territorial, et sur les maisons, a une supériorité évidente; car il est impossible de cacher les propriétés, et la perception est aussi aisée que peu dispendieuse; ce petit mérite (peu considérable en comparaison des maux qu'il occasionne) a été le motif qui a engagé tous les États à avoir recours à ce genre de taxe. Les droits d'accises et de douanes sont dispendieux à percevoir; le timbre a cependant beaucoup de mérite. Dans le revenu de la Grande-Bretagne, pour percevoir un million 329 mille 905 louis, il coûte 5,691 louis. L'impôt personnel se perçoit à très-bon compte, et c'est son seul mérite : les monopoles sont par-tout dispendieux; nouvelle raison pour les rejeter.

5°. *La difficulté de trop l'étendre.* — Il y a quelque mérite dans une taxe qui remédie à ses propres excès, ce qui arrive aux taxes sur la consommation; car, lorsqu'elles sont portées à l'extrême, elles ne rapportent pas ce qu'elles devroient produire, parce qu'elles encouragent la contrebande et la fraude. Mais il est impossible d'éluder celles qui sont mises sur les propriétés, conséquemment elles peuvent être portées à l'excès. Le corollaire général que l'on peut tirer de ce que je viens d'avancer est: — Que les meilleurs impôts sont ceux sur la consommation, et les plus mauvais ceux sur les propriétés.

Sur la proposition des économistes, de n'avoir qu'un impôt unique sur les terres.

S'il y a quelque vérité dans les idées précédentes, ce système doit être bien erroné et désastreux. J'ignore si ce n'est pas M. Locke qui a le premier prêché la doctrine, que tous les impôts, de quelque manière qu'ils soient mis, retombent finalement sur la terre; mais celui qui l'a le premier inventée ou soutenue a contribué à l'établissement d'une des plus grandes

absurdités qui ait jamais déshonoré le bon sens. Il seroit inutile de m'étendre sur la réfutation d'une pareille maxime, puisque sir James Stuart, *dans ses principes d'économie politique*, l'a réfutée d'une manière incontestable. Ce fut sur cette théorie fausse et ridicule que les économistes proposèrent de réunir toutes les taxes de France en un seul impôt territorial. En accordant la donnée fausse, que toute taxe quelconque sur la consommation ou autre retombe réellement sur la terre, leur conclusion est juste, qu'il vaudroit mieux mettre une imposition directe en premier lieu, que de faire un long circuit pour l'obtenir; mais, la première idée étant absolument fausse, la conséquence tombe d'elle-même. « Mais que prétendez-vous obtenir » par cette régie si menaçante et si dispendieuse? *de l'argent.* Et sur quoi prenez-» vous cet argent? *sur des productions.* Et » d'où viennent ces productions? *de la* » *terre.* Allez donc plutôt puiser à la source, » et demandez un partage égal, fixe et proportionel du produit net du territoire (1) ».

(1) *Le Trône*, Tom. 1, p. 323.

Quelle série d'erreurs grossières l'on trouve dans ce court passage! presqu'autant qu'il y a de mots. C'est précisément tout le contraire ; car cet argent n'est point levé sur des productions, et ces productions ne viennent pas de la terre ; et en mettant un impôt territorial, vous n'allez pas à la source, à moins que vous ne puissiez mettre des taxes sur les terres dans les autres pays comme dans le vôtre.

Qu'il est trivial de répéter continuellement le même jargon, sans dire un mot de la réfutation incontestable que le célèbre écrivain anglais, ci-dessus mentionné, a faite de tout le systême? Que l'assemblée nationale mette vingt-sept vingtièmes variables sur les terres, de différentes manières, et que le royaume écrasé vienne ensuite demander à ces visionnaires le baume de leur nouvelle science, de leur physiocratie et de leur tableau économique! La noblesse de Guienne est d'avis qu'un impôt *en nature sur les fruits*, est la meilleure taxe (1). Le clergé de Châlons demande la même chose, et que tous les

(1) *Cahier de la noblesse de Guienne*, p. 12

autres impôts soient abolis (1). Mais la noblesse du même endroit est tout-à-fait contre (2). L'abbé Raynal, malgré tout son savoir, tombe dans la même erreur, et appelle un cadastre une belle institution (3). M. de Mirabeau (4) s'est fort étendu sur la défense de ce système, en démontrant que les taxes sur la consommation sont sujettes à de grands inconvéniens : il faut en convenir ; je ne connois que deux sortes de taxes qui ne soient point sujettes à des inconvéniens, ce sont la poste et les barrières (5), toutes les autres en fourmillent ; mais il est absurde de citer les inconvéniens de l'accise, sans faire voir qu'ils sont en plus grand nombre que ceux des impôts sur les terres.

---

(1) *Cahier du clergé de Châlons-sur-Marne*, p. 11.

(2) *Cahier*, p. 11.

(3) *Établissement des Européens*, in-4°. Tom. IV, p. 640.

(4) *De la Monarchie Prussienne*, Tome IV, p. 53.

(5) *Turnpikes*, sortes de barrières établies sur les grandes routes d'Angleterre, où les voyageurs payent pour l'entretien des chemins.

Vous aviez en France deux cents soixante millions d'impôts sur la consommation ; nous en avons beaucoup plus en Angleterre ; la seule question raisonnable à faire est celle qui suit : Êtes - vous en état de supporter un impôt additionnel équivalent sur les terres, en conséquence du bénéfice qui résulteroit de l'abolition des impôts sur la consommation ? M. Necker y a répondu, par rapport à la France, d'une manière qui devroit à jamais fermer la bouche aux économistes ; en Angleterre il n'y a qu'une seule opinion là - dessus : nous sommes en état de supporter les taxes de la manière dont elles sont actuellement assises ; mais si elles étoient toutes absorbées dans un impôt territorial, l'agriculture recevroit un coup mortel, et la nation seroit entièrement ruinée. Nous savons, par expérience, que les propriétaires territoriaux ne peuvent jamais reprendre la taxe avancée : cette vérité, fondée sur des faits incontestables, est décisive ; et si cette taxe ne leur rentre pas, comment est-il possible qu'une rente de vingt millions supporte un impôt territorial de dix-sept millions ? Et quel cas doit-on faire du

jargon mistique d'une nouvelle dialecte (1), qui s'en rapporta entièrement à une théorie contredite par des faits innombrables qu'offre l'état actuel de tous les pays de l'Europe? La circonstance d'être remboursé d'un impôt qui, par le moyen de droits sagement mis sur la consommation, est universellement effectuée, mais qui devient tout-à-fait impraticable avec des taxes sur les terres, est le seul pivot sur lequel tourne cette question. Quand M. Necker démontre que, si le système des économistes se réalisoit, il faudroit VINGT-HUIT VINGTIÈMES en France, et quand on considère qu'en Angleterre le revenu territorial de tout le royaume n'est que d'un cinquième au-dessus de toutes les taxes (2), on a les preuves les plus claires de l'impossibilité absolue de commuer les taxes actuelles dans les deux royaumes, à moins qu'on ne

(1) Les écrits des économistes *scritti in un certo dialecto mistico. M. Port, secondo l'ordine della natura, 12 mars 1771, p. 15.*

(2) En y comprenant la taxe pour les pauvres et les dîmes, les taxes sont au-dessus du revenu territorial.

puisse démontrer qu'il soit possible aux propriétaires de reprendre sur le prix de leurs productions des taxes aussi énormes, dont les seules avances deviendroient pour eux un fardeau insupportable. Or, comme il est prouvé, par des faits également évidens, que les taxes sur les terres ne sont point repayées; que les productions d'une terre imposée à 4 sols pour livre, se vendent exactement au même prix que celles d'une autre qui ne paye que 4 deniers, et que les prix ne varient jamais en Angleterre, qu'une terre soit imposée à 1 ou 4 schellings par livre, ni en France quand elles payent un ou trois vingtièmes; avec des faits aussi décisifs devant les yeux, il est raisonnable de conclure qu'une pareille idée est chimérique; qu'une telle extension de l'impôt territorial est impraticable, et que toute tentative de mettre ce plan à exécution deviendroit immédiatement pernicieuse pour l'agriculture, et finalement ruineuse pour tous les intérêts de l'Empire.

Pour démontrer l'entière impossibilité d'étendre en Angleterre l'impôt territorial au point d'absorber tous les autres, il est en

mon pouvoir d'avoir recours à un état très-correct de notre impôt. J'ai inséré dans les *Annales d'Agriculture*, nº. 86, un compte de toutes les taxes que je paye sur mon bien de Suffolk ; et dans ce compte il paroît que la partie de terre qui me rapporte net 229 livres 12 sols 7 deniers sterlings, paye pour les charges publiques 219 liv. 18 sols 5 den. sterlings. En déduisant des 15 millions et demi (revenu net de la Grande-Bretagne) les autres taxes qui font partie de cette somme de 219 l. 18 sols 5 deniers, il restera 10 millions et demi ; et comme l'impôt territorial actuel, estimé à 2 millions sterlings, me charge de 40 livres sterlings par an, l'addition d'un nouvel impôt territorial de 10 millions et demi, me chargeroit conséquemment cinq fois et demie autant, ou 220 livres ; c'est-à-dire, il me laisseroit net 9 livres sterlings par an pour tout le revenu de ma terre ! Peut-être les économistes n'ont-ils jamais eu une preuve aussi convaincante de l'impossibilité de leur absurde plan que le fait que je viens de citer. Ce sont cependant là les principes qui, je suis très-fâché de le dire, dirigent à présent l'as-

semblée nationale en matière de finances. Néanmoins ce qui lui fait honneur, et même beaucoup d'honneur, c'est qu'elle ne paroît pas vouloir aller aussi loin que le desireroient quelques-uns de ses membres : « Puisque l'intérêt bien entendu de ces trois grandes sources de la prospérité des nations, appuyé des noms imposans de Quesnay, Turgot, Gourmay, Mirabeau le père, la Rivière, Condorcet, Schimidt et Léopold, et développé de nouveau, dans ces derniers momens, avec une logique si vigoureuse par M. Farcet, n'a pas encore persuadé cette arbitraire, inconséquente et despótique reine du monde, appelée l'opinion (1) ». On ne sauroit que sourire du rôle que joue ici le grand Léopold ; il vient dans l'arrière-garde, sans doute parce qu'il n'a jamais réalisé en aucune manière l'impôt territorial des économistes, soit dit en son honneur.

Les abus infâmes dans la perception des gabelles, droits d'aides et droits de trai-

(1) *De quelques améliorations dans la perception de l'impôt*, par M. Dupont, p. 7.

tes, etc. etc. sont sans doute la cause des préjugés qui existent en France contre les impôts sur la consommation. On a cru que les cruautés exercées dans la perception provenoient nécessairement de la nature des taxes; mais une longue expérience a appris le contraire à l'Angleterre, et lui a prouvé qu'on peut lever les accises sans commettre aucune cruauté, comme cela a été souvent pratiqué par l'ancien gouvernement français. Je suis bien éloigné de soutenir que ces taxes soient exemptes d'abus en Angleterre, et je suis persuadé qu'il y a des cas où les détaillans se trouvent extrêmement lézés par les droits d'accises, et que la liberté est même attaquée dans leur opération; mais tout homme impartial doit être convaincu que l'impôt territorial est sujet aux mêmes inconvéniens. Quand le collecteur exige des sommes qu'il n'est point au pouvoir du particulier de payer, saisit ses biens et ses effets, et les vend peut-être pour la moitié de leur valeur; quand on voit des individus boucher leurs fenêtres, se refuser même la jouissance de la lumière, et préférer vivre dans les ténèbres, à payer une taxe

cruelle sur la propriété des maisons ; quand, dis-je, il se rencontre de cruautés de cette nature, on ne doit certainement pas croire que les impôts sur la consommation en soient la seule cause ; toute autre espèce de taxe, excepté la poste et les barrières, est un fardeau très-onéreux, et la question se réduit à ceci : De tant de maux quel est le moindre ?

La petite étendue des propriétés territoriales est une autre objection insurmontable en France aux taxes sur les terres : si elles sont mises d'une manière égale sur la valeur réelle dans de petites possessions, elles deviennent la source d'une grande misère. L'homme, dont le champ lui fournit à peine les objets de première nécessité, n'a rien à épargner pour s'acquitter de l'impôt direct ; il faut qu'il dépende, pour ce paiement, de quelqu'autre emploi au moins précaire, dans un royaume où la population est si grande, en comparaison des emplois, et où nombre d'individus meurent de faim faute d'occupation. Si, pour éviter ces inconvéniens, on les exempte des taxes, ces petites propriétés, qui sont l'origine de cette détresse multipliée, se trou-

vent par-là encouragées, et il est impossible d'imaginer une politique plus absurde. La seule mesure, qui pourroit remédier à ces maux, seroit de prohiber la division des propriétés territoriales en portions insuffisantes pour supporter l'impôt, ou de rejeter tout impôt territorial. Un des grands maux résultant de ces impôts directs, c'est que les capitalistes peuvent entièrement s'y soustraire ; il n'y a que les impôts sur la consommation qui puissent les atteindre. Dans les pays où les taxes sur les terres sont multipliées, ces sortes de gens ne deviennent jamais propriétaires, pour la simple raison que les taxes réduisent le profit des terres au-dessous des autres placemens ; ils vivent de l'intérêt de leur argent dans les fonds publics, et les principes de la justice exigent un système d'imposition qui mette ces hommes sous leur férule ; cela ne peut s'effectuer que par des taxes sur la consommation, par des accises, des douanes, des timbres, des entrées, etc. et c'est une raison puissante pour multiplier de pareilles taxes, au lieu d'avoir recours à celles sur les terres. Selon le système des impôts territoriaux, tous les étrangers qui résident

dans un empire échappent absolument à l'imposition ; au lieu que, par des droits sur la consommation, ils y contribuent également avec les habitans. Dans un royaume tel que la France, qui a toujours attiré et attirera toujours une multitude d'étrangers, c'est un objet de grande importance. Mais peut-être la plus grande objection contre l'impôt territorial est qu'il est nuisible aux progrès de l'agriculture, s'il est également réparti ; et quand il l'est inégalement, il porte avec lui le plus grand principe d'injustice, étant défectueux dans ce qui doit faire le premier objet de l'impôt.

Les plus grands défenseurs de cette espèce d'impôt reconnoissent la nécessité de son égale répartition. C'est ce qui a engagé l'abbé Raynal à appeler un cadastre *une belle institution ;* et un écrivain moderne déclare : « Il n'est point de pays où il ne » soit nécessaire d'inventorier tout le ter- » ritorial dans le plus grand détail ; d'en » enregistrer chaque portion ; d'en con- » noître les mutations ; d'en évaluer le re- » venu ; et, si l'on desire de perpétuer » l'imposition égale et proportionnelle, où » il ne soit indispensable de suivre la pro-

» gression du revenu (1) ». Il explique ensuite cette méthode, en assurant qu'il est absolument nécessaire de faire une nouvelle évaluation des terres tous les neuf ans; et il trouve à redire au cadastre du roi de Sardaigne (2), parce qu'il n'avoit pas renouvelé son estimation. Un autre de ces politiques observe qu'une dîme seroit un excellent impôt, parce qu'à mesure que les améliorations auroient lieu, ou que les terres seroient cultivées avec plus de soin, le revenu de l'État augmenteroit (3). C'est dans le même esprit que plusieurs des cahiers demandèrent la suppression de tous les droits sur la consommation (4). Je pourrois presque remplir un volume de pareilles opinions, si je consultois de nouveau le déluge d'écrits qui a inondé la France depuis vingt-cinq ans; mais

(1) Le Trône, Ad. P. Perovet, Tom. I, pref. 14.

(2) *Ibidem*. s. 235.

(3) *Plan d'admin. des finances*, par M. Malport, 1787, p. 34.

(4) *Noblesse de Lyon*, p. 16. *Bugey*, p. 28. *Tiers-État de Troyes*, art. 13. *Estampes*, art. 33. *Nismes*, p. 44. Il n'y a pas une taxe en France dont les cahiers n'aient demandé la suppression.

je

mais je ne cite que quelques auteurs vivans qui maintiennent encore cette doctrine pernicieuse. Si l'assemblée nationale adopte l'impôt de 300 millions, recommandé par son comité, et, selon ses principes, le rend variable, sans cependant jamais l'élever au-delà de cette somme, le seul acte de mutation pour soulager un pauvre malheureux, un fermier paresseux, et charger en proportion un cultivateur industrieux, empêchera toute amélioration de l'agriculture nationale; et si elle veut tourner ces variations au profit de l'Etat, en augmentant la somme d'impôts en proportion des améliorations, elle les empêchera également, parce que personne ne voudra placer son capital dans aucune entreprise dont les bénéfices sont susceptibles d'être imposés par le gouvernement.

Comme je me suis servi d'expressions très-sévères, en parlant de plusieurs écrivains favorables à l'impôt territorial, il est cependant juste d'observer qu'il s'en trouve d'autres en France dont les écrits sont absolument exempts de ce reproche. M. Necker, dans son *Traité sur l'administration des Finances*, donne la préférence aux

impôts sur la consommation, et fait voir l'impossibilité de fondre toutes les taxes en un seul impôt territorial. Le marquis de Casaux (1) a aussi essayé de prouver, avec beaucoup d'énergie et de logique, que les impôts territoriaux de France et d'Angleterre *devroient être changés en impôts sur la consommation.* Plusieurs des meilleurs écrivains qui ont découvert la science physiocratique, sont aussi de cette opinion. Des impôts proportionnels sur la consommation, sont les *plus justes, les plus avantageux, et les moins onéreux pour un peuple, parce qu'ils se payent tous les jours et imperceptiblement* (2). La noblesse de Quercy a, dans son cahier, un passage qui fait honneur à son bon sens : « Considérant que l'impôt indirect a l'inappréciable avantage d'une perception imperceptible et spontanée ; que le contribuable ne le paye qu'au moment où il en a les moyens ; qu'il frappe sur les capitalistes dont le genre de fortune échappe à

(1) *Méchanisme des Sociétés*, in-8°. 1785, p. 222.

(2) *Encyclopédie*, in-folio, Tom. VIII, p. 602.

» tout autre impôt ; que la mesure des » consommations étant en général celle » des richesses, il atteint, par sa nature, » à une justesse de répartition, dont l'im- » pôt direct n'est pas susceptible, etc. (1). Ce sont là de sages principes; ils sont, en peu de mots, développés de la manière la plus claire.

De la simplicité de l'impôt.

Un si grand nombre de cahiers de France sont d'accord avec les économistes, pour demander la plus grande simplicité dans l'imposition, un impôt uniforme, proportionnel, unique sur les terres, qu'il vaut bien la peine d'examiner jusqu'à quel point cette théorie de simplicité mérite l'idée que l'on s'en est formé. Personne ne doute de l'avantage que produiroit une méthode peu dispendieuse de perception pour ce plan, ou tout autre plan de simplicité ; mais il y a lieu de croire que cet avantage seroit acheté à un prix mille fois plus haut qu'il ne vaut. Je n'aime pas à avoir recours aux raisonnemens, quand il se trouve des faits

(1) Page 6.

desquels on peut tirer des conséquences. Les taxes d'Angleterre sont variées à l'infini, beaucoup plus qu'en France, sur-tout dans les objets d'accises et de timbre ; elles sont aussi considérables, et plus du double de celles de France, en proportion de la population du royaume ; cependant, cet immense fardeau est supporté par le peuple avec beaucoup plus d'aisance qu'un autre de moitié moindre n'est supporté par la nation française ; cela ne doit pas être attribué à une seule cause, mais à plusieurs : or, au milieu de toutes ces causes, on trouvera, je crois, cette grande variété de points sur lesquels elles portent.

La seule circonstance de diversifier les taxes pour lever une somme quelconque, est un grand pas vers une égale répartition ; si j'avois à définir un bon systême d'impôts, je dirois que c'est celui qui *porte légèrement sur une infinité de points, et jamais pesamment sur aucun.* En un mot, cette simplicité de l'impôt est le plus grand poids qu'on puisse lui ajouter, et doit, dans tous les pays, être soigneusement évité. — Par le systême de la simplicité de l'impôt, de quelque manière qu'il soit mis

en pratique, soit sur les terres, sur les personnes, ou sur la consommation, il se trouvera toujours des classes du peuple moins taxées que les autres; et cette inégalité jetera un fardeau onéreux sur ceux qui souffrent le plus de l'opération de taxes, quelle que soit leur nature. Il n'y a personne qui soit plus grand ennemi que moi des impôts sur les terres; cependant, tel est l'avantage d'un systême extrêmement varié, que je ne voudrois pas qu'on les ôtât entièrement dans aucun pays. Un impôt territorial de six, neuf deniers, ou peut-être un sol pour livre, mais invariable, seroit un fardeau si léger, qu'il pourroit être supporté sans nuire à l'agriculture. Les taxes sur les fenêtres sont les plus mauvaises que l'on puisse mettre; mais si elles ne passoient pas trois sols par fenêtre, il n'y auroit pas grand'chose à dire. Malheureusement pour la France, des idées contraires prévalent chez elle; — ce sont celles de la simplicité. Il auroit été sage de n'avoir supprimé aucune taxe en entier, pas même celle de la gabelle: si l'on avoit écarté les abus qui proviennent de ce qu'un revenu est affermé; si l'on avoit

introduit dans la perception la douceur d'un gouvernement libre ; si l'on avoit même entièrement changé la méthode de perception, on auroit écarté les principales objections que l'on pouvoit faire aux impôts qui ont été abolis, et évité le mal énorme, et maintenant indispensable, de charger les terres. Ce sujet est fertile, et bien digne de la plume d'écrivains habiles ; un voyageur ne sauroit donner que quelques légères esquisses.

Fin du troisième et dernier Volume.

AVIS DU LIBRAIRE.

M. de Casaux s'étant offert de faire des Notes sur l'Ouvrage de M. Young, nous avions d'autant plus volontiers accepté son offre, que la réputation qu'il a acquise dans la république des lettres, et dans l'économie politique, ne pouvoit que donner une plus grande valeur à l'ouvrage important que nous présentons aujourd'hui au public : les frontispices de cette traduction étoient imprimés, lorsque nous avons appris que cet Écrivain étoit malade depuis long-tems, à Londres, et que sa santé ne lui permettoit aucun travail. Nous allions, en conséquence, faire changer les frontispices, lorsque nous fûmes positivement informés que c'étoit toujours l'intention de M. de Casaux de travailler aux Notes le plus tôt qu'il lui seroit possible. Sur cette assurance, nous n'avons fait aucun changement, et nous nous engageons de les donner gratis *aux acquéreurs de cet Ouvrage, aussi-tôt qu'elles nous seront parvenues.*

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans les trois Volumes de cet Ouvrage.

A.

D.

Dîmes,

G.

H.

I.

L.

Fin de la Table des Matières.

